

COMPRENDRE

**Vulnérabilités
et ressources
des quartiers
prioritaires**

Observatoire national
de la politique de la ville
RAPPORT 2020



Mentions

Président du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville: Jean-François Cordet

Directeur de publication: Yves Le Breton

Responsable de collection: Agnès Reiner

Directrice éditoriale: Sylviane Le Guyader

Coordination: Helga Mondésir

Rédacteurs: Kablan Koffi, Helga Mondésir, Noémie Oswald, Nathan Remila, Juliette Robin (ANCT – ONPV) et Élise Drony dans le cadre de son stage à l'ANCT.

Suzie Chevée, Alix Humbert, Myriam Konaté, Olivier Malaret, Alice Rousset, Matthieu Touchard (ANCT).

Sarah Audras-Marcy (Agence nationale pour la rénovation urbaine - Anru).

Nathalie Bajos (Institut national de la santé et de la recherche médicale - Inserm).

Eva Baradji (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Drees).

Carole Bienaime-Besse (Conseil supérieur de l'audiovisuel - CSA).

Antonin Creignou (Direction interrégionale de l'Insee Antilles-Guyane - Dirag).

Aurélien Douet et Julie Vallée (Centre national de la recherche scientifique - CNRS - UMR Géographie-cités).

Damien Euzénat, Anne-Sophie Pichavant, Cindy Reist (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Dares).

Gabrielle Gallic et Laurent Lequien (Institut national de la statistique et des études économiques - Insee).

Léo Lachkar (Pôle emploi).

Laurence Langa (Direction générale des Collectivités locales - DGCL).

Pierre Le Bras (Groupement d'intérêt scientifique Marsouin).

Romain Leclercq (Université Paris 8, Laboratoire LAVUE - UMR 7218) / Postdoctorant au Centre des Politiques de la Terre - Université de Paris – Science Po Paris).

Olivier Mahieu (Île-de-France Mobilités).

Kevin Milin (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure - SSMSI).

David Mongy (Agence du service civique).
Tino Pelé (Institut national de la jeunesse et de l'éducation - Injep).

Pour la mise à disposition de données, ce document a bénéficié du concours de:

Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

Institut national de la jeunesse et de l'éducation prioritaire (Injep)

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

Ministère de l'Intérieur – Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)


Ministère de la Transition écologique – Service de la donnée et des études statistiques (Sdes)

Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Ministère du Travail, de l'emploi et de l'insertion - Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (Dgefp)

Observatoire de la mobilité en Île-de-France (Omnif)

Pôle emploi



Le secrétariat permanent de l'ONPV tient à remercier les membres du Comité d'orientation de l'ONPV, les équipes de la Direction générale déléguée à la politique de la ville (DGD Ville) de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Conseil National des Villes (CNV), la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) et France stratégie pour leur expertise sur les sujets traités et leur relecture attentive.

La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT ;
contact : info@anct.gouv.fr

Contact presse : Kathleen André (Equancy),
kathleen.andre@equancy.com

Impression : Dépôt légal : 2021

ISSN : 2554-4705 (version imprimée)

ISSN : 2680-2813 (version en ligne)

ISBN : 978-2-492484-10-0

Cartographie : Mélodie Martin

Infographie : Silvia Colato

Secrétariat de rédaction : Muriel Thoin

Responsable de la communication : Agnès Garderet - agnes.garderet@anct.gouv.fr
Tél. : 0185 586047

Crédits photos : Arnaud Bouissou / Terra
(couverture, p. 61, p. 87, p. 97)

Juliette Robin (p. 73)

Xénio Rejon (p. 43)

William Alix (p. 29)

Recherche des illustrations : Silvia Colato et Pierre-Alban Bonin

Mise en page : Strateact'

Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville

Décret n°2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville

Décret n° 2020-662 du 28 mai 2020 modifiant la composition de l'Observatoire national de la politique de la ville

Président du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville: Jean-François Cordet

Au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville :

Les membres du bureau du Conseil national des villes

Le Défenseur des droits ou son représentant

Un membre du corps préfectoral, désigné par le ministre de l'intérieur, parmi les préfets délégués pour l'égalité des chances ou les sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville

Un délégué du préfet, désigné par le ministre chargé de la politique de la ville

Au titre de l'administration centrale :

Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ou son représentant

Le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Le directeur général du Commissariat général à la stratégie et à la prospective ou son représentant

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle ou son représentant

Le directeur général de la cohésion sociale ou son représentant

Le chef du service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ou son représentant

Le directeur général de l'enseignement scolaire ou son représentant

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle ou son représentant

Le directeur général de la santé ou son représentant

Le directeur de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité ou son représentant

Le directeur général des collectivités locales ou son représentant

Le directeur général des outre-mer ou son représentant

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages ou son représentant

Au titre des opérateurs publics :

Deux représentants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, dont le directeur général de l'agence ou son représentant ;

Le directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ou son représentant

Le directeur général de Pôle emploi ou son représentant

Le directeur général de la Caisse nationale d'allocations familiales ou son représentant

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant

Le directeur de l'Agence nationale de l'habitat ou son représentant

Au titre des experts :

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques ou son représentant

Le directeur de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale ou son représentant

Le directeur de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ou son représentant

Le directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales ou son représentant

Le chef du service chargé de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'environnement et des transports et du ministère chargé de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ou son représentant

Le chef du service chargé de la statistique ministériel de la sécurité intérieure du ministère de l'intérieur ou son représentant

Au titre des personnalités qualifiées :

M. Choukri Ben Ayed, Université de Limoges ;

Mme Marion Carrel, Université de Lille ;

Mme Marie-Christine Cerrato Debenedetti, Université d'Aix-Marseille ;

M. Jean-François Cordet, Préfet de région honoraire ;

M. Jacques De Maillard, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ;

M. Renaud Epstein, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ;

M. Yannick L'Horty, Université de Paris-Est Marne-la-Vallée ;

Mme Julie Vallée, Université de Paris 7 Diderot.

Au titre des élus :

Un représentant de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité ;

Un représentant de Régions de France ;

Martine Ouaknine, représentant l'Assemblée des Départements de France ;

Anne Terlez, représentant l'Assemblée des Communautés de France ;

Gilles Leproust, représentant l'Association des maires Ville & Banlieue de France ;

Yvon Robert, représentant France urbaine ;

Jean-François Debat, représentant Villes de France.

Avant-propos

Près de cinq millions et demi d'habitants vivent dans les 1514 QPV de France métropolitaine et d'outre-mer. Depuis six ans, l'ONPV analyse la situation et les trajectoires de leurs habitants, conformément à ses missions définies par la loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014. Grâce aux travaux et contributions des services de l'État (services statistiques ministériels, établissements publics nationaux, agences), des collectivités territoriales et des nombreux chercheurs et universitaires, il est possible de mieux appréhender aujourd'hui les écarts entre les habitants des QPV et ceux des agglomérations environnantes.

Ces écarts persistent en dépit des efforts budgétaires réalisés chaque année: le taux de pauvreté y reste trois fois plus élevé, le taux de chômage deux fois et demi supérieur (malgré une dynamique positive ces trois dernières années), et la suroccupation des logements demeure trois fois supérieure à la moyenne métropolitaine. Aujourd'hui, les QPV de France métropolitaine et des outre-mer continuent à concentrer des populations à faible revenu, avec des conditions de logement et d'emploi difficiles, des jeunes souvent en décrochage scolaire, des femmes plus éloignées de l'emploi, et une part importante de ses habitants issus de l'immigration: la part des étrangers dans la population des QPV de France métropolitaine a augmenté de 3,2 points de % depuis 2010.

Les analyses réalisées sur la mobilité résidentielle des habitants, équivalente en et hors QPV, conduisent à s'interroger sur la fonction de ces quartiers, qui continuent à jouer un rôle de sas pour les populations les plus favorisées qui y vivent. Pour autant, il est difficile aujourd'hui d'analyser précisément, sur le temps long, les trajectoires sociale et résidentielle des habitants des quartiers, en l'absence d'études portant sur des cohortes de population, ce que l'ONPV n'a pu réaliser encore faute de moyens suffisants.

L'ensemble de ces travaux de l'ONPV constitue un matériau qui peut être mobilisé en contexte de crise, notamment celle liée à la Covid-19.

Dans une étude parue dans son rapport 2019, l'ONPV soulignait que la santé des habitants des QPV se caractérise par des indicateurs plus dégradés que dans les autres quartiers: plus de la moitié des habitants y est en surpoids; ils déclarent plus fréquemment souffrir d'une pathologie telle que le diabète, l'asthme, la dépression ou l'hypertension artérielle.

Par ailleurs, entre 2008 et 2011, l'ancien Observatoire national des Zones urbaines sensibles (Onzus) pointait que les effets de la crise de 2008 avaient été plus prononcés dans les anciennes Zus. Cette crise avait entraîné un accroissement des écarts entre les Zus et leurs agglomérations, s'agissant du taux de chômage en particulier.

Ces constats ont conduit les membres du Comité d'orientation de l'ONPV à acter pour son sixième rapport une mise en perspective d'analyses sur le thème des vulnérabilités et des ressources des quartiers prioritaires, dans le contexte de crise liée à la Covid-19.

Il s'agit d'une approche relativement nouvelle pour l'ONPV qui s'intéresse traditionnellement à la situation des habitants des QPV. La notion de vulnérabilité implique de considérer les fragilités qui peuvent avoir des conséquences néfastes en période de crise. Le caractère relativement inédit de cette crise nous oblige en 2021 à être prudents quant à l'analyse de ses effets qui ne sont, pour l'heure, pas nécessairement complètement visibles et objectivables, sans perdre de vue les fragilités qui étaient déjà à l'œuvre dans les quartiers. Ainsi, en mars 2020, les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs à la Covid-19 que ceux des autres quartiers. Habitant plus souvent dans des communes densément peuplées, et plus fréquemment



dans des logements suroccupés, ils ont pu également être davantage exposés au virus en raison des professions qu'ils exercent. Ils apparaissent comme les nouvellement vulnérables de la crise sanitaire.

D'autre part, la question des ressources des habitants des quartiers, à savoir les moyens mobilisés pour faire face aux difficultés du quotidien, n'a pas encore été véritablement étudiée par l'ONPV. Dans une étude ONPV parue en 2019, le Crédoc considérait néanmoins qu'« environ un Français sur deux estime que les quartiers "sensibles" se distinguent par une forte solidarité entre les habitants, par un tissu associatif dense et dynamique ou par la force d'une jeunesse méritante » [Guisse, Muller, 2019]. Les travaux qualitatifs réalisés avant la crise liée à la Covid-19 montrent que les ressources informelles (liens sociaux, emploi informel...) sont particulièrement mobilisées par les populations en difficulté d'insertion dans l'emploi salarié dans les quartiers populaires. Ces ressources ont pu constituer un support complémentaire de celui des pouvoirs publics pendant la période de crise, sans que des études puissent les objectiver à ce jour, les travaux sur le sujet étant en cours.

Le rapport comprend également 24 fiches synthétiques. Certaines d'entre elles complètent la connaissance des quartiers prioritaires grâce à des éclairages nouveaux : moins de logements sociaux très énergivores en QPV, une meilleure représentation en 2019 des habitants des grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de la TNT ou encore une surreprésentation des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap parmi les résidents en QPV. D'autres fiches actualisent les analyses réalisées dans les rapports antérieurs. Ainsi, malgré une amélioration de l'emploi en QPV en 2019, et pour la cinquième année consécutive, des écarts importants subsistent et risquent de se renforcer dans le contexte de crise sani-

taire. Les élèves résidant en QPV appartiennent toujours davantage à des catégories sociales défavorisées et s'orientent plus vers des filières professionnelles courtes.

Cependant, la croissance du nombre d'entreprises implantées dans les QPV observée depuis 2014 se poursuit en 2019 et est particulièrement dynamique. Pour autant, il s'agit davantage d'implantations sous le régime du micro-entrepreneuriat dont les conditions d'emploi sont probablement plus précaires.

En matière de sécurité, le nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits, les homicides, les vols violents et les viols sont toujours plus importants dans les QPV.

Enfin, s'agissant des politiques publiques déployées, la contractualisation des projets de renouvellement urbain est quasiment achevée et de nouveaux programmes d'intervention (cités éducatives et cités de l'emploi notamment) sont déployés dans certains quartiers.

Ces enseignements constituent autant d'éclairages que je souhaite utiles à l'aide à la décision publique dans la perspective des réflexions à venir sur les contrats de ville prorogés jusqu'à fin 2022.

Il me reste à remercier chaleureusement, plus encore cette année que les précédentes compte tenu du contexte de pandémie, notre petite équipe de l'ONPV, toujours vaillante et efficace, les administrations dont les contributions sont unanimement appréciées, et enfin tous les auteurs, chercheurs, analystes, universitaires pour la qualité et la rigueur de leurs travaux. Je ne saurais oublier les membres du Comité d'orientation dont la pertinence des choix est un élément essentiel d'une juste appréciation de la situation des quartiers prioritaires.

Jean-François Cordet
Président de l'ONPV

Sommaire

Mentions	2
Liste des membres du Comité d'orientation de l'Observatoire national de la politique de la ville	4
Avant-propos	6
Sommaire	8

ÉTUDES PAGES 10 À 121

Synthèse du rapport ONPV 2020	
Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville	12

1. Portrait des habitants des 1 296 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine	28
2. Les 55 quartiers prioritaires de la politique de la ville des Antilles et de Guyane : des quartiers aux profils variés, globalement plus défavorisés qu'en France métropolitaine	42
3. Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement Zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	60
4. Parmi les personnes en emploi, les « nouvellement vulnérables » sont surreprésentés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le contexte de crise sanitaire	72
5. 22 % des habitants de QPV ont des difficultés à déclarer leurs impôts en ligne	86
6. Les ressources des quartiers populaires - Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines	96

FICHES THÉMATIQUES PAGES 122 À 173

Cohésion sociale

1.1 Une pauvreté accrue dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), plus particulièrement en Martinique et à La Réunion	126
1.2 L'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des enseignants moins expérimentés, plus d'élèves de catégories sociales défavorisées et s'orientant vers des filières professionnelles	128
1.3 Les Cités éducatives	130
1.4 Les volontaires en service civique issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019	132
1.5 La pratique sportive licenciée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	134
1.6 La prestation de compensation du handicap : davantage de bénéficiaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)	136

Cadre de vie et renouvellement urbain

- 2.1** La suroccupation des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) — 140
- 2.2** La performance énergétique du parc locatif social des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) — 142
- 2.3** État d'avancement physique et financier du programme national de rénovation urbaine (PNRU) — 144
- 2.4** État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) — 146
- 2.5** La mobilité des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) franciliens durant la crise liée à la Covid-19 — 148
- 2.6** L'(im)mobilité quotidienne des femmes et des hommes — 150
- 2.7** Délinquance enregistrée en 2019 : à l'exception des cambriolages et des vols non violents, davantage d'infractions commises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville — 152
- 2.8** Le nombre de personnes mises en cause par habitant pour des crimes ou des délits enregistrés par les services de sécurité est nettement plus élevé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville — 154
- 2.9** Évolution des représentations des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision — 156

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- 3.1** L'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : malgré une amélioration en 2019, des difficultés subsistent et risquent de se renforcer dans le contexte de crise sanitaire — 160
- 3.2** Contrats aidés : des recrutements en baisse en 2019 — 162
- 3.3** Insertion des sortants de contrats aidés : des taux d'insertion des résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en progression malgré des écarts persistants avec le reste du territoire — 164
- 3.4** Les emplois francs : 41 730 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2020 — 166
- 3.5** L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) — 168
- 3.6** Les Cités de l'emploi — 170
- 3.7** La démographie d'entreprises : une forte croissance du nombre d'entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019 — 172
- 3.8** Les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE) : une croissance du nombre d'établissements implantés en 2019 — 174

Annexe financière

- Les moyens financiers de la politique de la ville — 176

ÉTUDES

Vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires







SYNTHÈSE du rapport ONPV 2020

Vulnérabilités et ressources
des quartiers prioritaires
de la politique de la ville

*L'articulation entre fragilité sociale
et ressources individuelles ou collectives
des habitants est fondatrice pour
la politique de la ville.*

Helga Mondésir (ANCT-ONPV)

Introduction

Pour son 6^e rapport, l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) s'intéresse au thème des vulnérabilités et ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Concentrations urbaines de pauvreté définies en 2014 par la loi Ville et cohésion urbaine, les QPV sont, par construction, concernés par d'importantes disparités avec leur agglomération environnante sur les trois piliers des contrats de villes :

- la cohésion sociale : une inégale réussite scolaire des jeunes avec des taux de réussite au brevet inférieurs à ceux des territoires environnants, une orientation plus importante vers des filières professionnelles ou courtes (Robin, 2021) ; et dans le domaine de la santé, une prévalence du surpoids, du diabète et de l'hypertension (Oswalt, 2020) ;
- l'emploi et le développement économique : des difficultés quant à l'insertion professionnelle des jeunes, un taux de chômage 2,5 fois supérieur à celui des unités urbaines englobantes dans un contexte de relatif dynamisme de la création d'entreprises, en particulier, dans le secteur du transport (Robin, 2021) ;
- le cadre de vie : des résidents davantage concernés dans leur quartier par la délinquance, le bruit et les dégradations que ceux des unités urbaines englobantes (Rémila 2020) ; une mauvaise image des quartiers, qui s'améliore néanmoins à la télévision entre 2018 et 2019 (Bienaime-Besse, Koffi, 2021).

La vulnérabilité : une notion d'origine médicale progressivement utilisée en sciences sociales

D'origine médicale, essentiellement pédiatrique, psychiatrique et gériatrique, le vulnérable est celui « qui peut être blessé, frappé par un mal physique » (Le Robert) ou au sens figuré « qui peut être facilement atteint ». Pour partie cantonnée au contexte de sciences environnementales dans les années 70, la notion de vulnérabilité est ensuite utilisée dans les années 90 en sciences sociales, avant de rentrer dans le sens commun. Le sociologue Robert Castel la définit comme la sphère où se combinent « la fragilité des liens sociaux primaires et familiaux et la précarité sur le marché du travail » (Castel, 1991). Chez son homologue Dominique Lhuillier, elle est « une zone intermédiaire entre l'intégration et la désaffiliation » (Lhuillier, 2017). Quant à Guillaume Le Blanc, il définit la vulnérabilité sociale comme « une hantise d'être exclu, d'être débarqué de la société » (Le Blanc, 2011).

La reconnaissance des fragilités des individus et des groupes sociaux induite par la notion de vulnérabilité suppose chez certains chercheurs de prendre en compte la capacité d'actions des

acteurs : la vulnérabilité se donne aussi à voir comme une ressource et un facteur d'innovation (Calvat, Chatel, de Hennezel, 2020).

Cette articulation entre fragilité sociale et ressources individuelles ou collectives des habitants est d'ailleurs fondatrice pour la politique de la ville qui, du rapport Dubedout de 1983 à la loi Ville et cohésion urbaine de 2014, fonde les politiques publiques dans les quartiers sur la reconnaissance des difficultés multiples de ces territoires, d'une part, et sur la nécessaire participation des habitants à la conception et au déploiement des politiques publiques, d'autre part (Leclerc, 2021).

Approcher les quartiers à partir de la notion de vulnérabilité implique de ne pas considérer uniquement les difficultés des habitants pour ce qu'elles sont. Il s'agit également de les considérer comme des facteurs de fragilité et de risque en période de crise. Cette approche s'inscrit également en 2021 dans un contexte où les données sur les conséquences de la crise liée à la Covid-19 sont encore peu nombreuses. Dans ce contexte de crise, le présent rapport tente d'identifier les fragilités sur le plan du logement, de l'emploi et des professions occupées, ainsi que du numérique, qui exposent davantage les habitants des QPV.

Cinq études et deux fiches éclairent plus spécifiquement les vulnérabilités des QPV :

- Les habitants des 1 296 quartiers prioritaires de la politique de la ville de France métropolitaine ;
- Les 55 quartiers prioritaires de la politique de la ville des Antilles et de Guyane : des quartiers aux profils variés, globalement plus défavorisés qu'en France métropolitaine ;
- Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement – zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Les personnes en emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les « nouveaux vulnérables » dans le contexte de crise sanitaire ;
- 22 % des habitants de QPV ont des difficultés à déclarer leurs impôts en ligne ;
- La sur-occupation des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- La mobilité au temps de la Covid-19 pour les Franciliens des QPV.

En l'absence de travaux sur le contexte de crise au moment de la rédaction du présent rapport, une revue bibliographique offre un panorama des études qualitatives réalisées sur le thème des ressources des quartiers. Elle envisage en particulier leur caractère situé, c'est-à-dire l'importance du quartier dans la création de liens générateurs de dons, de faveurs et de services.

Les habitants des QPV de France métropolitaine : une population jeune mais également concernée par le vieillissement de sa population

Situés dans des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, les 1 296 QPV de France métropolitaine concentrent, par construction, des populations à faibles revenus. Le profil de leurs habitants a peu évolué depuis l'entrée en vigueur de cette géographie de la politique de la ville en 2015. En 2018, le revenu disponible médian de leurs habitants reste en moyenne très inférieur à celui des habitants de France métropolitaine (13 770 € contre 21 730 €) et le taux de pauvreté y est 3 fois plus important (44,7 % contre 14,6 %)¹.

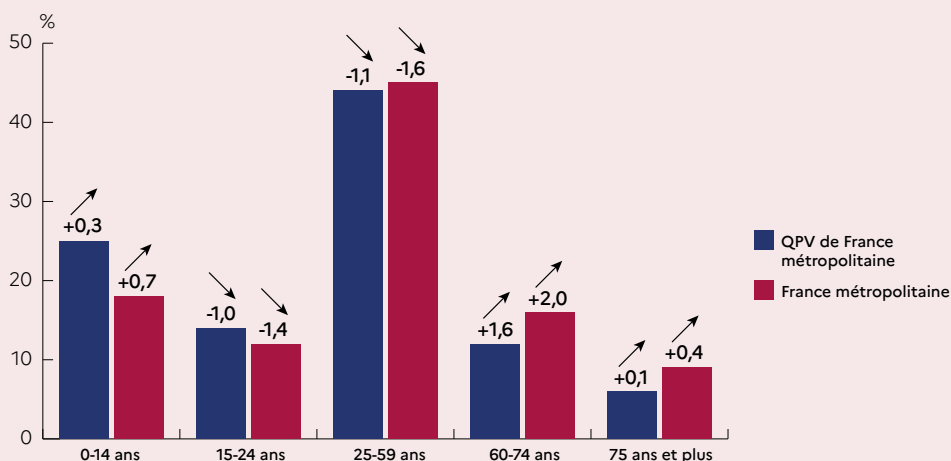
Ce taux a progressé de 1 point de % entre 2012 et 2017 en QPV contre 0,2 point de % en France métropolitaine (Oswalt, 2021).

Les QPV sont traditionnellement associés à la jeunesse de leurs habitants. De fait, les moins de 25 ans y représentent 39,1 % de la population, soit une part largement supérieure à celle des unités urbaines englobantes (31,3 %) ou de France métropolitaine (29,9 %). La proportion des plus de 60 ans est, elle, inférieure en QPV (17,2 %, contre 23,7 % dans les unités urbaines englobantes et 25,4 % en France métropolitaine - Robin, Drony, 2021).

Néanmoins, la dynamique démographique observée depuis 2010 suggère que les QPV sont aussi concernés par le vieillissement de la population que les autres territoires. La part des plus de 60 ans augmente en QPV entre 2010 et 2016 (+ 1,7 point de % - Graphique 1), alors que celle des autres classes d'âge reste stable ou diminue. L'évolution de la part des seniors en QPV, entre 2010 et 2016, est différenciée entre hommes et femmes. Alors qu'au niveau national la part des jeunes seniors de 60-74 ans a évolué

Graphique 1

Répartition de la population par tranches d'âge (en %) en QPV et France métropolitaine et son évolution entre 2010 et 2016 (en points de %)



Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2010 et 2016.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine et en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les 0-14 ans représentaient 24,6 % des résidents en QPV contre 18,1 % en France métropolitaine. Cette part a progressé de 0,3 point entre 2010 et 2016 en QPV et de 0,7 point au niveau national.

1. Selon l'Insee, le taux de pauvreté est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. Pour en savoir plus sur l'évolution de cet indicateur, se référer à la fiche « Pauvreté monétaire et minima sociaux en France métropolitaine » des chiffres clés.

de façon similaire selon le sexe (+ 2 points de %), la part des femmes de 60-74 ans en QPV a augmenté de façon plus prononcée (+1,9 point de % contre +1,2 point de % pour les hommes).

Les dynamiques diffèrent également selon le type de quartiers. Le vieillissement de la population entre 2010 et 2016 est plus important dans les « quartiers HLM de petites unités urbaines » et dans les « quartiers HLM de banlieue éloignée »² que dans les « centres anciens » où la part des plus de 60 ans était déjà supérieure à la moyenne des QPV (Graphique 2).

Les personnes de nationalité étrangère, nombreuses en QPV (21,8 % de la population contre 9,2 % en France métropolitaine), en particulier dans les « quartiers HLM de banlieues éloignées » (24,4 %), sont en augmentation depuis 2010 (+ 3,2 points de % en QPV contre + 0,8 point dans l'ensemble de la France métropolitaine). Les étrangers sont particulièrement concernés par le vieillissement. Ils représentent 24,3 % de la population de la classe d'âge des 60 à 74 ans, contre 21,8 % toutes classes d'âges confondues. De plus, la part des étrangers parmi les 75 ans et plus résidant en QPV a augmenté entre 2010 et 2016 passant de 14,4 % à 19,3 %,

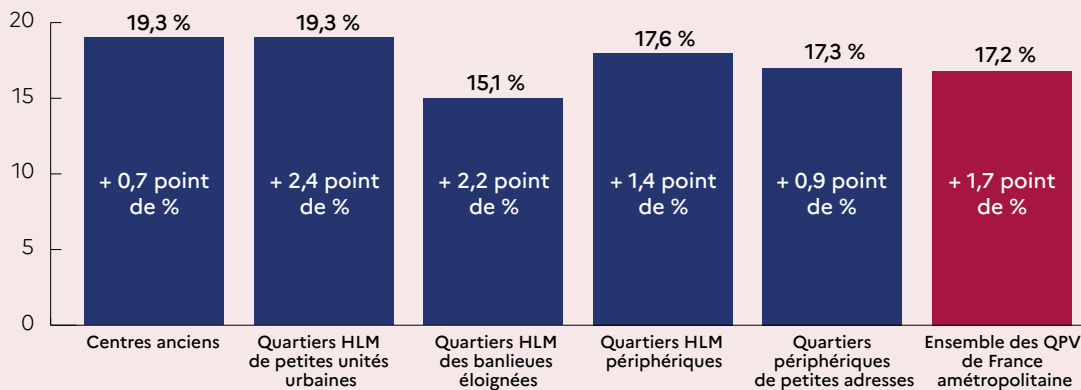
signe probable d'un vieillissement sur place des personnes venues travailler en France dans les années 1960 et 1970.

Enfin, les femmes âgées sont plus touchées que les hommes âgés par l'isolement. Alors que les femmes, toutes classes d'âges confondues, représentent 54,1 % des ménages d'une personne en QPV, elles représentent 64,7 % des ménages d'une personne de 60-74 ans et 80,6 % de ceux de 75 ans et plus. Cette répartition est similaire dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine.

Ces fragilités sont exacerbées dans les quartiers d'Antilles-Guyane, la question du vieillissement concernant particulièrement la Martinique et la Guadeloupe.

Graphique 2

Part des personnes de 60 ans et plus en 2016, selon le type de QPV et son évolution depuis 2010 (en %)



Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2016.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 19,3 % de la population des centres anciens contre 17,2 % de celle de l'ensemble des QPV. La part des 60 ans et plus a augmenté de 3,6 % entre 2010 et 2016 dans les quartiers de type « centres anciens ».

2. Les analyses par types de QPV de cette étude s'appuient sur la typologie Cadre de vie du rapport 2016 de l'ONPV qui permet de distinguer cinq classes.

Les QPV d'Antilles-Guyane: des quartiers avec une population aux profils variés, globalement plus défavorisée qu'en France métropolitaine

Définis grâce à une méthode adaptée³, les 55 quartiers prioritaires d'Antilles-Guyane sont en moyenne plus défavorisés que ceux de France métropolitaine. Ils se trouvent dans des territoires présentant des difficultés économiques et sociales prégnantes. En 2017, le taux de pauvreté monétaire s'élève à un tiers en Guadeloupe et en Martinique, contre 14 % en France métropolitaine. La pauvreté est plus marquée en Guyane où elle touche une personne sur deux. Les difficultés sont, par construction, encore plus importantes dans les QPV de ces territoires. Dans des territoires aux dynamiques démographiques différentes, vieillissement de la population en Guadeloupe et en Martinique, natalité et immigration importantes en Guyane, les QPV sont en nombre et de profils variés. Les enjeux sont par conséquent variables selon les territoires (Creignou, 2021).

La Martinique est le territoire comportant le moins de QPV (7 QPV soit 71 % de la population), suivi par la Guadeloupe (16 QPV soit 15 % de la population). Quatre Guyanais sur dix résident dans l'un des 32 QPV que compte le territoire⁴.

En Guyane, quatre types de quartiers se distinguent :

- les quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni, commune frontalière du Suriname, atypiques à tous égards : ce sont des quartiers très défavorisés, parfois mieux lotis que les autres quartiers de la commune, en particulier s'agissant de la qualité des logements qui ont fait l'objet de la rénovation urbaine ;
- les quartiers urbains défavorisés et des populations fragilisées en marge des centres-villes dans l'agglomération du Centre Littoral (Matoury, Cayenne et Remire-Monjoly) ;

- proches des centres-villes, des quartiers moins précaires que les autres QPV de Guyane : ceux de Kourou, Macouria et le quartier du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni ;
- davantage de logements vacants et de personnes seules dans les quartiers du centre-ville de Cayenne.

En Martinique, dans les QPV, 37 % des habitants se déclarent au chômage, plus de la moitié des résidents est sans diplôme et un Martiniquais sur deux vit sous le seuil de pauvreté. La vacance des logements y est très élevée : un quart des logements, soit 3 fois plus que dans les QPV de France métropolitaine, sont vacants. Les QPV se trouvent majoritairement dans ou à proximité des centres-villes. Ils ont donc globalement une bonne accessibilité aux services, en particulier à Fort de France et au Lamentin, communes qui concentrent les services du département.

Deux types de QPV se distinguent néanmoins :

- des quartiers avec une part importante de logement sociaux, de logements collectifs et un faible taux de vacance : Haut-Dillon à Fort de France et Cité Lacroix Terre Pointe Lynch au Robert où la population est plus jeune ;
- cinq autres quartiers se démarquant par une surreprésentation des seniors et des logements individuels.

Dans les QPV de Guadeloupe, 41 % des habitants se déclarent au chômage et la moitié des habitants est sans diplôme.

Trois types de QPV se distinguent :

- aux Abymes et à Pointe-à-Pitre, les QPV urbains abritent une population plus diplômée ;
- Bourg-Saint-Robert (Baillif) et Bananier-Haute Plaine (Capesterre-Belle-Eau) sont deux QPV moins défavorisés sur le plan de l'emploi ;
- des habitants sont particulièrement défavorisés dans les autres QPV de Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau et Pointe-à-Pitre/Les Abymes, Le Moule et Sainte-Rose.

Ces vulnérabilités, dans les QPV de France métropolitaine et d'Antilles-Guyane, interpellent dans un contexte de crise liée à la Covid-19. À ce stade, aucune étude ne permet d'appréhender ce contexte dans les QPV des Ultramarins.

3. Décret n° 2014-1575 du 22 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à la Polynésie française

4. Les autres territoires ultramarins, La Réunion, Mayotte, la Polynésie française et Saint-Martin, comptent respectivement 49, 36, 76 et 2 QPV.

Plus exposés à la circulation du virus, les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs à la Covid-19 en mai 2020

À la sortie du premier confinement de mars 2020 (entre le 2 mai et 2 juin 2020), la première vague de l'enquête « Epidémiologie et conditions de vie » (EpiCov) est lancée par l'Inserm et la Drees, avec le concours de l'Insee et de Santé publique France pour :

- analyser la dynamique de l'épidémie SARS-CoV-2 à l'échelle nationale et à celle des QPV ;
- mesurer les effets des conditions de vie sur l'exposition au virus et, réciproquement, ceux de l'épidémie sur les conditions de vie.

Compte tenu des difficultés socio-économiques auxquelles ils sont confrontés, les habitants des

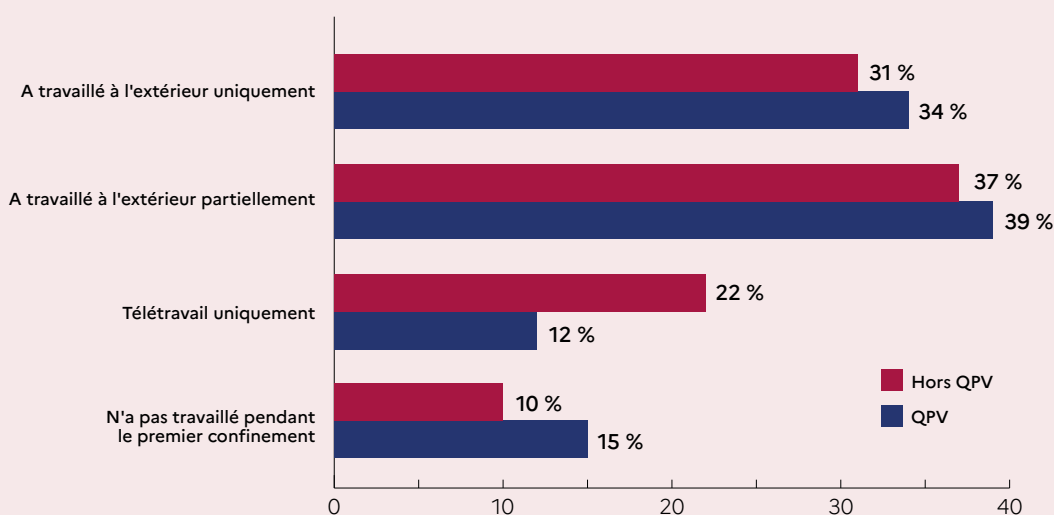
QPV sont plus vulnérables dans le contexte de crise liée à la Covid-19 (Bajos, Mondésir, Robin, 2021).

À la sortie du premier confinement, ils avaient développé des anticorps au SARS-CoV-2 deux fois plus fréquemment que les habitants du reste du territoire (8,2 % contre 4,5 %). Cette prévalence au virus dans les QPV peut s'expliquer notamment par des conditions de vie exposant plus fortement leurs habitants à la contamination :

- une forte densité de population des communes dans lesquelles sont implantées les QPV : 74 % des personnes résidant en QPV interrogées vivent dans une commune densément peuplée contre 35,7 % hors QPV. Or, les personnes habitant dans une commune très densément peuplée sont deux fois plus nombreuses à être positives à la Covid-19 en mai 2020 (6,4 %, contre 3,3 % des habitants des communes de densité intermédiaire et 3,4 % des habitants des communes peu denses) ;
- des logements exigus : en 2016, 14 % ménages dans les QPV de France métropolitaine occupent un logement sur-occupé⁵ contre 4,8 % de l'ensemble des ménages de France métropolitaine (Gallic, Lequien, 2021) ;

Graphique 3

Organisation du travail pendant le premier confinement



Source : enquête EpiCov V1-2020 Inserm/Drees.

Champ : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Réunion. Personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ou institution (hors Ehpad et prisons) ayant un emploi avant le début du premier confinement.

Traitements : Inserm/Drees.

Note de lecture : 10,7 % des répondants à l'enquête EpiCov ayant un emploi avant le début du premier confinement déclarent n'avoir pas travaillé pendant le premier confinement. Parmi les répondants vivant en QPV, cette proportion est de 15,3 %.

- des risques d'exposition au virus plus importants dans la sphère professionnelle : si les arrêts d'activités ont été plus fréquents en QPV pendant le premier confinement de mars 2020 (15,3 % des résidents soit 1,5 fois plus que hors QPV), les habitants, compte tenu des professions qu'ils exercent, y sont moins nombreux à déclarer avoir télétravaillé (Graphique 3) pendant cette période (11,9 % contre 21,1 % de l'ensemble des actifs). 20,3 % de ces personnes en emploi déclarent avoir été au chômage partiel pendant toute la période du premier confinement (contre 15,1 % hors QPV).

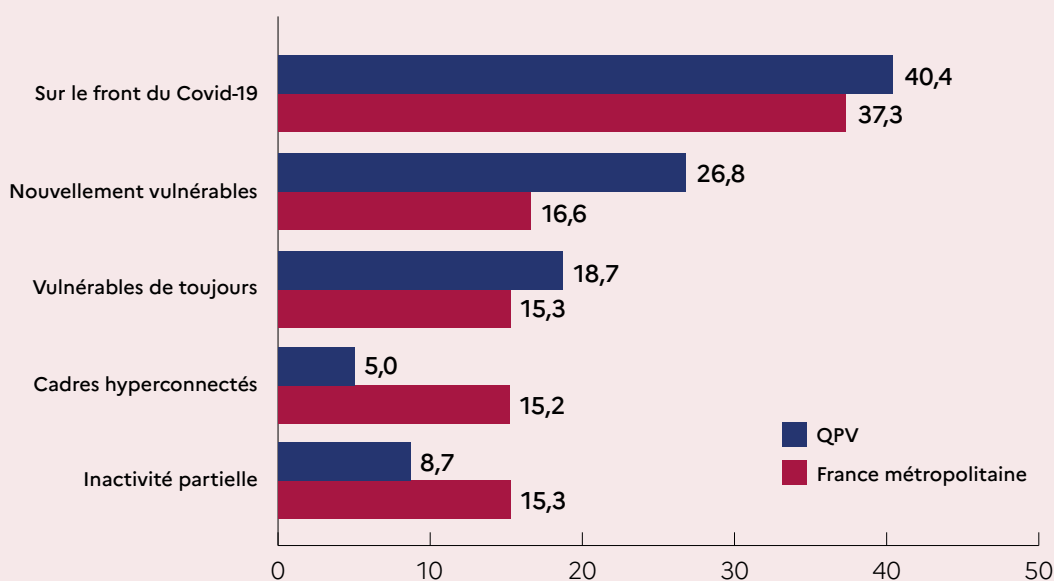
Les actifs des QPV sont les « nouvellement vulnérables » de la crise sanitaire

L'analyse des professions exercées par les habitants des QPV révèle que ces derniers occupent autant qu'au niveau national des professions « en première ligne face au coronavirus » (près de 40 % des personnes en emploi – Graphique 4, Robin, 2021).

Activités dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la propreté, de l'alimentaire et

Graphique 4

Répartition de la population en emploi selon les cinq groupes de professions exposées diversement lors du premier confinement de mars 2020, en QPV et au niveau national (en %)



Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2017 à 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 40,4 % occupent une profession appartenant au groupe « sur le front du Covid-19 ». C'est 1,1 fois plus qu'au niveau national où la proportion est de 37,3 %.

5. Selon l'Insee, un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'« occupation normale », fondée sur le fait de disposer de : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant.

de sa distribution, de la protection de la population, les professions « sur le front du Covid-19 », considérées comme rendant des services indispensables aux personnes, ont été maintenues pendant le premier confinement. Ces professions, en contact avec le public (en moyenne 73 % des personnes occupant ces professions déclarent être en contact avec le public en face-à-face contre 51 % pour l'ensemble des professions), sont majoritairement occupées par des femmes : à 65 % contre 48 % pour l'ensemble des professions. Ces professions « sur le front du Covid-19 » se caractérisent enfin par des conditions de travail difficiles : recours au travail le week-end ou la nuit plus fréquent (respectivement 54 % et 12 % contre 40 et 9 % pour l'ensemble des professions), contraintes physiques notamment liées à des postures pénibles, au fait de rester longtemps debout ou encore de déplacer des charges lourdes. C'est le cas pour les agents d'entretien, les agents de gardiennage et de sécurité, les aides-soignants, respectivement 2,7 et 3,4 et 1,2 plus nombreux parmi les personnes en emploi des QPV.

Par ailleurs, les résidents des QPV exercent beaucoup plus fréquemment encore des professions « nouvellement vulnérables » (1,6 fois plus qu'au niveau national), c'est-à-dire relevant de secteurs dont l'activité a été ralentie ou stoppée pendant la crise sanitaire. Les personnes en emploi dans ce groupe de profession, majoritairement des hommes (62 %), sont vulnérables économiquement. Ils cumulent, outre le fait d'être dans des

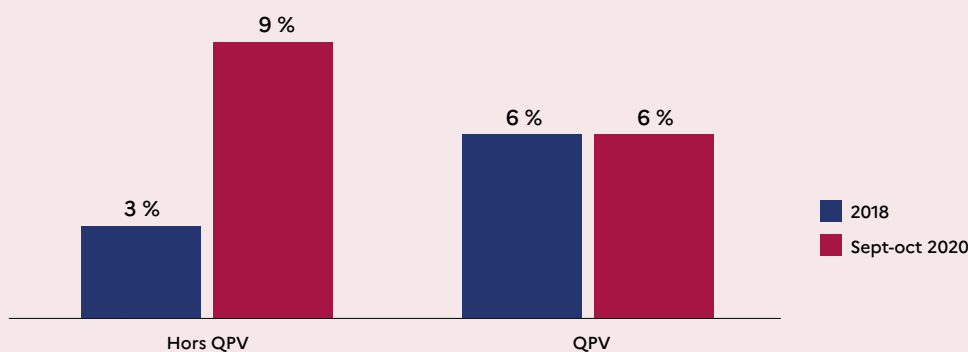
secteurs à l'arrêt, un risque accru de chômage ou de faillite lié à leurs statuts précaires (CDD, intérim, contrat saisonnier ou encore travail indépendant sans salarié) et un risque plus élevé d'arrêt d'activité lié au fait que le travail à distance n'est pas possible. Par exemple, les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, famille professionnelle deux fois plus fréquente parmi les personnes en emploi résidant en QPV, ont été plus exposés à la cessation d'activité durant la crise sanitaire. Ces actifs ont pu bénéficier du chômage partiel pendant la crise.

Les « vulnérables de toujours », professions rattachées aux secteurs d'activité traditionnellement fragilisés en période de crise, sont également surreprésentés en QPV mais dans une moindre proportion. Il s'agit de professions majoritairement occupées par des hommes.

En raison des professions exercées par les personnes en emploi, le recours au télétravail est moins fréquent en QPV. L'impossibilité de télétravailler et les déplacements domicile-travail qui en résultent, augmentent l'exposition des habitants des QPV au virus de la Covid-19.

Graphique 5

Part des actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée (en semaine)



Sources : EGT H2020 (Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA) / Résultats partiels 2018; enquête sur la mobilité au temps de la Covid-19 (Île-de-France Mobilités).

Champ : Île-de-France.

Traitement : Île-de-France Mobilités.

Lecture : la part des actifs résidant en dehors des QPV qui ne sont pas sortis de chez eux un jour donné est passée de 3 % en 2018 à 9 % en septembre-octobre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Dans le même temps, cette part est restée stable à 6 % pour les actifs résidant dans les QPV.

En Île-de-France, une mobilité contrainte pour les résidents des QPV durant la crise liée à la Covid-19

En Île-de-France, le nombre moyen de déplacements quotidiens des personnes âgées de plus de 5 ans résidant en QPV et qui sortaient de chez elles un jour donné, n'a pas significativement évolué entre 2018 et septembre-octobre 2020 pour les habitants des QPV, passant de 3,9 à 3,8. Il a en revanche baissé plus fortement pour les autres Franciliens, passant de 4,2 déplacements par jour en 2018 à 3,8 en septembre-octobre 2020. Les déplacements en jour de semaine des actifs résidant en QPV ont également moins diminué. En septembre-octobre, la part de ces actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée est restée stable à 6 % par rapport à la situation observée avant la crise en 2018, alors qu'elle a augmenté de 6 points de % pour l'ensemble des actifs franciliens hors QPV (Graphique 5). Pour ceux qui se sont déplacés, le nombre de déplacements quotidiens n'a reculé que de 5 % contre 13 % pour les autres actifs hors QPV (Mahieu, 2021).

Moins équipés d'ordinateurs personnels, smartphones ou tablettes, les habitants des QPV utilisent moins le numérique pour leurs activités quotidiennes

Durant la crise liée à la Covid-19, le numérique et ses usages ont joué un rôle clé dans la vie quotidienne (école à la maison, télétravail, démarches

administratives notamment). Dans une enquête nationale réalisée par téléphone du 21 janvier au 17 juin 2019 (enquête CAPUNI), l'Observatoire du numérique et de l'innovation⁶ associé au Groupement d'intérêt scientifique Marsouin a interrogé 7 500 habitants de France métropolitaine âgés de 18 ans et plus. L'exploitation de cette enquête permet d'analyser le niveau d'équipement et les savoir-faire numériques des habitants des QPV (Rémila, Le Bras, 2021).

En 2019, 87 % des habitants des QPV de France métropolitaine âgés de 18 à 59 ans sont équipés d'un smartphone (91 % des habitants de France métropolitaine), 75 % d'un ordinateur à la maison (89 % des habitants de France métropolitaine) et 48 % d'une tablette (contre 54 %). En QPV, les motifs de non possession d'un smartphone sont d'abord le fait de ne pas maîtriser cet outil, puis le coût des abonnements (Graphique 6).

Les personnes qui ont pour langue première une langue autre que le français (allophones) ou qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture ou le calcul (situation d'illettrisme) sont également susceptibles d'être surreprésentées parmi les habitants de QPV⁷. Certaines de ces caractéristiques peuvent être à l'origine de freins, en termes financiers ou de savoir-faire, à l'usage des technologies numériques.

Ainsi, au total, en 2019, 97 % des habitants âgés de 18 à 59 ans ont utilisé Internet au moins une fois au cours des trois derniers mois. Si, à âge, revenu et autres caractéristiques identiques (caractéristiques socio-économiques, taille de l'unité urbaine de résidence et équipements numériques), les habitants des QPV âgés de 18 à 59 ans utilisent aussi souvent Internet que l'ensemble des habitants des unités urbaines (UU) englobant un QPV pour prendre un rendez-vous médical, ils l'utilisent moins que les habitants des unités urbaines englobantes pour faire leurs courses en ligne ou pour réaliser des opérations bancaires. En outre, ils jugent moins facile d'effectuer des tâches administratives en ligne, en particulier celles qui touchent aux impôts et à la Caisse d'allocations familiales.

Ces difficultés quant aux usages du numérique ont pu être exacerbées en période de crise sanitaire pour réaliser les démarches du quotidien.

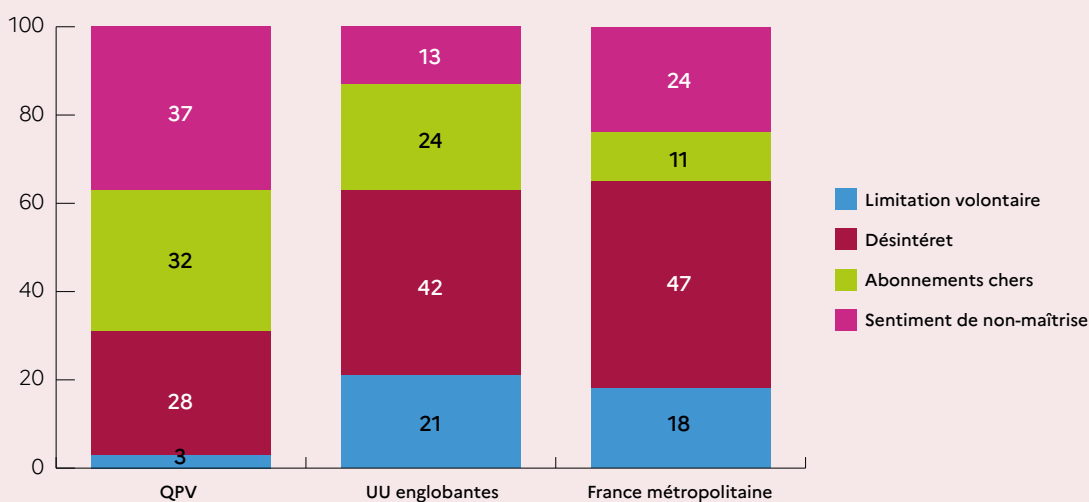
Selon une note de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), les élèves ayant été scolarisés dans des établis-

6. <https://omni.marsouin.org/> (observatoire de Marsouin : <https://www.marsouin.org/>)

7. « La proportion de personnes en 2011 estimées en situation d'illettrisme est particulièrement élevée dans les zones urbaines sensibles (Zus), puisqu'elle s'élève à 15 % contre 7 % dans le reste du territoire », Rapport 2014 de l'Onzus, p. 131. Le zonage en Zus a depuis été remplacé par celui en QPV.

Graphique 6

Raisons évoquées pour ne pas posséder un smartphone selon le lieu de résidence



Source : enquête CAPUNI.

Traitements : observatoire Marsouin.

Champ : France métropolitaine, personnes ne possédant pas de smartphone.

Lecture : 37 % des habitants de QPV qui ne possèdent pas de smartphone évoquent un sentiment de non maîtrise de cet outil.

sements du réseau d'éducation prioritaire⁸ lors du premier confinement sont moins nombreux à déclarer avoir utilisé des supports traditionnels (le crayon, les feuilles de papier ou les cahiers). Ils sont également moins nombreux à déclarer avoir utilisé l'imprimante et l'ordinateur. En revanche, ils ont nettement plus utilisé le téléphone et, dans une moindre mesure, la tablette et la télévision (Baude et al., 2021 - Graphique 7).

Dans ce contexte, lors du premier confinement de mars 2020, les crédits alloués à la politique de la ville par l'Etat (programme 147) ont été mobilisés pour favoriser la continuité éducative. Jusqu'à 15 % des enveloppes territoriales allouées au titre des cités éducatives ont été mobilisés pour l'achat de matériel informatique (Langa, Malaret, Touchard, 2021).

D'autres ressources ont pu également être mobilisées par les habitants durant cette période. Néanmoins, les travaux sur ce sujet étant en cours, les études qualitatives déjà réalisées sur « l'à côté » des politiques socio-urbaines per-

mettent de dresser un panorama des ressources informelles des quartiers populaires (Leclecq, 2021).

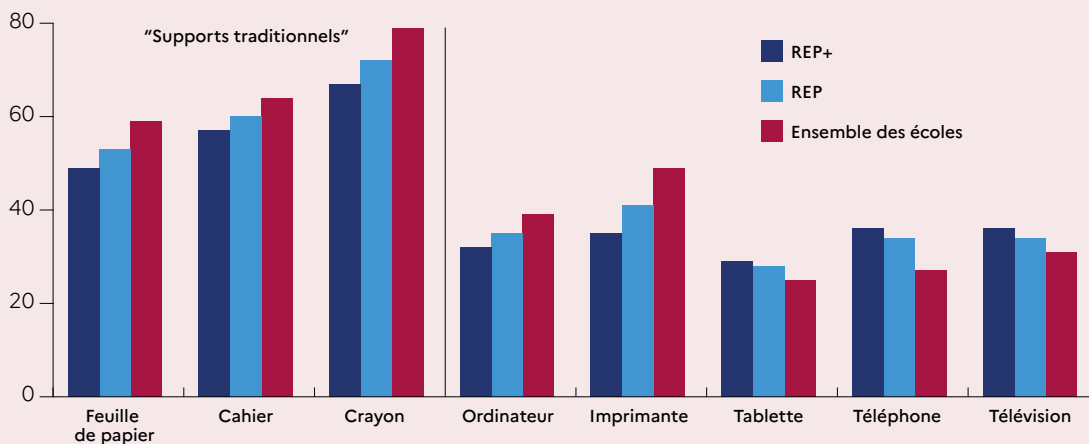
Quelles ressources pour les habitants des quartiers populaires ?

Objet de peu de travaux quantitatifs, les ressources des quartiers populaires, c'est-à-dire les moyens utilisés par les individus et les groupes sociaux pour faire face aux difficultés dans leur vie quotidienne, constituent un des thèmes centraux de la politique de la ville. Ce sujet souvent traité via la question de la participation des habitants et de la co-construction des politiques publiques, revêt des dimensions multiples et interroge les politiques socio-urbaines, notamment dans le contexte de crise liée à la Covid-19. Souvent informelles et concernant des aspects

8. Les géographies de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire convergent : 70,8 % des écoles qui se situent à moins de 100 m d'un QPV appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+), contre 5,8 % pour les écoles plus éloignées (Robin, 2021).

Graphique 7

Objets utilisés par les élèves de CP et de grande section pour travailler pendant le premier confinement selon le secteur de l'établissement, en %



Champ : élèves de CP et de CE1 de France métropolitaine + Drom + Polynésie française + Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Source : questionnaire adossé aux évaluations Repères 2020, MENJS-DEPP.

Traitements : ANCT – ONPV.

Réf. : Note d'Information, n° 21.19 © Depp.

multiples de la vie des habitants (liens sociaux, emploi, culture, épargne collective...), ces ressources s'incarnent parfois de façon plus formelle dans des associations, des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui soutiennent ces formes d'innovation sociale.

Les liens entre les habitants sont une ressource collective

Les ressources des quartiers populaires sont caractérisées par leur caractère situé. Les relations entre leurs habitants sont basées sur la proximité et la réciprocité. Ce type de liens, s'ils ne sont pas spécifiques aux quartiers populaires, y apparaissent plus structurant dans la vie des familles. « C'est dans l'inscription de ces liens dans le territoire, et leurs rapports à la proximité, que les quartiers populaires s'éloignent sans doute le plus de ceux des classes moyennes (Ripoll, Fol, 2010), pour lesquels le territoire est plus apprécié comme « décor » (Simon, 1997) ou comme base d'une projection vers un territoire plus large (Vermeersch, 2011 ; Collet, 2013) » (Leclercq, 2021).

Ces liens s'insèrent dans des formes de sociabilité de proximité qui permettent de faire face aux difficultés du quotidien : pour trouver un travail, une aide sociale, surveiller les enfants, mais aussi rénover son logement ou s'organiser pour trou-

ver une alimentation saine au meilleur prix, de nombreux habitants trouvent un appui essentiel dans le quartier et les formes de sociabilités qui s'y déroulent (collectif Rosa Bonheur, 2019). Ces liens sont davantage développés par les catégories de population en difficultés d'insertion dans l'emploi salarié, en particulier les femmes et les jeunes.

La crise du Covid-19, en remettant sur la scène publique la forte exposition des habitants des quartiers populaires aux différentes crises, a aussi mis en valeur les capacités d'organisation de ses habitants, difficilement objectivables pour l'instant, mais faisant l'objet d'études en cours (Demoulin, Collectif Pop-Art, 2021 - encadré 1).

Le travail informel constitue parfois un revenu complémentaire

De nombreux travaux, dont ceux du collectif Rosa Bonheur, soulignent que le travail qualifié d'informel peut être une ressource économique complémentaire pour les habitants des quartiers populaires. Les activités qui en résultent permettent de faire le pont entre deux périodes de travail formel en contrat à durée déterminée. Constituant la principale source de revenus pour certains ménages, ce travail « à côté » s'appuie souvent sur des compétences acquises dans l'entreprise. Ces activités constituent une



ENCADRÉ 1 - SOLIDARITE COVID 19. RELATIONS DE PROXIMITE ET ASSOCIATIONS DANS LE QUARTIER DU BOIS DE L'ETANG ON

Dans le quartier du Bois de l'Etang, à La Verrière (Yvelines), le premier confinement a donné lieu à un double problème. Dans ce quartier qui fait l'objet d'un diagnostic mené par l'association APPUII dans le cadre de la mission « Solidarité Covid 19 » (<https://appuii.wordpress.com/2020/12/01/yvelines-78-comprendre-et-accompagner-les-nouvelles-formes-de-solidarite-face-a-la-crise-sanitaire/>) financée par la Fondation Abbé Pierre sur cinq villes et sept quartiers du département, les plus précaires et les plus isolés ont vu soudainement leur survie dépendre des formes de solidarité, tandis que les associations nationales de solidarité et les services publics peinaient à faire face à cette demande nouvelle. Dans ce contexte, une association locale

composée de jeunes du quartier, l'association Sibawayh, s'est organisée pour livrer des colis alimentaires aux plus âgés et aux plus précaires, et leur apporter un réconfort moral. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur les contacts apportés par un groupe de femmes du quartier engagé de longue date dans des actions d'aide à la personne (administrative, domestique, sociale) sur le quartier. Ces deux acteurs ont ainsi utilisé les ressources offertes par la proximité et l'ancienneté de leurs relations, pour atteindre des personnes que les institutions et associations formelles ne parvenaient pas à atteindre. Pour autant, Sibawayh regrette l'absence de discussions avec ces différents acteurs de la solidarité alors même qu'ils poursuivent un but commun.

économie de subsistance ou un complément au salaire. Elles concernent la réalisation de réparations ponctuelles, la confection d'œuvres artisanales, l'entretien d'un potager, destinés à se nourrir, à faire baisser certains coûts de la vie quotidienne. En cela, travail formel et informel constituent un continuum dans ces quartiers.

Dans le cadre d'une enquête sur la mécanique de rue menée entre 2016 et 2017 à Stains et Villiers-le-Bel, Abou Ndiaye, Agnès Deboulet et Khedidja Mammou (2019, p. 3) ont ainsi établi que « ces mécaniciens gagnent en moyenne 1 400 euros par mois, mais cette somme cache de grandes disparités. Les plus bas revenus tournent autour de 300 euros, contre 2 200 euros pour les plus hauts. Avec ses gains mensuels, un mécanicien nourrit en moyenne huit personnes, dont près de trois enfants à charge » (Ndiaye, Deboulet, Mammou, 2019).

Ces activités, souvent illégales et considérées comme polluantes, sont souvent combattues par les pouvoirs publics. Néanmoins, certaines collectivités lui donnent une place dans l'espace public à travers la création de garage coopératif, en fournissant un accompagnement à l'organisation de la profession. Le Conseil national des villes, dans son avis de 2019, recommande de reconnaître les initiatives issues de l'économie informelle dans les quartiers populaires et de valoriser les compétences et savoir-faire associés.

L'ESS constitue un des vecteurs pour la reconnaissance de ces formes d'innovations sociales.

L'économie sociale et solidaire : un des leviers pour la reconnaissance et la valorisation des ressources des quartiers populaires

Incité par les lois Hamon et Lamy de 2014, l'ESS contribue à la valorisation des ressources des quartiers populaires et à de l'innovation sociale dans les quartiers populaires. Constituées à 83 % d'associations, les structures de l'ESS agissent ainsi comme des créateurs et des incubateurs de ressources pour des populations que les institutions parviennent difficilement à toucher.

En France en 2019, près de 14 % des établissements de l'ESS se situaient dans des quartiers de la politique de la ville ou dans un rayon de 300 mètres autour de ces quartiers (ANCT, ESS France, 2019). Intervenant globalement dans les secteurs liés au social, à l'emploi, au logement, aux activités sportives et culturelles (Ibid.), ces établissements sont globalement plus présents dans les quartiers les plus éloignés des institutions, de même que dans les quartiers en grande difficulté par rapport à l'emploi et à l'activité économique (ONPV, 2019). Créateurs d'emplois, de services à la personne et de parcours sociaux ascendants chez certains des habitants mobilisés, certaines associations et collectifs du secteur insistent néanmoins sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs actions (manque de locaux, d'emploi, de financements) (ANCT, ESS France, 2019).

Conclusion

À l'issue du premier confinement de mars 2020, les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs à la Covid-19 que ceux des autres quartiers. Ils apparaissaient plus exposés au virus en raison de leurs conditions de vie.

Résidant plus fréquemment dans des communes densément peuplées et dans des logements sur-occupés, ils sont également plus vulnérables en raison de leurs conditions d'emploi. Ils ont moins pratiqué le télétravail pendant le premier confinement, et en Île-de-France, en septembre-octobre 2020, la mobilité quotidienne des actifs résidant en QPV a moins diminué qu'ailleurs. S'ils exercent autant voire plus que les habitants des autres quartiers des professions rendant des services indispensables aux personnes en période d'épidémie, ils occupent davantage encore des professions dont l'activité a été ralentie ou stoppée. Ils ont par conséquent été davantage concernés par le chômage partiel, mesure prise par l'État pour amortir le choc de la crise et éviter les ruptures de contrats de travail. Les personnes en emploi résidant en QPV ont néanmoins davantage vu leur situation financière se dégrader.

Pour parer à l'urgence de la crise sanitaire, le programme 147 « politique de la Ville » a été mobilisé pendant le premier confinement de mars 2020, notamment pour garantir la continuité éducative et pour soutenir les associations de proximité. Et à l'issue du premier confinement, le lancement et le déploiement de l'opération « Quartiers d'été » a accompagné durant la période estivale les jeunes et leurs familles.

Les habitants des QPV ont pu également mobiliser des relations de proximité et d'entraide ainsi que l'emploi informel pour faire face aux difficultés du quotidien : les travaux qualitatifs sur le recours à ces ressources pendant la période de crise sont en cours. Des recherches antérieures soulignent néanmoins que ces ressources, souvent invisibles, constituent un potentiel pour l'action publique, notamment en termes de participation des habitants.



BIBLIOGRAPHIE

- Bajos N., Mondésir H., Robin J. (2021)**, *Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement – zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Baude I., Ben Ali L., Bret A., Brncic Q., Etève Y., Fabre M., Heidmann L., Lacroix A. (2021)**, DEPP-B2-1 et B2-2, *Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire: comment les élèves ont-ils vécu le confinement de mars-avril*, Note d'Information, n° 21.19 © Depp, avril 2021.
- Bienaimé-Besse C., Koffi K. (2021)**, *Évolution des représentations des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Butler J. (2018)**, *Ces corps qui comptent*, Editions Amsterdam, 360 pages.
- Castel, R., (1991)**. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation ». Donzelot J. & al., *Face à l'exclusion, le modèle français*. Éditions Esprit, Paris, p. 137-168.
- Calvat T., Chatel T., de Hennezel E., Les personnes âgées, ambassadeurs de nos vulnérabilités et gisement de progrès**, Regards 2020/1 (N° 57), pages 53 à 63.
- CNV, 2019 b.**, *Economie informelle et quartiers prioritaires: « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants: un nouveau défi »*, https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.8.10_-_avis_economie_informelle.pdf.
- Collectif Rosa Bonheur (2019)**, *La ville vue d'en bas: travail et production de l'espace populaire*, Paris, Amsterdam Editions.
- Collet A. (2013)**, *Trajectoires résidentielles de classes moyennes et gentrification des anciens quartiers populaires: le cas du Bas Montreuil*, *Savoir/Agir*, 2(2), p. 41-48.
- Creignou A. (2021)**, *Les 55 quartiers prioritaires de la politique de la ville des Antilles et de Guyane: des quartiers aux profils variés, globalement plus défavorisés qu'en France métropolitaine*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Demoulin J., Collectif Pop-Part, (2021)**, *Expériences du confinement de jeunes de quartiers populaires franciliens*, Métropolitiques, [En ligne] URL: <https://metropolitiques.eu/Experiences-du-confinement-de-jeunes-de-quartiers-populaires-franciliens.html>.
- Dieusaert P., Roger B. (2019)**, *L'économie sociale et solidaire en quartiers prioritaires: plus de 10 000 établissements employeurs pour plus de 100 000 emplois*. ONPV, Rapport annuel 2018.
- Fol S. (2010)**. *Mobilités et ancrages dans les quartiers pauvres: les ressources de la proximité*, *Regards Sociologiques*, n°40, p. 27-43
- Gallic G., Lequien L. (2021)**, *La suroccupation des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Guisse N., Muller J., 2019**. *Les Français portent un regard sombre sur les quartiers « sensibles »*. CREDOC, ONPV, 16 p.
- Langa L., Malaret O., Touchard M. (2021)**, *Les moyens financiers de la politique de la ville*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Le Blanc G. (2011)**, *Que faire de nos vulnérabilités ?*, Bayard, *Le Temps d'une question*, 212 pages.
- Leclercq R. (2021)**, *Les ressources des quartiers populaires – Une revue de littérature sur l'à côté des politiques socio-urbaines*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Lhuillier D. (2017)**, *Quelle reconnaissance des vulnérabilités au travail ?*, *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne].
- Mahieu O. (2021)**, *La mobilité au temps de la Covid-19 pour les Franciliens des QPV*. ONPV, Rapport annuel 2020.
- Ndiaye A., Mamou K., Deboulet A. (2019)**, *La mécanique de rue: vertus cachées d'une économie populaire dénigrée*. Métropolitiques.eu, Métropolitiques, ffhal-02615305.
- Oswalt N. (2021)**, *Chiffres clés – Pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)*. ONPV.
- Oswalt N. (2020)**, *La santé des habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville: une moins bonne perception de l'état de santé et une plus forte prévalence du surpoids et de certaines pathologies*. ONPV, Rapport annuel 2019.
- Rémila N. (2020)**, *Moins d'un habitant des quartiers prioritaires sur quatre juge son quartier « tout à fait » agréable à vivre*. ONPV, Rapport annuel 2019.
- Rémila N., Le Bras P. (2021)**, *22 % des habitants de QPV ont des difficultés à déclarer leurs impôts en ligne*. ONPV, Rapport annuel 2020.



Robin J. (2021), *La démographie d'entreprises : une forte croissance du nombre d'entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019*. ONPV, Rapport annuel 2020.

Robin J. (2021). *Les écoles relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : 70 % appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+)*. ONPV, Chiffres clés – Éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Robin J., Drony E. (2021), *Les habitants des 1296 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine*. ONPV, Rapport annuel 2020.

Robin J. (2021), *Les personnes en emploi résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont les nouveaux vulnérables dans le contexte de crise sanitaire*. ONPV, Rapport annuel 2020.

Simon P. (1997). *Les usages sociaux de la rue dans un quartier cosmopolite*, *Espaces et sociétés*, n° 90 – 91, p. 43-68.

Thonon M., Lévrier S., Bottriaux J., Tantot A., Coubard C. (2021), *L'économie sociale et solidaire (ESS), une chance pour les territoires fragiles*, ANCT, Agir.

Vermeersch S. (2011). *Bien vivre au-delà du « périph » : les compromis des classes moyennes*, *Sociétés contemporaines*, 3(3), p. 131-154. <https://doi.org/10.3917/soco.083.0131>.

1

Portrait des habitants des 1 296 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine

En QPV, il y a 3 fois plus de personnes pauvres, 1,7 fois plus de personnes ayant un emploi précaire et 3 fois plus de logements suroccupés qu'en France métropolitaine.

Juliette Robin et Élise Drony (ANCT-ONPV)



Situés dans des unités urbaines de plus de 10 000 habitants, les QPV de France métropolitaine concentrent des populations à faibles revenus, avec des conditions de logement et d'emploi difficiles. Les jeunes, très nombreux dans les QPV, sont plus souvent en décrochage scolaire et s'orientent davantage vers des filières courtes. Les femmes y sont plus éloignées de l'emploi et, lorsqu'elles sont actives, subissent plus souvent des conditions de travail précaires ou le sous-emploi, en assumant parfois seules la responsabilité du ménage dans les situations de familles monoparentales. Les immigrés, très présents en QPV, sont particulièrement vulnérables en matière d'emploi. Enfin, ces quartiers sont concernés par le vieillissement de leur population, notamment les « quartiers HLM de petites unités urbaines ». Ils font face à des problématiques nouvellement mises en lumière comme l'isolement des personnes âgées, accentuées pendant la crise sanitaire depuis mars 2020.

Une population vulnérable en termes de revenus, d'emploi et de logements

Les 1 296 QPV de France métropolitaine regroupent une population de 4,8 millions d'habitants (encadré 1 - une des principales sources: les estimations démographiques). Le décret du 3 juillet 2014 relatif aux QPV¹ énonce que ceux-ci se trouvent dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants: ils sont donc tous situés en zone urbaine. La crise sanitaire a mis en avant la forte exposition des habitants des QPV au virus du SARS-CoV-2, liée en partie à la densité de population des communes contenant un QPV (Bajos, Mondésir et Robin, 2021).

Par construction, les QPV concentrent des populations pauvres: ils sont définis à partir d'un seuil de bas revenu tenant compte du revenu médian de la France métropolitaine et de celui de l'unité urbaine² englobant le QPV. Le revenu disponible³ médian est par conséquent beaucoup plus bas (13 770 €) que celui de France métropolitaine (21 730 €) et la part des habitants des QPV pauvres⁴ est 3 fois plus importante qu'en France métropolitaine (44,7 % contre 14,6 %). En raison de ces faibles revenus, les ménages fiscalement imposés sur le revenu sont 2,3 fois moins nombreux en QPV qu'en France métropolitaine (23,0 % contre 51,7 %). De fait, les revenus des habitants des QPV proviennent beaucoup plus des prestations sociales que ceux de l'ensemble de la population métropolitaine (graphique 1): la part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu des habitants en QPV est ainsi 4,2 fois plus importante que celle du revenu des habitants de France métropolitaine (22,9 % contre 5,5 %). Les minimas sociaux représentent 10,2 % du revenu des résidents des QPV, contre seulement 2,1 % du revenu de ceux de France métropolitaine.

Les conditions d'emplois des habitants des QPV sont aussi plus difficiles: la part des emplois précaires⁵ parmi les emplois est de 22,7 % contre 13,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine. Les habitants des QPV sont par ailleurs plus exposés au sous-emploi et ont un niveau de rémunération sensiblement plus faible (Robin, 2021). Ces vulnérabilités, déjà existantes, se sont probablement accrues dans le contexte de crise sanitaire. Les habitants de QPV ont moins eu recours au télétravail en raison des professions exercées, ce qui a entraîné une plus forte exposition au virus sur le lieu de travail et lors des déplacements domicile-travail (Robin, 2021).

La précarité économique de cette population se traduit par ses conditions de logement. La suroccupation⁶ des logements est un phénomène beaucoup plus important en QPV (14 %) que dans les unités urbaines englobantes (7 %) ou

1. Décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

2. Selon l'Insee, les unités urbaines sont une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

3. Selon l'Insee, le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets de cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités chômage), nets des impôts

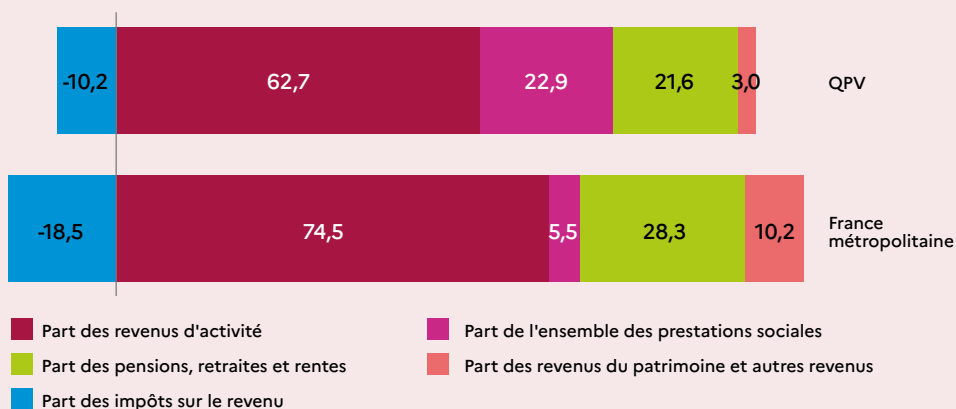
4. Selon l'Insee, le taux de pauvreté est le pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de France métropolitaine. Pour en savoir plus sur l'évolution de cet indicateur, se référer à la publication « Chiffres clés – Pauvreté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ».

5. Selon l'Insee, un emploi précaire est un emploi qui n'est pas sous le statut de contrats à durée indéterminée. Il s'agit de l'intérim, des contrats à durée déterminée, de l'apprentissage et des contrats aidés.

6. Selon l'Insee, un logement suroccupé est un logement où le nombre de pièces est insuffisant par rapport à une norme « d'occupation normale », en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement.

Graphique 1

Décomposition du revenu disponible des ménages en QPV et en France métropolitaine en 2018 (en %)



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2018.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine et population de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 62,7 % des revenus des habitants des QPV sont des revenus d'activité, contre 74,5 % de ceux de la population métropolitaine.

que dans l'ensemble de la France métropolitaine (4,8 % - Gallic et Lequien, 2021). Les résidences principales en QPV sont en moyenne de taille plus petite : la part des résidences principales d'une ou deux pièces est égale à 25,3 % contre 18,2 % au niveau national. De même, la part des résidences principales de 5 pièces ou plus y est largement inférieure (13,5 % contre 26,5 % dans les unités urbaines englobantes et 33,5 % en France métropolitaine).

Les jeunes des QPV, en proportion plus nombreux, sortent plus tôt du système scolaire

La population des QPV est caractérisée par sa jeunesse et par une plus faible présence de personnes âgées que dans le reste du territoire. La part des moins de 25 ans est plus importante en QPV (39,1 %) que dans les unités urbaines englobantes (31,3 %) ou qu'en France métropolitaine (29,9 %). La part des plus de 60 ans est, elle, moins importante en QPV (17,2 %, contre 23,7 % dans les unités urbaines englobantes et 25,4 % en France métropolitaine). Conséquence de l'espérance de vie plus longue des femmes, ces dernières sont surreprésentées parmi les

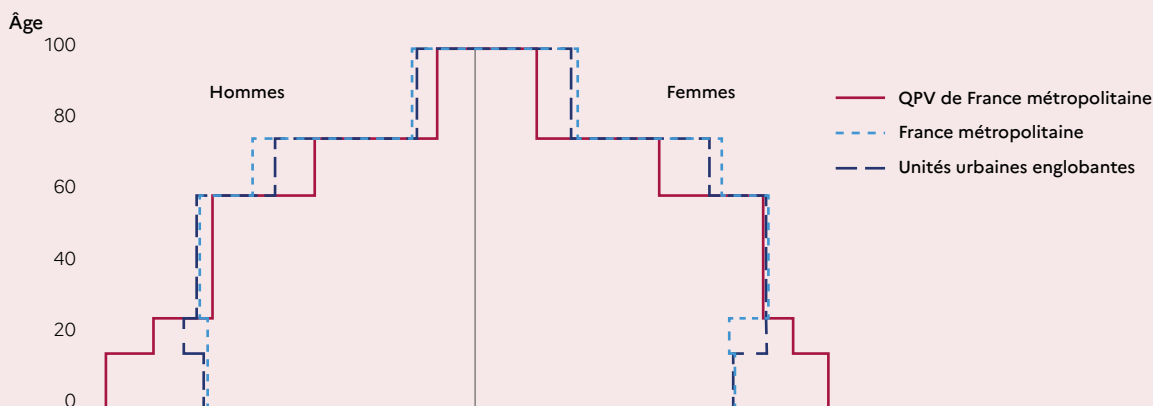
60 ans et plus, en QPV et au niveau national. En QPV, on compte 86 hommes pour 100 femmes au sein des 60-74 ans et 58 pour les 75 ans et plus (graphique 2).

Les jeunes des QPV sortent plus tôt du système scolaire et sont plus fréquemment concernés par le décrochage scolaire. Le taux de scolarisation des 15-24 ans y est plus faible et la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi y est supérieure (1,8 fois plus importante en QPV qu'au niveau national (graphique 3). Les jeunes résidant en QPV s'orientent davantage vers les filières professionnelles que vers les filières générales ou technologiques après le collège. Après le lycée, ils s'orientent davantage vers des études courtes, comme les BTS (Drony et Robin, 2021).

Comme au niveau national, ces constats masquent des disparités selon le sexe. Les filles sont proportionnellement plus nombreuses à être toujours dans le système scolaire entre 15 et 24 ans (60,1 % contre 57,6 % chez les garçons). Par ailleurs, les garçons s'orientent davantage en filière professionnelle.

Graphique 2

Pyramide des âges des QPV, des unités urbaines englobantes et de la France métropolitaine en 2016



Source : Insee, Recensement de la population 2016 - estimations démographiques.

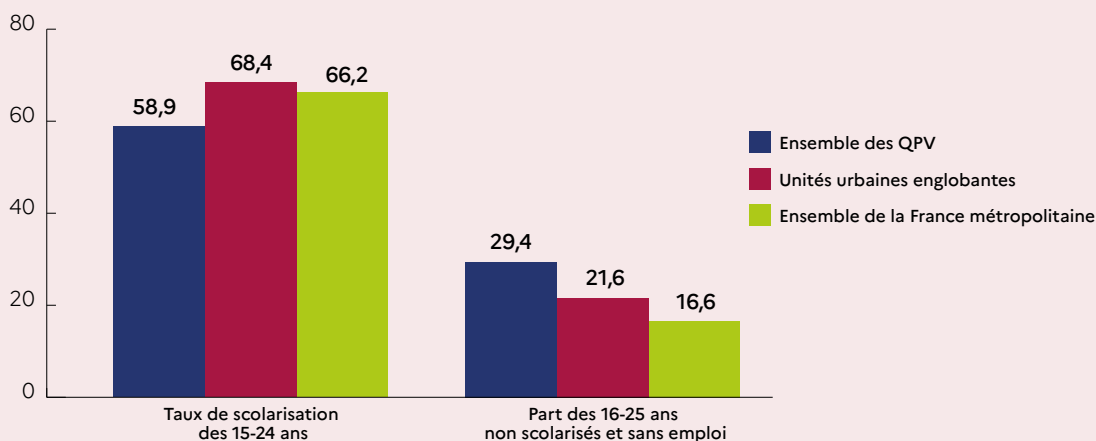
Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine, dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine.

Traitement : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les filles d'un âge donné entre 0 et 14 ans représentent 0,8 % de la population totale des QPV, en moyenne lissée sur la tranche d'âge, lorsqu'elles représentent 0,6 % de la population totale de France métropolitaine.

Graphique 3

Taux de scolarisation des 15-24 ans et part des 16-25 ans non scolarisés et sans diplôme dans les QPV, les unités urbaines englobantes et dans la population de France métropolitaine en 2016 (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2016 - estimations démographiques.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine, dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, 58,9 % des jeunes de 15-24 ans habitant en QPV étaient scolarisés, contre 68,4 % des jeunes des unités urbaines englobantes et 66,2 % de ceux de France métropolitaine.

Les femmes dans les QPV sont moins actives et ont de moins bonnes conditions de travail

Les femmes représentent 52 % de la population des QPV, soit une part équivalente à celle observée dans les autres quartiers des agglomérations englobantes (52,1 %) et au niveau national (51,6 %).

Les QPV se caractérisent par une plus forte part de familles nombreuses (ménages composés de 6 personnes ou plus) et de familles monoparentales (une famille composée d'un adulte

et au moins d'un enfant), respectivement 3,2 et 2,1 fois plus. Étant plus souvent en charge des familles monoparentales (dans 88,6 %⁷ des cas), les femmes résidant en QPV peuvent rencontrer des difficultés liées à l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale notamment concernant la garde des enfants⁸.

Les femmes habitant en QPV sont plus souvent en dehors de l'emploi que les hommes⁹ : leur taux d'activité en 2019 est de 16,2 points de % inférieur à celui des hommes. Elles sont aussi plus éloignées de l'emploi que celles résidant en dehors des QPV (51 % sont actives contre 69,3 % - **Lecomte et Robin, 2021**). Si elles sont légèrement moins au chômage que les hommes résidant en QPV, elles sont 2,6 fois plus touchées par le chômage que les femmes des autres quartiers. Les femmes résidant en QPV sont davantage exposées au sous-emploi (**tableau 1**) : 16,6 % des

Tableau 1

Taux de sous-emploi, répartition du type de contrats des personnes en emploi salarié et répartition des personnes en emploi par catégories socioprofessionnelles en 2019, par sexe et selon lieu de résidence (en %)

	QPV		Autres quartiers des unités urbaines englobantes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Taux de sous-emploi	16,6	5,6	6,8	3,3
Répartition du type de contrat des personnes en emploi salarié				
CDI	74,9	72,2	85,2	85,3
CDD	20,1	12,9	11,9	8,9
Intérimaires	3,2	12,6	1,4	3,5
Apprentis	1,7	2,3	1,6	2,3
Répartition des personnes en emploi par catégories socioprofessionnelles				
Non renseigné	0,2	0,4	0,5	0,5
Agriculteurs exploitants	0,0	0,1	0,1	0,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	2,9	6,5	3,3	8,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,6	7,7	23,1	28,9
Professions intermédiaires	16,9	16,1	30,1	24,3
Employés	58,1	18,3	37,2	14,0
Ouvriers	15,3	51,0	5,7	23,5

Source : Insee, Enquête Emploi en continu (ECC) 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, 16,6 % des femmes de 15-64 ans habitant en QPV étaient en sous-emploi contre 5,6 % des hommes des QPV et 6,8 % des femmes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

7. Source : Insee, estimations démographiques 2010. Ce chiffre n'a pas été actualisé dans le millésime 2016.

8. Pour plus d'informations sur les familles monoparentales et les mères isolées en QPV, voir l'avis du Conseil National des Villes (CNV) du 8 décembre 2019 « Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps ».

9. Pour une analyse globale du chômage en QPV, se référer à la publication « Chiffres clés – Emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ». Tous les indicateurs y sont notamment déclinés par sexe.

femmes actives en QPV travaillent à temps partiel en souhaitant travailler plus. C'est plus que les hommes des QPV (5,6 %) et les femmes habitant en dehors des QPV (6,8 %).

Leurs conditions de travail sont aussi plus précaires : elles sont plus souvent en CDD que les hommes des QPV et que les femmes hors QPV. Elles sont aussi 2,3 fois plus en intérim que les femmes vivant dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes.

Enfin, les femmes des QPV sont majoritairement employées, 3,2 fois plus que les hommes des QPV et 1,6 fois plus que les femmes des autres quartiers, et exercent moins fréquemment des emplois de cadres ou des professions intellectuelles supérieures que les femmes vivant hors QPV (6,6 % contre 23,1 %). Les hommes des QPV sont, eux, majoritairement ouvriers (51,0 % contre 15,3 % pour les femmes).

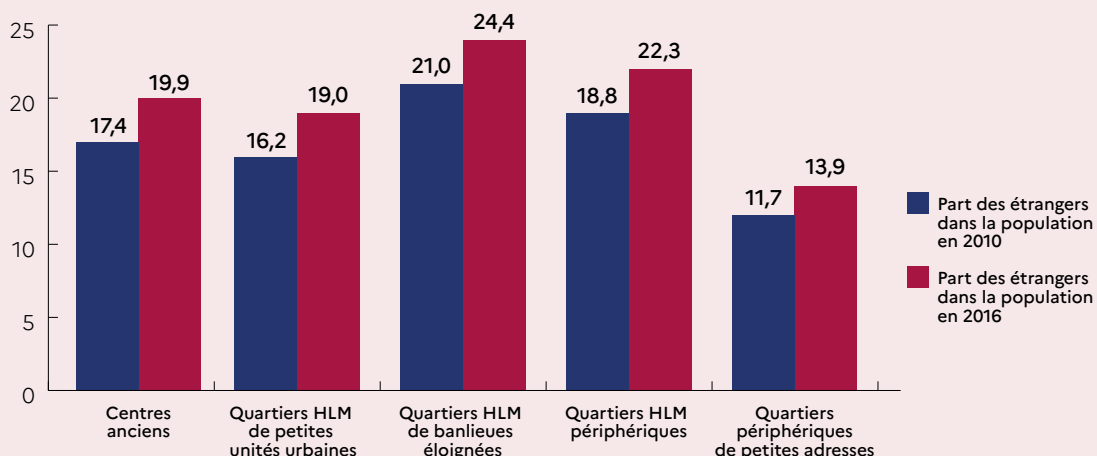
Les étrangers sont très présents en QPV et leur part continue d'augmenter

Un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. La population des QPV est caractérisée par une forte présence d'étrangers : il y en a 2,4 fois plus que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (21,8 % contre 9,2 %). Cette part varie fortement d'un type de quartier à l'autre (**encadré 2 - La typologie Cadre de vie des QPV**). Les étrangers sont davantage présents dans les « quartiers HLM de banlieues éloignées » (24,4 %), situés en Ile-de-France et dans les très grandes unités urbaines, et moins présents dans les « quartiers périphériques de petites adresses », situés principalement dans les Hauts-de-France (13,9 % - **graphique 4**).

La part des étrangers dans la population des QPV augmente depuis 2010 (+ 3,2 points de %). Cette augmentation est plus importante que dans les unités urbaines englobantes (+ 1,2 point de %) ou dans l'ensemble de la France métropolitaine (+ 0,8 point de %). Elle est par ailleurs un peu plus forte dans les quartiers où la proportion d'étrangers était plus importante en 2010, les « quartiers HLM de banlieues éloignées » (+ 3,3 points de %) et les « quartiers HLM périphériques » (+ 3,5 points de %).

Graphique 4

Part des étrangers dans la population en 2010 et en 2016, par type de QPV (en %)



Source : Insee, Recensement de la population 2010 et 2016 - estimations démographiques.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2010, les étrangers représentaient 17,4 % de la population des QPV de type «centres-anciens» contre 19,9 % en 2016.

Les immigrés des QPV, une population vulnérable en termes d'emploi

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Il peut avoir la nationalité française ou non. Cette population est également très présente en QPV (27,2 % contre 12,9 % au niveau national).

Ils sont particulièrement vulnérables en termes d'emploi par rapport aux immigrés des autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 2). Ils sont moins actifs (58,4 % contre 71,9 %) et plus souvent au chômage (21,9 % contre 11,8 %). Leur emploi est aussi plus précaire (28,1 % contre 19 %). De plus, au sein des habitants des QPV, les immigrés sont 1,7 fois plus en emploi sous le statut d'intérim que les non-immigrés, ce qui montre la vulnérabilité de cette population.

Les habitants des QPV déclarent subir, plus que les autres, des comportements discriminatoires. Le quartier de résidence est rarement évoqué comme critère du comportement discriminatoire subi. En revanche, l'origine réelle ou supposée, la couleur de peau et la religion réelle ou supposée de la victime sont plus fréquemment évoqués (Remila, 2020).

Les QPV sont aussi concernés par le vieillissement de la population que les autres territoires

L'Ined définit le vieillissement de la population comme l'augmentation de la part des personnes âgées dans une population, en raison de la diminution de la fécondité et de la mortalité. Il peut être dû à la fois à une augmentation du nombre de personnes âgées mais aussi à un déficit de jeunes à la suite d'une baisse de la natalité.

La population des QPV est caractérisée par sa jeunesse, avec une part importante des moins de 25 ans et une plus faible part des plus de 60 ans. Néanmoins, la part des 60 ans et plus augmente en QPV entre 2010 et 2016 (+ 1,7 point de % - tableau 3), alors que les autres classes d'âge restent stables ou diminuent. Comme au niveau national, cela est la conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en âge des baby-boomers nés pendant les Trente Glorieuses. Pour autant, les 75 ans et plus contribuent de façon moins importante au vieillissement de la population en QPV par rapport au niveau national (+ 0,1 point de % entre 2010 et 2016 contre + 0,4 point de %). Leur part dans la population devrait s'accroître dans les années à venir puisque toutes les générations du baby-boom n'ont pas encore atteint cet âge.

Tableau 2

Taux d'activité des 15-64 ans, taux de chômage des 15-64 ans et part des emplois précaires parmi les emplois salariés, selon l'origine et le lieu de résidence en 2019 (en %)

	Immigrés		Non-immigrés	
	résidant en QPV	résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes	résidant en QPV	résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes
Taux d'activité des 15-64 ans	58,4	71,9	58,6	72,8
Taux de chômage des 15-64 ans	21,9	11,8	22,8	7,8
Part des emplois précaires parmi les emplois salariés	28,1	19,0	25,6	14,1
dont intérim	11,2	4,4	6,3	2,1

Source : Insee, Enquête Emploi en continu (ECC) 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes de 15-64 ans vivant en logement ordinaire.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2019, 58,4 % des immigrés de 15-64 ans résidant en QPV étaient actifs, contre 71,9 % de ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes et 58,6 % des non-immigrés de 15-64 ans résidant en QPV.

Tableau 3

Répartition de la population par tranches d'âge (en %) en QPV et France métropolitaine et son évolution entre 2010 et 2016 (en points de %)

	QPV		France métropolitaine	
	2016	Evolution 2010-2016 (en points de %)	2016	Evolution 2010-2016 (en points de %)
0-14 ans	24,6	0,3	18,1	0,7
15-24 ans	14,5	-1,0	11,8	-1,4
25-59 ans	43,7	-1,1	44,7	-1,6
60 ans et plus	17,2	1,7	25,4	2,4
dont 60-74 ans	11,7	1,6	16,0	2,0
dont 75 ans et plus	5,5	0,1	9,4	0,4

Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2010 et 2016.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine et en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les 0-14 ans représentaient 24,6 % des résidents en QPV contre 18,1 % en France métropolitaine. Cette part a progressé de 0,3 point entre 2010 et 2016 en QPV et de 0,7 point au niveau national.

Par ailleurs, l'évolution de la part des séniors en QPV, entre 2010 et 2016, est différenciée entre hommes et femmes. Alors qu'au niveau national la part des jeunes seniors de 60-74 ans a évolué de façon similaire selon le sexe (+ 2 points de % - [tableau 4](#)), la part des femmes de 60-74 ans en QPV a augmenté de façon plus prononcée (+1,9 point de % contre +1,2 point de % pour les hommes).

Les personnes étrangères vivant dans les QPV sont surreprésentées au sein des personnes de 60 à 74 ans. Elles représentent 24,3 % de la population de cette classe d'âge, contre 21,8 % tous âges confondus. Par ailleurs, la part des étrangers parmi les 75 ans et plus résidant en QPV a augmenté entre 2010 et 2016 passant de 14,4 % à 19,3 %. Ce constat peut s'expliquer par le vieillissement sur place des personnes venues travailler en France dans les années 1960 et 1970.

Une problématique du vieillissement : les ménages âgés isolés

Les ménages composés d'une personne sont légèrement moins présents en QPV (38,5 %) que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (39,7 %) mais plus présents qu'en France métropolitaine (35,9 %). Comme dans le reste du territoire, l'isolement touche surtout les personnes âgées en QPV, principalement celles entre 60 et 74 ans : elles représentent 25,8 % des

ménages isolés en QPV, contre 22,3 % dans les unités urbaines englobantes et 24,2 % en France métropolitaine. Les ménages de 75 ans et plus, parce qu'ils sont proportionnellement moins nombreux, représentent une part moins importante des ménages isolés en QPV (16,7 %) que dans les unités urbaines englobantes (20,0 %) ou dans le reste de la France métropolitaine (22,7 % - [graphique 5](#)).

Les conséquences de l'isolement des personnes âgées sont particulièrement visibles en période de crise sanitaire. Pendant le premier confinement de mars 2020, les personnes âgées isolées ont pu avoir des difficultés à effectuer des actes indispensables de la vie quotidienne, tels que faire ses courses ou se soigner. De plus, en 2019, 53 % des 75 ans et plus n'avaient pas accès à Internet depuis leur domicile, ce qui complique le maintien de lien social par Internet. Ces difficultés, qui peuvent déjà être vécues au quotidien pour ces personnes, sont exacerbées en période de confinement : ces populations sont alors particulièrement vulnérables ([Bernard, Gallic, Léon et Sourd, 2020](#)).

Les femmes âgées sont plus touchées que les hommes âgés par l'isolement. Alors que les femmes, toutes classes d'âges confondues, représentent 54,1 % des ménages d'une personne en QPV, elles représentent 64,7 % des ménages d'une personne de 60-74 ans et 80,6 % de ceux de 75 ans et plus. Cette répartition est similaire dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine.

Tableau 4

Part des 60 ans et plus et son évolution entre 2010 et 2016 selon le sexe (en %)

	QPV				France métropolitaine			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	2016	Evolution 2010-2016 (point de %)	2016	Evolution 2010-2016 (point de %)	2016	Evolution 2010-2016 (point de %)	2016	Evolution 2010-2016 (point de %)
60 ans et plus	15,5	1,6	18,8	1,8	23,0	2,4	27,6	2,3
dont 60-74 ans	11,3	1,2	12,1	1,9	15,6	1,9	16,3	2,0
dont 75 ans et plus	4,2	0,4	6,7	-0,1	7,4	0,5	11,3	0,4

Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2010 et 2016.

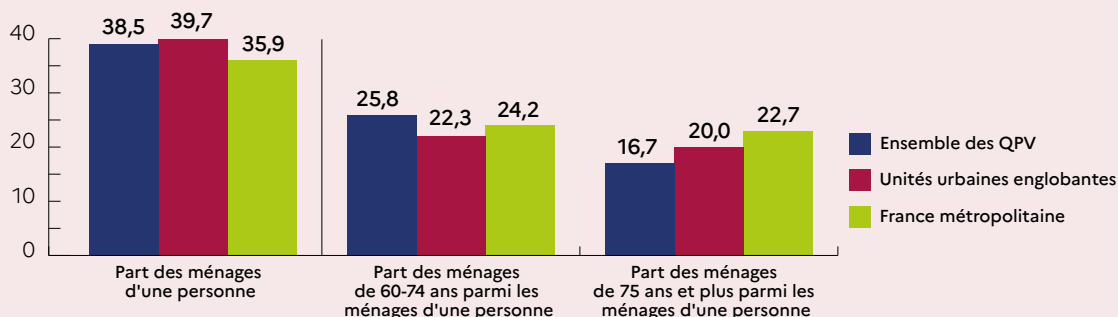
Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine et en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les hommes de 60 ans et plus représentaient 15,5 % des hommes en QPV, alors que les femmes de la même classe d'âge représentaient 18,8 % des femmes. Cette part chez les hommes a progressé de 1,6 point de % entre 2010 et 2016 et de 1,8 point de % chez les femmes.

Graphique 5

Part des ménages d'une personne dans l'ensemble des ménages et par classe d'âges de plus de 60 ans en QPV, dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine (en %)



Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2016.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine, dans les unités urbaines englobantes et en France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, la part des ménages d'une personne était de 38,5 % en QPV contre 39,7 % dans les unités urbaines englobantes. 25,8 % des ménages d'une personne en QPV ont entre 60 et 74 ans.

Les QPV des « quartiers HLM de petites unités urbaines » plus touchés par le vieillissement et l'isolement des ménages âgés

Tous les QPV ne sont pas touchés de la même façon par le vieillissement de leur population. Ce phénomène se concentre sur un nombre limité de quartiers et est plus prégnant sur certains types de quartiers.

En 2016, seuls 8,4 % des QPV ont une part des 60-74 ans supérieure à la moyenne métropolitaine contre 10,8 % en 2010. La concentration est encore plus accentuée pour les 75 ans et plus (12,4 % en 2016 contre 17,1 % en 2010).

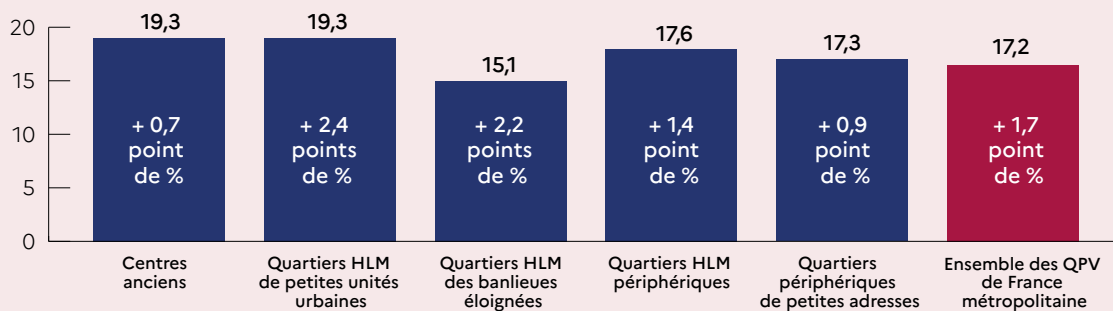
S'agissant des types de quartiers, les « centres-anciens » et les « quartiers HLM de petites unités urbaines » comptent une proportion plus importante de personnes de 60 ans et plus. Pour

autant, dans les « centres-anciens », leur part a faiblement augmenté depuis 2010 (+ 0,7 points de % contre + 1,7 point de % à l'échelle de l'ensemble des QPV). À l'inverse, dans les « quartiers HLM de petites unités urbaines » la progression a été particulièrement marquée (+ 2,4 points de %) et également dans les quartiers « HLM de banlieues éloignées », type de quartier où la part de seniors est la moins importante en 2016 (15,1 %).

Dans les « quartiers HLM de petites unités urbaines », la part des plus de 60 ans parmi les ménages isolés (46,9 %) est beaucoup plus importante que dans les « centres anciens » (35,0 %) ou dans l'ensemble des QPV (42,5 % - graphique 6).

Graphique 6

Part des personnes de 60 ans et plus en 2016, selon le type de QPV et son évolution depuis 2010 (en %)



Source : Insee, recensement de la population - estimations démographiques 2016.

Champ : population vivant dans les QPV de France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : en 2016, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 19,3 % de la population des centres anciens contre 17,2 % de celle de l'ensemble des QPV. La part des 60 ans et plus a augmenté de 0,7 point de % entre 2010 et 2016 dans les quartiers de type « centres anciens ».

Enjeux

Signés entre l'Etat et les collectivités locales entre 2014 et 2015 pour une durée de 6 ans, les contrats de villes ont pour objectif la mise en œuvre d'actions concertées pour rééquilibrer économiquement et socialement les QPV par rapport au reste du territoire et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. Les actions menées portent sur des domaines très variés comme l'éducation, l'emploi, l'habitat et le cadre de vie, la délinquance, l'accès au droit ou encore la santé, et de façon transversale l'égalité femmes-hommes et les discriminations. Ces contrats ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2022.

Les habitants des QPV font toujours face à des difficultés multiples : sociales et économiques,

taux de chômage élevé, suroccupation des logements ou encore isolement des personnes âgées. Ces difficultés, qui ont été exacerbées par la crise sanitaire, sont particulièrement fortes pour les jeunes, les femmes, les étrangers et les immigrés. Le vieillissement et ses conséquences (isolement social et relationnel, accès au soin et aux services, adaptation des logements et du cadre de vie, mais aussi implication dans les associations et dans la vie du quartier), questions traditionnellement peu intégrées dans les politiques en faveur des quartiers, constituent un enjeu nouveau pour la nouvelle contractualisation.



ENCADRÉ 1 - UNE DES PRINCIPALES SOURCES : LES ESTIMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

Les estimations démographiques sont réalisées à partir du recensement de la population établi par l'Insee. Elles visent à fournir des données sur les caractéristiques sociodémographiques (part de femmes, de personnes de 15-64 ans, de non diplômés...) des résidents de quartiers infra-communaux, comme les QPV.

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement porte sur toute la population alors que dans celles de plus de 10 000 habitants, il n'est pas exhaustif et est effectué par sondage sur une période de 5 ans. Chaque année, un échantillon d'adresses représentant 8 % des logements de la commune est enquêté : en cumulant 5 enquêtes annuelles, environ 40 % de la population de la commune est interrogée. Pour estimer la population sur un quartier situé dans une de ces communes, la méthode utilisée consiste à calculer un nombre

moyen de personnes par logement dans les adresses enquêtées au cours des 5 enquêtes annuelles dans le quartier, puis à le multiplier par le nombre de logements localisés dans le quartier, connu grâce au répertoire des immeubles localisés (RIL). La méthodologie d'actualisation du RIL étant différente entre la métropole et les Dom, la méthodologie d'estimation n'est pas la même pour ces territoires.

Trois millésimes d'estimations démographiques sont disponibles : 2010, 2015 et 2016. Les résultats d'un millésime sont établis à partir d'un cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement. Par exemple, pour 2015, il s'agit du cumul des enquêtes annuelles allant de 2013 à 2017. Dès lors, on ne peut comparer les millésimes entre eux que s'ils ont 5 ans d'écart : dans notre cas, les comparaisons sont seulement possibles entre le millésime 2010 et le millésime 2016.



ENCADRÉ 2 - LA TYPOLOGIE CADRE DE VIE DES QPV

Les analyses par types de QPV de cette étude s'appuient sur la typologie Cadre de vie du rapport 2016 de l'ONPV (Sala, 2017). Elle qualifie les QPV à partir de deux grands axes :

- la morphologie urbaine, à savoir le type et l'ancienneté du bâti ainsi que la centralité du quartier dans l'espace urbain ;
- les dynamiques du marché du logement, appréhendées par la vacance des logements, la taille de l'unité urbaine et la part du parc social dans le quartier et dans l'unité urbaine.

Cette analyse permet de distinguer cinq classes, qui sont utilisées pour analyser plus finement les QPV dans cette étude :

- Les « centres anciens » (98 QPV, 9 % des habitants). Ils se caractérisent par une forte proportion de logement construits avant 1946 et une faible part de logements sociaux, avec un marché du logement plutôt détendu. Ils se situent dans des unités urbaines de moins de 200 000 habitants et sont proches de la mairie de la commune dans laquelle ils se situent.
- Les « quartiers HLM de petites unités urbaines » (358 QPV, 17 % des habitants). On y trouve très peu de logements anciens et beaucoup de logements sociaux. Ils sont aussi situés dans des unités urbaines de moins de 200 000 habitants mais sont plus éloignés de la mairie de leur commune que les « centres anciens ».

- Les « quartiers périphériques de petites adresses » (158 QPV, 8 % des habitants). Ils cumulent une part importante de logements anciens et de logements sociaux. Bien qu'ils soient situés dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants, ils comprennent très peu d'adresses de plus de 20 logements. Ils sont situés loin du centre de l'unité urbaine et le taux de vacance y est très faible.
- Les « quartiers HLM périphériques de grandes unités urbaines » (384 quartiers, 36 % des habitants). Ils sont situés dans des unités urbaines de plus de 200 000 habitants et sont situés en périphérie de leur commune, mais assez proche du centre de l'unité urbaine. Ils comptent une part importante de logements sociaux et de grandes adresses de plus de 20 logements.
- Les « quartiers HLM de banlieue éloignées de grandes unités urbaines » (334 quartiers, 30 % des habitants). Ils sont, comme les « quartiers HLM périphériques de grandes unités urbaines », situés dans des grandes unités urbaines, avec une part importante de logements sociaux et de grandes adresses. Ce qui les distingue de ces derniers est la centralité : ils sont bien plus éloignés du centre de l'unité urbaine.

Pour construire cette typologie, l'ONPV a mobilisé différentes sources de données : recensement de la population et estimations démographiques de l'Insee, RPLS du SDES ou encore des calculs de trajets routiers par l'ONPV à partir de l'API Google maps.



BIBLIOGRAPHIE

Audras-Marcy S., Pilon C. (2017). *Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville.* CGET, En Bref, n°44.

Bajos N., Mondésir H., Robin J. (2021). *Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement – zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV, Rapport annuel 2020.

Bernard V., Gallic G., Léon O., Sourd M. (2020). *Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires.* Insee, Insee Focus, n°189.

Conseil National des villes (2019), *Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps,* Avis du CNV du 8 décembre 2019.

Darriau V., Henry M., Oswald N. (2014). *Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1300 quartiers prioritaires.* Insee, France, portrait social - édition 2014.

Drony E., Robin J. (2021). *Chiffres clés – Éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV

Gallic G., Lequien L. (2021). *La suroccupation des logements dans les QPV.* ONPV, Rapport annuel 2020.

Lecomte C., avec la contribution de Robin J. (2021). *La dimension territoriale de l'accès à l'emploi des femmes.* Observatoire des Territoires, fiche analyse.

ONPV (2016). *Les nouveaux quartiers prioritaires en France métropolitaine.* ONPV, Rapport annuel 2015.

ONPV (2016). *Les femmes des quartiers prioritaires. Éléments démographiques et situation sur le marché du travail.* ONPV, Rapport annuel 2015.

Pilon C. (2019). *Pour des territoires engagés dans des politiques favorables au vieillissement. Une démarche prospective et inclusive.* CGET, En détail.

Rémila N. (2020). *Les résidents de QPV sont plus souvent victimes de discriminations.* ONPV, Rapport annuel 2019.

Robin J. (2021). *Parmi les personnes en emploi, les « nouvellement vulnérables » sont surreprésentés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le contexte de crise sanitaire.* ONPV, Rapport annuel 2020.

Robin J. (2021). *Chiffres clés – Emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV.

Sala M. (2017). *Typologies des quartiers prioritaires dans leur environnement.* ONPV, Rapport annuel 2016.

2

Les 55 quartiers prioritaires de la politique de la ville des Antilles et de Guyane : des quartiers aux profils variés, globalement plus défavorisés qu'en France métropolitaine

La majorité des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane sont atypiques à tous les égards.

Antonin Creignou, Direction interrégionale de l'Insee Antilles-Guyane (Dirag)



Les Antilles et la Guyane comptent 55 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En Martinique, 37 % des habitants des QPV se déclarent au chômage, plus de la moitié sont sans diplôme et un Martiniquais sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Le constat est similaire en Guadeloupe: 41 % des habitants des QPV se déclarent au chômage et la moitié des habitants ne possède pas de diplôme. En Guyane, la population est encore plus défavorisée. Quatre Guyanais sur dix vivent dans un des 32 QPV (7,1 % de la population en Martinique et 15 % en Guadeloupe). En particulier, cinq quartiers de Saint-Laurent-du-Maroni se démarquent par des conditions de vie extrêmement défavorables au regard des trois piliers de la politique de la ville: l'emploi, la cohésion sociale et le cadre de vie. Par ailleurs, les étrangers sont plus souvent présents dans les QPV de Guyane et figurent parmi les populations les plus précaires.

Dans les départements et régions d'outre-mer des Antilles et de Guyane, le niveau de vie des habitants est plus faible et les inégalités sont plus marquées. En 2017, le taux de pauvreté monétaire s'élève à un tiers en Guadeloupe et en Martinique, contre 14 % en France métropolitaine¹. La pauvreté est encore plus marquée en Guyane où elle touche une personne sur deux. La situation de ces habitants est contrastée selon et au sein même des territoires. Ainsi, les problématiques sont différentes aux Antilles et en Guyane.

En Martinique et en Guadeloupe, la population est âgée et vieillissante, en raison des départs en France métropolitaine de nombreux jeunes pour les études ou le travail. Le phénomène s'accroît chaque année engendrant une faible natalité. L'accompagnement des personnes âgées, souvent isolées, est un enjeu majeur pour ces territoires, que cela recouvre l'accès aux soins, le logement, la mobilité, le lien social...

À l'inverse, en Guyane, natalité et immigration sont importantes; la population est jeune et celle en âge de travailler s'accroît chaque année. L'arrivée continue de personnes en difficultés, s'accompagnant de la construction de logements informels, nécessite de nombreuses adaptations des politiques publiques en Guyane, avec d'importants efforts de rattrapage en matière de logements, d'équipements, d'écoles, de routes, de services...

Au sein de ces trois territoires, les habitants des QPV sont encore plus défavorisés. En effet, par construction, le périmètre des QPV identifie des zones concentrant des populations précaires en raison de leur situation professionnelle, familiale, leurs conditions de vie... La détermination des périmètres des QPV ultra-marins a fait l'objet d'une démarche adaptée aux spécificités de ces territoires, définie dans le décret n° 2014-1575 de 2014.

Selon les territoires, le nombre de QPV et leur population varient fortement

En 2013, en Martinique, 7,1 % de la population vit dans l'un des sept QPV (tableau 1). Par construction, les quartiers prioritaires sont situés dans des communes urbaines et sont tous situés dans des communes de plus de 15 000 habitants. Les quartiers de Haut-Dillon, Volga-Plage, Sainte-Thérèse et Ouest Fort-de-France situés à Fort-de-France regroupent 85 % de la population totale résidant dans les QPV de la région. Ils représentent plus d'un quart de la population de la commune (soit 23 000 habitants). Les communes du Lamentin, du Robert et de Sainte-Marie ont un QPV chacune (respectivement Frange Ouest du Centre-Ville Aggloméré, Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch et Tombolo City). La population de ces QPV représente seulement entre 5 % et 8 % des populations communales respectives.

La Guadeloupe présente des caractéristiques socio-démographiques proches de la Martinique, en matière d'emploi, de structure de la population et de taux de pauvreté. Aussi, les deux territoires sont polarisés autour de pôles d'emploi: Fort-de-France – Lamentin en Martinique et la communauté d'agglomération de Cap Excellence en Guadeloupe notamment. Dans ce département, 15 % de la population vit dans un QPV, soit deux fois plus qu'en Martinique. En Guadeloupe, 16 QPV sont répartis sur sept communes (Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Le Moule, Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Sainte-Rose - tableau 2). À Basse-Terre et au Moule, les habitants des QPV représentent entre 17 % et 19 % (soit respectivement 1 950 et 4 260 habitants dans un QPV) de la population communale, à Sainte-Rose 34 %

1. Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En Martinique, il coexiste deux taux de pauvreté monétaire: celui issu de Filosofi (taux de pauvreté de référence en Martinique) et celui issu de l'enquête budget des familles (ponctuel mais qui permet des comparaisons entre Drom). Au niveau national, la source référence est l'Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

(soit 6930 habitants). Ce taux est encore plus élevé à Capesterre-Belle-Eau avec 44 % de la population, soit 8510 personnes, vivant dans un QPV, et dans le regroupement Les Abymes/Pointe-à-Pitre (46 % et 34140 personnes vivant dans un QPV). À noter que trois quartiers (Vieux Bourg-Les Lauriers, Grand Camp, Chemin Neuf Carénage Darboussier) sont à cheval sur deux communes, Pointe-à-Pitre et Les Abymes. Enfin, à Baillif, 57 % de la population vit dans le QPV.

En Guyane, 32 QPV ont été définis dans six communes (tableau 3). Ils accueillent quatre Guyanais sur dix (soit 104 400 habitants), soit une part de la population bien plus conséquente qu'aux Antilles, symptôme d'un territoire particulièrement défavorisé. Les quartiers prioritaires se trouvent à Cayenne, Kourou, Macouria, Matoury, Rémire-Montjoly et Saint-Laurent-du-Maroni. Cayenne concentre la moitié des QPV de Guyane avec 30 000 personnes vivant dans

Tableau 1

Martinique: la majorité des habitants des QPV à Fort-de-France
Caractéristiques démographiques des quartiers prioritaires par commune

Selon commune	Population 2013 dans les QPV	Nombre de QPV	Part QPV en %
Fort-de-France	22 296	4	26 %
Le Lamentin	1 840	1	5 %
Le Robert	1 748	1	8 %
Sainte-Marie	1 432	1	8 %

Source: Insee – Recensement de la population 2013

Champ: population des QPV en Martinique

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE - Antilles-Guyane

Note de lecture: 22 296 habitants vivent en QPV à Fort-de-France, soit 26 % de la population de la commune

Tableau 2

Guadeloupe: 34138 habitants vivent dans un QPV des Abymes ou de Pointe-à-Pitre
Caractéristiques démographiques des quartiers prioritaires par commune

Selon la commune	Population 2013 dans les QPV	Nombre de QPV	Part QPV en %
Baillif	3 119	1	57 %
Basse-Terre	1 951	1	17 %
Capesterre-Belle-Eau	8 514	3	44 %
Le Moule	4 262	2	19 %
Les Abymes/Pointe à Pitre	34138	7	46 %
Sainte-Rose	6 934	2	34 %

Source: Insee – Recensement de la population 2013

Champ: population des quartiers prioritaires en Guadeloupe

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE Antilles-Guyane

Note de lecture: 3 119 habitants vivent en QPV à Baillif, soit 57 % de la population de la commune

Tableau 3

Guyane: les trois quarts des habitants de Saint-Laurent-du-Maroni vivent en QPV
Caractéristiques des quartiers prioritaires par commune

Selon commune	Population 2013 dans les QPV	Nombre de QPV	Part QPV en %
Cayenne	30 012	13	55
Kourou	14 875	3	58
Macouria	6 743	2	63
Matoury	18 852	5	62
Rémire-Montjoly	2 658	3	12
Saint-Laurent-du-Maroni	31 262	6	75

Source: Insee – Recensement de la population 2013

Champ: population des quartiers prioritaires en Guyane

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Note de lecture: 30 012 habitants vivent en Cayenne, soit 55 % de la population de la commune

un QPV, soit 55 % de la population de la commune. La part des habitants en QPV est encore plus importante à Kourou, Matoury et surtout Saint-Laurent-du-Maroni (entre 58 % et 75 %). À l'inverse, seulement une personne sur dix habite un quartier prioritaire à Rémire-Montjoly.

Le rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville de 2015, « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Outre-mer », pointait déjà l'hétérogénéité des QPV dans les outre-mer. De plus, comme en France métropolitaine, les QPV, en raison de leur mode de détermination, sont plus défavorisés que les autres quartiers des communes englobantes. Les indicateurs récents montrent maintenant des territoires plus défavorisés en comparaison avec les quartiers prioritaires de France métropolitaine.

GUYANE

Des difficultés sur le marché du travail plus importantes dans les QPV de Guyane

La population guyanaise est jeune. Ce constat est aussi vrai dans les QPV où 37 % des habitants ont moins de 15 ans en 2016 contre seulement 25 % dans les QPV en France métropolitaine. Les habitants des quartiers prioritaires de Guyane cumulent les difficultés sur tous les plans, autant en matière de formation que d'emploi, d'habitat ou de situations familiales.

Malgré la présence du secteur spatial qui génère 15 % de la création de richesses en Guyane, le tissu productif n'offre pas suffisamment d'emplois au regard de la population. Le secteur public est très présent dans l'économie : une personne en emploi sur trois y travaille. Le territoire crée pourtant des emplois chaque année : le nombre d'établissements a fortement augmenté entre 2008 et 2017 (+45 %) et l'emploi salarié est en hausse de 11 %. Néanmoins, cette croissance reste insuffisante. En effet, dans le même temps, la population en âge de travailler augmente chaque année. Ainsi, en 2016, le taux d'emploi, correspondant à la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler, est seulement de 36 % dans les QPV de Guyane (contre 45 % dans les QPV en France métropolitaine - [tableau 4](#)). La Guyane est de longue date une terre d'immigration. Pour de nombreux migrants entrés par le Brésil

ou le Suriname, il s'agit à la fois d'une terre de destination et de transit vers la France métropolitaine. Ainsi, la part des étrangers s'élève à 42 % dans les QPV de Guyane en 2016 (contre 22 % en France métropolitaine). Les étrangers sont plus souvent présents parmi les populations précaires. En effet moins d'un quart de ceux en âge de travailler dispose d'un emploi. Autre indicateur tout aussi marquant, 43 % des habitants des QPV se déclarent au chômage lors du recensement de la population contre seulement 31 % dans les QPV en France métropolitaine². Par ailleurs, parmi les personnes qui travaillent, un quart occupe un emploi précaire (l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés). Ce taux est légèrement plus élevé qu'en France métropolitaine.

Six Guyanais sur dix non scolarisés n'ont aucun diplôme dans les QPV

La formation et le diplôme sont des clés pour accéder à un emploi. Or, 59 % des habitants des QPV de plus de 15 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme en 2016 (47 % dans les QPV en France métropolitaine). À l'opposé, seul un Guyanais sur dix vivant dans un QPV possède un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur (15 % dans les QPV en France métropolitaine). De fait, de nombreux jeunes quittent le milieu scolaire sans parvenir à s'insérer sur le marché du travail : 39 % des 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

La nationalité française est aussi un facteur d'accès à l'emploi. Bien que les élèves aient les mêmes droits à être instruits, les différences de parcours scolaire sont également marquées en fonction de la nationalité. Les jeunes Français sont davantage scolarisés et plus diplômés que les jeunes étrangers.

Les conditions de logements sont difficiles en Guyane du fait de l'existence de nombreux logements informels. En 2013, près d'un logement sur cinq ne possède pas de W.-C. et/ou de baignoire ou douche. Plus généralement, les défauts des logements sont nombreux. Un tiers des résidences principales présente au moins un défaut suffisant pour les qualifier d'« indécentes » au regard de la loi SRU et un quart présente au moins trois « défauts graves ». Dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, les conditions de vie lors d'un confinement strict sont particulièrement défavorables. La composition des ménages les complique d'autant plus : la part des ménages guyanais de 6 personnes ou plus s'élève à 16 % en 2016 (contre 5 % dans les QPV en France métropolitaine).

Tableau 4

Seul un tiers des Guyanais de 15 à 64 ans vivant en QPV dispose d'un emploi
Indicateurs sur l'emploi et la scolarisation des quartiers prioritaires en 2016

Zone	Part de la population sans diplôme	Taux d'emploi	Taux de chômage (au sens du recensement)	Taux de scolarisation 15 à 24 ans
Ensemble QPV en France métropolitaine	47,4	44,7	31,0	58,9
Ensemble QPV de Guyane	58,7	35,6	43,4	60,0
QPV avec un taux particulièrement bas par rapport à l'ensemble des QPV de Guyane	De Gaulle, Sud Bourg, Mirza, Centre Ville, Saint-Jean	RN1-Les Sables Blancs, Fatima - Route De Mana, Balate-Charbonnière	Cogneau Est, Saint-Jean	Balate-Charbonnière, RN1-Les Sables Blancs, Saint-Maurice
QPV avec un taux particulièrement haut par rapport à l'ensemble des QPV de Guyane	Cotonnière, Balate-Charbonnière, Fatima - Route De Mana, RN1-Les Sables Blancs	De Gaulle, Centre-Ville Marché, Eldo, Soula, Tonate, Sud Bourg, Résidence Arc En Ciel Alizées, Centre Ville	Balata, Balate-Charbonnière, Fatima - Route De Mana, RN1-Les Sables Blancs	Mairie-Bourg, Cogneau Est

Source: Insee, recensement de population 2016

Champ: les statistiques de l'emploi sont calculées sur la population des 15 à 64 ans. La part de population sans diplôme est calculée sur le champ de la population de 15 ans ou plus non scolarisée. La précision n'est pas suffisante pour diffuser les valeurs pour chaque QPV.

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Note de lecture: le taux d'emploi s'élève à 35,6 % dans les QPV de Guyane contre 44,7 % dans les quartiers prioritaires de France métropolitaine.

Quatre profils de quartiers en Guyane

Les 32 quartiers prioritaires de Guyane ont fait l'objet d'une typologie en quatre profils à partir des indicateurs des trois piliers de la politique de la ville (Carte 1). Ces profils permettent de mettre en évidence les principaux enjeux de ces quartiers, en 2016, et les axes d'action en matière de politique de la ville. Pour la construction des profils décrits dans cette partie, le calcul des indicateurs utilise la méthodologie Bootstrap sans remise (encadré 2 - Construction de la typologie des QPV).

Profil 1 – La majorité des QPV de Saint-Laurent-du-Maroni sont atypiques à tous les égards

Ce premier profil identifie les quartiers les plus défavorisés de Guyane. Les cinq quartiers le composant se situent tous à Saint-Laurent-du-Maroni, commune à la frontière du Suriname et confrontée à une forte immigration et croissance démographique (RN1 – Les Sables Blancs,

Saint-Maurice, Balate-Charbonnière, Fatima – Route de Mana et Saint-Jean). Ils se détachent d'emblée de tous les autres QPV de Guyane en raison d'indicateurs défavorables sur les trois piliers de la politique de la ville (emploi, cohésion sociale et cadre de vie).

Tout d'abord, les habitants subissent de fortes difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi avec un taux d'emploi faible et une part d'inactifs qui s'élève à 20 % de la population. Les jeunes ne sont pas dans une meilleure situation avec le plus faible taux de scolarisation des 15 à 24 ans des quatre profils.

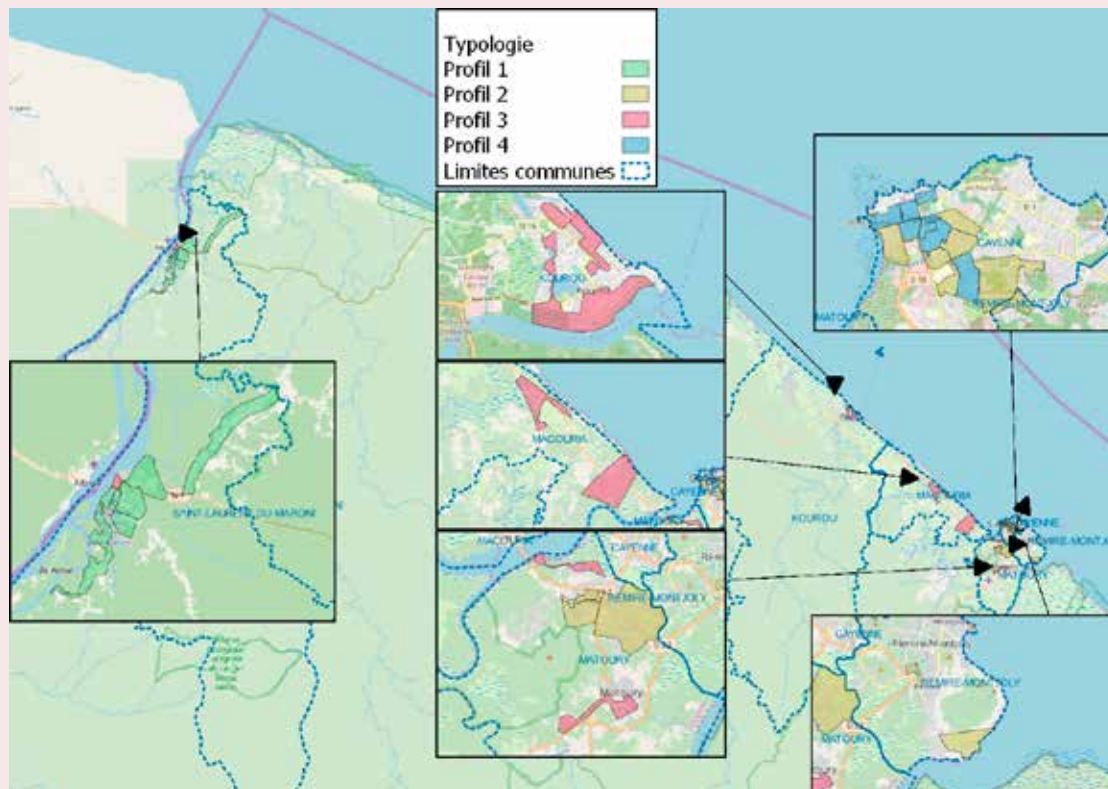
Les situations familiales accentuent la précarité : les familles monoparentales représentent plus d'une famille sur deux, et ce taux s'élève jusqu'à 67 % aux Sables Blancs. Quant aux familles nombreuses, elles sont surreprésentées : une famille sur trois est une grande famille, avec au moins quatre enfants.

En outre, le parc de logements est de faible qualité : les taux d'équipement en eau chaude (27 %), en salle de bain et toilettes (63 %) sont les plus faibles des QPV de Guyane. Dans le quartier de Fatima-Route de Mana, par exemple, seulement 14 % des logements ont accès aux égouts. Ces

2. La mesure du chômage dans cette étude est réalisée à partir du recensement de la population : les personnes se déclarent au chômage. Elle est différente du taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT).

Carte 1

Au-delà de la géographie, les 32 QPV de Guyane se regroupent en quatre ensembles aux difficultés proches
Répartition des quartiers prioritaires par profil



Source : Insee – Recensement de la population 2016 – © IGN

Champ : ensemble des six communes guyanaises bénéficiant de la politique de la ville

caractéristiques illustrent la présence de logements informels et une urbanisation peu maîtrisée, historiquement majoritaire sur une partie de ces quartiers. La commune de Saint-Laurent-du-Maroni est atypique. Bien que ses QPV soient très défavorisés, ils sont parfois mieux lotis que les autres quartiers de la commune au regard de certains indicateurs. Les QPV, qui ont bénéficié au cours des dernières années de programmes de rénovation urbaine, disposent de logements plutôt mieux équipés en salle de bain et toilettes que ceux du reste de la commune parfois plus vétustes. De même, les indicateurs comme le taux d'activité, de scolarisation et la part des non-diplômés sont plus défavorables hors quartiers prioritaires. Saint-Laurent-du-Maroni concentre les difficultés et son développement rapide pose la question des conditions de vie tout aussi problématiques hors QPV qu'au sein des QPV.

Profil 2 – Des quartiers urbains défavorisés et des populations fragilisées en marge des centres-villes dans la communauté d'agglomération du Centre Littoral

Le deuxième profil identifie les quartiers défavorisés au sein de la communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) en marge des cœurs de ville. Les QPV de ce profil sont répartis sur trois communes : Matoury, Cayenne et Remire-Montjoly. Historiquement, ces quartiers sont majoritairement issus de constructions informelles, ou de logements collectifs anciens. Ces deux raisons expliquent en partie la moindre qualité du parc de logements : seul un sur trois dispose d'eau chaude ou d'accès aux égouts. Par ailleurs, les QPV de ce profil sont marqués par un parc de logements HLM très faible (seulement 8,5 % de la population réside en HLM). L'offre en logements sociaux est insuffisante par rapport au nombre de bénéficiaires potentiels.

Tableau 5**Quatre profils de QPV en Guyane****Taux moyen d'un indicateur selon les profils et la partie englobante des QPV**

Piliers	Indicateurs	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Hors QP	Guyane
Cadre de vie	Taux de logements avec bain et w.-c.	63	84	94	94	86	78,8
	Taux de logement individuel	81	47	55	31	71	62,1
	Taux de logements avec eau chaude	27	32	54	45	63	45,4
	Taux statut occupation location	37	62	64	74	43	48,0
	Taux des logements avec égout	36	35	79	71	43	43,8
	Part de la population vivant dans un logement HLM loué vide	17	9	44	19	13	14,4
	Taux de logements vacants	5	10	12	16	11	9,8
Cohésion sociale	Taux de femmes	53	53	53	55	50	50,4
	Taux des moins de 20 ans	57	41	46	37	35	42,3
	Taux de familles monoparentales	53	50	43	53	31	41,2
	Taux d'étrangers	34	49	32	39	27	36,1
	Taux de personnes seules	15	24	20	34	25	23,1
	Taux de grands ménages	42	20	26	14	19	25,1
	Taux des autres inactifs	20	23	13	19	18	23,9
	Part de grandes familles (au moins 4 enfants)	33	12	17	8	10	16,6
	Taux des 60 ans et plus	4	10	7	14	10	8,0
	Taux de retraités	2	6	4	10	6	4,8
Taille moyenne des ménages	5	3	4	3	3	3,4	
Emploi	Taux d'activité (en emploi ou au chômage)	61	61	68	66	69	61,7
	Taux des 15 à 24 ans scolarisés	52	55	60	57	57	51,3
	Taux d'encadrement	40	25	34	27	47	40,0
	Taux des 15 à 64 ans pas ou peu diplômés	59	62	52	49	42	54,7
	Taux de chômage (au sens du RP)	53	44	34	30	22	35,3

Source : Insee – Recensement de la population 2016**Champ :** ensemble des six communes guyanaises bénéficiant de la politique de la ville**Traitements :** Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane**Note de lecture :** le taux moyen de la vacance des logements est de 16 % pour le profil 4 contre 11 % pour la partie englobante des QPV (les 6 communes hors QPV).

Les habitants font face à de fortes difficultés pour accéder à un emploi. En effet, les logements sont situés le plus souvent en dehors du cœur de la ville, éloignés ainsi des emplois potentiels ou des lieux pour les démarches administratives. Dans ces quartiers, un habitant sur deux est étranger, part la plus forte des QPV de Guyane. Afin de résoudre les problèmes d'insalubrité, la rénovation et le renouvellement du parc de logements sont des enjeux pour ces quartiers urbains pauvres.

Profil 3 – Proches des centres-villes, des quartiers moins précaires que les autres QPV de Guyane

Ce profil identifie des quartiers moins défavorisés que les autres QPV. Ils sont répartis sur trois communes : Kourou, Macouria et le quartier du centre-ville de Saint-Laurent-du-Maroni. Les ménages de ce profil souffrent moins des difficultés liées au logement que dans les autres

QPV. La grande majorité des logements (94 %) sont équipés de salle de bain et toilettes, et 79 % d'entre eux sont reliés aux réseaux des égouts. La qualité relative du parc de logements s'explique en partie par une forte concentration de logements sociaux (44 % de la population est logée en logement social, contre 14 % en Guyane) et la présence de quartiers anciens, donc davantage structurés. En effet, dans ces quartiers anciens, des efforts d'aménagements ont été faits au fil du temps (assainissement des eaux avec le développement des réseaux d'égouts notamment). De même, la situation par rapport à l'emploi est moins dégradée que dans les quartiers des autres profils : les chômeurs et les inactifs sont moins représentés, ces quartiers se situant en périphérie ou proches des principaux emplois. Le taux d'activité des habitants de ces quartiers est similaire à celui hors QPV. Enfin, les populations précaires sont moins présentes, avec notamment une part plus faible de

population étrangère et de familles monoparentales (respectivement 32 % et 43 % contre 41 % et 48 % en moyenne dans les QPV de Guyane).

Profil 4 – Davantage de logements vacants et de personnes seules dans les quartiers du centre-ville de Cayenne

Ce dernier profil identifie les quartiers défavorisés proches du centre-ville de Cayenne, au nombre de sept. L'habitat s'y caractérise par un taux de logements vacants élevé (16 % contre 9,8 % en Guyane). Par ailleurs, les trois quarts des habitants sont locataires.

Ces quartiers abritent une population fragile. La part de familles monoparentales y est élevée, équivalente à celle des QPV de Saint-Laurent-du-Maroni (53 %). Les personnes seules et les seniors y sont surreprésentés. Environ une personne sur trois vivant dans un QPV de ce profil vit seule. L'accompagnement des ménages, la rénovation et le renouvellement du parc de logements et l'insertion sociale constituent des enjeux pour ce profil de quartier.

MARTINIQUE

37 % des habitants des QPV de Martinique se déclarent au chômage

En Martinique, une personne de 15 à 64 ans sur deux est en emploi : ce taux d'emploi de 54 % est inférieur de 10 points de % à celui de France métropolitaine (64 %). Ce constat s'observe également en comparant les QPV de Martinique avec ceux de la France métropolitaine. En effet, le taux d'emploi dans les QPV de Martinique s'élève à 42 % (soit 3 points de % de moins que celui des QPV de France métropolitaine - **tableau 6**) ; 37 % des habitants des QPV se déclarent au chômage lors du recensement de la population (soit six points de % de plus que celui des QPV de France métropolitaine), mais la part des emplois précaires (l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés) est similaire dans les QPV de France métropolitaine et de Martinique (respectivement 23 % et 22 %). Le chômage touche tous les QPV, mais à des degrés différents. Le QPV Frange Ouest Centre aggloméré présente le plus fort taux d'emploi (48 %). À l'inverse, le taux d'emploi est de seulement 38 % à Volga Plage.

Tableau 6

Un taux d'emploi plus bas dans les QPV de Martinique que dans ceux en France métropolitaine
Indicateurs sur l'emploi et la part de non diplômés des quartiers prioritaires en 2016

Zone	Part de la population sans diplôme	Taux d'emploi	Taux de chômage (au sens du recensement)
Ensemble QPV en France métropolitaine	47,4	44,7	31
Ensemble QPV de Martinique	53,1	41,9	37,4
Quartier Ouest	54,1	41,1	38,9
Sainte-Thérèse	56,2	43,3	34,9
Volga Plage	61,7	37,7	37,0
Haut-Dillon		44,2	
Frange Ouest Centre aggloméré	47,4	48,3	
Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	42,9	42,5	43,6
Tombolo City	60,5		
Martinique	41,9	53,6	25,1

Source : Insee- Recensement de la population 2016

Champ : les statistiques de l'emploi sont calculées sur la population des 15 à 64 ans. La part de population sans diplôme est calculée sur le champ de la population de 15 ans ou plus non scolarisée.

Traitements : Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Lecture : le taux d'emploi s'élève à 43,3 % à Sainte-Thérèse contre 44,7 % dans les QPV en France métropolitaine.

Note : la précision n'est pas suffisante pour diffuser les valeurs pour chaque QPV.

Plus de la moitié des habitants des QPV de Martinique sont sans diplôme

La réduction des inégalités sociales passe par la formation, le diplôme reste la clé d'accès de l'emploi. Les habitants des QPV en Martinique sont plus touchés par un déficit de formation que ceux de France métropolitaine. En 2016, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi s'établit à 36 % (soit sept points de % de plus que dans les QPV de France métropolitaine); 53 % des habitants n'ont aucun diplôme (soit un écart de 6 points de %). À Volga Plage et Tombolo City (Carte 2), ce taux dépasse les 60 %. Seul un Martiniquais vivant dans un quartier prioritaire sur dix est en possession d'un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur. Néanmoins, cette situation pourrait s'améliorer : 64 % des 15-24 ans sont scolarisés en 2016, soit 5 points de % de plus que dans les QPV de France métropolitaine (mais 5 points de % de moins qu'en Guadeloupe).

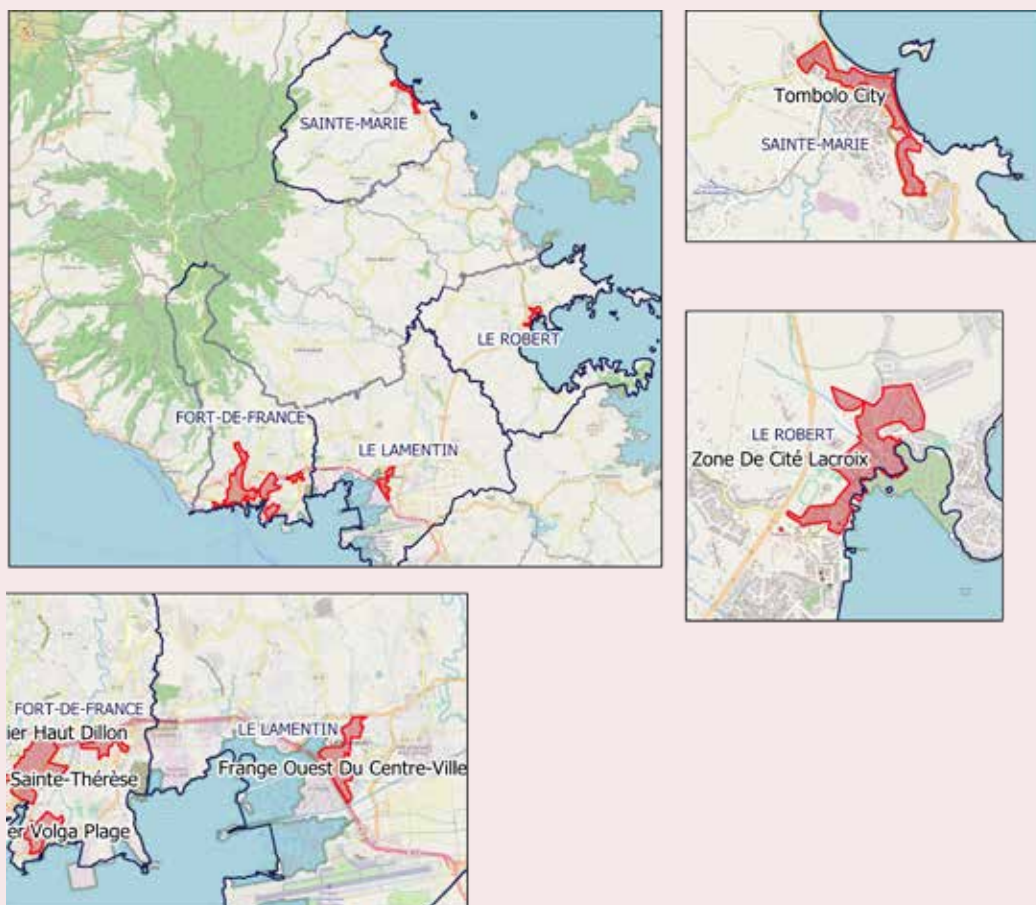
Conséquence d'un manque d'attractivité, la vacance des logements dans les QPV de Martinique est très élevée: près d'un quart des logements ne sont pas occupés, soit trois fois plus que dans les QPV de France métropolitaine.

Une pauvreté monétaire plus marquée dans les QPV de Martinique

En 2014, les Martiniquais disposent d'un niveau de vie médian inférieur de 21 % à celui de la France métropolitaine (tableau 7). Cet écart, déjà important au niveau du territoire, est

Carte 2

Sept QPV en Martinique. Localisation géographique des quartiers prioritaires en Martinique



Source: Insee – © IGN

Tableau 7**Le taux de pauvreté s'élève à 48 % dans les quartiers prioritaires de Martinique**

Zonage	Niveau de vie médian (€)	Taux de pauvreté (%)	Premier Décile (D1) (€)	Dernier Décile (D9) (€)	Rapport inter-déciles D9/D1
Martinique	16	32,1	7	34	4,4
Ensemble des QPV France entière	13	43,9	7	22	3,0
Ensemble des QPV Martinique	12	47,6	6	23	3,7
Quartier Ouest	12	48,7	5	23	4,2
Sainte Thérèse	12	45,6	6	25	3,9
Volga Plage	12	50,7	5	21	3,6
Haut-Dillon	13	39,6	8	23	2,8
Frange Ouest Centre aggloméré	13	41,3	6	26	4,0
Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	11	54,3	7	21	2,9
Tombolo City	12	50,9	6	23	3,9

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).**Champ** : Population de Martinique, des quartiers prioritaires de Martinique et de France métropolitaine**Traitements** : Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane**Note de lecture** : dans le quartier de Volga Plage, les 10 % de personnes les plus aisées disposent d'un revenu par unité de consommation de plus de 21180 €, soit un montant au moins 3,6 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes qui disposent d'un revenu par unité de consommation de moins de 5835 €.

presque deux fois plus élevé pour les habitants des QPV (38 %). Ainsi, dans les QPV, près d'un Martiniquais sur deux vit sous le seuil de pauvreté (contre 32 % en Martinique). Ce taux de pauvreté élevé se conjugue avec une moindre dispersion des niveaux de vie, symptôme d'une faible mixité sociale. Les 10 % les plus aisés gagnent au moins 3,7 fois plus que les 10 % les plus modestes (contre 4,4 en Martinique).

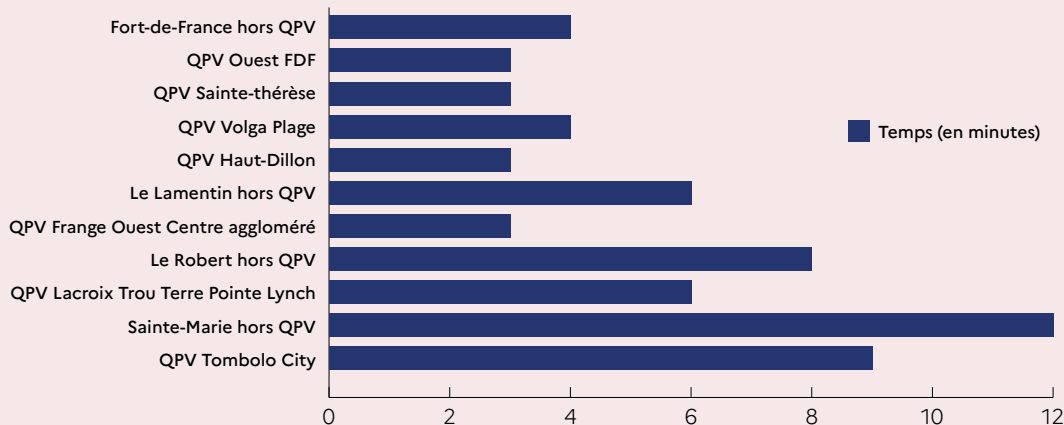
La mixité sociale est plus présente dans les QPV de Fort-de-France et du Lamentin. Effectivement, ces communes sont les pôles d'emploi de Martinique, accueillant plus souvent des cadres que dans les autres communes. L'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, est également plus élevée en Martinique (25 %) qu'en France métropolitaine (21 %) : le niveau de vie des personnes pauvres est nettement inférieur au seuil de pauvreté. Ce constat impacte a fortiori les QPV, les plus touchés sont « Quartiers Ouest » et « Tombolo City ». À l'inverse, « Haut-Dillon » est relativement épargné, les familles y étant à la fois plus jeunes, plus actives et plus souvent bénéficiaires d'allocations (familiales ou logement).

Une accessibilité aux services élevée malgré les disparités du cadre de vie

Les QPV martiniquais se situent principalement dans les centres-villes ou à proximité. Ainsi, en 2017, les habitants des QPV bénéficient d'un temps moyen plus réduit pour accéder aux services du panier « Vie courante » (comme les écoles, les médecins, les bureaux de poste...) que les habitants des autres quartiers (graphique 1). La situation est cependant meilleure dans les quartiers de Fort-de-France et du Lamentin, qui bénéficient d'un niveau d'équipement supérieur à celui du Robert et Sainte-Marie. En effet, la communauté d'agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), qui abrite cinq des sept QPV, concentre les services du département. Les habitants des QPV connaissent de fortes inégalités de cadre de vie, en comparaison aux habitants des autres quartiers (tableau 8). Les habitations anciennes (construites avant 1946), souvent plus dégradées, sont plus nombreuses dans les quartiers prioritaires du centre-ville de Fort-de-France (les quartiers Ouest et Sainte-Thérèse). Le taux de logements vacants est deux fois plus élevé en Martinique (15 %) qu'en France métropolitaine hors Ile-de-France (8 %).

Graphique 1

Un temps d'accès bien plus faible pour les résidents des QPV martiniquais en voiture en heure pleine
Temps moyen en minutes durant les heures pleines pour accéder à un équipement du panier « vie courante » selon les zones (QPV ou sa partie englobante) en 2017



Source: Insee, recensement de population, exploitation principale 2014.

Champ: Population des QPV de Martinique

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Note de lecture: en 2017, un habitant de Tombolo City met en moyenne 9 minutes durant les heures pleines pour accéder à un équipement du panier « Vie courante », alors qu'un habitant de la partie englobante de Sainte-Marie en mettra 12.

Tableau 8

Un parc de logement très différent selon les QPV
Les principaux indicateurs de cadre de vie des ménages en 2014

Zone	Part Logements Individuel (%)	Taux de Logements vacants (%)	Part logements anciens (%)	Part occupation Propriétaire (%)	Part logements HLM (%)
Martinique	63,9	15,0	4,8	54,4	14,0
Ensemble QPV Martinique	53,8	22,3	14,9	34,1	19,7
Quartier Ouest	51,6	27,8	23,1	31,5	9,9
Sainte-Thérèse	61,5	19,9	12,4	40,0	19,9
Volga Plage	85,3	19,6	1,1	59,0	0,6
Haut-Dillon	0,8	2,3	0,8	2,7	95,6
Frange Ouest Centre aggloméré	45,9	17,3	11,7	27,4	29,3
Lacroix Trou Terre Pointe Lynch	33,3	14,2	0,0	25,6	63,2
Tombolo City	79,2	20,5	4,3	52,1	9,9

Source: Insee, recensement de population, exploitation principale 2014.

Champ: population de Martinique et des QPV de Martinique

Traitements: Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Lecture: la part de logements individuels est de 79,2 % à Tombolo City contre 63,9 % en Martinique.

Cela s'explique par l'existence de propriétés en indivision, souvent dans le cadre de succession. Ce phénomène courant dans les Antilles françaises accentue la vacance des logements. Par ailleurs, les habitants des QPV sont plus souvent locataires que les autres Martiniquais.

Les habitants des QPV ont encore moins accès à l'eau chaude que l'ensemble des Martiniquais : quatre logements sur dix en sont équipés dans les QPV contre six sur dix ailleurs. Tombolo-City et Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch sont les deux quartiers les plus touchés par cette problématique. En comparaison des autres QPV, les seniors sont surreprésentés dans les quartiers de Sainte-Thérèse, de Volga-Plage et de Tombolo-City. De fait, la proportion des propriétaires est plus importante dans ces quartiers prioritaires. Dans ces trois quartiers, les logements sont plus grands et les habitants y vivent depuis plus longtemps.

De nombreux logements HLM à « Haut-Dillon » et « Cité Lacroix Trou Terre Lynch »

En comparant les caractéristiques des QPV avec celles des autres quartiers des communes englobantes, deux groupes apparaissent. Le premier groupe est formé de deux quartiers prioritaires : « Haut-Dillon » à Fort-de-France et « Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch » au Robert. Ils se caractérisent par une part de logements HLM bien plus forte que pour l'autre groupe et ses habitants vivent en grande majorité dans des logements collectifs où le taux de vacance est faible (tableau 8). De plus, la population de ces deux quartiers est plus jeune que dans les cinq autres et la taille des ménages est plus importante. Néanmoins le taux de chômage est élevé, comme dans les autres QPV. Les familles monoparentales, avec en grande majorité des femmes à leur tête, sont prédominantes ce qui peut constituer un frein à l'emploi.

Les habitants du Haut-Dillon sont moins frappés par la pauvreté monétaire. Enfin, les écarts de niveau de vie entre les plus aisés et les moins aisés sont faibles pour les deux quartiers du groupe.

Les cinq autres QPV se démarquent par une surreprésentation des seniors et des logements individuels

Le second groupe est composé des cinq quartiers prioritaires restants. Le parc de logements comprend 60 % de logements individuels et un quart de logements vacants.

La forte représentation de retraités et d'autres

inactifs en âge de travailler a pour conséquence un taux d'activité et des revenus d'activité plus faibles dans ce groupe qu'ailleurs.

Les ménages les plus représentés sont les personnes seules (comme pour l'ensemble du territoire), suivis des familles monoparentales.

GUADELOUPE

41 % des habitants des QPV de Guadeloupe se déclarent au chômage

Les caractéristiques sociodémographiques des Guadeloupéens et des Martiniquais sont proches. La population guadeloupéenne est âgée, comme en Martinique. Les similarités s'observent aussi au niveau des QPV. En 2016, dans les QPV de Guadeloupe, les seniors de plus de 75 ans représentent 8 % de la population (10 % dans ceux de Martinique). Seul un Guadeloupéen sur dix y est étranger comme en Martinique, contre près d'un tiers dans les QPV de Guyane. En 2016, une personne de 15 à 64 ans sur deux est en emploi en Guadeloupe. Dans les QPV du territoire, ce taux descend à quatre personnes sur 10, soit un niveau légèrement inférieur à celui de Martinique (2 points de % de moins - tableau 9). Ainsi, 41 % des habitants se déclarent au chômage lors du recensement (soit 10 points de % de plus que dans les QPV de France métropolitaine, proche du niveau de chômage dans les QPV de Guyane, 43 %).

La moitié des habitants des QPV de Guadeloupe ne possède pas de diplôme

Le taux de scolarisation des 15-24 ans dans les QPV de Guadeloupe s'élève à 69 %, soit 10 points de % de plus que dans les QPV de France métropolitaine et 5 points de % de plus que dans les QPV de Martinique, laissant entrevoir une population davantage diplômée à l'avenir. En effet, en 2016, parmi la population de plus de 15 ans non scolarisée, un habitant sur deux des quartiers prioritaires guadeloupéens ne possède pas de diplôme (contre 47 % dans les QPV

en France métropolitaine). A contrario, seuls 13 % des habitants disposent d'un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur (2 points de plus que dans les QPV de Martinique). Enfin, un tiers des Guadeloupéens de 16-25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

Profil 1 : Aux Abymes et à Pointe-à-Pitre, des QPV urbains abritant une population plus diplômée

En comparant les caractéristiques des QPV, trois profils émergent en Guadeloupe. Le premier groupe est composé de quatre quartiers aux Abymes et à Pointe-à-Pitre (Vieux Bourg, Grand Camp et les deux quartiers au Raizet). À l'opposé des deux autres groupes, les habitants sont davantage formés. Ainsi, au Raizet, 20 % de la population a un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur, c'est 7 points de % de plus que pour l'ensemble des habitants des QPV de Guadeloupe. Néanmoins la part de la population sans diplôme reste élevée; entre 36 %

et 39 % à Cour Charneau-Raizet et au Raizet. Environ 45 % de la population n'est pas diplômée à Vieux Bourg et Grand Camp. Comme partout, le diplôme facilite l'accès à l'emploi et les habitants de ces quartiers sont confrontés au chômage : entre 36 % et 39 % des habitants se déclarent au chômage. Néanmoins, la situation est légèrement meilleure qu'en moyenne dans les QPV de Guadeloupe.

Profil 2 : Bourg-Saint-Robert et Bananier – Haute Plaine, deux QPV moins défavorisés sur le plan de l'emploi

Le deuxième profil identifie deux quartiers, celui à Baillif et Bananier – Haute Plaine à Capesterre-Belle-Eau (carte 3). Ces quartiers sont moins défavorisés en comparaison aux autres QPV de Guadeloupe sur le plan de l'emploi. En particulier, la part des emplois précaires est plus faible (environ 15 % en 2016) et seul un tiers des habitants se déclare au chômage (contre 41 % dans

Tableau 9

41 % des Guadeloupéens vivant dans un quartier prioritaire se déclarent au chômage
Indicateurs sur l'emploi et les non diplômés des quartiers prioritaires en 2016

Zone	Part de la population sans diplôme	Taux d'emploi	Taux de chômage (au sens du recensement)
Ensemble QPV en France métropolitaine	47,4	44,7	31,0
Ensemble QPV Guadeloupe	50,7	39,5	41,4
Boissard-Morne Flory	52,4	35,9	
Vieux Bourg - Les Lauriers	45,9		
Grand Camp	43,8	43,0	38,3
Cour Charneau-Raizet	39,1	44,5	35,8
Raizet	36,2	43,7	37,8
Bourg - Saint Robert - Cadet - Bois Raimbault- Jean Jaurès	55,8	43,0	34,5
Bologne - Rivière Des Pères - Calebassier - Pintade - Chevalier Saint Georges - Mallian	60,5	36,1	46,5
Le Bourg (Capesterre-Belle-Eau)	61,5	36,5	43,7
Sarlassone Petit Pérou	49,6	38,1	46,8
Bananier - Haute Plaine	62,5	44,0	34,5
Champ Grille 2	61,5	36,8	44,4
Le Bourg (Le Moule)	59,8	35,4	45,1
Mortenol			
Chemin Neuf Carénage Darboussier	50,7	34,2	45,3
Le Bourg (Sainte Rose)	54,5	40,6	42,3
La Boucan	57,5	34,5	49,6
Guadeloupe	42,8	49,7	29,5

Source : Insee - Recensement de la population 2016

Champ : les statistiques de l'emploi sont calculées pour la population des 15 à 64 ans. La part de population sans diplôme est calculée pour la population de 15 ans ou plus non scolarisée.

Traitements : Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Note de lecture : le taux d'emploi s'élève à 34,5 % au Boucan contre 44,7 % dans les QPV en France métropolitaine

Note : la précision n'est pas suffisante pour diffuser les valeurs pour chaque QPV

les QPV de Guadeloupe). Néanmoins, ces quartiers présentent des difficultés sur le plan de la scolarisation avec 56 % des 15 ans et plus sans diplôme à Baillif et 63 % à Bananier. Dans ces deux quartiers, les étrangers sont peu nombreux : environ 5 % de la population. En Guadeloupe comme en Martinique et en Guyane, les étrangers sont particulièrement défavorisés.

Profil 3 : Des habitants des QPV particulièrement défavorisés

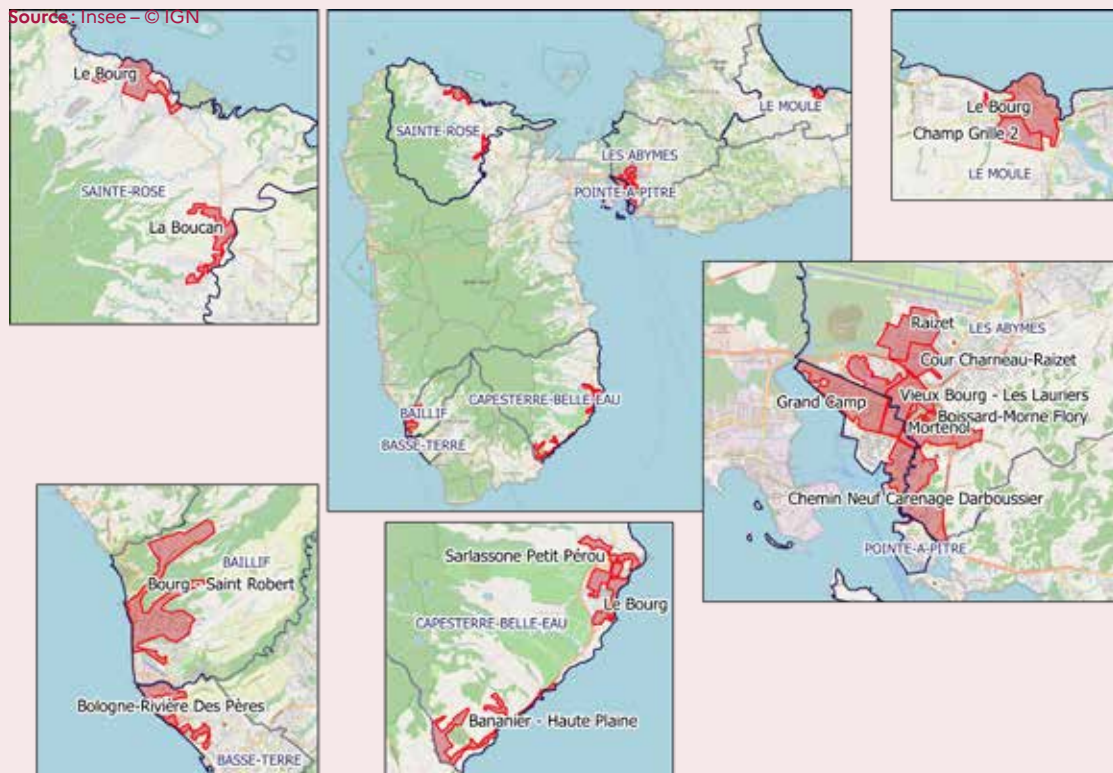
Le troisième groupe rassemble les autres quartiers de Capesterre-Belle-Eau et de Pointe-à-Pitre/Les Abymes ; celui de Basse-Terre et les QPV du Moule et de Sainte-Rose. Les habitants de ces quartiers sont particulièrement fragiles. Plus de 45 % de la population se déclare au chômage à « Chemin Neuf Carénage Darboussier », au Bourg du Moule, à « Bologne – Rivière Des Pères – Calebassier – Pintade – Chevalier Saint Georges - Mallian », au Boucan, à Mortenol et « Sarlassone Petit Pérou ». De plus, un quart des emplois sont précaires à « Champ Grille ». Au plan scolaire,

plus de 60 % des habitants ne sont pas diplômés au Bourg du Moule, à Bologne, au Bourg de Capesterre-Belle-Eau, Mortenol et Champ Grille. Par ailleurs, 18 % de la population est étrangère à « Chemin Neuf Carénage Darboussier ».

Carte 3

16 QPV en Guadeloupe

Localisation géographique des quartiers prioritaires en Guadeloupe



Synthèse et actions publiques

Les difficultés des QPV sont plus marquées aux Antilles et en Guyane qu'en France métropolitaine, en particulier sur le plan de l'emploi. Toutefois, les évolutions démographiques très contrastées entre, d'une part, la Guadeloupe et la Martinique exposées à un vieillissement accéléré et, d'autre part, la Guyane concernée par une très importante croissance démographique pèsent de façon différenciée sur la vie quotidienne de leurs habitants et appellent des réponses différentes et adaptées en termes de politiques publiques.

Aux Antilles, des poches de pauvreté et d'inégalités, en particulier dans le Centre-Agglomération en Martinique, sont identifiées au travers des quartiers prioritaires.

En Guyane, avec la très forte croissance démographique, la jeunesse de la population et la construction de logements informels, en particulier dans l'Ouest du département (Saint-Laurent-du-Maroni), l'ensemble du territoire est en difficulté, les enjeux de rattrapage de construction de logements, écoles, infrastructures routières ou services dépassant parfois la frontière des QPV.

Des contrats de ville (2015 – 2020, prorogés jusqu'au 31 décembre 2022), articulants dimension sociale, urbaine et économique, sont établis dans chaque territoire, principalement au niveau communal et dans quelques cas au niveau intercommunal (Cap Excellence en Guadeloupe) pour définir les actions à mettre en place sur ces territoires en difficulté.

En Guadeloupe, le contrat de ville de la communauté d'agglomération Cap Excellence, regroupant les communes de Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Baie-Mahault, vise par exemple stabi-

liser la croissance de la zone d'activités de Jarry, repenser son organisation et son fonctionnement, en particulier pour maîtriser les différents risques naturels (comme les inondations ou les houles cycloniques...). Afin de répondre à la problématique du vieillissement de la population, le contrat de ville prévoit de développer une offre de soin à proximité des QPV et également de renforcer les actions de prévention et d'accompagnement des habitants aux démarches de santé. Sur le plan de l'éducation, les moyens seraient renforcés dès le plus jeune âge afin d'augmenter la part des jeunes diplômés (scolarisation des moins de 3 ans, accompagnement des élèves renforcé...). Sur le plan de l'économie, afin de lutter contre le taux de chômage élevé, il est prévu de développer des outils d'aide à la création et à la reprise d'entreprises ainsi que de soutenir les filières porteuses pour Cap Excellence (énergies vertes, agroalimentaire, services à la personne, écoconstruction...).

En Martinique, à Fort-de-France, une solution envisagée afin de développer les emplois consiste par exemple à accompagner la régularisation d'activités informelles. Des actions seraient également prévues afin de rompre l'isolement des personnes âgées et d'accompagner le vieillissement (faciliter la mobilité, mettre en place des activités et des animations spécifiques comme des ateliers numériques ou de mémoires).

Les contrats de ville proposent des solutions pour répondre également à la problématique des logements insalubres.

En Guyane, des pistes évoquées dans le contrat de ville de la communauté d'agglomération du Centre Littoral de Guyane sont par exemple : l'installation de bornes-fontaines, le soutien des opérations de réhabilitation, la rénovation et le développement du réseau d'assainissement.

ENCADRÉ 1 - 28 % DES HABITANTS VIVENT DANS UN QPV À SAINT-MARTIN

L'île de Saint-Martin est partagée depuis le XVII^e siècle entre une partie française, la collectivité de Saint-Martin, et une partie néerlandaise, l'état autonome de Sint Maarten. Situé dans les Caraïbes, au nord des Petites Antilles, la partie française porte le statut de collectivité d'outre-mer française. Deux quartiers prioritaires y sont identifiés : « Quartier d'Orléans – Gloire – Griselle » où 6 680 personnes résident en 2013 et Sandy Ground (3 220 habitants). Ainsi, 28 % des habitants de la collectivité

vivent dans un QPV. Ces deux quartiers sont particulièrement défavorisés. En effet, la part de la population sans diplôme est élevée : 65 % à Quartier d'Orléans et 59 % à Sandy Ground. Aussi, près d'un Saint-Martinois sur deux se déclare au chômage. Ces chiffres datent de 2016. En 2017, l'ouragan Irma a causé des dégâts conséquents sur l'ensemble du territoire, fragilisant d'autant plus les conditions de vie et l'économie de l'île.

Tableau 10

Deux tiers des habitants des QPV de Saint-Martin n'ont aucun diplôme
Indicateurs sur l'emploi et la scolarisation des quartiers prioritaires en 2016

Zone	Part de la population sans diplôme	Taux d'emploi	Taux de chômage (au sens du recensement)	Taux de scolarisation 15 à 24 ans
Ensemble QPV en France métropolitaine	47,4	44,7	31,0	58,9
Ensemble QPV de Saint Martin	62,8	36,7	48,7	53,8

Source : Recensement de la population 2016 – Insee

Champ : population des QPV de Saint-Martin et de France métropolitaine

Traitements : Direction interrégionale de l'INSEE – Antilles-Guyane

Note de lecture : le taux d'emploi s'élève à 36,7 % dans les QPV de Saint-Martin contre 44,7 % dans les QPV en France métropolitaine.

ENCADRÉ 2 - CONSTRUCTION DE LA TYPOLOGIE DES QPV

La typologie des QPV a été obtenue à partir d'une classification hiérarchique ascendante sur composantes principales sur les indicateurs des trois piliers de la politique de la ville : cadre de vie, cohésion sociale et emploi.

Les indicateurs pour les QPV de Guyane sont estimés par la méthode du Bootstrap sans remise et non la méthode classique, analytique de la variance. Le principe de Bootstrap sans remise est de générer une pseudo-population U représentative de la population d'origine avant application du plan

de sondage. Le plan de sondage est alors appliqué de façon répétée à cette pseudo-population et l'on répète ces deux étapes autant de fois que l'on souhaite conformément au nombre de simulations choisies. Avec ces nombreuses simulations, on calcule la moyenne de l'estimateur et son coefficient de variation pour chaque indicateur. Par ailleurs, des travaux fins ont été menés afin de rechercher les adresses du recensement non trouvées dans le RIL et les communautés sont prises en compte pour les indicateurs sur la structure de la population (par exemple : la part des jeunes ou des non-scolarisés).



POUR EN SAVOIR PLUS

Observatoire national de la politique de la ville, rapport annuel 2015

Clarenc P., « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Martinique : une pauvreté marquée, mais des profils atypiques », Insee Analyse Martinique n° 27, octobre 2018

Clarenc P., « Concentration des difficultés dans les quartiers urbains périphériques et à Saint-Laurent-du-Maroni », Insee Analyse-Guyane n° 48, octobre 2018

« Estimations démographiques en 2016 - Quartiers de la politique de la ville 2015 », Insee, octobre 2020

<https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/Politique-de-la-ville/Les-contrats-de-ville/Les-contrats-de-ville-de-la-Guadeloupe>

http://politiqueville.fortdefrance.fr/files/Note_de_Cadrage_2018.pdf

3

Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement

Zoom sur la situation des
quartiers prioritaires de la
politique de la ville (QPV)

*Plus exposés à la circulation du virus,
les résidents des QPV étaient deux fois
plus fréquemment positifs à la Covid-19 en
mai 2020*

Nathalie Bajos (Inserm), Helga Mondésir
et Juliette Robin (ANCT-ONPV)



À la sortie du premier confinement, les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avaient développé des anticorps au SARS-CoV-2 deux fois plus fréquemment que les habitants du reste du territoire (8,2 % contre 4,5 %). Cette prévalence au virus dans les QPV peut s'expliquer notamment par des conditions de vie exposant plus fortement leurs habitants à la contamination: forte densité de population des communes dans lesquelles sont implantées les QPV, logements exigus et risques d'exposition au virus plus importants dans la sphère professionnelle. Par ailleurs, les conditions de travail ont été bouleversées par la crise sanitaire, particulièrement en QPV. Les habitants des QPV ont été davantage concernés par des arrêts d'activité. La proportion de personnes déclarant que leur situation financière s'est dégradée à la suite du premier confinement est de ce fait plus importante en QPV (près de 34 %, soit 5 points de % de plus que l'ensemble des répondants à EpiCov).

Introduction

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». L'épidémie de Covid-19, en raison des mesures d'isolement, de distanciation sociale et de confinement qu'elle entraîne à l'échelle mondiale, met l'accent sur l'acuité de cette définition.

Cette pandémie, déclarée comme telle par l'OMS le 11 mars 2020, met en lumière les inégalités sociales de santé. Cette question est déjà très documentée par la littérature scientifique notamment par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) qui souligne l'existence d'un gradient social quant à la probabilité de développer des formes graves de la Covid-19¹.

Par ailleurs, le Haut conseil de santé publique (HCSP, 2020) dresse une liste² des personnes considérées à risque de développer une forme grave de la Covid-19: les personnes âgées de plus de 65 ans, celles présentant des comorbidités ainsi que celles atteintes de maladies chroniques graves.

Les inégalités de santé et l'inégale exposition à la Covid-19 constituent des facteurs cumulatifs, exposant particulièrement les QPV.

Concentrations urbaines de pauvreté, les QPV regroupent par construction des populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les habitants y sont plus jeunes que dans le reste du territoire. Pour autant, dans son rapport 2019, l'ONPV souligne que les résidents des QPV se déclarent moins souvent en bonne santé ou en très bonne santé que ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Ils se déclarent plus souvent être atteints de certaines pathologies constituant des facteurs de risque de développer des formes graves de la Covid-19: obésité, diabète, hypertension artérielle.

Les résultats de l'enquête EpiCov (encadré 1: L'enquête « Épidémiologie et conditions de vie »), dont la première vague a été réalisée du 2 mai au 2 juin 2020, permettent d'analyser un autre aspect de cette épidémie: l'inégale exposition au virus, qui entraîne des disparités quant à la séroprévalence des groupes sociaux.

En mai 2020, les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs au SARS-CoV-2 que les habitants du reste du territoire

La séroprévalence du SARS-CoV-2, c'est-à-dire la proportion de personnes âgées de 15 ans ou plus avec des anticorps contre le virus, a pu être estimée à partir de prélèvements réalisés à la sortie du premier confinement via l'enquête EpiCov. La proportion de personnes ayant déjà contracté le SARS-CoV-2 était de 4,5 % au niveau national. La séroprévalence est la plus élevée aux extrêmes de la distribution du niveau de vie: elle s'établit à 5,7 % pour les personnes dont les niveaux de vie font partie des 10 % les plus faibles et à 6,0 % pour celles dont les niveaux de vie font partie des 10 % les plus élevés. Ces résultats traduisent une inégale exposition au virus selon les groupes sociaux ou professions.

1. Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19, État des lieux et perspectives, Dossier coordonné par Claire-Lise Dubost, Catherine Pollak, et Sylvie Rey

2. Pour en savoir plus, se référer à l'avis du HCSP relatif à l'actualisation de la liste des facteurs de risque de forme grave de Covid-19 du 29 octobre 2020: https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20201029_coacdelalidefaderidefogr.pdf

La séroprévalence s'élevait à 8,2 % parmi les personnes vivant dans un QPV, soit deux fois plus que pour les personnes résidant dans le reste du territoire (4,2 %). La prévalence des habitants des QPV était également 1,4 fois plus importante que pour les personnes aux revenus les plus faibles tous territoires confondus (8,2 % contre 5,7 %). Elle peut, en partie, s'expliquer par différents facteurs :

- la très forte densité de population des communes concernées par les QPV. Les personnes habitant dans une commune très densément peuplée sont deux fois plus nombreuses à être positives : 6,4 %, contre 3,3 % des habitants des communes de densité intermédiaire et 3,4 % des habitants des communes peu denses. Ce résultat s'explique en raison d'une moindre possibilité de distanciation physique dans les communes plus denses et d'un nombre de contacts plus élevé (transport, rue) pouvant augmenter la probabilité d'être en contact avec une personne infectée (Bajos, 2020) ;
- les conditions de logements plus exigus. La séroprévalence est deux fois plus élevée lorsqu'on vit à plusieurs dans un logement surpeuplé (9,3 %) que non surpeuplé (4,3 % - Bajos, 2020) ;
- un risque d'exposition au virus dans le cadre de l'activité professionnelle particulièrement important. 40,3 % des personnes en emploi en QPV occupent un métier « en première ligne face au coronavirus ». Il s'agit de professions dont l'activité a été maintenue et considérée comme rendant des services indispensables aux personnes en temps d'épidémie. Ce sont des métiers dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la propreté, de l'alimentaire et de sa distribution, et également les professions de protection de la population (Robin, 2021).

Les conditions de vie des ménages constituent des facteurs de risque quant à l'exposition au virus du SARS-CoV-2. L'enquête nationale EpiCov permet ainsi de qualifier ces conditions de vie, notamment celles des habitants des QPV, durant le premier confinement.

La présente étude est centrée sur la population en âge de travailler, les 18-64 ans, pour analyser en particulier les conditions d'emploi.

Des conditions de vie en QPV propices à la contamination

La circulation du virus est favorisée quand plusieurs personnes cohabitent dans un espace restreint, peu propice à l'application des mesures de distanciation physique (Carrat F., de Lamballerie X, Rahib D. et al., 2020). Plusieurs approches permettent de caractériser les conditions de logement dans les QPV, parmi lesquelles :

- l'étude du nombre d'habitants par pièces dans les résidences principales. Un logement est qualifié de suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme « d'occupation normale » (Gallic et Lequien, 2021) ;
- l'analyse de la surface disponible par habitant dans les résidences principales.

L'enquête EpiCov retient cette seconde approche. Un logement est défini comme étant surpeuplé dès lors qu'il offre moins de 18 m² par personne y résidant.

Plus d'une personne sur dix (14 %) déclare avoir vécu le premier confinement dans un logement surpeuplé (tableau 1). En QPV, le surpeuplement ainsi défini est 2,4 fois plus fréquent puisqu'il s'observe pour 33 % des ménages.

Les différences sociales en termes de surpeuplement sont très marquées. Cette situation concerne plus particulièrement des catégories de population surreprésentées en QPV (Robin, 2021 et Drony et Robin, 2021)³ :

- les ouvriers non qualifiés et certaines professions qualifiées d'essentielles dans le contexte de l'épidémie⁴ : 19 % des ouvriers non qualifiés vivent dans un logement surpeuplé contre 11 % des cadres. Les personnels de nettoyage (21 %), les aides à domicile (18 %) ou encore les ouvriers salariés du bâtiment (20 %) ont des taux de surpeuplement supérieurs à la moyenne (14 %) ;
- les immigrés d'origine non européenne : le surpeuplement les concerne au plus haut point, 41 % d'entre eux résident dans un logement surpeuplé. Cette part est moindre pour les descendants d'immigrés d'origine non européenne, mais reste élevée à 30 % ;

3. En 2019, la proportion d'ouvriers non qualifiés parmi les actifs occupés de 15-64 ans résidant en QPV est de 15,6 % contre 5,9 % au niveau France métropolitaine (source Enquête Emploi de l'Insee). Les immigrés sont fortement surreprésentés en QPV : en 2016, 27,2 % de la population de ces quartiers, contre 9,5 % dans l'ensemble de la population de France métropolitaine (source estimations démographiques 2016 de l'Insee). Enfin, par construction, les QPV concentrent les populations pauvres : le revenu disponible médian est beaucoup plus bas (13 770 €) que celui de France métropolitaine (21 730 €) et le taux de pauvreté s'élève à 44,7 % en QPV, contre 14,6 % en France métropolitaine (source Fichier localisé social et fiscal 2018, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA)

4. En l'absence d'une définition légale, le caractère « essentiel » de la profession exercée est approché par une liste regroupant les activités professionnelles les plus fréquemment considérées comme essentielles dans le contexte de l'épidémie par les répondants.

Tableau 1

Proportions de personnes vivant dans une commune de forte densité et dans un logement surpeuplé pendant le premier confinement

	Proportion (%) de personnes vivant dans	
	une commune très dense	un logement surpeuplé
Total	38,6	14,0
Lieu de résidence		
QPV	73,6	33,0
Hors QPV	35,7	12,4
Catégorie socio-professionnelle		
Cadres supérieurs	53,4	10,5
Professions intermédiaires	36,8	11,0
Employés de bureau, vente et services qualifiés	41,4	12,8
Employés de bureau, vente et services non qualifiés	35,6	14,8
Ouvriers qualifiés	28,3	15,7
Ouvriers non qualifiés	28,4	19,0
N'a jamais travaillé	42,8	20,5
Origine		
Descendant d'immigrés d'origine européenne	39,5	11,3
Immigré d'origine européenne	46,8	20,5
Descendant d'immigrés d'origine non européenne	67,3	29,7
Immigré d'origine non européenne	71,9	40,5
Structure du ménage		
Famille monoparentale	43,8	8,7
Revenu fiscal 2018		
1 ^{er} décile (10 % les plus faibles)	45,6	28,6

Source : enquête EpiCov V1-2020 Inserm/Drees.

Champ : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Réunion. Personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ou institution (hors Ehpad et prisons).

Traitements : Inserm/Drees

Note de lecture : 38,8 % des répondants à l'enquête EpiCov déclarent vivre dans une commune très dense, c'est-à-dire une commune avec au moins 1500 habitants par km² et un minimum de 50000 habitants. Par ailleurs, ils sont 14,0 % à indiquer vivre dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire n'offrant pas 18 m² par personne pour celles et ceux qui y vivent.

- les populations à bas revenu: le surpeuplement va souvent de pair avec une situation financière précaire, mesurée par les revenus fiscaux du ménage en 2018: limité à 5 % pour les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés, le surpeuplement s'élève à 29 % pour les 10 % de ménages ayant les revenus les plus faibles.

La densité de population mesurée ici à l'échelle de la commune de résidence constitue un autre facteur de risque d'exposition au SARS-CoV-2. Une forte densité, caractérisant les communes avec au moins 1500 habitants par km² et une population supérieure à 50000 habitants, occasionne la multiplication des interactions liées aux déplacements quotidiens (courses, trajets domicile-travail). Près de 75 % des résidents en QPV vivent dans une commune qualifiée de très dense contre près de 40 % de l'ensemble des répondants à l'enquête EpiCov. En outre, 61 %

des personnes vivant dans un logement surpeuplé habitent une commune à forte densité de population.

Ainsi, en QPV, le surpeuplement du logement et la forte densité de la commune de résidence constituent des facteurs d'exposition cumulatifs face au SARS-CoV-2.

Un arrêt d'activité pendant le premier confinement plus fréquent pour les résidents de QPV

À la veille du premier confinement, 66,7 % des 18 à 64 ans répondant à l'enquête EpiCov et résidant hors QPV déclarent occuper un emploi. Cette proportion est de 49,9 % pour les habitants des QPV.

Au cours du premier confinement, une partie de ces actifs occupés ont été contraints de stopper leur activité et cela pour diverses raisons : arrêt de travail pour maladie, chômage partiel, fin de contrat (y compris licenciement, non-renouvellement et démission) ou encore congés (y compris imposés).

Au total, au niveau national, près de 11 % des femmes et des hommes déclarent ne pas avoir travaillé pendant le premier confinement (tableau 2).

Les catégories populaires, plus présentes parmi les habitants des QPV, ont été davantage concernées par un arrêt d'activité : 14 % des employés non qualifiés, 16 % des ouvriers qualifiés, 17 % des ouvriers non qualifiés, contre seulement 5 % des cadres et professions intellectuelles

supérieures. Le phénomène a été marqué parmi les immigrés d'origine non européenne (18 %) et également, mais dans une moindre mesure, pour les descendants d'immigrés d'origine non européenne (13 %).

Ainsi, 15,3 % des résidents en QPV déclarent ne pas avoir travaillé pendant le premier confinement. L'arrêt de l'activité a donc été 1,5 fois plus fréquent pour les habitants des QPV, pour les femmes comme pour les hommes.

Les arrêts d'activité au titre de licenciements, de contrats non renouvelés ou de démissions ont été rares. Au niveau national, 1,2 % des actifs occupés avant le premier confinement déclarent avoir été licenciés et 1,5 % que leur contrat n'a pas été renouvelé. Les répondants vivant en QPV ont été confrontés à ces situations de licenciement et de non-renouvellement de contrat au moins deux fois plus souvent : respectivement 2,5 % et 3,2 % des enquêtés.

Tableau 2
Organisation du travail pendant le premier confinement

	Proportion (%) de personnes				Total
	N'a pas travaillé pendant le premier confinement	Télétravail uniquement	A travaillé à l'extérieur partiellement	A travaillé à l'extérieur uniquement	
Total	10,7	21,2	36,8	31,2	100,0
Lieu de résidence					
QPV	15,3	11,9	38,9	33,9	100,0
Hors QPV	10,4	21,8	36,7	31,1	100,0
Lieu de résidence et sexe					
Femme vivant en QPV	14,5	14,1	36,7	34,7	100,0
Homme vivant en QPV	16,1	10,0	40,8	33,2	100,0
Femme vivant hors QPV	10,3	23,4	35,0	31,2	100,0
Homme vivant hors QPV	10,6	20,3	38,2	30,9	100,0

Source : enquête EpiCov V1-2020 Inserm/Drees.

Champ : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Réunion. Personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ou institution (hors Ehpad et prisons) ayant un emploi avant le début du premier confinement.

Traitements : Inserm/Drees

Note de lecture : 10,7 % des répondants à l'enquête EpiCov ayant un emploi avant le début du premier confinement déclarent n'avoir pas travaillé pendant le premier confinement. Parmi les répondants vivant en QPV, cette proportion est de 15,3 %

Une pratique du télétravail moins répandue en QPV, qui s'explique notamment par la structure des emplois occupés

La crise sanitaire a bouleversé les conditions de travail avec notamment le recours accru au télétravail, les employeurs ayant été invités à le favoriser toutes les fois que cela était possible. À compter du 16 mars 2020, le ministère du Travail a communiqué sur des règles de distanciation pour les emplois non éligibles au télétravail : « Lorsque les salariés sont obligés de se rendre physiquement sur leur lieu de travail, parce que leur travail ne peut être effectué à distance et ne peut être différé, l'employeur est tenu de respecter et faire respecter les gestes barrières sur le lieu de travail »⁵. Pour les personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public en lieux clos, le port du masque a été rendu obligatoire à compter du 20 juillet 2020. Il est devenu systématique en entreprise à compter du 1^{er} septembre 2020. Parallèlement un protocole national a été communiqué pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de la Covid-19.

« Toutes les entreprises dont l'activité [était] réduite du fait du coronavirus et notamment celles (restaurants, cafés, magasins, etc.) qui [ont fait] l'objet d'une obligation de fermeture en application de l'arrêté du 15 mars 2020 [ont été] éligibles au dispositif d'activité partielle »⁶. En mars 2020, l'État et les régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la Covid-19⁷. Par ailleurs, durant le premier confinement, les parents d'enfants

de moins de 16 ans sans système de garde ont pu obtenir une autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant.

L'ensemble de ces mesures a contribué à la réduction de l'activité économique durant cette période.

D'après l'enquête Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer), en 2017⁸, seuls 3 % des salariés pratiquaient le télétravail au moins un jour par semaine, dont 61 % étaient des cadres (Hallépée S., Mauroux A., 2020). Avec la crise sanitaire, le télétravail exclusif a fortement augmenté : 21 % des actifs occupés déclarent avoir uniquement télétravaillé pendant le premier confinement (tableau 2).

Les disparités selon les catégories socioprofessionnelles sont très importantes : 50 % des cadres ont pratiqué exclusivement le télétravail pendant le premier confinement, contre 1 % seulement des ouvriers. Les résidents des QPV, surreprésentés parmi les ouvriers, sont par conséquent proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir été en télétravail lors du premier confinement (11,9 % des habitants en QPV contre 21,2 % de l'ensemble des actifs). Le moindre recours au télétravail en QPV s'explique notamment par la surreprésentation de leurs habitants dans les métiers « nouvellement vulnérables », « vulnérables de toujours » et « en première ligne » qui ne se prêtent pas au télétravail (Robin, 2021). Les femmes, au niveau national et en QPV, sont un peu plus nombreuses à déclarer avoir pratiqué exclusivement du télétravail.

Pour autant, le travail à domicile ne va pas de soi pour les personnes qui ne disposent pas d'une pièce pour s'isoler ou celles qui doivent s'occuper de jeunes enfants (Lambert A, et al., 2020). Parmi les personnes en emploi interrogées dans l'enquête Coconel⁹, près d'une mère sur quatre vivant avec un enfant de moins de 18 ans a dû travailler à la maison, contre un père sur cinq. À l'opposé, la part des personnes ayant dû travailler continûment à l'extérieur est la même pour les femmes et les hommes, soit 31 %. Elle est plus élevée pour les 55-64 ans. Les cadres

5. Communiqué de presse du ministère du Travail du 16 mars 2020 « Coronavirus - COVID-19 et monde du Travail »

6. Communiqué de presse du ministère du Travail du 16 mars 2020 « Coronavirus - COVID-19 et monde du Travail » Pour en savoir plus : décret n°2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle, publié au Journal officiel le 26 mars. Ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle.

7. Ordonnance du 25 mars 2020 portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19

8. L'enquête a été gérée conjointement par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et l'inspection médicale du travail, au sein de la Direction générale du travail (DGT).

9. L'enquête a été réalisée par l'Ined, en partenariat avec le consortium Coconel (VITROME IHU Méditerranée Infection, CIC Cochin-Pasteur, EHESP, ORS Paca), l'ANR, l'IRD, et l'IFOP. Un échantillon de 2 003 personnes a répondu à l'enquête par Internet du 30 avril au 4 mai 2020.

se singularisent, avec seulement 15 % de travail continu à l'extérieur, soit deux fois moins que la moyenne générale. Les habitants des QPV ont un peu plus travaillé continûment à l'extérieur au cours du premier confinement (34,7 % pour les femmes et 33,2 % pour les hommes vivant en QPV contre 31 % au niveau national).

confinement (15,5 %) ou sur une partie (20,3 % - [tableau 3](#)). Parmi les habitants des QPV, la situation de chômage partiel durant toute la période du premier confinement a été plus fréquente (21,7 %, soit 6 points de % de plus que pour l'ensemble des actifs). En revanche, le recours au chômage partiel durant une partie seulement du premier confinement est survenu de façon équivalente en et hors QPV.

Un recours massif au chômage partiel

35,8 % des actifs occupés ayant répondu à l'enquête EpiCov déclarent avoir été au chômage partiel sur toute la période du premier

Les mesures décidées par l'État pour faire face à la crise et préserver la viabilité des entreprises ont concerné à des degrés très variables les divers groupes sociaux. La mise au chômage partiel a été plus fréquente pour les hommes que pour les femmes (39,2 % contre 32,1 %). Les mesures de chômage partiel ont, par ailleurs,

Tableau 3
Recours au travail partiel pendant le premier confinement

	Proportion (%) de personnes				
	Chômage partiel durant tout le premier confinement	Chômage partiel durant une partie seulement du premier confinement	Total chômage partiel	Pas d'activité partielle	Total
Total	15,5	20,3	35,8	64,2	100,0
Lieu de résidence					
QPV	21,7	20,6	42,3	57,7	100,0
Hors QPV	15,1	20,2	35,3	64,8	100,0
Catégorie socio-professionnelle					
Cadres supérieurs	7,8	18,0	25,8	74,2	100,0
Professions intermédiaires	12,5	20,4	32,9	67,1	100,0
Employés de bureau, vente et services qualifiés	15,9	17,6	33,5	66,5	100,0
Employés de bureau, vente et services non qualifiés	19,5	18,3	37,8	62,1	100,0
Ouvriers qualifiés	23,7	32,6	56,1	43,8	100,0
Ouvriers non qualifiés	23,7	25,9	49,6	50,3	100,0
N'a jamais travaillé					
Origine					
Descendant d'immigrés d'origine européenne	15,9	21,5	37,3	62,6	100,0
Immigré d'origine européenne	18,2	23,3	41,6	58,4	100,0
Descendant d'immigrés d'origine non européenne	17,7	19,3	37,0	63,0	100,0
Immigré d'origine non européenne	23,7	21,5	45,1	54,8	100,0
Revenu fiscal 2018					
1 ^{er} décile (10 % les plus faibles)	22,0	20,2	42,4	57,8	100,0

Source : enquête EpiCov V1-2020 Inserm/Drees.

Champ : France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Réunion. Personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ou institution (hors Ehpad et prisons) ayant un emploi avant le début du premier confinement.

Traitements : Inserm/Drees

Note de lecture : 15,5 % des répondants à l'enquête EpiCov ayant un emploi avant le début du premier confinement déclarent avoir été au chômage partiel durant tout le premier confinement. Cette proportion est de 21,7 % pour les répondants résidant en QPV.

concerné davantage les jeunes, les ménages complexes¹⁰ et les catégories populaires, dont le rapport à l'emploi était déjà fragile avant la crise sanitaire (Jauneau Y. et Vidalenc J., 2020). Ainsi, les ouvriers, les immigrés, les personnes sans diplôme et les personnes ayant les revenus les moins élevés ont été beaucoup plus souvent concernés par ces mesures que les autres catégories sociales. L'action de l'État visant par ce moyen à amortir le choc de la crise pour éviter les ruptures de contrat ou la démission a concerné davantage les milieux défavorisés.

Plus d'un tiers des répondants vivant en QPV a vu sa situation financière se dégrader, soit 5 points de % de plus que le reste de la population

Les mesures de recours au chômage partiel ont pu se traduire par une baisse sensible de revenus, l'allocation d'activité partielle prévue par l'État correspondant à 84 % du salaire net.

La majorité des personnes interrogées (60 %) considère que sa situation financière n'a pas changé suite au début du premier confinement. Mais une part importante juge qu'elle s'est dégradée : 29 % des personnes en emploi (tableau 4). Seule une petite minorité (3 % des femmes et des hommes) déclare qu'elle s'est améliorée.

Les personnes âgées de 55 à 64 ans déclarent avoir été moins affectées par les effets économiques à court terme de la crise sanitaire.

À l'inverse, des populations particulièrement représentées en QPV ont été fortement affectées par les effets financiers de la crise :

- les personnes concernées par le chômage partiel ont été, logiquement, plus nombreuses à estimer que leur situation financière s'est détériorée (51 % d'entre elles) ;

- les ouvriers (36,4 % pour les ouvriers qualifiés et 32,9 % pour les non qualifiés) sont également très touchés ;
- les immigrés d'origine non européenne (38,8 %) déclarent une vulnérabilité financière suite au début du premier confinement ;
- dans le décile le plus pauvre, 38 % des personnes estiment que leur situation financière s'est dégradée, contre 20 % dans le décile le plus aisé ;
- les familles avec enfants ont été également plus souvent dans cette situation.

Ainsi, près de 34 % des personnes interrogées résidant en QPV, des quartiers déjà marqués par la pauvreté, ont déclaré que leur situation financière s'est dégradée à la suite du premier confinement, soit 5 points de % de plus que l'ensemble des répondants à EpiCov.

La crise sanitaire a eu un impact marqué sur la vie quotidienne des personnes les plus précaires, 7 % des personnes rapportant une dégradation de leur situation financière déclarent aujourd'hui « ne pas y arriver sans faire de dette » et 27 % que « c'est difficile » alors que ces chiffres sont respectivement de 1 % et 7 % pour celles et ceux qui n'ont pas connu de dégradation de leur situation financière.

10. Il s'agit d'un ménage qui n'est pas composé soit d'une seule personne, soit d'une seule famille. Les ménages complexes comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

11. Un premier recueil de répercussions observées en matière de santé mentale a été établi par le centre de ressources et d'appui aux conseils locaux de santé mentale au 18 mai 2020. Il est disponible sur le site du CCOMS – Lille : http://clsm-ccoms.org/wp-content/uploads/2020/05/CLSM-confinement-Covid19_CCOMS_Mai2020.pdf

Tableau 4

Proportion de personnes dont la situation financière s'est dégradée après le début du premier confinement

	Proportion (%) dont la situation financière s'est dégradée
Total	28,9
Lieu de résidence	
QPV	33,8
Hors QPV	28,4
Catégorie socio-professionnelle	
Cadres supérieurs	23,8
Professions intermédiaires	25,5
Employés de bureau, vente et services qualifiés	27,7
Employés de bureau, vente et services non qualifiés	28,0
Ouvriers qualifiés	36,4
Ouvriers non qualifiés	32,9
N'a jamais travaillé	23,9
Origine	
Descendant d'immigrés d'origine européenne	29,6
Immigré d'origine européenne	32,9
Descendant d'immigrés d'origine non européenne	33,9
Immigré d'origine non européenne	38,8
Structure du ménage	
Famille monoparentale	29,7
Revenu fiscal 2018	
1 ^{er} décile (10 % les plus faibles)	38,1

Source : enquête EpiCov V1-2020 Inserm/Drees.**Champ :** France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et Réunion. Personnes de 18 à 64 ans vivant en ménage ordinaire ou institution (hors Ehpad et prisons).**Traitements :** Inserm/Drees**Note de lecture :** 28,9 % des répondants à l'enquête EpiCov déclarent que leur situation financière s'est dégradée après le début du premier confinement. Cette proportion est de 33,8 % pour les répondants vivant en QPV.

Conclusion

Les conséquences de la crise sanitaire sont importantes. Elles mettent à jour les disparités à l'œuvre, notamment s'agissant des conditions d'emploi et des répercussions économiques, pour tous les habitants et singulièrement pour ceux des QPV.

L'ensemble des répercussions sont à ce stade difficiles à analyser, en matière d'accès et de maintien dans l'emploi, de conséquences sanitaires et sociales et de santé mentale¹¹. Depuis 2015, les ministères chargés de la santé et de la ville encouragent la consolidation et la généralisation des conseils locaux de santé mentale (CLSM), en particulier dans le cadre des contrats de ville¹². Le déploiement de cette démarche locale en

santé couvre désormais plus de la moitié des habitants en QPV, avec une augmentation régulière du nombre de conseils installés dans des territoires signataires d'un contrat de ville (Demangeclaude et Bré, 2020).

Les personnes ayant répondu à la première phase de l'enquête EpiCov ont été sollicitées pour remplir un deuxième questionnaire et réaliser des analyses sérologiques du 26 octobre jusqu'à fin novembre 2020. Cette deuxième phase de l'enquête a pour objectif la mesure de la prévalence de la maladie sur le territoire français à l'automne 2020, avec une précision départementale. L'impact des mesures sanitaires sur la santé physique et mentale ainsi que sur les comportements fera également l'objet d'analyses approfondies¹³.

12. La démarche du CLSM permet de poser un cadre de coopération entre élu-e-s, services de psychiatrie, usagers et associations d'aidants, en lien avec des partenaires territoriaux. Elle vise notamment à favoriser l'émergence de projets en matière d'information en santé mentale et de prévention des souffrances psychiques dans les QPV

13. Ces dimensions seront traitées via l'analyse de la vague 2 de l'enquête EpiCov

ENCADRÉ 1 - L'ENQUÊTE « ÉPIDÉMIOLOGIE ET CONDITIONS DE VIE » (EPICOV)

L'enquête «Épidémiologie et conditions de vie » (EpiCov) a été lancée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Solidarités et de la santé, avec le concours de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et de Santé publique France, pour analyser les effets de la pandémie de la Covid-19. L'équipe EpiCov associe des épidémiologistes, des sociologues, des démographes et des économistes de l'Inserm, de l'INED, du CNRS et des universités Paris-Saclay et Paris-Dauphine.

L'objectif de cette enquête est double :

- estimer la dynamique de l'épidémie SARS-CoV-2 à l'échelle nationale et au niveau des QPV ;
- mesurer les effets des conditions de vie sur l'exposition au virus et, réciproquement, ceux de l'épidémie sur les conditions de vie.

EpiCov est une enquête en plusieurs vagues : les répondants sont interrogés à différentes périodes afin de suivre l'évolution de l'épidémie. Les résultats présentés dans cette étude portent sur la première vague d'interrogation. Celle-ci s'est déroulée pour partie sur Internet et pour partie par téléphone, du 2 mai au 2 juin 2020, à cheval sur le premier confinement général décrété en mars 2020

et sur le déconfinement amorcé le 11 mai 2020. Le champ des répondants à l'enquête est celui des personnes résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion, âgées de 15 ans ou plus au 1^{er} janvier 2020. Un échantillon aléatoire et représentatif a été tiré par l'Insee à partir de la base Fideli (Fichiers démographiques sur les logements et les individus).

Une bonne couverture de tous les départements inclus dans l'enquête est visée et les personnes aux plus bas revenus, souvent moins enclines à répondre aux enquêtes, sont suréchantillonnées pour donner des estimations pour chaque catégorie sociale. Ainsi, à partir de l'enquête EpiCov, il est possible d'obtenir des indicateurs au niveau de l'ensemble des QPV. Il n'est par contre pas possible de les décliner à une maille plus fine telle que l'ensemble des QPV d'une région ou d'un département.

Au total, 135 000 personnes ont répondu à l'enquête. Les résultats ont été redressés en appliquant les coefficients de pondération établis par l'Insee pour produire des estimateurs représentatifs de l'ensemble de la population.

La présente est centrée sur la population en âge de travailler, les 18-64 ans, pour tenir compte de l'impact de l'épidémie sur la situation d'emploi.

ENCADRÉ 2 - COMMENT REPÉRER LES RÉSIDENTS EN QPV ?

La base de sondage de l'enquête EpiCov, fichier à partir duquel sont prélevés par tirage au sort l'échantillon des répondants, est Fideli (Fichiers démographiques sur les logements et les individus). A partir de cette source, il a été possible d'identifier les foyers répondant à l'enquête dont le logement est situé en QPV.

Dans cette publication, les réponses de personnes vivant en QPV sont mises en regard de celles de l'ensemble des individus vivant en dehors d'un QPV. Usuellement, l'ONPV analyse la situation des QPV et des écarts au sein des unités urbaines comprenant ces quartiers.



BIBLIOGRAPHIE

Bajos N. et al. (2020). *Les inégalités sociales au temps du Covid-19.* IRESP, Questions de Santé Publique, n°40.

Carrat F., de Lamballerie X., Rahib D. et al. (2020). *Seroprevalence of SARS-CoV-2 among adults in three regions of France following the lockdown and associated risk factors: a multicohort study.* MedRxiv.

Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (2020). *État des lieux national des CLSM en période de confinement & conséquences observées par les coordonnateurs dans les Quartiers prioritaires.* CCOMS, rapport du 18 mai 2020.

Demangeclaude K., Bré C. (2020). *Conseils locaux de santé mentale: plus de la moitié de la population des quartiers prioritaires est dorénavant couverte.* ONPV, Rapport annuel 2019.

Drony E., Robin J. (2021). *Portrait des habitants des 1 296 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de France métropolitaine,* ONPV, Rapport annuel 2020.

Gallic G., Lequien L. (2021). *La suroccupation dans les QPV,* ONPV, Rapport annuel 2020.

Hallépée S., Mauroux A. (2020). *Quels sont les salariés concernés par le télétravail.* Dares, Dares Analyse, n°051.

Jauneau Y., Vidalenc J. (2020). *Une photographie du marché du travail en 2019.* Insee, Insee Première, n°1793.

Lambert A. et al. (2020). *Le travail et ses aménagements: ce que la pandémie de Covid-19 a changé pour les Français.* Ined, Populations et Sociétés, n° 579.

Robin J., (2021). *Parmi les personnes en emploi, les « nouvellement vulnérables » sont surreprésentés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le contexte de crise sanitaire.* ONPV, Rapport annuel 2020.

Warszawski J. et al. (2020). *En mai 2020, 4,5 % de la population en France métropolitaine a développé des anticorps contre le SARS-CoV-2. Premiers résultats de l'enquête nationale EpiCov.* DREES, Études et résultats, n° 1167.

4

Parmi les personnes en emploi, les « nouvellement vulnérables » sont surreprésentés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans le contexte de crise sanitaire

En QPV, 26,8 % des personnes en emploi occupent une profession relevant de secteurs dont l'activité a été ralentie ou stoppée pendant la crise sanitaire. C'est 1,6 fois plus qu'au niveau national.

Juliette Robin (ANCT-ONPV)



L'analyse des professions exercées par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) révèle que ces derniers occupent autant voire plus qu'au niveau national, des professions « en première ligne face au coronavirus ». Ces professions sont majoritairement occupées par des femmes.

Les résidents des QPV exercent plus fréquemment des professions « nouvellement vulnérables », c'est-à-dire relevant de secteurs dont l'activité a été ralentie ou stoppée pendant la crise sanitaire. Ces actifs ont pu bénéficier du chômage partiel pendant la crise.

Les « vulnérables de toujours » sont également surreprésentés mais dans une moindre proportion parmi les résidents en QPV. Il s'agit de professions majoritairement occupées par des hommes.

En raison des types d'emplois exercés, le recours au télétravail est moins fréquent en QPV. L'impossibilité de télétravailler et les déplacements domicile-travail qui en résultent, augmentent l'exposition des habitants des QPV au virus de la COVID-19.

Introduction

Les personnes en emploi résidant en QPV sont confrontées à des conditions de travail plus précaires que les autres travailleurs. Ils sont plus souvent employés en contrats de travail courts ou assurent des missions d'intérim. Ils sont par ailleurs plus exposés au sous-emploi, ont un niveau de rémunération sensiblement plus faible et ont moins de jours de congés annuels (Dieusaert, 2020).

Pour l'ensemble des actifs, quel que soit leur lieu de résidence, le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 a mis en évidence l'existence de vulnérabilités différentes de celles habituellement pointées (celles liées au statut et aux conditions d'emploi). La possibilité de recours au télétravail, le fait d'être en contact avec du public lors de l'exercice professionnel, l'exposition de la profession exercée à la conjoncture économique ou encore l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale sont de nouvelles dimensions à considérer. Ces dernières sont cependant difficiles à appréhender en QPV pour deux raisons :

- l'exploitation de l'enquête Emploi menée par l'Insee, principale source d'information sur l'emploi en QPV ne comporte que peu d'informations sur ces sujets (encadré 1 - L'enquête emploi en continu) ;
- les résidents en QPV représentent environ 5 % des personnes en emploi en France métropolitaine. Le recours à l'exploitation d'autres

enquêtes, telles que « conditions de travail » ou « activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) » de la Dares, n'est pas possible compte tenu du faible effectif d'habitants en QPV y répondant.

Pour pallier cette difficulté, la présente étude considère des groupes de professions en s'appuyant notamment sur un travail mené par France Stratégie (Flamand, Jolly et Rey, 2020). Ce dernier définit cinq groupes de professions exposées diversement lors du premier confinement de mars 2020 (encadré 2 - 5 groupes de professions aux vulnérabilités diverses) :

- ceux « sur le front de la Covid-19 » : il s'agit de professions dont l'activité a été maintenue et considérée comme rendant des services indispensables aux personnes en temps d'épidémie. Ce sont des professions dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la propreté, de l'alimentaire et de sa distribution, et également les professions de protection de la population ;
- les « nouvellement vulnérables » : ce sont des professions dont l'activité a été ralentie, voire stoppée avec la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement. Il s'agit de professions en contact avec le public dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'art, de la culture, du sport, du transport et des services aux particuliers ;
- les « vulnérables de toujours » : cette catégorie regroupe des professions rattachées aux secteurs d'activité traditionnellement fragilisés en période de ralentissement économique notamment à la suite de la crise économique de 2008. Il s'agit majoritairement d'artisans et d'ouvriers de l'industrie et du bâtiment ;
- les « cadres hyper-connectés » : professions dont l'activité se prête au télétravail, elles sont exposées à un risque d'hyper-connectivité. Ce sont essentiellement des cadres ;
- et enfin les « professions en inactivité partielle » : ce sont des professions intermédiaires ou des professions d'employés qualifiés pour lesquelles le travail à distance est difficile, ce qui les a contraints à une inactivité partielle lors du premier confinement. Cette catégorie regroupe des fonctions support, financières ou commerciales (employés de la comptabilité, techniciens de l'informatique ou des services administratifs et financiers, secrétaires ou secrétaires de direction, attachés commerciaux ou représentants).

La démarche utilisée consiste dans un premier temps à identifier les groupes de professions sur- et sous-représentés en QPV. Dans un second temps, l'exposition aux différentes formes de vulnérabilité des personnes en emploi dans ces familles professionnelles est analysée.

Les résidents en QPV exercent une palette réduite de professions

La palette des professions exercées (encadré 3 - La nomenclature des familles professionnelles) par les personnes en emploi résidant en QPV est moins diversifiée qu'au niveau national : les 10 professions les plus fréquemment exercées en QPV concentrent environ 45 % des personnes en emploi alors qu'au niveau national, les 10 professions les plus courantes regroupent près de 30 % des personnes en emploi (tableau 1). Ce constat s'explique en partie par les niveaux de diplôme détenus par les résidents des QPV : plus de diplômes professionnels de filières courtes et moins de diplômes de l'enseignement supérieur (Drony et Robin, 2021). Par conséquent, ces professions sont moins qualifiées.

La profession la plus répandue est celle d'agent d'entretien, aussi bien pour les habitants des

QPV que pour l'ensemble des personnes en emploi en France métropolitaine. Cependant, la proportion d'actifs pratiquant cette profession est 2,7 fois plus importante parmi les résidents des QPV (12,8 % contre 4,8 % pour l'ensemble des personnes en emploi de France métropolitaine). Les cuisiniers, les agents de gardiennage et de sécurité ainsi que les ouvriers non qualifiés de la manutention sont également particulièrement surreprésentés parmi les personnes en emploi vivant en QPV (respectivement 3,8, 3,6 et 2,1 fois plus fréquemment qu'au niveau national). À l'inverse, les cadres des services administratifs, comptables et financiers, les infirmiers et sages-femmes ainsi que les cadres commerciaux et technico-commerciaux sont les plus sous-représentés en QPV.

Par ailleurs, parmi les 10 professions les plus répandues en QPV, la moitié peut être qualifiée de « professions sur le front durant la crise sanitaire » : agents d'entretien, aides-soignants, vendeurs, aides à domicile et aides ménagères, agents de gardiennage et de sécurité ont dû

Tableau 1

Proportion de personnes en emploi exerçant la profession considérée, en QPV et ratio QPV/ France métropolitaine (par ordre décroissant de fréquence de la profession au niveau QPV)

Liste des principales professions exercées*	En QPV, proportion de personnes en emploi exerçant la profession considérée (%)	Ratio QPV / France métropolitaine
Agents d'entretien	12,8	2,7
Cuisiniers	6,4	3,8
Conducteurs de véhicules	4,7	1,5
Vendeurs	4,1	1,2
Aides à domicile et aides ménagères	3,9	1,9
Agents de gardiennage et de sécurité	3,4	3,6
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	3,3	1,9
Aides-soignants	3,2	1,2
Ouvriers non qualifiés de la manutention	3,0	2,1
Ouvriers qualifiés de la manutention	3,0	1,6
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C et assimilés)	2,3	0,9
Enseignants	2,2	0,6
Attachés commerciaux et représentants	0,9	0,4
Cadres des services administratifs, comptables et financiers	0,7	0,3
Cadres commerciaux et technico-commerciaux	0,6	0,3
Infirmiers, sages-femmes	0,5	0,2

* Cette liste de 16 professions correspond au croisement de la liste des 10 principales professions exercées au niveau national et des 10 principales exercées par les résidents en QPV.

Les 4 professions suivantes figurent parmi les 10 les plus courantes à la fois au niveau national et au niveau QPV : « Agents d'entretien », « Vendeur », « Conducteurs de véhicules » et « Aides-soignants ».

Source : Insee, Enquêtes Emploi en continu (EEC), 2017 à 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : parmi les personnes en emploi résidant en QPV, la profession la plus courante est celle d'agent d'entretien : elle est exercée par 12,8 % des personnes en emploi en QPV. Cette profession est exercée 2,7 fois plus fréquemment en QPV qu'au niveau national.

continuer d'exercer une activité en relation avec le public.

L'autre moitié concerne des professions « nouvellement vulnérables » dont l'activité a été ralentie, voire stoppée avec la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement : employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, ouvriers qualifiés et non qualifiés de la manutention, cuisiniers, ainsi que conducteurs de véhicules.

La suite de l'étude considère plus largement l'ensemble des professions exercées par les personnes en emploi.

Les professions en première ligne, exercées par près de 40 % des actifs en QPV et au niveau national, sont occupées majoritairement par des femmes

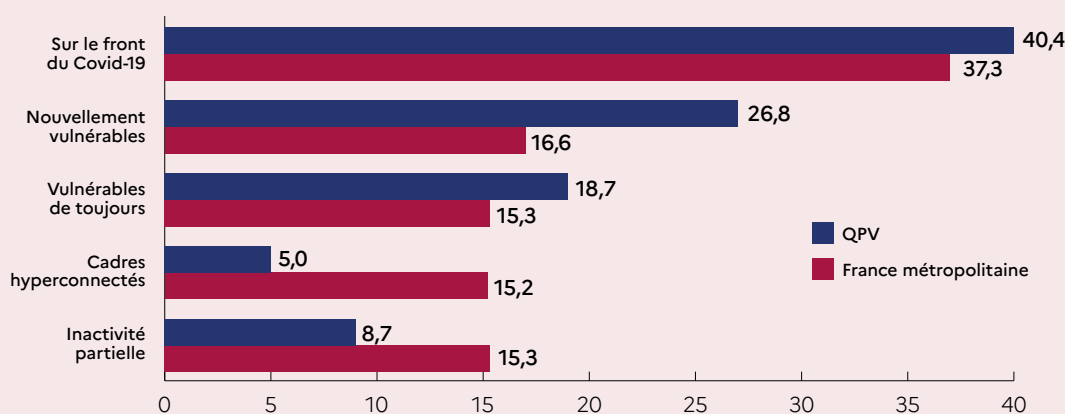
Les « professions en première ligne face au coronavirus » sont courantes en QPV et au niveau national (graphique 1). Ce groupe inclut un quart des familles professionnelles (21 sur 87), ce qui explique en partie le fait que les professions « sur le front » sont les plus fréquemment exercées. Elles regroupent respectivement 40,4 % et 37,3 % des personnes en emploi, soit des proportions quasi équivalentes en ou hors QPV (ratio de 1,1).

Les professions fortement mobilisées lors du premier confinement se distinguent par (tableau 2) :

- un important contact avec le public : en moyenne 73 % des personnes occupant ces professions déclarent être en contact avec le public en face-à-face contre 51 % pour l'ensemble des professions. Le degré d'exposition au public varie selon les professions (94 % pour les aides-soignants contre 66 % pour les agents d'entretien) mais reste toujours nettement supérieur à la moyenne. Ce sont des activités qui peuvent difficilement être assurées à distance et qui ne se prêtent donc pas au télétravail. Ce fort contact avec le public en tant qu'épidémie expose fortement ces professions aux risques infectieux ;
- une surreprésentation des femmes dans ces professions : 65 % en moyenne des personnes occupant ces professions sont des femmes contre 48 % pour l'ensemble des professions ;
- une forte proportion de personnes en situation de sous-emploi, c'est-à-dire ayant un

Graphique 1

Répartition de la population en emploi selon les cinq groupes de professions exposées diversement lors du premier confinement de mars 2020, en QPV et au niveau national (en %)



Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2017 à 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 40,4 % occupent une profession appartenant au groupe « sur le front du Covid-19 ». C'est 1,1 fois plus qu'au niveau national où la proportion est de 37,3 %.

emploi à temps partiel et qui souhaitent travailler plus d'heures. Cela doit être relié à la surreprésentation des femmes dans ces professions pour lesquelles le temps partiel est plus fréquent ;

- des conditions de travail difficiles : d'une part, le recours au travail le week-end ou la nuit est plus fréquent pour ces professions (respectivement 54 et 12 % contre 40 et 9 % pour l'ensemble des professions). Par ailleurs, certaines professions se caractérisent par des contraintes physiques notamment liées à des

postures pénibles, au fait de rester longtemps debout ou encore de déplacer des charges lourdes. C'est le cas des agents d'entretiens et des aides-soignants, nombreux parmi les personnes en emploi des QPV. Les aides-soignants cumulent les contraintes physiques avec une intensité du travail (pression temporelle et intensité de charge mentale) très forte¹ ;

- des salaires inférieurs : alors que le salaire médian mensuel net déclaré, y compris les primes, est de 1 800 € pour l'ensemble des

Tableau 2

Caractéristiques des vulnérabilités auxquelles sont exposés les professions « sur le front » et zoom sur cinq professions fréquemment exercées par les résidents des QPV

	Part de contact avec le public, de vive voix et en face à face (en %)	Part des femmes* (en %)	Part de travail le weekend (en %)	Part de travail la nuit (en %)	Intensité des risques et contraintes physiques	Intensité de la pression temporelle	Intensité de la charge mentale	Salaire mensuel net médian, des salariés à temps complet (en €)	Score de vulnérabilité économique	Score de vulnérabilité sectorielle
Ensemble des professions	51	48	40	9	0,29	0,37	0,33	1 800	0,40	0,52
Ensemble des professions « sur le front »	73	65	54	12	0,27	0,34	0,33	1 626	0,18	0,25
Agents d'entretien	66	> à 60 %	32	5	0,39	0,34	0,28	1 408	0,21	0,24
Aides-soignants	94	> à 60 %	62	16	0,34	0,43	0,39	1 546	0,06	0,09
Vendeurs	80	> à 60 %	76	2	0,22	0,36	0,34	1 325	0,33	0,41
Aides à domicile et aides ménagères	81	> à 60 %	49	7	0,29	0,27	0,29	1 300	0,16	0,22
Agents de gardiennage et de sécurité	67	< 40 %	70	33	0,31	0,32	0,30	1 430	0,36	0,54

*La part de femmes par profession est discrétisée en trois classes : supérieure à 60 %, entre 40 et 60 % et inférieure à 40 %. Un niveau d'information plus fin n'est pas disponible.

Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2016 à 2018. Dares, enquête Conditions de travail 2013. Word Input-Output Database (WIOD).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : France Stratégie.

Note de lecture : parmi l'ensemble des personnes en emploi, 51 % déclarent être en contact avec le public, de vive voix et en face à face. Cette situation est déclarée par 73 % des personnes exerçant une profession qualifiée de « sur le front ».

1. Dans son avis du 8 octobre 2019, intitulé « Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps », le Conseil National des Villes (CNV) mettait en évidence deux autres vulnérabilités des métiers d'aide à la personne et des services dont notamment des « agents d'entretien » : les horaires de travail hachés, liés parfois à des cumuls d'emplois et une plus forte représentativité des femmes en situation de monoparentalité.

salariés à temps complet, il est de 1 626 € pour les salariés de professions sur le front. Cet écart est d'autant plus d'important pour les cinq professions couramment exercées par les résidents des QPV puisque pour chacun le salaire mensuel médian est inférieur à 1 550 €, soit un écart mensuel d'au moins 250 €;

- en revanche, ces professions sont peu exposées au risque de chômage (**encadré 4 - Score de vulnérabilité économique**). Par définition, elles appartiennent à des secteurs peu exposés à des arrêts d'activité.

Les professions « nouvellement vulnérables », plus fréquemment exercées en QPV, ont pu bénéficier du chômage partiel pendant la crise

Les professions « nouvellement vulnérables », relevant des secteurs du transport et de l'entreposage, de l'hôtellerie-restauration, des services aux particuliers ou encore des arts, spectacles, culture et sport, sont plus fréquemment exercées en QPV. Parmi les habitants des QPV, 26,8 % des personnes en emploi occupent ces types de professions. C'est 1,6 fois plus qu'au niveau national où la proportion est de 16,6 % (**graphique 1**).

Par construction, la catégorie des professions nouvellement vulnérables rassemble des professions exposées au ralentissement ou à l'arrêt prolongé pendant la crise sanitaire. Ces professions ont donc un score de vulnérabilité sectorielle supérieur à la moyenne. Plus largement, les personnes en emploi de ce groupe sont vulnérables économiquement car ils cumulent, outre le fait d'être dans des secteurs à l'arrêt, un risque accru de chômage ou de faillite lié à leur statuts précaires (CDD, intérim, contrat saisonnier ou encore travail indépendant sans salarié) et un risque plus élevé d'arrêt d'activité lié au fait que le travail à distance n'est pas possible (**encadré 4 - Score de vulnérabilité économique**). Par exemple, les employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration, famille professionnelle deux fois plus fréquente parmi les personnes en emploi résidant en QPV, sont plus exposés à la cessation d'activité durant la crise sanitaire.

Au sein des « nouvellement vulnérables », particulièrement représentés parmi les résidents

des QPV, de nombreuses personnes en emploi ont pu bénéficier du dispositif de chômage partiel mis en place lors du premier confinement. Pendant le premier confinement, le nombre d'heures effectivement travaillées par semaine a reculé de 80 % dans l'hébergement et la restauration, de 64 % dans les arts, spectacles et activités récréatives et de 52 % dans la construction et dans les autres services (services à la personne, coiffure, soins de beauté...) par rapport à la même période un an auparavant (**Jauneau et Vidalenc, 2020**). Lors du deuxième confinement, le chômage partiel a été déployé pour un nombre limité d'activités, en particulier, l'hébergement-restauration et les arts, spectacles et activités récréatives (**Jauneau et Vidalenc, 2021**).

Ces professions ont également les caractéristiques suivantes (**tableau 3**):

- les personnes exerçant ces professions ont des statuts plus précaires: 20 % ont des contrats à durée limitée (CDD, intérim, contrats saisonnier) contre 13 % en moyenne. Par ailleurs, la part d'indépendants est supérieure (11 % contre 8 %). Cette catégorie de professions a le salaire net médian le plus faible (1 550 €). De même que pour le groupe des « professions sur le front », 4 des 5 professions « nouvellement vulnérables » fréquemment occupées par des habitants de QPV ont des salaires bien inférieurs: au moins 350 € d'écart mensuel;
- les femmes sont moins représentées dans ces professions: elles sont en moyenne 38 % à exercer ces professions contre 48 % au niveau de l'ensemble des professions. Au sein du groupe, il existe cependant des disparités selon les professions: les femmes sont nombreuses dans les professions « employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration » et « professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants » qui sont plus fréquemment occupées par les habitants des QPV;
- le travail en horaire atypique (le week-end et le soir) est plus fréquent pour ces catégories professionnelles. Il concerne respectivement 50 % et 12 % des actifs nouvellement vulnérables contre 40 et 9 % pour l'ensemble des actifs;
- les actifs de ce groupe ne sont en moyenne ni sur-exposés ni sous-exposés à des vulnérabilités en conditions de travail (exposition aux contraintes et risques physiques, contraintes de rythme de travail et intensité du travail lié à la charge mentale). Pour autant, en étudiant par famille professionnelle, des vulnérabilités en conditions de travail se dégagent: les ouvriers non qualifiés de la manutention et les cuisiniers sont particulièrement exposés à des conditions physiques difficiles et à des contraintes de rythme.

Tableau 3

Caractéristiques des vulnérabilités auxquelles sont exposées les professions « nouvellement vulnérables » et zoom sur cinq professions fréquemment exercées par les résidents des QPV

	Score de vulnérabilité économique	Score de vulnérabilité sectorielle	Salaire mensuel net médian, des salariés à temps complet (en €)	Part des femmes* (en %)	Part de travail le weekend (en %)	Part de travail la nuit (en %)	Intensité des risques et contraintes physiques	Intensité de la pression temporelle	Intensité de la charge mentale
Ensemble des professions	0,40	0,52	1800	48	40	9	0,29	0,37	0,33
Ensemble des professions « nouvellement vulnérables »	0,60	0,69	1550	38	50	12	0,30	0,38	0,33
Conducteurs de véhicules	0,48	0,62	1750	[40 % à 60 %]	48	26	0,34	0,35	0,30
Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	0,86	0,94	1360	> à 60 %	74	17	0,29	0,38	0,32
Ouvriers non qualifiés de la manutention	0,55	0,49	1355	[40 % à 60 %]	30	12	0,46	0,44	0,25
Cuisiniers	0,70	0,81	1448	[40 % à 60 %]	60	8	0,45	0,45	0,33
Ouvriers qualifiés de la manutention	0,50	0,60	1600	[40 % à 60 %]	27	12	0,45	0,45	0,32

* La part de femmes par profession est discrétisée en trois classes : supérieure à 60 %, entre 40 et 60 % et inférieure à 40 %. Un niveau d'information plus fin n'est pas disponible.

Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2016 à 2018. Dares, enquête Conditions de travail 2013. Word Input-Output Database (WIOD).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : France Stratégie.

Note de lecture : les professions « nouvellement vulnérables » ont une vulnérabilité économique supérieure à la moyenne (0,6 contre 0,4). Pour en savoir plus sur le concept de vulnérabilité économique se référer à l'encadré « Méthodologie : score de vulnérabilité économique ».

Les professions « vulnérables de toujours », surreprésentées, mais dans une moindre proportion parmi les résidents en QPV, sont majoritairement occupées par des hommes

Le groupe des professions « vulnérables de toujours » est également surreprésenté parmi les résidents en QPV mais dans une moindre proportion (18,7 % des personnes en emploi contre 15,3 % en France métropolitaine, soit un ratio de 1,2 – graphique 1).

La catégorie « vulnérables de toujours » regroupe près d'un tiers des familles professionnelles (28 sur 87). Il s'agit de postes d'ouvriers et d'employés. En agrégeant les 28 familles professionnelles de cette catégorie en une dizaine de domaines professionnels, les professions d'ouvriers et d'employés dans le bâtiment-travaux publics se distinguent. Elles comptent 8,2 % des personnes en emploi résidant en QPV (tableau 4) et se positionnent en seconde position des professions exercées par les résidents en QPV, juste après celle d'agents d'entretien. Ces professions sont 1,6 fois plus exercées par les habitants des QPV qu'au niveau national.

Dans une moindre mesure, les postes d'ouvriers et d'employés dans les domaines de la mécanique-travail des métaux et des industries de process² sont également fréquemment occupés par les résidents en QPV.

Les professions « vulnérables de toujours » regroupent des professions qui ont en commun une vulnérabilité économique forte, c'est-à-dire une exposition à la perte d'emploi, déjà observée, à la suite à la crise économique de 2008 (LÉ, Le Minez et Rey, 2014).

Ces professions présentent des caractéristiques similaires à celles « nouvellement vulnérables » quant à l'exposition au chômage, à la possibilité de travailler à domicile, au niveau des salaires (tableau 5).

Elles se démarquent néanmoins sur les points suivants :

- les femmes y sont sous-représentées (23 % contre 48 % pour l'ensemble des professions);
- le travail en horaire atypique (le week-end et le soir) est moins fréquent (respectivement 25 et 19 % contre 40 et 26 % pour l'ensemble des professions);

- elles sont plus exposées aux risques et contraintes physiques (posture prolongée debout ou pénible, déplacement de charges lourdes, exposition à des bruits intenses ou à des produits dangereux);
- le contact avec le public est assez peu fréquent.

Les trois groupes de professions « sur le front de la Covid-19 », « nouvellement vulnérables » et « vulnérables de toujours » regroupent 85,3 % des emplois occupés par les habitants des QPV contre 67,6 % au niveau national. La description des vulnérabilités économiques, en conditions de travail³ et en condition de vie auxquelles sont exposés ces trois groupes permet donc, de façon plus large, d'esquisser celles rencontrées par les résidents des QPV.

Tableau 4

Répartition des domaines professionnels au sein du groupe de professions « vulnérables de toujours », en QPV et au national (en %)

Domaines professionnels	QPV	France métropolitaine
Bâtiment, travaux publics	8,2	5,1
Industries de process	3,0	3,0
Mécanique, travail des métaux	2,1	1,8
Gestion, administration des entreprises	1,6	1,4
Maintenance	1,1	0,5
Services aux particuliers et aux collectivités	0,9	1,4
Électricité, électronique	0,8	0,8
Matériaux souples, bois, industries graphiques	0,7	0,8
Artisanat	0,3	0,4
Agriculture, marine, pêche	0,0	0,1
Ensemble	18,7	15,3

Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2017 à 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : parmi les personnes en emploi résidant en QPV, 18,7 % exercent une profession pouvant être qualifiée de « vulnérable de toujours » dont 8,2 % relèvent du domaine « Bâtiment, travaux publics ».

2. Une industrie de type process est une industrie dans laquelle les matières premières subissent une transformation chimique en plus d'une transformation physique propre au procédé industriel. Les grandes industries process sont l'industrie papetière, les industries agro-alimentaires, les industries chimiques ou encore les industries pharmaceutiques.

3. Cette dimension est approchée, de façon subjective, par les déclarations des salariés dans l'enquête Conditions de travail 2013 de la Dares.

Tableau 5

Caractéristiques des vulnérabilités auxquelles sont exposées les professions « vulnérables de toujours »

	Score de vulnérabilité économique	Score de vulnérabilité sectorielle	Salaire mensuel net médian, des salariés à temps complet (en €)	Part des femmes (en %)	Part de travail le weekend (en %)	Part de travail le soir (en %)	Intensité des risques et contraintes physiques	Intensité de la pression temporelle	Intensité de la charge mentale
Ensemble des professions	0,40	0,52	1	48	40	26	0,29	0,37	0,33
Ensemble des professions « vulnérables de toujours »	0,60	0,70	1	23	25	19	0,53	0,4	0,29

Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2016 à 2018. Dares, enquête Conditions de travail 2013. Word Input-Output Database (WIOD).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : France Stratégie.

Note de lecture : les professions « vulnérables de toujours » ont une vulnérabilité économique supérieure à la moyenne (0,6 contre 0,4). Pour en savoir plus sur le concept de vulnérabilité économique se référer à l'encadré « Méthodologie : score de vulnérabilité économique ».

En QPV, un recours au télétravail moins fréquent lié aux types d'emplois exercés, qui entraîne une plus forte exposition au virus sur le lieu de travail mais aussi lors des déplacements domicile-travail

Les « cadres hyper-connectés » et dans une moindre mesure les professions intermédiaires ou professions d'employés qualifiés dont l'activité a pu être stoppée temporairement pendant le premier confinement sont des catégories de professions peu répandues en QPV (graphique 1). Par rapport à l'ensemble des personnes en emploi, le poids des « cadres hyper-connectés » est divisé par 3 parmi les habitants des QPV (5,0 % contre 15,2 %).

La diffusion du télétravail n'a pas touché de façon égale les différentes professions : 50 % des cadres ont pratiqué exclusivement le télé-

travail pendant le premier confinement, contre 1 % seulement des ouvriers (Bajos, Mondésir, Robin, 2020). Ainsi, les résidents des QPV, parmi lesquels la proportion de cadres est sous-représentée, ont été proportionnellement moins nombreux à déclarer avoir été en télétravail lors du premier confinement (11,9 % des professionnels habitant en QPV contre 21,2 % de l'ensemble des personnes en emploi).

La pratique du télétravail révèle également des inégalités dans les conditions de logements et de composition familiale. Pour les ménages avec enfant(s), la capacité à télétravailler est plus difficile, et cela d'autant plus si les enfants sont jeunes et nombreux. Or, les familles nombreuses appartiennent plus souvent aux catégories modestes, plus fréquentes en QPV. Les ménages composés de 3 enfants ou plus de moins de 15 ans sont 2 fois plus nombreux parmi les personnes en emploi résidant en QPV (tableau 6). Enfin, l'impossibilité de télétravailler et les déplacements domicile-travail qui en découlent, augmentent l'exposition au virus (Mahieu, 2021).

L'approche sur les conditions d'emploi et catégories socio-professionnelles des personnes en emploi résidant en QPV, usuellement adoptée dans les travaux de l'ONPV, n'est pas suffisante dans le contexte de crise sanitaire. Il est ainsi nécessaire de considérer un autre angle d'approche via l'analyse des professions exercées. Cela met en lumière des vulnérabilités déjà existantes (statuts précaires, faibles salaires,

contraintes physiques fortes, intensité du travail élevée ou encore sur-représentativité des femmes dans certaines professions dont les conditions d'exercice sont difficiles) et pouvant s'accroître, mais également de nouvelles fractures dont la question du télétravail.

Tableau 6

Répartition du nombre d'enfants* dans le ménage pour les personnes en emploi, en QPV et au national (en %)

Proportion (%) ayant...	Personnes en emploi résidant en QPV	Ensemble des personnes en emploi de France métropolitaine	Ratio QPV / Ensemble
au moins 1 enfant de moins de 15 ans	39,4	39,2	1,0
au moins 3 enfants de moins de 15 ans	9,7	4,7	2,1
au moins 1 enfant de moins de 3 ans	12,6	10,3	1,2
au moins 1 enfant de moins de 6 ans	21,6	18,7	1,2

* Il s'agit du nombre d'enfants quel que soit leur lien de parenté avec la personne de référence du ménage ou son conjoint.

Source : Insee, Enquête emploi en continu (EEC), 2017 à 2019.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 41,1 % des personnes en emploi résidant en QPV de France métropolitaine ont au moins 1 enfant de moins de 15 ans dans leur ménage contre 38,6 % pour l'ensemble des personnes en emploi de France métropolitaine.

ENCADRÉ 1 - L'ENQUÊTE EMPLOI EN CONTINU (EEC)

L'enquête Emploi, trimestrielle, est menée par l'Insee. Avec un échantillon annuel cumulant près de 400 000 observations, elle sert de référence pour qualifier le statut d'activité au sens du Bureau international du travail (emploi, sous-emploi, chômage, halo du chômage et inactivité), mais également les caractéristiques de l'emploi (contrat, statut, salaire, professions et catégories socio-professionnelles, durée de travail et conditions de travail). Cette source permet de décliner des résultats au niveau des QPV de France métropolitaine. Dans les départements ultramarins, le géoréférencement n'est pas encore considéré comme suffisamment robuste pour permettre la diffusion de données sur ces territoires. L'enquête Emploi renseigne sur la profession exercée par les enquêtés mais n'indique rien sur le

lieu géographique d'exercice de cette profession. Ainsi, le lieu de travail d'un résidant en QPV n'est pas nécessairement le même que son lieu de vie. Dans l'enquête Emploi, les conditions de travail sont seulement approchées par des questions sur le travail à domicile et sur la répartition des heures de travail (travail le soir, la nuit et le week-end). Le télétravail, qui consiste à travailler hors des locaux de son employeur pendant les horaires habituels de travail, diffère du travail à domicile et n'est pas abordé dans l'enquête Emploi. Pour étudier cette question et plus largement les conditions de travail, notamment les rythmes de travail, les contraintes physiques, ou encore la pénibilité, il convient de mobiliser les enquêtes conditions de travail et SUMER menées par la Dares.

ENCADRÉ 2 - 5 GROUPES DE PROFESSIONS AUX VULNÉRABILITÉS DIVERSES

France Stratégie (Flamand, Jolly et Rey, 2020) a défini une typologie des professions selon trois facteurs de vulnérabilité mis en évidence par la période du premier confinement :

- un premier type de vulnérabilité lié au risque de chômage pendant et après le premier confinement. Il s'appuie sur l'exposition des secteurs d'activité, la capacité à travailler à domicile et la part des statuts précaires. Cette vulnérabilité est qualifiée de « vulnérabilité économique » ;
- la seconde dimension de la vulnérabilité repose sur les conditions de vie. Celle-ci est approchée par des indicateurs sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, sur les contraintes financières et sur les situations de handicap ;
- la dernière approche de la vulnérabilité est relative aux conditions de travail. Elle est due aux horaires atypiques, aux difficultés physiques (postures pén-

bles, charges lourdes, exposition à des nuisances), à l'intensité du travail (pression temporelle, charge mentale) ou au contact avec le public.

Cinq groupes de professions se distinguent :

- ceux « sur le front de la Covid-19 » ;
- les « nouvellement vulnérables » ;
- les « vulnérables de toujours » ;
- les « cadres hyper-connectés » ;
- les « métiers en inactivité partielle ».

Pour construire cette typologie, France Stratégie a mobilisé différentes sources de données : enquêtes Emploi de l'Insee (2016-2018), enquête Conditions de travail 2013 de la Dares, base de données Word Input-Output Database (WIOD) et des données de comptabilité nationale (Insee).

ENCADRÉ 3 - LA NOMENCLATURE DES FAMILLES PROFESSIONNELLES (FAP)

La nomenclature des familles professionnelles (Fap) a été élaborée par la Dares à partir du répertoire opérationnel des métiers et emplois (Rome) de Pôle emploi et de la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS)

de l'Insee. Une Fap regroupe des professions qui font appel à des compétences communes. Dans sa dernière version, la nomenclature des Fap (dite Fap-2009) est composée de 22 domaines professionnels déclinés en 87 familles professionnelles.

ENCADRÉ 4 - SCORE DE VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE

France Stratégie a défini la vulnérabilité économique des familles de métiers, c'est-à-dire leur exposition à la perte d'emploi, à travers trois dimensions :

- la vulnérabilité sectorielle : les secteurs d'activité ont été soumis à fermeture ou au contraire, ont bénéficié d'autorisation d'ouverture liée à la qualité « essentielle » de leur activité. L'exposition à la perte d'emploi est donc très différenciée selon les secteurs ;
- la vulnérabilité statutaire des métiers : les emplois aux statuts précaires (intérim, CDD, contrat saison-

nier, indépendant) renforcent le risque de chômage ou de faillite ;

- la vulnérabilité liée à l'impossibilité de travailler à distance : la probabilité d'arrêt de l'activité est accentuée pour ces professions.

Un score global de vulnérabilité économique est établi par famille professionnelle à partir de ces trois dimensions. Il est compris entre 0 et 1. Plus il est proche de 1, plus la vulnérabilité mesurée est forte.

BIBLIOGRAPHIE

Bajos N., Mondésir H., Robin J. (2021). *Séroprévalence du SARS-CoV-2 et inégalités sociales au temps du premier confinement – zoom sur la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV, Rapport annuel 2020.

Conseil National des villes (2019), *Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés: le défi de la conciliation des temps,* Avis du CNV du 8 décembre 2019.

Dieusaert P. (2020). *Les conditions d'emploi et de travail en quartiers prioritaires: des emplois moins qualifiés, des horaires moins atypiques.* ONPV, Rapport annuel 2019.

Drony E., Robin J. (2021). *Chiffres clés – Éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV.

Flamand J., Jolly C., Rey M. (2020). *Les métiers au temps de la corona.* France Stratégie, La note d'analyse, n°88.

Insee, *Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage se replie à nouveau, à 8,0 %,* Informations Rapides n° 37 du 16 février 2021.

Jauneau Y., Vidalenc J. (2021). *Une photographie du marché du travail en 2020. L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente.* Insee, Insee Première, n°1844.

Jauneau Y., Vidalenc J. (2020). *Une photographie du marché du travail en 2019.* Insee, Insee Première, n°1793.

Jauneau Y., Vidalenc J. (2020). *Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement: des différences marquées selon les professions.* Insee, Insee Focus, n°207.

Lambert A., et al. (2020). *Le travail et ses aménagements: ce que la pandémie de Covid-19 a changé pour les Français.* Ined, Populations et Sociétés, n° 579.

Lê J., Le Minez S., Rey M. (2014). *Chômage de longue durée: la crise a frappé plus durement ceux qui étaient déjà les plus exposés.* Insee, Insee Références, France, portrait social, Edition 2014.

Mahieu O. (2021), *La mobilité au temps de la Covid-19 pour les Franciliens dans les QPV.* ONPV, Rapport annuel 2020.

Robin J. (2021). *Chiffres clés – Emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).* ONPV.

5

22 % des habitants de QPV ont des difficultés à déclarer leurs impôts en ligne

Les résidents des QPV sont moins dotés en équipement d'accès domestique à Internet. 75 % des adultes en QPV possèdent un ordinateur à la maison, 87 % un smartphone, 54 % une tablette contre respectivement 89 %, 91 % et 54 % en France métropolitaine.

Nathan Rémila (ANCT-ONPV)
Pierre Le Bras (Groupement d'intérêt scientifique Marsouin)



En 2019, 87 % des habitants des QPV de France métropolitaine âgés de 18 à 59 ans sont équipés d'un smartphone, 75 % d'un ordinateur à la maison et 48 % d'une tablette. En QPV, les motifs de non-possession d'un smartphone sont d'abord le fait de ne pas maîtriser cet outil, puis le coût des abonnements. Au total, 97 % des habitants âgés de 18 à 59 ans ont utilisé Internet au moins une fois au cours des trois derniers mois. Si, toutes choses égales par ailleurs, les habitants des QPV âgés de 18 à 59 ans utilisent aussi souvent Internet que l'ensemble des habitants des unités urbaines (UU) englobant un QPV pour prendre un rendez-vous médical, ils l'utilisent moins que les habitants des unités urbaines englobantes pour faire leurs courses en ligne ou pour réaliser des opérations bancaires. En outre, ils jugent moins facile l'exécution de tâches administratives en ligne, en particulier celles qui touchent aux impôts et à la Caisse d'allocations familiales.

Les QPV sont définis à partir d'un critère de pauvreté des habitants en zones urbanisées. Les habitants de ces quartiers sont donc caractérisés par leur faible niveau de vie de même que par une proportion plus importante de jeunes, de chômeurs et d'immigrés. Les personnes qui ont pour langue première une langue autre que le français (allophones) ou qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture ou le calcul (situation d'illettrisme) sont également susceptibles d'être surreprésentées parmi les habitants de QPV¹. Certaines de ces caractéristiques peuvent être à l'origine de freins, en termes financiers ou de savoir-faire, à l'usage des technologies numériques. L'exploitation de l'enquête CAPUNI (encadré 1 - L'enquête Capuni) permet d'analyser le niveau d'équipement et les savoir-faire numériques des habitants des QPV et d'autres échelles territoriales comme les zones rurales isolées (ZRI) de la France métropolitaine². Plus encore, il s'agit de déterminer les usages

du quotidien pour lesquels le numérique est mobilisé et pour lesquels le numérique est perçu comme une aide ou, *a contrario*, comme un obstacle.

Quel accès au numérique pour les habitants des QPV ?

Toutes choses égales par ailleurs, les habitants de QPV utilisent autant Internet que ceux des unités urbaines englobantes

97 % des personnes de 18 à 59 ans³ de France métropolitaine déclarent être internautes⁴. Les adultes de 18-29 ans ont significativement plus de chances d'être internaute que les plus âgés. De la même façon, la probabilité d'être internaute augmente avec le revenu : par rapport aux personnes dont le revenu est inférieur à 1 400 euros par mois, celles qui gagnent entre 2 000 et 2 900 euros ont 2 fois plus de chances d'être internautes, celles qui gagnent entre 2 900 et 4 000 euros ont 5 fois plus de chances d'être internautes et celles qui gagnent plus de 4 000 euros 7 fois plus de chances d'être internautes. À âge, revenu et d'autres caractéristiques identiques (caractéristiques socio-économiques, taille de l'unité urbaine de résidence, et équipements numériques)⁵, les employés, ouvriers et inactifs, professions pour lesquelles l'usage d'Internet est moins souvent requis, ont respectivement 3 fois, 3 fois et 5 fois moins de chance d'être internautes que les professions intermédiaires. Toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en tenant compte notamment du taux de pauvreté plus élevé et de la plus forte proportion d'ouvriers et d'inactifs parmi les habitants en QPV, les habitants de ces quartiers sont aussi souvent internautes que ceux des unités urbaines (UU) englobantes⁶.

1. « La proportion de personnes en 2011 estimées en situation d'illettrisme est particulièrement élevée dans les zones urbaines sensibles (Zus), puisqu'elle s'élève à 15 % contre 7 % dans le reste du territoire », Rapport 2014 de l'Onzus, p. 131. Le zonage en Zus a depuis été remplacé par celui en QPV.

2. Les ZRI sont des communes définies suivant un double critère : la population (communes de moins de 2 000 habitants) et l'éloignement par rapport aux pôles urbains (issu du zonage en aires urbaines de 2010). Sont considérées comme ZRI les communes intégrant les catégories suivantes : les communes isolées hors influence des pôles, les autres communes multipolarisées et les communes localisées dans la couronne d'un petit ou moyen pôle urbain.

3. Les raisons de cette limitation du champ sont présentées dans l'encadré 2.

4. C'est-à-dire qu'ils déclarent avoir utilisé Internet (via ordinateur, smartphone, tablette, etc.) au moins une fois dans les trois derniers mois.

5. Les résultats avancés tiennent compte de variables de contrôle dont les effets ont été mesurés sur le champ complet de l'étude, de façon à mesurer l'« effet quartier ». Les résultats sont donc évalués à caractéristiques socio-spatiales équivalents ou « toutes choses égales par ailleurs » (encadré 2).

6. Les raisons de ce champ de comparaison d'étude sont présentées dans l'encadré méthodologique.

L'accès domestique à Internet nécessite un équipement en ordinateur personnel, smartphone ou tablette. En 2019, 89 % des habitants de 18 à 59 ans de France métropolitaine possèdent un ordinateur à la maison (75 % en QPV), 91 % un smartphone (87 % en QPV) et 54 % une tablette (48 % en QPV). Le smartphone est donc l'équipement le plus répandu pour accéder à Internet, en particulier en QPV. Les habitants des QPV possèdent, toutes choses égales par ailleurs, aussi souvent un smartphone que les habitants des UU englobantes. En revanche, parmi les 18-59 ans qui n'en possèdent pas, les résidents en QPV invoquent significativement plus souvent le sentiment de ne pas maîtriser cet équipement (37 % contre 13 %, graphique 1) et dans une moindre mesure le coût des abonnements (32 % contre 24 %). Les habitants des UU englobantes qui ne possèdent pas de smartphone évoquent quant à eux principalement un désintérêt et, plus que les habitants des QPV, une volonté de limiter leur usage du numérique. En tenant compte des variables de contrôle, et notamment du plus faible niveau de vie des habitants de QPV, ceux-ci invoquent significativement plus souvent un sentiment de non-maîtrise de cet outil qu'une autre raison.

Certaines activités sur Internet nécessitent un débit minime, comme faire des démarches administratives, des achats en ligne ou échanger

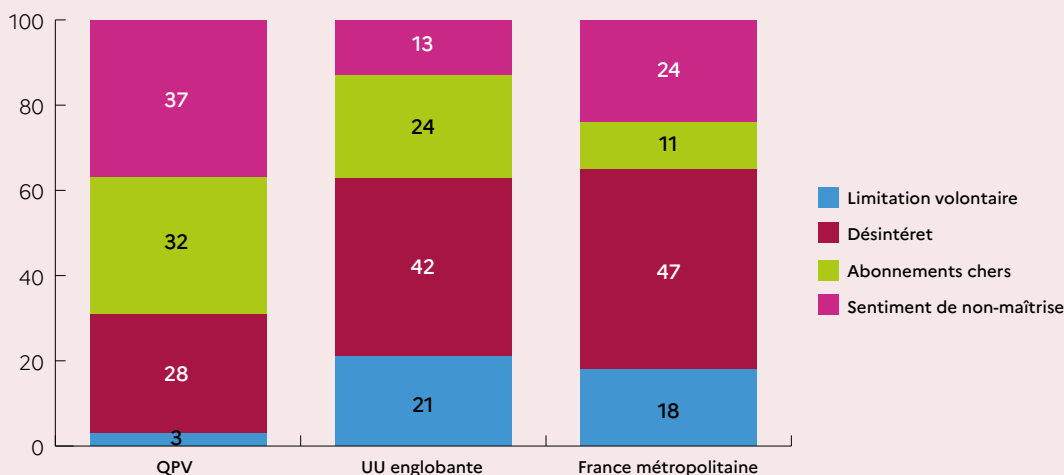
des mails. D'autres nécessitent un débit intermédiaire, comme regarder une vidéo ou écouter de la musique en streaming. Enfin, procéder à des appels vidéo ou jouer en ligne nécessite un haut débit. Toutes choses égales par ailleurs, les habitants des QPV concernés ne jugent pas différemment la qualité de leur connexion pour répondre aux usages qui nécessitent un débit minime ou un haut débit. En revanche, ils jugent significativement plus souvent mauvais que bon le débit lorsqu'ils pratiquent une activité nécessitant un débit intermédiaire que les personnes qui n'habitent pas en QPV. Ce sentiment est plus marqué dans les ZRI que dans les zones plus urbanisées. La qualité du débit Internet dans ces zones est perçue comme étant moyenne ou mauvaise plutôt que bonne (+ 14 points d'écart par rapport à la France métropolitaine).

Les habitants des QPV fréquentent légèrement plus les espaces publics numériques

Depuis la fin des années 1990, dans un contexte de faible niveau d'équipement et pour répondre aux besoins en termes de technologies de l'information et de la communication, des espaces publics numériques (EPN) ont essaimé sur l'ensemble du territoire grâce à des initiatives institutionnelles ou associatives. Les EPN peuvent être hébergés dans des bibliothèques ou médiathèques, dans des maisons des jeunes

Graphique 1

Raisons invoquées pour ne pas posséder un smartphone selon le lieu de résidence



Source : enquête CAPUNI.

Traitements : observatoire Marsouin.

Champ : France métropolitaine, personnes ne possédant pas de smartphone

Note de lecture : 37 % des habitants de QPV qui ne possèdent pas de smartphone évoquent un sentiment de non-maîtrise de cet outil.

et de la culture (MJC), dans des locaux associatifs ou dans des tiers-lieux. Si ces EPN permettent généralement d'accéder à Internet et proposent des modules d'initiations, de formations, d'accompagnement au numérique, certains proposent des ateliers plus spécialisés (par exemple pour la recherche d'emploi ou la conduite de projets).

En 2019, 56 % des habitants de 18 à 59 ans d'une UU englobant un QPV en France métropolitaine ont connaissance de ce qu'est un EPN. Toutes choses égales par ailleurs, les habitants des QPV connaissent autant le concept d'EPN que les habitants des UU englobantes.

Parmi les habitants d'une UU englobant un QPV qui savent ce qu'est un EPN (soit 56 %), les moins de 30 ans sont ceux qui, toutes choses égales par ailleurs, ont significativement plus de chances d'en connaître un en particulier (tableau 1). De la même façon, les personnes qui gagnent moins de 1400 euros par mois sont celles qui connaissent le plus un établissement en particulier. Ces résultats peuvent être le signe que la communication de ces établissements est davantage orientée vers les publics les plus jeunes et les plus pauvres. Par ailleurs, à caractéristiques similaires parmi ceux qui connaissent le concept⁷, les habitants des QPV connaissent plus souvent un EPN en particulier, c'est-à-dire un EPN situé dans leur quartier ou à proximité de leur lieu de résidence, que ceux des UU englobantes : ceci peut venir du fait que ces derniers sont plus souvent situés dans des lieux à proximité ou au sein même des QPV, comme les tiers lieux ou MJC.

Enfin, parmi les personnes qui résident dans une UU englobant un QPV et qui connaissent un établissement particulier, 36 % s'y sont déjà rendus (52 % en QPV). Toutes choses égales par ailleurs, et en corrigeant du biais de sélection, c'est plus souvent le cas des personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur (que ce soit à domicile ou au travail), qui ont moins de 30 ans, qui sont étudiants ou qui vivent dans un foyer de cinq personnes ou plus. Ainsi, le public des EPN semble se caractériser par sa jeunesse et un moindre accès à domicile à un équipement numérique (non-possession, équipements obsolètes ou peu disponibles). On peut faire l'hypothèse que ces carences sont plus souvent perçues par les plus jeunes comme une source de difficultés dans leur vie personnelle et professionnelle et qu'ils

Enfin, parmi les personnes qui résident dans une UU englobant un QPV et qui connaissent un établissement particulier, 36 % s'y sont déjà rendus (52 % en QPV). Toutes choses égales par ailleurs, et en corrigeant du biais de sélection, c'est plus souvent le cas des personnes qui ne disposent pas d'un ordinateur (que ce soit à domicile ou au travail), qui ont moins de 30 ans, qui sont étudiants ou qui vivent dans un foyer de cinq personnes ou plus. Ainsi, le public des EPN semble se caractériser par sa jeunesse et un moindre accès à domicile à un équipement numérique (non-possession, équipements obsolètes ou peu disponibles). On peut faire l'hypothèse que ces carences sont plus souvent perçues par les plus jeunes comme une source de difficultés dans leur vie personnelle et professionnelle et qu'ils

Tableau 1

Déterminants de la fréquentation des EPN (modalités significatives dans une modélisation qui tient compte des effets de sélection (probabilité de connaître un EPN))

Modalité de référence	Modalité	Rapport de cotes
Réf: Employé	Étudiant	1,14***
	Ouvrier	1,11**
Réf: Unité urbaine de plus de 200 000 habitants	Unité urbaine de 5 000 à 20 000 habitants	0,82**
	Unité urbaine de 50 000 à 100 000 habitants	0,92*
Réf: 18 - 29 ans	45 - 59 ans	0,90**
	60 - 74 ans	0,85***
Réf: Niveau de vie estimé « s'en sort »	Niveau de vie estimé « difficile »	1,08**
Réf: Pas d'ordinateur disponible	Disponibilité d'un ordinateur	0,89***

* : significatif au seuil de 10 %, ** : significatif au seuil de 5 %, *** : significatif au seuil de 1 %.

Source : enquête CAPUNI.

Traitements : observatoire Marsouin.

Champ : France métropolitaine.

Note de lecture : un étudiant à 14 % de chances supplémentaires qu'un employé de fréquenter un EPN (les modalités pour lesquelles on n'observe pas de différences significatives avec la modalité de référence ne sont pas présentées dans le tableau).

7. Une modélisation Heckman tenant compte de l'effet de sélection conduit aux mêmes conclusions (encadré 2). Il n'y a donc pas d'effet sur la connaissance d'un EPN particulier dû à la connaissance du contexte.

se tournent donc vers ces établissements pour lever des freins qui peuvent être multiples (techniques, organisationnels, etc.).

Les résidents des QPV sont moins enclins à utiliser le numérique pour leurs activités du quotidien

Il est aujourd'hui possible d'utiliser des plateformes numériques (sites Internet spécialisés ou applications mobiles) pour réaliser des achats de consommations courantes, des opérations bancaires ou encore prendre un rendez-vous médical. Ces plateformes misent avant tout sur des interfaces ergonomiques pour simplifier la réalisation de la tâche et la rendre moins chronophage pour l'utilisateur qui n'a ainsi plus besoin de se déplacer ou de téléphoner⁸. Alors que ces outils se multiplient et tendent à concurrencer les formes traditionnelles, dans quelle mesure les habitants des QPV s'en sont-ils emparés ? Par ailleurs, le numérique est-il une technologie de facilitation pour ces habitants ?

La prise de rendez-vous médical en ligne : des écarts avec les autres quartiers expliqués par des facteurs socio-économiques

Les plateformes numériques pour prendre un rendez-vous médical directement en ligne sans passer par un appel téléphonique sont très nettement plus utilisées dans les milieux plus urbanisés. Ainsi, en 2019, 29 % des 18-59 ans résidant en zones rurales isolées ont déjà pris un rendez-vous médical en ligne dans l'année précédente, alors que c'est le cas de 53 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants. On peut faire l'hypothèse que ce service est davantage proposé par les professionnels de santé dans les zones urbanisées plutôt que dans les zones plus rurales.

En 2019, 46 % des personnes de 18 à 59 ans concernées qui résident dans une UU contenant au moins un QPV ont déjà pris un rendez-vous médical par le biais d'Internet dans l'année précédente contre 39 % de celles qui résident dans les QPV. En prenant en considération les variables de contrôle du modèle, l'écart visible

entre les deux proportions n'est pas dû au quartier d'habitation mais plutôt au niveau d'études et à la catégorie socioprofessionnelle des individus : les plus diplômés et les catégories socio-professionnelles supérieures étant plus disposés à ce type de pratique.

Les achats du quotidien et opérations bancaires : des usages plus traditionnels en QPV

Les personnes ayant une voiture personnelle ont significativement plus de chances de faire leurs courses en ligne (1,4 fois plus de chances que celles qui n'en possèdent pas - graphique 2), car une majorité d'entre elles récupèrent leurs courses via un *drive* (plutôt que d'utiliser le service de livraison à domicile). C'est également davantage le fait des plus jeunes et des plus diplômés. Posséder un équipement numérique personnel (smartphone ou ordinateur) est de surcroît un facteur qui augmente la probabilité d'utiliser ce service.

Seuls 15 % des habitants des QPV font leurs courses en ligne – qu'il s'agisse de privilégier le numérique ou d'une utilisation du numérique complémentaire au fait d'aller faire physiquement ses courses – contre 25 % dans les UU englobantes. Ceci peut s'expliquer par le fait que la part de ménages non motorisés est plus forte en QPV (+12 à +17 points de %)⁹. Cependant, à caractéristiques égales (possession d'une voiture, critères socio-spatiaux), une personne qui réside dans un QPV a encore 1,4 fois moins de chance de faire ses courses en ligne qu'une personne qui réside dans une UU englobante. Cela peut s'expliquer par une plus grande difficulté ressentie par les habitants de ces quartiers pour utiliser ces plateformes numériques spécifiques : 27 % des résidents de QPV estiment qu'utiliser le numérique pour faire ses courses rend la tâche plus difficile alors que cette proportion n'est que de 13 % pour les résidents des UU englobantes. *A contrario*, seul un tiers des habitants de 18 à 59 ans d'un QPV trouve qu'il est plus facile de faire ses courses grâce au numérique contre la moitié de ceux qui résident dans une UU englobant un QPV.

Les établissements bancaires proposent aujourd'hui des plateformes numériques sous forme de sites Internet ou d'applications offrant la possibilité pour leurs clients de réaliser eux-mêmes des opérations (telles que consulter leurs comptes, effectuer des virements ou des prélèvements) plutôt que de se rendre au guichet d'une agence.

8. Les concepteurs de ces outils y gagnent, quant à eux, une réduction de leurs coûts de traitement, le prélèvement d'une commission sur les services échangés, l'accès à de nouveaux marchés ou encore des revenus générés par l'utilisation ou la revente des données personnelles des utilisateurs.

9. N. Juste, « La mobilité quotidienne », Rapports ONPV 2017, 2018.

79 % des résidents des QPV utilisent les plateformes numériques proposées par leur banque alors qu'ils sont 88 % parmi les habitants des quartiers environnants. Cet écart est dû à une préférence nettement moins marquée pour le numérique en QPV : 63 % des résidents de QPV privilégient le numérique pour leurs opérations bancaires contre 79 % dans les UU englobantes. Cette pratique numérique, moins répandue en QPV que dans les autres zones d'urbanisation semblables, est à mettre en regard de la facilitation perçue pour la réaliser. Les habitants des QPV expriment nettement moins souvent que ceux des quartiers environnants qu'il est facile de réaliser des opérations bancaires en ligne (79 % contre 92 %). Respectivement 9 % et 13 % des habitants de QPV trouvent au contraire que le numérique rend les opérations plus difficiles ou n'apporte rien (2 % et 6 % dans les UU à QP). Finalement, au-delà des effets de l'âge, du diplôme, du niveau de vie ou de la possession d'équipements numériques donnant accès à Internet, les habitants des QPV ont une pro-

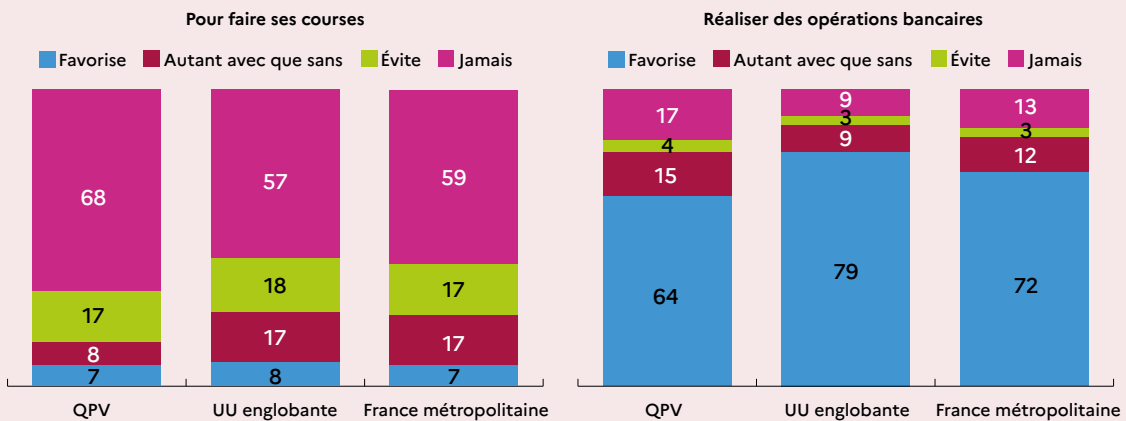
babilité inférieure de 30 % de se tourner vers le numérique s'agissant des opérations bancaires par rapport aux habitants des UU englobantes. Outre une moindre maîtrise des outils, certaines situations et pratiques financières spécifiques aux habitants des QPV (un quart des ménages y perçoivent une allocation-chômage en France métropolitaine¹⁰, les trois quarts bénéficient d'au moins une prestation légale versée par la Cnaf¹¹, moindre possession de carte bancaire, etc.) peuvent rendre certaines tâches trop difficiles à réaliser avec le numérique – davantage standardisé-, en particulier celles qui nécessitent une interaction humaine.

Le tout numérique dans les services publics : un obstacle pour une partie de la population, dont les résidents des QPV

D'autres activités numériques relèvent, quant à elles, de démarches administratives et plus généralement de l'accès aux droits. À ce titre, sont identifiés la déclaration et le suivi des impôts

Graphique 2

Place accordée au numérique pour faire ses courses et réaliser des opérations bancaires en QPV, dans les UU englobantes et en France métropolitaine



Source : enquête CAPUNI.

Traitements : observatoire Marsouin.

Champ : France métropolitaine, personnes réalisant ces activités (QPV : 1 429 individus (courses) / 1 415 individus (opérations bancaires); UU englobantes : 1 249/1 262 individus; France métropolitaine : 3 364/3 490 individus).

Note de lecture : 7 % des habitants de QPV qui font les courses favorisent le numérique pour réaliser cette activité.

10. Auriane Renaud, François Sémécurbe, « Les habitants des quartiers de la politique de la ville », Insee Première n°1593, 2016.

11. Claire Formont, Brigitte Debras, « Politique de la ville : 1,6 million de foyers allocataires Caf dans les quartiers en décembre 2018 », Insee Focus n° 175, 2019.

ou encore la demande de prestation, le suivi des dossiers ou des remboursements auprès de la Caf ou de la Sécurité sociale. Dans une société qui tend à devenir « tout numérique », avec un objectif affiché de 100 % de dématérialisation des tâches administratives à l'horizon 2022, les plus de 75 ans et les moins diplômés pointent 2 fois plus que les moins de 30 ans et les diplômés du supérieur la difficulté à utiliser Internet pour accomplir ces démarches (tableau 2). Les seniors et les moins diplômés sont d'ailleurs les personnes le plus souvent démunies en équipements informatiques à domicile. Toutes choses égales par ailleurs, la non-possession d'un ordinateur chez soi est un facteur explicatif de l'incapacité ressentie à réaliser ces démarches avec

Internet. De plus, à caractéristiques socio-spatiales similaires, un débit Internet à domicile perçu comme de mauvaise qualité double la probabilité d'avoir un sentiment de difficulté face à l'accomplissement de ces tâches via Internet. Disposer à la fois d'un équipement et d'une bonne connexion Internet à domicile semble donc être deux éléments essentiels pour réaliser dument ses démarches administratives en ligne. S'agissant des résidents des QPV de France métropolitaine, il est moins probable, toute chose étant égale par ailleurs, qu'ils jugent facile l'exécution de tâches administratives en ligne en comparaison des résidents des UU englobantes, particulièrement pour les impôts et les démarches liées à la Caf. De fait, 14 % des

Tableau 2
Déterminants de la difficulté perçue à réaliser en ligne ses démarches liées aux impôts

Modalité de référence	Modalité	Rapport des côtes	
		Juge que ça ne change rien, plutôt que facile, de déclarer ses impôts en ligne	Juge difficile, plutôt que facile, de déclarer ses impôts en ligne
Réf: 19-29 ans	75 ans et plus	ns	2,0***
	60 à 74 ans	1,9***	ns
	45 à 59 ans	1,5*	1,5***
	30 à 44 ans	ns	ns
Réf: Ne possède pas un smartphone	Possède un smartphone	0,5***	0,5***
Réf: Femme	Homme	ns	ns
Réf: Bonne qualité du débit (pour un usage minimal)	Mauvaise qualité du débit	ns	2,5***
	qualité du débit moyenne	ns	1,4**
	Non concerné	1,7*	2,2***
Réf: Ne vit pas en QPV	Vit en QPV, dans un foyer de 5 personnes ou plus	ns	ns
	Vit en QPV, dans un foyer de 4 personnes	2,6**	2,2**
	Vit en QPV, dans un foyer de 3 personnes	ns	2,7***
	Vit en QPV, dans un foyer de 2 personnes	1,6*	ns
	Vit en QPV, dans un foyer de 1 personne	ns	ns
Réf: Ne dispose pas d'un ordinateur	Dispose d'un ordinateur	0,5***	0,5***
Réf: Juge que son niveau de vie lui permet de s'en sortir	Juge son niveau de vie confortable	0,7**	0,8***
	Juge son niveau de vie difficile	1,5**	1,4**
Réf: Vit dans un foyer de 1 personne	Vit dans un foyer de 5 personnes ou plus	ns	ns
	Vit dans un foyer de 4 personnes	ns	ns
	Vit dans un foyer de 3 personnes	ns	0,4***
	Vit dans un foyer de 2 personnes	ns	ns
Réf: Non-internaute	Internaute	0,4*	0,4*
Réf: Niveau de diplôme inférieur au Bac	Bac	0,6***	0,6***
	Bac+1/2	0,5***	0,6***
	Bac+3 ou plus	0,4***	0,5***

Source: enquête CAPUNI.

Traitements: observatoire Marsouin.

Champ: France métropolitaine, personnes concernées par la déclaration d'impôts qui vivent dans une UU englobante (France métropolitaine: 2 440 individus).

Note de lecture: une personne de 75 ans ou plus a 2 fois plus de chances (résultat significatif au seuil de 5 %) de trouver que « c'est difficile » plutôt que « c'est facile » de déclarer ses impôts en ligne plutôt qu'une personne de 18 à 29 ans.

résidents des QPV estiment difficile de faire une demande de prestation auprès de la Caf en utilisant le numérique contre 11 % des résidents des UU englobantes (76 % des habitants de QPV répondent « avec le numérique c'est facile » contre 80 % parmi ceux des UU englobantes). L'écart le plus significatif concerne les démarches liées aux impôts : là où 80 % des résidents des UU englobantes estiment qu'avec le numérique « c'est facile » de déclarer ses impôts, ils sont seulement 63 % en QPV. 22 % des habitants des QPV jugent cette tâche en ligne difficile (12 % dans les UU englobantes) et 15 % que le numérique n'apporte rien (8 % dans les UU englobantes).

Le Conseil national des villes (CNV) a, dans son avis « Les laissés pour compte au passage du tout numérique » adopté en 2018, relevé que la peur de perdre ses droits, si une erreur est faite lors d'une demande dématérialisée, conduit à des postures de défiance des populations. Les freins sont ainsi liés à une incompréhension de l'environnement numérique.

Les individus résidant dans des foyers de taille importante ont plus tendance, en QPV, à estimer que déclarer ses impôts en ligne est difficile avec le numérique (plutôt que « facile ») par rapport aux foyers de mêmes tailles hors QPV (compte tenu des variables de contrôle).



ENCADRÉ 1 - L'ENQUÊTE CAPUNI : OBJECTIFS, DÉROULEMENT ET MÉTHODE DE COLLECTE

L'enquête CAPUNI est une enquête nationale auprès des individus qui a été conçue par Omni, l'observatoire du numérique et de l'innovation¹² associé au Groupement d'intérêt scientifique Marsouin. Il s'agit d'un travail soutenu par la Région Bretagne, l'Agence du Numérique, du Très Haut Débit, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cette enquête tente de mesurer ce qu'apporte (ou n'apporte pas) le numérique aux individus en termes d'autonomisation (*empowerment*). Elle vise à rendre compte des usages, des représentations et du pouvoir d'agir en matière de numérique des

habitants de France métropolitaine en 2019. Elle permet, en outre, la caractérisation de ces comportements à l'aune de critères socio-spatiaux propres aux individus. En outre, certains territoires spécifiques ont été étudiés grâce à des sur-échantillonnages : les zones rurales isolées (communes éloignées des grands pôles urbains et de faibles densités, 1500 questionnaires) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (2000 questionnaires). L'enquête CAPUNI s'est déroulée par téléphone du 21 janvier au 17 juin 2019. 7 500 habitants de France métropolitaine de 18 ans et plus y ont répondu.

12. <https://omni.marsouin.org/> (observatoire de Marsouin : <https://www.marsouin.org/>)



ENCADRÉ 2 - MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR TRAITER LES DONNÉES

L'objet de cette étude est d'évaluer et de quantifier si le fait de résider dans un QPV a une influence sur certains usages et représentations propres au numérique, en comparant l'usage du numérique fait par les habitants des QPV à celui fait par les habitants des quartiers environnants. Pour bon nombre d'usages, la mesure des écarts sur des territoires similaires en termes de degré d'urbanisation est pertinente. Aussi, seuls les individus résidant dans une unité urbaine contenant au moins un QPV sont conservés dans l'analyse : les UU (unités urbaines) englobantes. Sont donc écartés de l'analyse les individus des zones rurales et des unités urbaines ne contenant pas de QPV.

Étude de l'influence de résider en QPV : modélisations

Pour identifier l'effet de résider en QPV, des modèles économétriques de régressions logistiques (*logit*) sont mis en œuvre ainsi que des modélisations tenant compte des effets de sélection (*Heckman*) pour la connaissance d'un EPN spécifique et le fait d'y être déjà allé pour s'y connecter. Afin de connaître les effets propres du lieu de résidence (QPV ou non) sur chaque comportement étudié, des variables de contrôle (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle, niveau de diplôme, revenus, niveau de vie subjectif, taille et composition du foyer, taille de l'unité urbaine de résidence, et équipements numériques), s'agissant d'expliquer les usages et perceptions numériques, sont intégrées dans les modèles. Les modèles retenus pour l'interprétation sont issus d'une sélection de variables basée sur une procédure pas à pas (*stepwise*) permettant d'obtenir un sous-ensemble de variables constituant un modèle parcimonieux au fort pouvoir explicatif (au regard du critère d'*Akaike*). De plus, les modèles finaux ont été contrôlés du risque de multicolinéarité entre les facteurs explicatifs par mesure du facteur d'inflation de la variance pour chaque variable explicative.

Restriction du champ de l'âge pour les statistiques descriptives

En raison d'une sous-représentation notable des individus de 60 ans et plus dans l'échantillon des habitants en QPV relativement à leur proportion dans la population, il a été nécessaire de se restreindre, pour la production de statistiques descriptives, au champ des 18-59 ans, et ce, d'autant plus que l'âge détermine certains comportements numériques. 1 742 individus de 18-59 ans sont dénombrés dans l'échantillon des résidents en QPV et 1 409 parmi l'échantillon constitué des habitants d'une UU englobante. Des calages sur marges ont été réalisés sur ces deux échantillons de manière qu'ils soient aussi représentatifs que possible. Pour redresser l'échantillon QPV, plusieurs critères ont été évalués : l'âge, le genre, le niveau de diplôme et la classe d'appartenance de la typologie de cadre de vie développée par l'ONPV. La tranche d'âge (18-24 ans et 25-59 ans) ainsi que le niveau de diplôme le plus élevé obtenu (non diplômés, niveau inférieur au Baccalauréat, niveau Baccalauréat et études supérieures) sont les critères qui sont apparus être les plus différenciants dans l'échantillon des habitants de QPV pour analyser les comportements numériques. En revanche, du fait de trop fortes distorsions entre l'échantillon QPV des 18-59 ans et la répartition connue des habitants de QPV de 18 à 59 ans selon les quatre variables évaluées, il n'a pas été possible d'intégrer les critères de genre (homme ou femme) ou spatiaux (taille de l'unité urbaine) dans le calage. Toutefois, un test a permis de vérifier que ces variables ont un moindre impact sur les comportements numériques des individus que l'âge et le niveau de diplôme. L'échantillon des habitants résidant dans une UU englobante a été redressé selon la zone géographique d'appartenance (Île-de-France, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Ouest et Sud-Est incluant la Corse), la taille de l'unité urbaine de résidence, la tranche d'âge croisée au sexe et la catégorie socio-professionnelle.

6

Les ressources des quartiers populaires - Une revue de littérature sur l'à-côté des politiques socio-urbaines

Pour faire face aux difficultés du quotidien, les habitants des quartiers populaires mobilisent des ressources informelles (sociabilités de proximité, travail informel...).

Romain Leclercq, Sociologue, anthropologue et urbaniste. Laboratoire LAVUE (UMR 7218) – Université Paris 8, Postdoctorant au Centre des Politiques de la Terre (Université de Paris – Science Po Paris)



Objets de très peu d'études quantitatives, les ressources produites par les habitants des quartiers populaires, pour eux-mêmes et pour le reste de leurs villes d'appartenance, constituent pourtant une thématique centrale dans de nombreux pays à travers le monde. Cette étude vise à fournir une revue de littérature des recherches qualitatives portant sur la question, et plus particulièrement sur les manières dont ces ressources interrogent les politiques urbaines ciblant les quartiers populaires. Après en avoir délimité le champ, en France et à l'étranger, elle insiste sur trois dimensions essentielles de ces ressources. La première concerne le caractère situé de ces ressources, au cœur de liens de proximité et de réciprocité. La deuxième insiste sur les formes de (non) reconnaissance de ces ressources par les institutions publiques. La troisième détaille les liens entre autonomie des collectifs producteurs et porteurs de ces ressources, et dépendance relative aux institutions. L'ensemble de l'étude vise à fournir un panorama des pistes mises en lumière par la recherche pour la reconnaissance et l'intégration des ressources des quartiers populaires aux politiques socio-urbaines.

La question des ressources des quartiers populaires constitue l'un des thèmes fondateurs de la politique de la ville en France. Le rapport Dubedout de 1983, qui lance les premières politiques de développement social des quartiers (DSQ), insiste ainsi sur la nécessité d'appuyer la politique socio-urbaine sur la « participation » active de ceux qui, « à un titre ou un autre, étaient concernés par la vie des quartiers », organismes HLM, travailleurs sociaux, habitants... Ce rapport indique trois axes de développement pour la politique de la ville alors en devenir. Le premier concerne sa territorialisation (Genestier, 1999). Accompagnant la transformation des référentiels de la lutte politique et de l'action publique, le quartier devient un lieu pertinent de régulation des tensions inhérentes à la société post-fordiste. Le second concerne la « nécessité » d'une « transversalité » de l'action publique pour répondre à des problèmes sociaux multifactoriels, impliquant donc le concours de plusieurs ministères et administrations dont le fonctionnement en silo est alors fortement critiqué (Donzelot, Estèbe, 1994).

Le troisième indique enfin une « direction » pour l'action publique, dont la définition doit se faire par le bas. Selon ce rapport, les politiques urbaines doivent certes répondre aux « besoins » des populations bénéficiaires, mais aussi accueillir leur concours dès que possible, en favorisant notamment la discussion autour des services publics à implanter et leur co-gestion, l'implication des habitants et associations dans les opérations de réhabilitation et dans l'animation sociale des quartiers. Expérimentale, la politique de DSQ voit fleurir de nombreuses initiatives portant sur la culture, l'éducation, la santé, mais aussi sur l'entretien des espaces publics des quartiers avec l'apparition des régies de quartier (Plan urbain, 1994).

Les études retraçant l'histoire de la politique de la ville insistent cependant sur son recentrement autour des deux premiers axes à partir du début des années 1990 (Bachmann, Leguennec, 1996; Tissot, 2007; Epstein, 2013; Busquet et al., 2016). Si la participation des habitants continue à être encouragée par différents dispositifs et formes de financements¹, cette dernière s'est peu à peu procéduralisée (Blondiaux, Fourniau, 2011) dans des dispositifs d'injonction participative qui peinent à mobiliser les habitants (Bacqué, Mechmache, 2013; Carrel, 2013; Mamou, 2015; Bacqué, Demoulin, 2019; Cassillo, Rousseaux, 2019). Elle semble en outre s'être dissociée progressivement de la question urbaine², à mesure que la rénovation s'institutionnalisait comme le remède nécessaire aux quartiers populaires, dès lors uniquement considérés par le prisme de leurs « handicaps » (Tissot, 2007; Epstein, 2013; Kirszbaum, 2014; Deboulet, Lelévrier, 2014). Ce constat a conduit chercheurs et acteurs des politiques publiques à explorer des approches basées sur les ressources des habitants des quartiers populaires, pour comprendre et encourager des formes d'implications non nécessairement cadrées par des dispositifs de participation. En la quasi-absence de travaux quantitatifs sur la question, la présente revue de littérature vise à explorer ces nouvelles manières de penser l'implication des habitants des quartiers populaires dans leur ville. En se basant sur plusieurs décennies de travaux de chercheurs sur la question, elle vise en outre à sortir de l'opposition entre des ressources « territoriales » (Donzelot et al., 2003), ayant trait à des formes d'aménagement des espaces et redevables de politiques publiques ou de l'action des promoteurs, et des

1. L'un de ces dispositifs concerne les Conseils Citoyens, passés en revue ci-après, un autre concerne l'aide aux associations des quartiers prioritaires de politique de la Ville, constituant le gros d'une des quatre actions associées au programme 147 de la Loi de Finance. En 2020, 53 % des financements dédiés à ce programme étaient attribués aux associations, selon une logique détaillée ci-après.

2. Manuel Castells (1972, p. 33) définit la « question urbaine » comme « le processus de production sociale des formes spatiales d'une société ».

ressources « des habitants », souvent associés à des qualités individuelles ou à une expertise d'usage, considérées comme détenues en propre par les habitants (Vulbeau, 2014 ; Hurtubise, 2015). Au contraire, les ressources dont il est ici question sont toujours en cours de constitution, collectives, et dépendent de formes d'investissement et de mobilisation du territoire. L'expression « ressources des quartiers populaires » désigne donc ensemble les ressources des quartiers et les ressources des habitants, pensées comme des processus toujours en cours de constitution.

Empowerment et asset-based polices : deux notions fondatrices pour penser les ressources

La mobilisation de la notion de ressource dans les politiques socio-urbaines internationales émerge dans des approches de la pauvreté par les compétences et les capacités (Sen, 1985). Elle se rattache ainsi à la généralisation de la notion d'*empowerment*, soit le processus par lesquels des groupes plus ou moins marginalisés prennent le pouvoir sur leur vie et tentent ainsi de transformer les contraintes structurelles

qui les enserrent (encadré 1 - L'empowerment). L'observation de ce processus d'*empowerment* permet de focaliser l'attention sur les ressources propres aux habitants des quartiers populaires.

Empowerment : considérer les processus de création et de mobilisation des ressources

La généalogie de la notion d'*empowerment* n'est pas stabilisée. Cette notion apparaît à l'occasion des mobilisations communautaires dans les quartiers populaires américains dès les années 1930 (Talpin, 2015) et dans les mouvements féministes d'Asie du Sud dans les années 1970 et 1980 (Sen, Grown, 1987). Elle y désigne initialement un processus d'émancipation radicale « impliquant l'auto-organisation des femmes, de façon à leur permettre de se mobiliser dans une perspective de changement social », c'est-à-dire en transformant les structures de subordination qui les enserrent, aux niveaux individuels et collectifs (Bacqué, Biewener, 2015 a., p. 72). À partir de la fin des années 1980, un ensemble de plus en plus vaste d'acteurs s'en revendiquent, et tentent de mettre en place des dispositifs d'*empowerment* dans différents types de programmes (Wong, 2003 ; Alsop et al. 2006).

Depuis les années 1990, la notion d'*empowerment* est ainsi devenue incontournable dans les politiques urbaines et les projets de développement portés par des institutions internationales comme l'Organisation des Nations Unies ou la Banque Mondiale (Brock, Cornwall, 2005 ; Bacqué, Biewener, 2015 a.). Elle est également utilisée par des réseaux de gouvernements

ENCADRÉ 1 - L'EMPOWERMENT : UNE APPROCHE RELATIONNELLE DES CAPACITÉS D'ACTION

Comme toute manière de voir le monde, le prisme de l'*empowerment* implique un ensemble de pré-supposés théoriques. Il s'agit notamment de considérer les capacités à agir comme relationnelles, c'est-à-dire qu'elles ne reposent pas uniquement sur des individus mais dépendent des rapports de pouvoirs unissant ces individus entre eux et avec des institutions (Domingo, 2014). Dès lors que ces rapports de pouvoirs limitent systématiquement la capacité d'actions de certains individus ou groupes au profit d'autres individus ou groupes, on parle de rapports d'oppression (Ward, Mullender, 1991 ; Young, 2014). L'*empowerment* désigne dès lors une pratique consistant pour des individus ou des groupes opprimés à transformer ces rapports d'oppression en augmentant leurs capacités d'action. Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (2013) distinguent trois modèles d'*empowerment*. « Un

premier modèle, « radical », inscrit l'*empowerment* dans un processus de conscientisation et de transformation des rapports sociaux oppressifs. Le second modèle, « social-libéral », se caractérise par des mesures favorisant l'égalité, la lutte contre la pauvreté ou encore la capacité de choix de l'individu, sans toutefois « interroger structurellement les inégalités sociales » (p. 16). Le troisième modèle, « néolibéral », voit dans l'*empowerment* essentiellement une manière de favoriser l'action rationnelle et maximiser le bien-être individuel dans un contexte surdéterminé par les principes de l'économie de marché. » (Beuret, 2015). Potentiellement appropriable par des acteurs très divers et selon des logiques très différentes, l'*empowerment* nécessite donc une action sur les relations de pouvoir structurelles pour être émancipatrice.

locaux comme l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), par les mouvements mêlant citoyens, activistes et ONG comme l'*International Habitat Coalition* et le réseau *Slum Dwellers International*³.

Dans le champ des politiques publiques, la notion d'*empowerment* est ainsi synonyme d'une mobilisation des individus et des groupes cibles en vue de leur permettre de définir par eux-mêmes les formes d'oppression contre lesquelles lutter et les moyens adéquats pour y arriver (encadré 1 - Carrel, 2017). L'utilisation de cette notion a cependant conduit à des dérives dont « *l'asset based welfare* » est sans doute l'emblème. Cette doctrine politique consistant à ne considérer les pauvres que par le prisme de leurs « ressources valorisables » sur différents marchés (spécialement le marché immobilier), et détenues en propre par ces derniers, sans tenir compte des contraintes structurelles posées à cette valorisation et à leur accumulation (Montgomerie, Büdenbender, 2015), a en effet structuré une partie des politiques publiques se revendiquant de formes d'*empowerment* en Europe et aux États-Unis (Bacqué, Biewener, 2015 b.) Pourtant, dans l'optique d'une réduction des inégalités et d'une amélioration des conditions de vie des populations, il existe des manières d'encourager la production et la mobilisation de ressources propres aux groupes sociaux marginalisés via des politiques publiques volontaristes cherchant à développer à la fois l'autonomie de ces « groupes cibles » et à transformer par ce biais les rapports sociaux qui les contraignent (Biewener, Bacqué, 2015 a.). Empruntant aux pensées de l'*empowerment* mais ne s'y résumant pas, ces politiques basées sur les ressources se sont développées à l'international sous le label général d'« *asset-based policies* ».

Asset-based policies : articuler les ressources des habitants à l'action publique

La reprise de la notion d'*empowerment* dans les politiques publiques implique un retournement. Les acteurs des politiques publiques, plutôt que d'apporter « quelque chose » aux populations, vont tenter d'observer la manière dont ces dernières mobilisent déjà, collectivement, « quelque chose » pour « s'en sortir » (Faure, Thin, 2019), et ainsi tenter de s'y associer. Ce « quelque chose » peut être considéré comme une « ressource » (*an asset*).

À l'inverse de l'identification de « besoins », universels et appelant des « réponses » de l'action publique, l'identification des ressources des quartiers populaires est nécessairement territorialisée et socialisée (Mathie, Cunnigham, 2003). Ces ressources se basent sur des lieux, des personnes, des institutions permettant de répondre à des problèmes qui se posent aux catégories populaires habitant ces quartiers. Elles dépendent aussi le plus souvent d'un réseau de relations, qui peuvent impliquer des institutions publiques, des groupes informels, des institutions privées ou « communautaires », un voisinage... (Grafmeyer, Joseph, 2008). Une fois ces ressources identifiées, l'enjeu pour l'action publique réside dans leur prise en compte voire leur promotion dans des politiques permettant leur valorisation dans, et au-delà du quartier (Kretzmann, McKnight, 1993). Ce qui différencie les ressources des quartiers populaires de celles, institutionnelles, offertes par les institutions publiques ou par un service marchand, c'est en effet la difficulté à les faire valoir en dehors d'un cercle de relations ou de milieux spécifiques (encadré 2 - Des ressources situées). Au sein des politiques socio-urbaines, l'enjeu réside donc dans le travail des médiations entre ces ressources localisées, et les normes et modes d'actions des urbanistes, des professionnels de santé, des employeurs ou des travailleurs sociaux intervenant dans ces quartiers.

De nombreuses expériences mobilisant explicitement les ressources des habitants des quartiers populaires pour tenter de les articuler aux politiques publiques ou de transformer ces dernières ont ainsi vu le jour dans de nombreuses villes du monde⁴. À Berlin, le programme « Ville sociale » a ainsi permis la mise en place dans le courant des années 2000 de projets de réaménagement de certains quartiers parmi les plus dégradés de la ville. Ces projets ont combiné un investissement sur le long terme de ces quartiers par des professionnels de la médiation, chargés d'impliquer les habitants autour de l'identification et la résolution de problèmes communs, à un budget annuel pour soutenir les projets émergents de ce processus (Bernard, 2009). Dans les quartiers Sud de Chicago, le travail collectif d'identification des ressources urbaines (commerces, pharmacies, lieux de sociabilités) impliquant des habitants des quartiers concernés a permis de mieux connecter l'action des services de santé aux lieux centraux de la vie de ces quartiers. Ce travail a ainsi permis d'amé-

3. Le CGLU (<https://www.uclg.org/fr>) est une organisation qui regroupe les villes, les gouvernements locaux et régionaux, les associations de villes pour défendre l'autonomie démocratique locale et favoriser les échanges de connaissance sur le sujet. HIC (<https://www.hic-net.org/fr/>) et SDI (<https://sdinet.org/>) sont deux organisations mêlant activistes, ONG et groupes d'habitants à travers le monde en vue de défendre leur droit à la ville et d'améliorer leurs conditions de vie

ENCADRÉ 2 - DES RESSOURCES SITUÉES

Commentant les qualités du langage vernaculaire des jeunes Afro-Américains de Harlem, Pierre Bourdieu (1997, p. 91) fait remarquer que, « à la différence du discours des élèves des écoles d'élite, le langage inventif et haut en couleur, donc propre à procurer d'intenses satisfactions esthétiques des adolescents de Harlem reste totalement dépourvu de valeur sur les marchés scolaires et dans toutes les situations sociales de même sorte, à commencer par les entretiens d'embauche. Le monde social, avec ses hiérarchies qui ne se laissent pas si facilement relativiser, n'est pas relativiste... ». Ce qui fait ressource dans les quartiers populaires répond souvent à cette logique : en dehors de réseaux de relations (groupes

de voisinage, familiaux, professionnels...) et de lieux spécifiques (le quartier, le local associatif, l'église ou la mosquée, la mission locale...), ces ressources ne sont souvent pas reconnues, voire peuvent constituer un désavantage dans d'autres espaces sociaux (Faure, Thin, 2019). La mise en avant de préoccupations liées à un groupe d'appartenance (jeunes occupant un terrain de football, association de locataires) est par exemple souvent disqualifiée dans les dispositifs institutionnels de participation où c'est plutôt la figure de l'individu détaché de toute affiliation, et à ce titre supposé capable de poursuivre « l'intérêt général », qui est valorisée (Berger, Charles, 2014).

liorer l'accès à la santé de ces habitants, et la couverture des institutions en question, objectif qu'elles poursuivaient depuis longtemps (Tessler Lindau et al., 2016).

À Accra et Dakar, l'épargne collective et informelle⁵ des habitants des quartiers précaires de la ville est couramment mobilisée par le réseau *Slum Dwellers International* pour améliorer l'équipement collectif et les logements sociaux. Pour ce faire, ce réseau intègre identification et mobilisation des ressources et des personnes, partenariats et engagement avec les institutions locales et internationales (Mitlin et al., 2018). L'ensemble de ces interventions ont en commun de se baser sur l'existant pour définir à la fois les

but à atteindre et les moyens pour le faire, avec et par les habitants des quartiers populaires. Ces interventions n'excluent pas les actions d'ampleur⁶. Mais elles induisent un investissement des quartiers sur le long terme, le travail sur les formes et les espaces de mobilisation de leurs habitants, et des procédures souples d'allocation des moyens en fonction des objectifs poursuivis. Ainsi, ces stratégies ne visent pas à remplacer les politiques sociales (Bacqué, Biewener, 2015 b.), mais au contraire s'y arriment pour en combler les failles (McCauley, 2011). Elles encouragent la formation et la consolidation du capital social des habitants de ces quartiers (Lang, Hornburg, 1998). Elles peuvent avoir un impact significatif sur l'espace public (Donzelot, Mielvel,

4. Il est question ici de ressources produites par et pour les habitants, dans et par des villes ancrées dans des contextes historiques, économiques et politiques singuliers. La question des ressources des « pauvres » a en effet été traitée de manière a-contextuelle par tout un courant d'économistes issus principalement de la Banque Mondiale, dont la française Esther Duflo, par le biais « d'essais randomisés ». Ces chercheurs utilisent une méthodologie issue de l'univers médical, visant à tester des outils de politiques publiques sur différents échantillons de populations à travers le monde. En comparant des échantillons « bénéficiaires » de ces outils à d'autres « non-bénéficiaires », ces travaux insistent sur la nécessité d'accroître à la fois l'offre de politique publique adaptée aux « besoins » des pauvres (besoins définis par ces essais randomisés), les motivations des pauvres à s'y intégrer, et leur compréhension des outils de politiques publiques. Bénéficiant d'un succès très important dans le champ du développement, cette approche écarte volontairement de l'analyse les causes structurelles de la pauvreté, et tend à considérer cette dernière comme un problème de développement individuel, appelant des réponses essentiellement adressées à des individus idéal-typiques. Considérant les ressources comme un phénomène collectif, adapté à des contextes spécifiques, ce corpus n'est que peu exploré dans cette revue de littérature. Pour une revue de cette approche, voir Banerjee, Duflo, 2012, pour une lecture critique de cette dernière, voir Durand, Nordmann, 2011.

5. Souvent désigné dans le monde francophone par le terme de « tontine », soit des regroupements d'individus, souvent à l'échelle d'un quartier, d'une famille, ou d'une association, visant à mettre en commun leur épargne et à attribuer par ce biais des prêts à ses membres sous la forme de crédits rotatifs.

6. Le programme « Ville sociale » allemand est ainsi une expérimentation nationale, tandis que le réseau *Slum Dwellers International* est présent dans 32 pays à travers le monde et mobilise des millions de personnes participants toute d'une manière ou d'une autre à la transformation des politiques urbaines dans leur pays.

ENCADRÉ 3 - UNE EXPÉRIMENTATION ÉPHÉMÈRE : LES TABLES DE QUARTIER, ENTRE MOUVEMENT SOCIAL ET INSTITUTIONNALISATION

À partir du rapport Bacqué-Mechmache (2013) et de l'exemple d'un dispositif montréalais existant depuis les années 1980, l'État français finance en 2014 des « tables de quartier » sous la forme d'une expérimentation. Faisant collaborer deux coordinations associatives, Pas Sans Nous et la Fédération nationale des centres sociaux, cette initiative vise la constitution dans différents quartiers d'« espaces citoyens d'échanges, de débats et d'actions collectives, qui rassemblent les associations et les collectifs à l'échelle du quartier » (Louis, 2019, p. 196). L'enjeu y est donc de susciter des espaces autonomes des dispositifs traditionnels de la participation, en vue de permettre une action avec, mais aussi sans, voire contre l'institution si nécessaire. Si leur mise en œuvre est prise entre des logiques contradictoires,

entre revendication d'autonomie et dépendance aux financements des collectivités locales notamment, elle aboutit néanmoins à des succès locaux, une revitalisation du tissu associatif, la préservation des transports en commun à Nîmes, la formation d'associations de parents d'élèves à Marseille. Pour autant, le financement national de cette expérimentation s'arrête au bout de trois ans. La thèse de Jérémy Louis (2021) revient sur cette expérimentation, nécessairement complexe, et rend compte à la fois d'une diversité des objectifs poursuivis selon les personnes et structures engagées dans ce processus, de son caractère souvent conflictuel, mais aussi des ressources acquises et transmises qui en résultent, au sein des collectifs impliqués comme chez les porteurs des politiques publiques des villes concernées.

2003), voire mener à la création d'emplois pour peu qu'elles s'articulent à un effort des institutions en ce sens (Gary, Haines, 2015).

Et en France ? Quels dispositifs pour quelles ressources ?

Comment co-construire des politiques socio-urbaines avec les habitants des quartiers populaires ? Avant même le rapport Bacqué / Mechmache (2013), qui participe à l'institutionnalisation de cette expression, cette question a particulièrement occupé des promoteurs d'actions publiques basées sur les ressources, à l'étranger comme en France. Le principal reproche adressé aux opérations de développement social des quartiers résidait en effet dans le manque d'envergure des actions soutenues dans les quartiers (Delarue, 1991 ; Chalas et al., 1998). Dans le sillage de cette critique, les années 1990 ont constitué un tournant, en dissociant la question de l'intervention urbaine de celle de la participation habitante (Tissot, 2007 ; Deboulet, et al., 2010 ; Epstein, 2013 ; CES de l'ANR, 2013 ;

Kirszbaum, 2014 ; Deboulet, Lelévrier, 2014). À partir du début des années 2010 cependant, le législateur a tenté d'apporter des modifications à l'approche par la rénovation urbaine, en (ré)ouvrant des espaces de participation aux habitants.

Le premier mécanisme qui en a émergé, institué par la loi 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est celui des conseils citoyens, auquel est consacré un numéro de la revue *Participations* (2019)⁷. Faisant l'objet de dynamiques contrastées sur l'ensemble du territoire français, ils ont tantôt permis de véritables collaborations entre pouvoirs publics, habitants et associations (Bellavoine, Blondel, 2019), tantôt constitué un nouveau dispositif, obligatoire pour les mairies et peu investi par ses habitants (Bachir, Lefebvre, 2019), parfois été combattus par les municipalités (Bacqué, Demoulin, 2019). Leur faible articulation aux projets de renouvellement urbain, de même que le caractère descendant de ce dispositif (Bellavoine, Blondel, 2019 ; Billen, 2019),

7. Les évaluations de ce dispositif sont déjà très nombreuses. Côté institutions, on peut se référer à l'enquête produite par l'ONPV en 2016 (ONPV, 2018), au rapport produit par la Commission nationale du débat public (Casillo, Rousseaux, 2019), ainsi qu'à l'avis émis par le Conseil National des Villes (2019 a.) sur ce rapport. Côté associatif, on peut se référer à l'enquête « Participation des associations aux conseils citoyens » réalisée par Le Mouvement Associatif en 2017, à la série d'enquêtes coordonnée par la Coordination Pas Sans Nous dès les premiers temps de ce dispositif (Madelin et al., 2019), à l'enquête réalisée par l'association APPUI en 2016 sur « La participation des habitants et le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), entre autres... Pour une revue exhaustive de ces contributions, voir le numéro de la revue *Participations* de 2019 consacré à ces questions (Bacqué, Demoulin, 2019).

semblent cependant œuvrer dans une grande partie des cas à la démobilisation des acteurs de ces conseils dans les QPV⁸. Les réussites locales semblent quant à elles s'appuyer sur des processus d'autonomisation relative vis-à-vis des pouvoirs publics, permises par des configurations locales (histoire militante et associative, octroi de fonds pour la conduite d'expertises indépendantes...) (Castillo, Rousseaux, 2019).

Cet objectif d'autonomie des acteurs des quartiers populaires, à la fois dans la forme et dans le fond des sujets à traiter, était au cœur d'un autre dispositif, celui des Tables de Quartier (encadré 3 - Une expérimentation éphémère). Constituant un exemple d'une politique basée sur les ressources des habitants, s'appuyant sur des groupes constitués, formels ou informels, ce dispositif a cependant cessé d'être financé par l'État, trois ans après son lancement en 2014. À l'échelle nationale donc, la participation dans les quartiers populaires a été globalement pensée et mise en œuvre ces vingt dernières années comme un dispositif descendant, quand les associations de ces quartiers, parfois financées par la politique de la ville, et plus généralement les initiatives communautaires, peinaient à rencontrer les préoccupations des institutions (Faure, Thin, 2007 ; Talpin, 2016).

La crise du Covid-19, en remettant sur la scène publique la forte exposition des habitants des quartiers populaires aux différentes crises, a aussi mis en valeur les capacités d'organisation de ses habitants, difficilement objectivables pour l'instant, mais faisant l'objet d'études en cours (Demoulin, Collectif Pop-Art, 2021, encadré 4 - Solidarité Covid 19). Si elles ne constituent pas un remède miracle, ces ressources apparaissent pourtant au-delà de la crise sanitaire comme potentiellement créatrices de cohésion sociale (Gilbert, 2018), d'emplois (collectif Rosa Bonheur, 2019), de participation politique et citoyenne (Deboulet, 2010 ; Kirszbaum, 2014 b.), alors même qu'elles sont parfois peu valorisées, voire déniées par les pouvoirs publics (Talpin, 2016 a., 2020 ; Gilbert, 2020). Comment dès lors agir et développer le pouvoir d'agir dans ces quartiers ? Lorsque les ressources existent, elles apparaissent en outre ancrées dans des collectifs, dans des relations, et ne font sens

qu'à l'échelle d'un territoire et en rapport à ces collectifs. Comment en tirer parti pour construire des politiques urbaines basées sur ces ressources, voire productrices de nouvelles ressources ?

Les ressources des quartiers et leur rapport aux politiques publiques

Approcher les politiques publiques par les ressources quartiers populaires suppose de se déprendre de l'idée d'une politique impulsée « par le haut » et à laquelle il s'agit de faire participer des bénéficiaires, pour au contraire tenter de comprendre comment les habitants mobilisent déjà tout un ensemble de lieux, de relations, d'institutions et de moyens matériels ou symboliques pour « s'en sortir » (Faure, Thin, 2019). C'est sur ces ressources que viennent ensuite s'appuyer les politiques publiques pour tenter selon les cas de leur laisser du champ pour se développer, les appuyer, les accompagner.

Des ressources de proximité : réciprocités et reconnaissance dans les quartiers populaires

La « force des quartiers » (Kokoreff, 2003) est souvent pensée à travers les liens qui uniraient leurs habitants, pour le meilleur et pour le pire (Lapeyronie, 2008). La sociologie et l'anthropologie ont depuis longtemps en effet mis en évidence une forme de liens structurant les quartiers populaires, basés sur la proximité et la réciprocité. Non spécifiques aux quartiers populaires, ces liens y sont à la fois structurants pour la vie, voire la survie des familles (Masclat, 2009 ; Lapeyronie, 2008), cadrent en grande partie les rapports aux institutions (Siblot, 2006), permettent des formes d'ascension sociale et résidentielle (Fol, 2010 ; Faure, Gilbert, 2019)⁹.

Penser les liens comme des ressources

Qu'il s'agisse de trouver un travail, une aide sociale, surveiller les enfants, mais aussi réover

8. Si l'on se base sur les chiffres de l'enquête nationale menée par l'ONPV sur les conseils citoyens, instrument privilégié de co-construction de la politique de la ville après la loi Lamy du 21 février 2014, en 2018, chaque conseil citoyen était en moyenne composé de 19 membres (ONPV, 2018). L'enquête qualitative menée par Castillo et Rousseaux (2019) pour la Commission nationale du débat public montre cependant que ces chiffres, basés sur les arrêtés préfectoraux, surévaluent largement le nombre de personnes mobilisées, puisque ces dernières sont en fait moitié moins nombreuses en moyenne dans les 42 quartiers enquêtés. Cette démobilisation est surtout le fait du « collègue habitants » puisque 75 % des conseils citoyens enquêtés ont perdu au moins un habitant depuis leur création, 20 % plus de cinq, ce qui pousse 20 % d'entre eux à se renouveler partiellement ou totalement. Ces données sont à mettre en rapport avec l'implication très marginale de ces derniers dans le volet urbain des contrats de ville (ONPV, 2019).

son logement ou s'organiser pour trouver une alimentation saine au meilleur prix, de nombreux habitants trouvent un appui essentiel dans le quartier et les formes de sociabilités qui s'y déroulent (collectif Rosa Bonheur, 2019). La conservation de ces liens est d'ailleurs souvent l'une des priorités des habitants concernés par des projets de renouvellement urbain, dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud (Deboulet, Lelévrier, 2014; Blot, Spire, 2014; Deboulet, Lafaye, 2018). Ces liens opèrent avant tout dans un espace d'interconnaissance : au sein de la famille, parfois élargie, du voisinage, au guichet d'un centre social, ou au sein de la communauté professionnelle ou religieuse (Mascllet, 2003; Cartier et al., 2008). Les relations qui s'y nouent relèvent davantage de la réciprocité et la proximité que de la solidarité : le don de faveurs, de services, s'ancre dans des systèmes de relations territorialisées, permettant affiliations et distinctions (Retière, 2003; Fol, 2010). Elles constituent une forme de capital social basé sur la confiance et, ce faisant, une ressource collective (Putnam, 2000, p. 288).

Nécessairement situé donc (encadré 2 - Des ressources situées), ce type de ressources varie fortement entre les quartiers et les groupes d'habitants. Ces ressources sont largement mobilisées chez les individus que le salariat ou la protection sociale ne touche pas, plus, ou met à l'écart (Castel, 1995; collectif Rosa Bonheur, 2019). Les femmes, plus souvent en charge du travail domestique et relationnel des ménages, peu ou pas rémunéré, mobilisent notamment les relations de voisinage pour la garde des enfants, l'aide administrative, l'alimentation quotidienne (Faure, Gilbert, 2019). Les jeunes peuvent aussi trouver dans leurs groupes de pairs une forme de refuge face aux discriminations subis dans d'autres espaces sociaux et géographiques (Lapeyronnie, 2009). Agir « avec » ces ressources suppose donc, pour les habitants comme pour les acteurs de politiques publiques, d'identifier les contours des réseaux dans lesquels sont produites ces ressources (CNV, 2019 b.). Ainsi, les quelques institutions et associations tentant de s'appuyer sur ce capital social (Lallement, 2006) pour fournir un service adapté au territoire, commencent souvent par une cartographie de ces acteurs et de ces liens. Cela peut être le cas dans le domaine de la santé par exemple, dans

lequel de nombreuses initiatives se basent sur ces réseaux de connaissances et de réciprocité⁹, mais aussi dans celui de l'aide alimentaire (encadré 4 - Solidarité Covid 19). D'autres organisations, des associations notamment, se réclamant du community organizing, visent à s'intégrer ou à produire certains de ces réseaux pour mieux les activer et ainsi agir au-delà des limites du quartier (Talpin, 2015).

Un déni de reconnaissance ? Les difficultés des institutions à intégrer les ressources habitantes

Pour autant, ces ressources sont loin d'être isolées du reste de la société. Dans les espaces fortement éloignés des centres-villes ou des institutions, les relations de proximité tendent à fortement structurer la vie quotidienne des ménages (Gibert, Faure, 2019), pouvant constituer ce faisant de véritables « centralités populaires », adressant dès lors des besoins d'un territoire beaucoup plus large que celui du quartier (Messamah, Toubon, 1990; collectif Rosa Bonheur, 2016). À Roubaix ou en Seine Saint-Denis, certains quartiers, leurs services à bas prix et leurs brocanteurs, attirent ainsi de très nombreux hommes et femmes venus de l'ensemble de l'agglomération, voire de la région, par le biais du bouche-à-oreille ou des réseaux sociaux (collectif Rosa Bonheur, 2019; Ndiaye et al., 2019), tandis que d'autres polarisent des échanges internationaux de services et de marchandises parfois associés à la « mondialisation par le bas » (Tarrus, 2010; Choplin, Pliez, 2019). La littérature sur la question montre cependant que, si les liens de proximité et de réciprocité sont d'autant plus importants pour la survie des ménages que les institutions sont éloignées, les tentatives pour certains des collectifs de se mettre en lien avec les institutions se heurtent souvent à un déni de reconnaissance (Mascllet, 2003; Kirszbaum, 2014; Talpin, 2016, 2020; Arouche, Fassin, 2020 - encadré 4 - Solidarité Covid 19).

C'est le cas de nombreuses associations ou amicales de locataires par exemple. Ces dernières s'appuient sur des relations parfois anciennes, tissées à l'échelle d'un ou de quelques immeubles, et ont développé une expertise juridique forte sur les questions de logement et d'urbanisme. Elles ne parviennent cependant que difficilement à obtenir l'oreille des muni-

9. Les liens de réciprocité sont loin d'être une caractéristique des classes populaires. Au contraire, ils structurent les groupes professionnels et affinitaires de différentes manières dans tous les groupes sociaux (Merklé, 2016). C'est dans l'inscription de ces liens dans le territoire, et leurs rapports à la proximité, que les quartiers populaires s'éloignent sans doute le plus de ceux des classes moyennes (Ripoll, Fol, 2010), pour lesquels le territoire est plus apprécié comme « décor » (Simon, 1997) ou comme base d'une projection vers un territoire plus large (Vermeersch, 2011; Collet, 2013). Les quartiers populaires s'éloignent aussi, sous cet aspect, des quartiers les plus bourgeois, où les formes de contrôle de l'espace soutenant la régulation des relations sociales sont appuyées par les institutions publiques et privées (loi, police, sécurité, propriété privée...), comme dans l'ouest parisien (Pinçon, Pinçon-Charlot, 1989; Jounin, 2014).

ENCADRÉ 4 - SOLIDARITÉ COVID 19. RELATIONS DE PROXIMITÉ ET ASSOCIATIONS DANS LE QUARTIER DU BOIS DE L'ÉTANG

Dans le quartier du Bois de l'Étang, à La Verrière (Yvelines), le premier confinement a donné lieu à un double problème. Dans ce quartier qui fait l'objet d'un diagnostic mené par l'association APPUII dans le cadre de la mission « Solidarité Covid 19 » (<https://appuii.wordpress.com/2020/12/01/yvelines-78-comprendre-et-accompagner-les-nouvelles-formes-de-solidarite-face-a-la-crise-sanitaire/>) financée par la Fondation Abbé Pierre sur cinq villes et sept quartiers du département, les plus précaires et les plus isolés ont vu soudainement leur survie dépendre des formes de solidarité, tandis que les associations nationales de solidarité et les services publics peinaient à faire face à cette demande nouvelle. Dans ce contexte, une association locale

composée de jeunes du quartier, l'association Sibawayh, s'est organisée pour livrer des colis alimentaires aux plus âgés et aux plus précaires, et leur apporter un réconfort moral. Pour ce faire, ils se sont appuyés sur les contacts apportés par un groupe de femmes du quartier engagé de longue date dans des actions d'aide à la personne (administrative, domestique, sociale) sur le quartier. Ces deux acteurs ont ainsi utilisé les ressources offertes par la proximité et l'ancienneté de leurs relations, pour atteindre des personnes que les institutions et associations formelles ne parvenaient pas à atteindre. Pour autant, Sibawayh regrette l'absence de discussions avec ces différents acteurs de la solidarité alors même qu'ils poursuivent un but commun.

cipalités ou des bailleurs sociaux, d'autant plus lorsque des projets de renouvellement urbain sont en cours. L'absence de prise en compte, par les bailleurs sociaux et aménageurs, des revendications des associations de locataires du quartier du Petit Bard à Montpellier, ou des Bougimonts, de la Vigne Blanche et de la Cité Renault aux Mureaux, durant la rénovation qu'ils ont vécue, constituent quelques exemples parmi d'autres développés par un rapport PUCA de 2010 (Deboulet, 2010). Les institutions ne sont pas les seules en cause et ces associations pointent elles-mêmes la « crise des intermédiaires » et la difficulté à mobiliser autour des questions de logement dans les quartiers (Ibid.). Pour autant, les difficultés historiques pour ces amicales à obtenir un local pour se réunir, ou à être invitées aux réunions de concertation, pointent le rôle central des institutions et des bailleurs dans la (non) constitution de ces ressources basées sur la proximité (Leclercq, 2020). À l'inverse, ces institutions peuvent jouer un rôle important dans la reconstitution potentielle d'espaces et de supports permettant à ces groupes locaux de créer du lien pour contribuer aux débats publics et à la gestion de la vie commune dans les quartiers. Ces formes d'expertise habitante, dépassant largement les seuls « savoirs d'usage » auxquelles elles sont souvent cantonnées dans les dispositifs de participation

(Nez, 2011), appellent des formes d'identification et de reconnaissance pour contribuer aux politiques urbaines au sens large.

Identifier et reconnaître les ressources de proximité, un défi pour les institutions

Présent dans 34 pays à travers le monde, le réseau Slum Dwellers International (SDI) propose de s'appuyer sur l'organisation des habitants des quartiers populaires pour leur permettre, entre autres, une maîtrise du foncier et son adaptation au logement des plus pauvres. Pour ce faire, ils commencent par y cartographier leurs zones d'intervention, et y favoriser les formes « d'épargne communautaire ». Les groupes d'habitantes se réunissent en effet périodiquement pour mettre en commun une partie de leur argent, le faire fructifier, et soutenir ainsi leurs projets. Ce genre d'épargne, plus connue dans les quartiers populaires français sous le nom de « tontine » (Semin, 2007), a deux fonctions principales au sein du réseau. La première est la plus importante : l'épargne renforce les relations entre les habitants d'un même quartier. Elle s'appuie en effet sur la réciprocité de l'échange, sur la capacité d'organisation et de gestion de ces habitantes, et permet de partager des problèmes communs.

La seconde fonction consiste dans une mise en visibilité et reconnaissance de ces groupes

10. Voir Whiting et al., 2012. Dans le contexte français, voir l'important travail de mise en œuvre, de documentation et de promotion des approches de santé communautaire effectuées depuis plus de vingt ans par l'Institut Renaudot (<https://www.institut-renaudot.fr/index.html>).

d'habitants par les pouvoirs publics. En organisant ces groupes d'épargne en une seule « fédération » d'habitants, et en les faisant cotiser à un fonds commun, l'épargne leur donne une forme politique, et rend possible les collaborations avec des bailleurs de fond et des autorités publiques. Outre les effets de l'épargne communautaire sur la structuration des groupes locaux (Mitlin et al., 2018), l'exemple de SDI pointe l'importance des négociations entre porteurs de l'action publique dans les quartiers populaires et collectifs d'habitants dans la conduite des politiques de logement. Souvent conflictuelles, ces négociations sont ici permises par une pratique, l'épargne, et par une forme spécifique, la fédération, permettant de faire fructifier les liens entre habitants des quartiers et institutions sur la base d'une reconnaissance mutuelle des compétences et de la légitimité de chacun à intervenir sur des questions de politique urbaine (Patel, 2014; Patel et al., 2016).

Loin d'être l'apanage des pays du Sud, ces modes d'action se retrouvent dans des pays comme le Royaume-Uni ou la Belgique, où les *Community Land Trust* permettent à des groupes organisés d'habitants, en s'associant avec les pouvoirs publics au cours de processus parfois conflictuels, de s'assurer une place dans des contextes urbains particulièrement inégalitaires (Pialucha, Boulanger, 2019). En Italie, où la question des « communs urbains » (Magnaghi, Fiori, 2018) est devenue centrale dans la gouvernance partagée de villes comme Bologne ou Naples (Ranocchiari, Mager, 2019), ce sont des bâtiments et des équipements collectifs qui font l'objet de telles associations. Désormais réglementés par des formes de contractualisation entre les habitants et les pouvoirs publics, des parcs, des rues, des places et des bâtiments publics ou communautaires font ainsi l'objet d'une gestion partagée dans 153 villes à travers le pays.

La mobilisation de ces liens pour s'approprier ou protéger le foncier interroge. En France, la propriété foncière et/ou immobilière dans les quartiers populaires constitue en effet une ressource collective méconnue. Pourtant, sa mobilisation au sein de réseaux familiaux, voire de voisinage, permet de faire face à des situations de grande précarité, voire d'initier des parcours sociaux et résidentiels ascendants, en accumulant des capitaux économiques, en permettant de loger des proches à bas coût, voire en fournissant du travail dans le secteur du bâtiment. Cela peut être le cas pour la fraction la plus stable des classes populaires dans les quartiers en rénovation urbaine, bien que l'accession se paye dans ce contexte d'une précarisation accrue des fractions les moins stables (Lelévrier, 2010; Gilbert, 2018). Cela peut être aussi le cas dans des quartiers populaires composés de plus de logements privés mais dont le foncier garde une valeur économique relativement

basse (Collectif Rosa Bonheur, 2019). Alors que la mutation et la valorisation du foncier constituent des enjeux importants du Programme national de rénovation urbaine (Smadja et al., 2011), il n'existe pas de programme visant à favoriser l'appropriation et la gestion collective et populaire des logements, en dehors du soutien individuel à l'accession et à la réhabilitation des logements dans les co-propriétés dégradées (Simon, 2013; Habouzit, 2017). Les formes de coopératives foncières, basées sur la transparence et les liens obligatoires unissant leurs membres entre eux et avec la puissance publique, semblent pourtant constituer des pistes viables et largement explorées par les chercheurs et les ONG permettant de consolider et de valoriser les liens de réciprocité et de proximité (Devaux, 2012; Vignet, 2016)¹¹. Dans le domaine de l'habitat comme ailleurs, le fait de s'appuyer sur ces ressources présentes dans les quartiers populaires nécessite ainsi, selon la littérature française et internationale, l'identification et la mise en œuvre de formes ou d'autres de reconnaissance de ces ressources par les pouvoirs publics et les institutions.

Des ressources illégitimes? L'emploi, la production, la création dans les quartiers populaires

Le quartier populaire dans sa relation au travail, à la production et à la création, est souvent pris entre deux visions contradictoires. La première y voit un espace d'enfermement et de pauvreté, situé à la fois à l'écart de l'emploi et des principales formes de production culturelles « légitimes » (Dubet, 1987). La seconde y voit un lieu de création et d'invention, recelant des potentialités extraordinaires mais non exploitées (Grignon, Passeron, 1989; Cingolani, 2006). Au-delà de ces clivages caricaturaux, les recherches sur ce thème montrent que considérer le travail, la production et la création dans les quartiers populaires suppose de s'affranchir de l'opposition constitutive de la société salariale entre travail « formel » et « informel », entre accès à la culture « légitime » et productions culturelles, pour valoriser l'emploi et la création tels qu'ils se font, et tenter de mieux les protéger et les valoriser.

Travail formel et informel: un continuum

Le travail « à côté » est désormais une figure classique des analyses des mondes ouvriers (Weber, 1989). S'appuyant souvent sur des outils et des compétences acquises à l'usine ou dans l'entreprise, il consiste dans la réalisation de réparations ponctuelles, dans la confection d'œuvres artisanales, dans l'entretien d'un potager, destinés à se nourrir, à faire baisser certains coûts de la vie quotidienne, voire à apporter un revenu complémentaire au salaire. Autrefois accolé au travail salarié donc, la montée du taux de chômage, la raréfaction et la précarisation des professions les moins qualifiées, et la diminution des

emplois pérennes sur l'ensemble des marchés du travail de ces quarante dernières années, ont contribué à donner une place centrale à ce travail qui ne peut plus être désormais qualifié « d'à côté »¹². En effet, le travail non salarié, souvent qualifié d'informel, permet souvent de faire le pont entre deux périodes de travail formel en contrat à durée déterminée (collectif Rosa Bonheur, 2019), ou constitue la principale source de revenus pour certains ménages.

Dans le cadre d'une enquête sur la mécanique de rue menée entre 2016 et 2017 à Stains et Villiers-le-Bel, Abou Ndiaye, Agnès Deboulet et Khedidja Mammou (2019, p. 3) ont ainsi établi que ces « mécaniciens gagnent en moyenne 1 400 euros par mois, mais cette somme cache de grandes disparités. Les plus bas revenus tournent autour de 300 euros, contre 2 200 euros pour les plus hauts. Avec ses gains mensuels, un mécanicien nourrit en moyenne huit personnes, dont près de trois enfants à charge. Il envoie près de 75 euros mensuels pour aider des membres de sa famille restés au pays. Autrement dit, l'essentiel du chiffre d'affaires est dépensé localement. » Cette enquête met ainsi l'accent à la fois sur la centralité nouvelle de ce travail encore considéré comme « sauvage » ou informel, ainsi que sur son insertion dans l'économie locale et « formelle » (Jacquot, Morelle, 2020).

Pris sous l'angle non pas du marché de l'emploi mais des activités économiques au sens large, la frontière entre travail formel et informel se brouille fortement. L'argent gagné dans des emplois dits « informels » dont les quartiers populaires sont censés être le réceptacle¹³ est pour une part importante réinvesti dans l'économie formelle par les achats nécessaires à la vie quotidienne. Participant en outre de l'offre de produits et de services à bas coûts, indispensable à la survie de ménages parfois très contraints sur le plan financier, ce travail « de subsistance » (collectif Rosa Bonheur, 2019) s'intègre particulièrement bien aux formes d'emplois désormais promus dans l'économie dite formelle. Ces dix dernières années ont en effet été caractérisées par l'arrivée de nouveaux acteurs promoteurs d'une « économie de plateforme » dont la valeur ajoutée réside en partie dans le contour-

nement des lois du travail (Bernard, Abdelnour, 2018), alors que le « travail illégal » ou « dissimulé » dans les quartiers populaires était de plus en plus contrôlé par les pouvoirs publics (Weber, 2008). Devenues l'étendard de ce modèle économique, les applications de chauffeur VTC¹⁴ et de livreurs recrutent aujourd'hui principalement dans les quartiers populaires (Bernard, 2020). Les politiques d'emploi, certes territorialisées mais pensées en termes d'insertion à la société salariale ou entrepreneuriale, semblent peiner à s'emparer de cette économie informelle spécifique aux quartiers populaires (CNV, 2019 b.), alors même que cette perspective offre un point de vue pour repenser les politiques d'emploi au niveau national (Hbila, 2012 ; Havet, 2015).

Cultures urbaines vs culture « légitime » ?

Une analyse similaire prévaut dans les études consacrées aux cultures urbaines et aux rapports entretenus par ces dernières avec les politiques publiques. Conçues dans les années 1960 et 1970 autour d'enjeux de démocratisation de l'accès à la culture, les politiques culturelles à vocation universalistes en France comme ailleurs en Europe ont difficilement intégré les « cultures urbaines » émergentes à la fin des années 1970 (Genard, 2014). La production culturelle dans les quartiers populaires constitue pourtant une ressource pour leurs habitants, à la fois pour penser et agir sur des enjeux locaux (Gravereau, 2012), et en termes d'identification à des communautés dépassant les frontières des quartiers, voire de la nation (Mansilla, 2017). À partir d'une enquête qualitative portant sur trois quartiers prioritaires de la politique de la ville, à Villejuif, Bourgoin-Jallieu et Dammarie-Les-Lys entre 2018 et 2019, l'équipe de Chantal Dahan et Christine Pérez (2020) est ainsi parvenue à dresser un panorama des pratiques culturelles de jeunes des quartiers populaires. Des espaces urbains aménagés par les municipalités comme les stades ou les zones de *street work out* y apparaissent très investis en comparaison des équipements sportifs dont l'accès est réglementé par les municipalités ou les écoles. Les médiathèques et les centres commerciaux apparaissent aussi plébiscités par les jeunes de quartiers populaires, quand les pratiques numériques, la télévision et la musique

11. Voir aussi la plateforme mondiale pour l'habitat coopératif rassemblant de très nombreuses expériences de coopératives d'habitat, <https://www.cohabitat.io/fr>.

12. Le rapport 2018 de l'ONPV montre ainsi que, malgré les politiques de ciblage des quartiers prioritaires pour soutenir l'emploi, les habitants des quartiers populaires restent à un taux de chômage 2,5 fois plus élevés que les quartiers des unités urbaines englobantes, et occupent des emplois globalement plus précaires que dans leurs villes d'appartenance.

13. Il est ici utile de rappeler que les pratiques d'informalisation du travail sont très loin de ne toucher que les quartiers populaires. La pratique du salariat déguisé par exemple, encore peu documentée, constitue pourtant une réalité forte dans de très nombreux secteurs de l'emploi qualifié. Voir Picut G., 20 janvier 2016. « Travailler avec des autoentrepreneurs : attention au salariat déguisé », Le Monde [En ligne], https://www.lemonde.fr/emploi/article/2016/01/20/travailler-avec-des-auto-entrepreneurs-attention-au-salariat-deguise_4850689_1698637.html

structurent les relations entre pairs, au sein de la cellule familiale et à l'école. Constituant un socle essentiel de socialisation, mais aussi un moyen d'entamer des trajectoires sociales ascendantes, ces pratiques culturelles y apparaissent pour partie hors des champs investis par les politiques culturelles.

Pensées comme un levier d'action sur les classes populaires, des formes culturelles comme le rap et le hip-hop sont en effet, à partir des années 1990, assignées aux « banlieues » par les sphères médiatiques et de la production culturelle. Elles voient en outre les politiques publiques qui leur sont associées principalement prises en charge par la politique de la ville et ses animateurs locaux (Faure, Garcia, 2008; Hammou, 2014). Assurées en majorité par les municipalités (Urfalino, 2004), les politiques culturelles envers les quartiers populaires sont dès lors pensées comme des moyens de réduire la « fracture territoriale » et renforcer la « cohésion sociale » (Auclair, 2006). Cette façon de penser la création culturelle entérine la coupure entre la désormais labellisée « culture urbaine » et la « culture légitime », la première devant accéder à une dignité égale à la seconde dans l'esprit des réformateurs comme des chercheurs s'intéressant jusque dans les années 2000 à la question (Pasquier, 2005; Hammou, 2015). À partir des années 2010 cependant, la vitalité phénoménale du rap dans une industrie musicale en crise, et la reconnaissance affirmée dans l'industrie culturelle du *street art*, participent d'une présence croissante de ces genres culturels dans les médias généralistes (Hammou, Sonnette, 2020). Cette légitimation est cependant paradoxale, car elle produit et reproduit en même temps qu'elle les promeut, les frontières entre artistes « respectables » et les autres, entre « street art » et « graffitis » (Dalibert, 2020; Denis, Pontille, 2018). Elle réinterroge en outre les politiques publiques associées à ces pratiques culturelles dans les quartiers populaires. Si les associations et les organismes de travail social ont contribué, à partir des années 1990, à intégrer la « culture hip-hop » dans leurs actions à destination de la jeunesse des quartiers populaires, et ainsi à produire des emplois, ces associations connaissent aujourd'hui une crise de renouvellement, et parviennent plus difficilement à intégrer les référents nouveaux portés par l'industrie musicale (Jesu, 2016). Ainsi, Les subventions publiques restent structurantes pour la reconnaissance de ces pratiques culturelles populaires. Elles produisent néanmoins des hiérarchies entre « bonnes » et « mauvaises » pratiques, qui appa-

raissent parfois en décalage avec les aspirations à l'émancipation qu'elles portent dans les quartiers populaires (Lafargue de Grangeneuve, 2013).

Etendre les droits, faire dialoguer les acteurs

La crise de la Covid 19 a récemment montré à quel point l'organisation des villes était fondamentalement basée sur le travail fourni par nombre de travailleurs pas, ou peu, qualifiés (ONPV, 2019, ONPV 2021), et à quel point ces derniers étaient vulnérables à ce genre de crise (Noûs, 2020). Si le travail est une ressource, pour les quartiers populaires comme ailleurs, ces derniers sont une ressource pour l'ensemble de la ville, qui fonctionne en grande partie sur la base d'un travail souvent invisibilisé et déconsidéré (Sassen, 2001). De la même manière, cantonner la création culturelle dans les quartiers populaires à des formes d'expression spécifiques, c'est oublier à quel point les cultures dites « urbaine » infusent désormais l'ensemble de la production culturelle à l'échelle mondiale (Genard, 2014; Fouquet, 2011). Ce constat invite à sortir des oppositions entre travail « formel » et « informel », entre culture populaire et culture légitime, pour s'intéresser à la manière dont les formes actuelles du travail et de la création peuvent être mieux protégées, et mieux accommodées aux différentes manières de faire la ville (Henry, 2014; Bernard, 2020).

L'un des secteurs recensant le plus évidemment ces différentes contradictions est celui, déjà évoqué, de la mécanique de rue. Basé sur des compétences spécialisées, rendant des services importants à tout un territoire, et faisant vivre un nombre important de familles, ce secteur est pourtant largement combattu par les pouvoirs publics au nom de la pollution qu'il engendre, de l'illégalité d'une partie de son fonctionnement, et des formes d'occupation de l'espace public sur lesquelles il se base. Plutôt que de l'interdire, il est possible de lui donner une place dans l'espace public, à travers la création de garages coopératifs, en fournissant un accompagnement à l'organisation de la profession, comme dans certains projets menés à Stains, à Villiers-le-Bel et à Saint-Denis (Ndiaye et al., 2019). Plus généralement, les quartiers populaires abritent des emplois, dans les secteurs des services à domicile, du transport, de la restauration, de la création, pas ou peu reconnus et faiblement syndiqués. Les exemples dans les autres pays de mouvements appelant l'extension du droit commun à emplois¹⁵, entre l'indépendance et le salariat, entre les sphères privées et publiques, fré-

14. Environ un cinquième des 126000 implantations et créations d'entreprises dans les quartiers prioritaires en 2016 étaient des entreprises de chauffeur VTC (ONPV, 2019).

quemment situés à la marge du droit du travail, montrent comment des coalitions entre mouvements sociaux et syndicats, pouvoirs publics et universitaires, peuvent œuvrer à la reconnaissance de droits et la stabilisation des parcours professionnels (Poblete, 2014; Yerochewsky, 2015). Dans ces mouvements, les revendications apparaissent contrastées, appelant à une réglementation forte du travail sans pour autant réclamer le statut de travailleur salarié (Routh, 2015). Prenant appui sur ces expériences étrangères, l'Organisation internationale du travail¹⁶ réfléchit aujourd'hui à repenser la protection des travailleurs au sens large en s'inspirant de leurs activités telles qu'elles se font, et plus uniquement du modèle salarial. En France enfin, le Conseil National des Villes (CNV, 2019, b.) souligne l'importance de reconnaître les initiatives issues de l'économie informelle dans les quartiers populaires, ainsi que les compétences et savoir-faire associés, en les appuyant sur des dispositifs d'accès au droit.

De la même manière, le secteur du développement culturel dans les quartiers populaires apparaît partagé entre une logique de l'offre, en majorité portée par des acteurs privés, et une logique de soutien de la demande, portée par le secteur public valorisant l'accès des classes populaires à la culture « légitime » et le développement territorial (Fondu, Vermerie, 2015). Or les pratiques culturelles dans les quartiers populaires apparaissent se dérouler pour partie en marge des espaces de cette culture légitime et des espaces devant y favoriser l'accès comme l'école ou les centres sociaux (Dahan, Pérez, 2020). À ce titre, l'étude de l'Observatoire des politiques culturelles (2015) portant sur des projets mobilisant les espaces de l'entre-deux des politiques culturelles et urbaines dans différentes villes en France et à l'étranger, aboutit à des conclusions similaires à celles observées pour l'emploi. Mobiliser les ressources culturelles des habitants des quartiers populaires semble passer par des dispositifs favorisant une concertation multi-acteurs, visant la valorisation des pratiques telles qu'elles se font, autour de projets territorialisés et financés sur un temps long. Selon ces auteurs, c'est dans ces espaces de concertation et de codécision qu'opère la valorisation de la culture dans les quartiers populaires et que s'établissent les passerelles avec d'autres univers culturels.

Des ressources autonomes ? Soutenir les collectifs et les innovations sans les institutionnaliser

Les ressources se constituent enfin dans les mouvements et les initiatives dont l'autonomie apparaît comme la garante de l'innovation sociale et de la capacité à pointer les forces et faiblesses des politiques publiques. Les principales productrices de ces ressources autonomes sont les associations, dont la recherche souligne la nécessité de les appuyer pour qu'elles continuent à innover.

L'individualisation des habitants dans les « relations au guichet »

Les relations des habitants des quartiers populaires aux institutions passent, pour une grande partie d'entre elles, par des interactions de face-à-face avec leurs agents, les « relations au guichet » (Siblot, 2006; Dubois, 2008). Dans ces relations, peuvent se construire des ressources individuelles et interpersonnelles, comme c'est le cas lorsque les catégories de travail proposées par les travailleurs sociaux, celle de l'autonomie par exemple, sont appropriées par les jeunes qu'ils accompagnent pour penser leur propre parcours (Faure, Le Dantec, 2019). Mais ces mêmes catégories peuvent contribuer à désarmer les habitants, et à produire des formes de « remise de soi » entre les mains de l'institution (Gilbert, 2019), de la révolte et du rejet vis-à-vis de cette dernière¹⁷. À l'école, la poste, le centre social ou lors des opérations de relogement propres à la rénovation urbaine, l'inclusion des habitants dans les catégories de l'action publique se base en effet sur l'individualisation de la relation de la personne à l'institution, contribuant ce faisant à affaiblir, voire disqualifier les ressources offertes par le collectif (Fassin, 2010).

Nécessaires dans le traitement de la question sociale, les formes de prises en charge individuelles par les institutions ne mènent cependant que difficilement à la production de ressources collectives, et conduisent en outre à invisibiliser les liens et ressources qui échappent à leur logique (Payet et al., 2008). Si les tentatives de faire de l'empowerment collectif, soit la production de ressources par et pour le groupe en vue de transformer les rapports sociaux qu'il subit, existent dans le travail social en France (Carrel, Rosenberg, 2014), ces tentatives sont

15. Voir par exemple le mouvement de syndicalisation des services de garde en milieu familial au Québec (Bellemarre, Briand, 2012) ou le récent mouvement de protestation des chauffeurs VTC contre les conditions de travail imposées par Uber, ayant remis au centre des débats le modèle du travail promu par les plateformes et, dans une certaine mesure, par les pouvoirs publics (Abdelnour, Bernard, 2019).

16. Voir par exemple le guide publié récemment par l'OIT : OIT, 2019. « Organiser les travailleurs de l'économie informelle en syndicat », https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_711054.pdf

ENCADRÉ 5 - S'AUTONOMISER POUR MIEUX DIALOGUER AVEC LES INSTITUTIONS

Dans les années 1990 et 2000, se forme le « Collectif Parole de Femmes » fédérant des groupes d'habitantes des quartiers populaires de toute la région Rhône-Alpes. Réunies autour d'enjeux liés à l'éducation et les relations, parfois difficiles, avec l'école de leurs enfants, ces habitantes trouvent dans ce collectif un espace sûr pour exprimer leurs problèmes, colères et incompréhension à l'abri du regard des représentants de l'institution scolaire. Ces colères sont ensuite traduites par le groupe en problèmes collectifs permettant ensuite d'entamer des discussions avec les autres acteurs de l'éducation. Allié à l'Université Populaire des Parents, ce

collectif va ainsi ouvrir des espaces de dialogue avec différentes instances de l'éducation nationale, construire de solides collaborations locales, permettre à certaines écoles une meilleure prise en compte des caractéristiques de leur public, et à certaines femmes engagées dans le réseau d'améliorer individuellement et collectivement leurs conditions de vie. Reconnu comme un acteur important de l'éducation à l'échelle régionale, ce collectif cesse progressivement ses activités au cours des années 2010, suite à l'arrêt des financements par les institutions qui avaient permis sa pérennisation et l'extension de ses actions (Thin, 2019).

en outre structurellement freinées par le caractère historiquement descendant de l'action publique (Carrel, 2017). Lorsque des tentatives de dessaisissement de l'action publique par ses porteurs officiels sont tentées, c'est en effet le plus souvent sous la forme de l'expérimentation, rarement reconduite (encadré 2 - Des ressources situées), ou non financée sur le long terme (encadré 5 - S'autonomiser pour mieux dialoguer avec les institutions). La recherche insiste pourtant sur le nécessaire soutien à l'autonomie des collectifs et des espaces de discussion permettant l'émergence et le maintien dans le temps de formes d'expertises habitantes, à mêmes de réinterroger l'action publique, mais aussi de s'y articuler (encadré 5 - S'autonomiser pour mieux dialoguer avec les institutions) (Bacqué, Mechmache, 2013 ; Cossart, Talpin, 2015 ; Deboulet, Mammou, 2015).

Formuler des problèmes communs de façon autonome

En France, les formes de soutien aux mobilisations autonomes dans les quartiers populaires sont principalement le fait d'associations. Si le *community organizing* a fait une entrée discrète dans le champ national au début des années 2010, certains des groupes portant cette méthode comme l'Alliance Citoyenne grenobloise sont très actifs et essaient au-delà de leur territoire d'implantation (Carrel, Lépinay, 2016). Visant l'agrégation de personnes et de collectifs issus des quartiers populaires en vue de formuler des problèmes communs, et défi-

nir les ressources pour y apporter des solutions, cette méthode, théorisée par Saul Alinsky (1945) aux États-Unis, prône aussi l'interpellation des pouvoirs publics et l'orientation par ce biais des politiques publiques vers les besoins des « *communities* » ainsi organisées (Walls, 2015). Volontiers contestataires, ces formes d'organisations ont aussi une histoire en France, non labellisée comme *community organizing*, mais ayant donné lieu à de nombreuses expériences dont la plus connue reste sans doute l'expérience de l'Alma Gare dans les années 1970 et 1980. Pendant plus de dix ans, des habitants de ce quartier de Roubaix se sont organisés en collectif pour lutter contre un projet de réhabilitation de leur quartier, et parvenir à construire, avec l'aide d'urbanistes et de sociologues, un contre-projet de réhabilitation, respectueux de leurs besoins et évitant les déplacements de population (Talpin, Cossart, 2015). Cruciale dans cette expérience, l'autonomie de ce collectif vis-à-vis de la mairie et son opposition parfois frontale aux dispositifs de participation mis en place par cette dernière, ont constitué les conditions de la réussite de ce mouvement. C'est en effet par son autonomie et son opposition que ce dernier parvient à entrer en négociation avec la municipalité, à faire monter en compétence ses participants, et ainsi à se construire comme le mythe fondateur de la participation dans la politique de la ville (Ibid.).

Cette expérience n'est pas isolée. À Marseille (Peraldi, Samson, 2020) comme en région pari-

17. Pour le cas de l'école, voir par exemple Truong, 2015.

sienne (Deboulet, Mammou, 2013) et ailleurs en France, de nombreux collectifs se sont constitués dans l'opposition à un projet urbain, impliquant souvent des démolitions. Certains d'entre eux, comme à Poissy ou à Grenoble, ont construit, dans le conflit, des compétences en matière d'urbanisme, de gestion urbaine, de plaidoyer politique et d'expression publique (Ibid., Nez, 2013). À ce titre, les études insistent d'une part sur la capacité de ces mouvements à produire des ressources pour les quartiers populaires, qui se dotent alors de représentants capables d'exprimer leurs voix dans l'espace public. D'autre part, elles mettent en lumière l'usage potentiellement individuel de ces ressources pour les habitants impliqués dans ces mouvements, dont les parcours sociaux se trouvent souvent positivement affectés par cet engagement (Thin, 2019; Talpin et al., 2021).

Ces luttes peuvent mener à des dynamiques parfois très différentes, de l'opposition frontale avec les pouvoirs publics à l'apprentissage de formes de collaborations. Dans les deux cas, il s'agit de questionner, parfois d'adapter, les cadres de l'action publique à des contextes urbains spécifiques (Deboulet et al., 2020). L'intégration de ces luttes et des revendications qu'elles portent dans un programme d'action publique dépend alors de la manière dont les collectifs et les pouvoirs publics parviennent à négocier leur autonomie respective pour faire émerger une voix et des modes d'actions singuliers dans l'espace public. Cela implique de disposer des moyens, financiers, organisationnels ou opérationnels, de maintenir cette autonomie sur le temps long (CNV, 2019 a.; Bellavoine, Blondel, 2019).

Aux États-Unis, les collectifs se revendiquant du *community organizing* assurent la pérennité de leurs actions par le recours à des financements privés, issus de fondations notamment (Talpin, 2015). En France, et même si certains collectifs s'y opposent pour conserver leur autonomie, c'est en grande partie l'État et les collectivités territoriales qui financent les associations, assurant ainsi à la fois la continuité des politiques publiques, mais aussi le débat contradictoire et la diversité de points de vue et de modes d'action publique en démocratie. Les recherches sur ce thème soulignent ainsi que la ligne de crête entre soutien sur le temps long de ces collectifs ou associations (encadré 2 - Des ressources situées et encadré 5 - S'autonomiser pour mieux dialoguer avec les institutions) et formes d'institutionnalisation limitant l'autonomie de ces der-

niers, constitue un équilibre fragile et pourtant nécessaire à l'entretien des capacités critiques et d'innovation de ces collectifs (Louis, 2019).

Soutenir les acteurs de l'innovation sociale

La place de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers populaires résume une partie des contradictions mais aussi des potentialités portées par la politique de la ville dans la valorisation des ressources des quartiers populaires et des capacités d'innovation qui leur sont associées. Les services rendus par ce type d'économie dépendent souvent de liens de proximité et de réciprocité (Morin, Rochefort, 2003). Les activités relevant de l'ESS peuvent aussi viser à lutter contre l'exclusion de certains groupes ou individus des systèmes de protection sociale et d'emploi (Noguier, 2015), et sont portées par des collectifs conciliant autonomie organisationnelle et dépendance relative aux institutions qui les financent (Bode, 2019). Incité par les lois Hamon et Lamy de 2014, le développement de l'économie sociale et solidaire a aujourd'hui partie liée avec la politique de la ville, mais fait pourtant l'objet de peu de recherches portant explicitement sur les relations entre ces deux thématiques.

En France en 2019, près de 14 % des établissements de l'ESS se situaient dans des quartiers de la politique de la ville ou dans un rayon de 300 mètres autour de ces quartiers (ANCT, ESS France, 2019). Répondant globalement à des thématiques liées au secteur social, à l'emploi, au logement, aux activités sportives et culturelles (Ibid.), ces établissements sont globalement plus présents dans les quartiers les plus éloignés des institutions, de même que dans les quartiers en grande difficulté par rapport à l'emploi et à l'activité économique (ONPV, 2019). Créateurs d'emplois, de services à la personne, et de parcours sociaux ascendants chez certains des habitants mobilisés, la plupart des associations et collectifs soutenant ces initiatives dans les quartiers de Nantes-Nord comme de Lille-Sud, insistent sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leurs actions (ANCT, ESS France, 2019). Parmi elles, le manque d'espaces appropriés pour mener leurs activités, mais aussi le manque d'emplois et de subventions pérennes apparaissent comme les principaux freins à leurs activités, dans un contexte de désengagement de l'État du soutien aux petites associations, et de leur mise en concurrence sur le marché de la prestation de service à caractère public (Cottin-Marx et al., 2017; Cottin-Marx, 2019). Alors que les établissements du secteur sont composés à

18. Fortement caricaturés, les emplois aidés avant leur suppression permettaient à de nombreuses associations de se maintenir à flot. En outre, 67 % des personnes sortant d'un emploi aidé dans le secteur marchand, et 41 % dans le secteur non-marchand, trouvaient un emploi, voir Dufaut, Magner, 2018.

83,3 % d'associations, rassemblant 77,7 % des emplois du secteur, la disparition des emplois aidés en 2017 a ainsi porté un coup très important à la capacité de ces associations à se maintenir et à continuer leurs activités, notamment dans les quartiers populaires (**Dufaut, Magner, 2018**)¹⁸. Les associations, certains mouvements sociaux et les acteurs de l'ESS dans les quartiers populaires apparaissent ainsi particulièrement liés, et voient leur capacité à y produire des ressources affectées par les mêmes types de dynamiques.

Ces collectifs agissent ainsi comme des créateurs et des incubateurs de ressources pour des populations que les institutions parviennent difficilement à toucher, et ils peuvent être compris comme des aiguillons de l'action publique (**Juan et al., 2020**). Pour autant, les impératifs managériaux et relatifs à l'autofinancement de ces collectifs, articulés aux politiques publiques à partir des années 2000 (**Fraisse, 2020**), contribuent à affaiblir à la fois leur capacité d'innovation, et leur capacité à toucher des populations situées loin du marché et des politiques sociales (**Laville, 2019**). Loin de signifier une absence des pouvoirs publics, l'autonomie des mouvements sociaux plus ou moins contestataires aussi bien que des initiatives plus proches de l'ESS apparaît donc comme un facteur d'innovation. Elle ne peut cependant fournir une base à l'action publique qu'à condition de s'articuler à des politiques sociales ambitieuses (**Ibid., Talpin, 2020**), résolument multi-acteurs (**Carrel, 2020**), fournissant à la fois des institutions de support pour ces collectifs et des garanties d'autonomie sur le long terme (**Borde, 2019**).

Conclusion

Cette revue de littérature fait état des travaux récents sur les ressources des quartiers populaires et leur prise en considération par l'action publique. Le tableau qui est dressé est ambivalent. Les ressources, comprises comme les moyens des individus et groupes sociaux habitant dans les quartiers populaires pour faire face aux difficultés rencontrées dans leur vie quotidienne, et plus largement pour s'intégrer aux enjeux relatifs aux politiques urbaines qui les concernent, apparaissent très présentes sous différentes formes dans les quartiers populaires. Ces ressources sont pour une grande partie d'entre elles situées dans des liens de réciprocité et de proximité, souvent invisibles, parfois illégitimes, aux yeux des pouvoirs publics intervenant dans les quartiers populaires. Elles reposent sur une autonomie relative des groupes sociaux dans lesquels elles émergent et opèrent. Le potentiel pour l'action publique est cependant souligné par la recherche. Certaines des expériences mises en lumière semblent en effet offrir de véritables marges pour permettre l'implication des habitants dans les politiques publiques. Il en est ainsi des expériences identifiant et valorisant ces ressources, basées sur une reconnaissance du pluralisme des modes de faire la ville, et étendant de ce fait les droits et formes de légitimité traditionnellement attachées aux secteurs « formels » de la vie publique, et soutenant sur le long terme les formes d'autonomie des collectifs issus des quartiers populaires. En outre, les dispositifs existants de participation constituent une base pour travailler cette autonomie, en favorisant l'indépendance organisationnelle et financière des acteurs qui y sont engagés (**CNV, 2019 a.**), et leur capacité à peser sur les politiques publiques qui les concernent (**Casillo, Rousseau, 2019**). Pour autant, les études sur ce thème soulignent aussi la nécessité de ne pas substituer une logique uniquement localiste et reposant dans son entièreté sur les habitants ou les acteurs associatifs à une logique descendante et reposant principalement sur les institutions. Revenant aux prémices de la politique de la ville, l'articulation entre politiques sociales volontaristes et approches « par le bas » de la question socio-urbaine apparaît comme une condition à la maximisation du potentiel des ressources des quartiers populaires.



BIBLIOGRAPHIE

- Abdelnour S., Bernard S., 2019.** « Communauté professionnelle et destin commun : Les ressorts contrastés de la mobilisation collective des chauffeurs de VTC », *Terrains & travaux*, 1 (1), 91-114. <https://doi.org/10.3917/tt.034.0091>
- Alinsky S., 1945.** *Reveille for Radicals*, Chicago, University of Chicago
- Alsop R., Bertelsen M.-F., Holland J., (eds.) 2006.** *Empowerment in Practice: From Analysis to Implementation*, Washington DC, World Bank, http://siteresources.worldbank.org/INTEMPowerment/Resources/Empowerment_in_Practice.pdf.
- ANCT, ESS France, 2020.** *L'emploi et les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville - État des lieux en France et dans les régions*, CGET, CNCRESS, juin 2019
- Arnand L., Guillon V., Martin C., 2015.** *Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères*, Observatoire des politiques culturelles, http://www.observatoire-culture.net/fichiers/files/etude_complete_telecharger_2.pdf
- Arouche S., Haddad C., Khedjari R., Prando C., Seddiki I., 2020.** « Acteurs engagés contre la précarité dans les quartiers populaires », *Cahiers de l'action*, Vol. 2, n° 56, p. 13-23
- Auclair É., 2006.** « Comment les arts et la culture peuvent-ils participer à la lutte contre les phénomènes de ségrégation dans les quartiers en crise ? », *Hérodote*, n° 122, p. 212-220.
- Avenel C., 2016.** « La question des quartiers dits « sensibles » à l'épreuve du ghetto : Débats sociologiques », *Revue économique*, 3 (3), 415-441. <https://doi.org/10.3917/reco.673.0415>
- Bachir M., Lefebvre R., 2019.** « La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille. » *Participations*, 2 (2), 167-194
- Bacqué M.-H., Mechmache M. 2013.** *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*, ministère de la Ville
- Bacqué M.-H., Biewener C., 2013.** *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte.
- Bacqué M.-H., Biewener C., 2015 a.** « Le féminisme et les politiques d'empowerment dans le développement international », *ASPJ Afrique et francophonie*, Vol. 6, n° 2, p. 68-88
- Bacqué M.-H., Biewener C., 2015 b.** « L'empowerment dans les politiques publiques : conservatisme et troisième voie. » in. Bacqué, Biewener (dir.), *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, p. 99-125.
- Banerjee A., Duflo E. 2012.** *Repenser la pauvreté*, Paris, Seuil
- Bellavoine C., Blondel E., 2019.** « De l'expression des points de vue à la co-construction des projets. Le travail des conseils citoyens à Saint-Denis », *Participations*, 2 (2), p. 57-81
- Bellemare G., Briand L., 2012.** « La syndicalisation des services de garde au Québec : à pratiques innovatrices, des concepts nouveaux », *La Revue de l'Ires*, 4 (4), p. 117-141
- Berger M., Charles J., 2014.** « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, Vol. 2 n° 9, p. 5-36. DOI : 10.3917/parti.009.0005
- Bernard H., 2009.** « L'implication et la participation des habitants dans le développement de leur quartier : un facteur de citoyenneté », in. Carrel M., Neveu C., Ion J., *Les intermittences de la démocratie. Formes d'action et visibilités citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan
- Bernard S., 2020.** « Le nouvel esprit du salariat : rémunérations, autonomie, inégalités », Paris, Presses universitaires de France
- Bernard S., 2020.** « Des salariés déguisés ? L'(in) dépendance des chauffeurs des plateformes numériques », *Sociologie du travail [En ligne]*, Vol. 62 - n° 4, consulté le 9 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/35722>; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.35722>
- Bernard S., Abdelnour S., 2018.** « Vers un capitalisme de plateforme ? Mobiliser le travail, contourner les régulations », *La nouvelle revue du travail*, n° 13
- Beuret B., 2015.** « Baqué Marie-Hélène, Biewener Carole, *L'empowerment, une pratique émancipatrice* », *Genre, sexualité & société [En ligne]*, Analyses et comptes-rendus, consulté le 25 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gss/3264>
- Biewener C., Bacqué M.-H., 2015.** « Le féminisme et les politiques d'empowerment dans le développement international », *ASPJ Afrique et francophonie*, Vol. 6, n° 2, p. 68-88



- Billen L., 2019.** « Conseil citoyen et projet urbain à Romainville: la co-construction, à quelles conditions ? », *Participations*, 24 (2), p. 27-55.
- Blondiaux L., Fourniau J.-M., 2011.** « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie: beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, 1 (1), 8-35. URL: <https://doi.org/10.3917/parti.001.0008>
- Blot J., Spire A., 2014.** « Déguerpissements et conflits autour des légitimités citadines dans les villes du sud », *L'Espace Politique [En ligne]*, 22-1, URL: <http://espacepolitique.revues.org/2893>.
- Bode I., 2019.** « L'économie sociale et solidaire. Un état des lieux réaliste sous l'angle allemand et international », *Informations sociales*, 1 (1), p. 38-45. <https://doi.org/10.3917/inso.199.0038>
- Bonnemaison G., 1982.** *Face à la délinquance: prévention, répression, solidarité*, Paris, La Documentation française
- Bourdieu P., 1997.** *Méditations pascaliennes*, Paris Seuil
- Braimah F., Mensah O. 2012.** "“If in doubt, count”: the role of community-driven enumerations in blocking eviction in Old Fadama, Accra”, *Environment & Urbanization*, International Institute for Environment and Development (IIED), Vol. 24, n° 1, p. 47-57
- Bréant H., 2013.** « Migrations et flux monétaires: quand ceux qui restent financent celui qui part », *Autrepart*, 67-68 (4-5), 31-52. <https://doi.org/10.3917/autr.067.0031>
- Brogden M., Nijhar P., 2005.** *Community Policing: National and International Models and Approaches*, Willan Publishing
- Busquet G., Hérouard F., Saint-Macary E. (dir.), 2016.** *La politique de la ville. Idéologies, acteurs et territoires*, Paris, L'Harmattan,
- Cantelli F., 2013.** « Deux conceptions de l'empowerment », *Politique et Sociétés*, 32 (1), p. 63-87.
- Carcillo S., Valfort M., 2020.** « Lutter contre les discriminations sur le marché du travail », *Notes du conseil d'analyse économique*, 2 (2), 1-12. <https://doi.org/10.3917/ncae.056.0001>
- Carrel M., 2013.** *Faire participer les habitants? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Paris, ENS éditions,
- Carrel M., 2017.** « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, 3 (3), p. 27-34. <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0027>
- Carrel M., 2017.** « Participation, démocratie et pouvoir d'agir dans les pratiques de développement social », in., Avenel C. (éd.), *Les nouvelles dynamiques du développement social*, Nîmes, p. 139-157
- Carrel M., 2020.** « Vers une épistémologie post-pauvreté: Le croisement des savoirs avec les personnes en situation de pauvreté ». Juan M. éd., *Du social business à l'économie solidaire*, Critique de l'innovation sociale, Toulouse, France, p. 261-282
- Carrel M., de Lépinay A. 2016.** « Expériences de community organizing en France », *Mouvements*, 1 (1), 26-30. <https://doi.org/10.3917/mouv.085.0026>
- Carrel M., Rosenberg S., 2014.** « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale*, 209 (1), p. 25-35
- Carrel M., Rosenberg S., 2014.** « L'empowerment et le travail social sont-ils compatibles en France ? », *Recherche sociale*, 1 (1), 25-35. <https://doi.org/10.3917/recsoc.209.0025>
- Carriou C., Fijalkow Y., 2011.** « L'École de la rénovation urbaine: un nouveau bricolage idéologique ? », *Métropolitiques*, URL: <https://metropolitiques.eu/L-Ecole-de-la-renovation-urbaine.html>
- Cartier M., Coutant I., Masclat O., Siblot Y. (2008),** *La France des « petits-moyens »*. Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire, Paris, La Découverte.
- Casillo I., Rousseaux D., 2019,** *Démocratie participative et quartiers prioritaires: réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens*, Paris, Commission nationale du débat public (CNDP).
- Castel R. 1995.** *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard
- Chalas Y., Gaudin J.-P., Genestier P. 1998.** « Intégrer au quartier, intégrer par le quartier: l'échelle du développement social urbain en question », *CES/ministère du Logement*
- Choplin A., Pliez O., 2019.** *La Mondialisation des pauvres. Loin de Wall Street et de Davos*, Paris, Seuil
- Cingolani P., 2006.** *La précarité*, Paris, Presses universitaires de France



CNESCO, 2018, Panorama des inégalités scolaires d'origine territoriale dans les collèges d'Île-de-France », Dossier de synthèse, www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2018/10/181025_Cnesco_synthese_IDF.pdf

CNV, 2019 a. « Avis sur les recommandations de la CNDP pour les Conseils citoyens », <https://www.conseilscitoyens.fr/article/le-conseil-national-des-ville-fournit-son-avis-sur-le-rapport-de-la-cndp>

CNV, 2019 b., « Economie informelle et quartiers prioritaires : « Valoriser les savoir-faire économiques et soutenir les initiatives des habitants : un nouveau défi » », https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019.8.10_-_avis_economie_informelle.pdf

Coing H., 1966. Rénovation urbaine et changement social, Paris, Editions ouvrières.

Collectif Rosa Bonheur, 2019. La ville vue d'en bas : travail et production de l'espace populaire, Paris, Amsterdam Editions

Collet A., 2013. « Trajectoires résidentielles de classes moyennes et gentrification des anciens quartiers populaires : le cas du Bas Montreuil. », *Savoir/Agir*, 2 (2), p. 41-48

Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, 2013. Changeons de regard sur les quartiers : vers de nouvelles exigences pour la rénovation urbaine.

Cornwall A., Brock K., 2005. Beyond Buzzwords: "Poverty Reduction", "Participation" and "Empowerment", Development Policy, Overarching Concerns, Programme Paper n° 10, Genève : United Nations Research Institute for Social Development [UNRISD]

Cossart P., Talpin J, 2015. Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare, Paris, Ed. du Croquant

Cossart P., Talpin J. 2015. Lutte urbaine. Participation et démocratie d'interpellation à l'Alma-Gare, Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.

Cottin-Marx S., Hély M., Jeannot G., Simonet M., 2017. « La recomposition des relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 3 (3), p. 463-476. <https://doi.org/10.3917/rfap.163.0463>

Cottin-Marx S., 2019., *Sociologie du monde associatif*. Paris, La Découverte.

Cour des Comptes, Chambres régionales et territoriales des comptes, 2020. L'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires. Une dimension majeure de la politique de la ville, Rapport public thématique de la Cour des Comptes, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/evaluation-de-lattractivite-des-quartiers-prioritaires>

Coutant I., 2005. Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers, Paris La Découverte

Dahan C., Détrez C., 2020. Goûts, pratiques et usages culturels des jeunes en milieu populaire, Notes & Rapports de l'INJEP. n° 10

Dalibert M., 2020. « Du « bon » et du « mauvais » rap ? Les processus médiatiques de hiérarchisation artistique », Volume ! [En ligne], 17 : 2, consulté le 30 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/volume/8561>

Danso-Wiredu E. Y., Midheme E., 2017. Slum upgrading in developing countries : lessons from Ghana and Kenya, *Ghana Journal of Geography*, Vol. 9 (1), p. 88-108

Deboulet A. (coord.), 2010. « Rapport PUCA : La rénovation urbaine entre enjeux citoyens et engagements citoyens », http://cosoter-ressources.info/doc_num.php?explnum_id=1371

Deboulet A., Lelévrier C., (dir.) 2014. Rénovations urbaines en Europe, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Deboulet A., Douay N., Dupont V., Grangneux-Kebe J., Rassat F. 2020. « Des pratiques urbaines ordinaires aux mobilisations citoyennes », in. Adisson F., Barles S., Blanc N., (dir.), *Pour la recherche urbaine*, Paris, CNRS Editions

Deboulet A., Lafaye, C., 2018. « La rénovation urbaine, entre délogement et relogement. Les effets sociaux de l'éviction », *L'Année sociologique*, vol. 68, n° 1, p. 155-184.

Deboulet A. et Mamou K. 2015. « L'appui aux habitants : étape vers une nouvelle compétence citoyenne ? », *EchoGéo [en ligne]*, n° 34, 15 décembre.

Delarue J.-M., 1991. La relégation, Paris, La Documentation française

Demoulin J., Collectif Pop-Part, 2021. « Expériences du confinement de jeunes de quartiers populaires franciliens », *Métropolitiques*, [En ligne] URL : <https://metropolitiques.eu/Experiences-du-confinement-de-jeunes-de-quartiers-populaires-franciliens.html>



- Denis J., Pontille D., 2018.** "L'effacement des graffitis à Paris : un agencement de maintenance urbaine" in., Dodier N., Stavrianakis A., (dir.), Les objets composés. Agencements, dispositifs, assemblages, Paris, EHESS.
- Desponds D., Auclair E., Bergel P., Bertucci M-M., 2014.** Les habitants : acteurs de la rénovation urbaine ?, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014
- Devaux C., 2012.** « De l'expérimentation à l'institutionnalisation : l'habitat participatif à un tournant ? », Métropolitiques, URL : <https://metropolitiques.eu/De-l-experimentation-a-l.html>
- Domingo B., 2014.** « Pouvoir », in. Kada N. (dir.), Dictionnaire d'administration publique, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 386-387
- Donzelot J., Estèbe P., L'Etat animateur, Essai sur la politique de la ville, Paris, Editions Esprit**
- Donzelot J., Mével C., Wyvekens A., 2003.** Faire société, la politique de la ville aux États-Unis et en France, Paris, Seuil
- Dubedout H., 1983.** Ensemble, refaire la ville, Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française
- Dubet F., 1987.** La galère : jeunes en survie. Paris, Fayard
- Dufaut A., Magner J.-B., 2018.** « Réduction des contrats aidés : offrir une alternative crédible au secteur associatif », rapport d'information du Sénat, no 32
- Durand C., Nordmann C., 2011.** « Misère de l'économie du développement, compte rendu de lecture : Abhijit V. Banerjee et Esther Duflo, Poor Economics. A Radical Rethinking of the Way to Fight Global Poverty, New York, Public Affairs, 2011 », La Revue des Livres, n° 1
- Epstein R., 2011.** « Politique de la ville : Bilan (et absence de) perspectives », Regards croisés sur l'économie, n° 9, p. 203-211
- Epstein R., 2013.** La rénovation urbaine. Démolition-reconstruction de l'Etat, Paris, Les Presses de Sciences Po
- Epstein R., Kirszbaum, T., 2010.** « Synthèse des travaux universitaires et d'évaluation de la politique de la ville », Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale
- Fassin D., 2010.** La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent, Paris., Éd. de l'EHESS, avec Seuil/Gallimard.
- Fassin E., Arouche S., 2020.** « Participation et engagement dans les quartiers populaires », Cahiers de l'action, 2 (2), 71-76. <https://doi.org/10.3917/cact.056.0071>
- Faure S., Thin D., (dir.) 2019.** S'en sortir malgré tout. Parcours en classes populaires, Paris, La Dispute
- Faure S., Garcia, M., 2008.** « Hip-Hop et politique de la ville », Agora débats/jeunesses, 3 (3), p. 78-89. <https://doi.org/10.3917/agora.049.0078>
- Flambard V., 2007.** « Analyse économique de la rénovation urbaine », Économie publique/Public economics [En ligne], 20, n° 1, mis en ligne le 12 mars 2008, consulté le 12 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/economiepublique/5842> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/economiepublique.5842>
- Fol S., 2010.** « Mobilités et ancrages dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », Regards Sociologiques, n° 40, 2010, p. 27-43
- Fondu Q., Vermerie M., 2015.** « Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels », Informations sociales, Vol. 4, n° 4, p. 57-63.
- Fouquet T., 2011.** Filles de la nuit, aventurières de la cité : arts de la citadinité et désirs de l'Ailleurs à Dakar, Thèse pour le doctorat d'anthropologie, sous la direction de Michel Agier, Paris, EHESS.
- Fraisse L., 2020.** « Janus et l'innovation sociale » in. Juan M. éd., Du social business à l'économie solidaire, Critique de l'innovation sociale, Toulouse, France, p. 45-70
- Genard J.-L., 2014.** « Cultures urbaines et politiques culturelles », SociologieS [En ligne], Dossiers, Diversification artistique et politiques culturelles, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/4575>
- Genestier P., 1999.** « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », Les Annales de la recherche urbaine, n° 82, p. 142-154
- Gilbert P., 2018.** « Comment la rénovation urbaine transforme les classes populaires », Métropolitiques, [En ligne], URL : <https://metropolitiques.eu/Comment-la-renovation-urbaine-transforme-les-classes-populaires.html>
- Gilbert P., 2020.** « Le Covid-19, la guerre et les quartiers populaires », Métropolitiques, URL : <https://metropolitiques.eu/Le-Covid-19-la-guerre-et-les-quartiers-populaires.html>
- Green G., Haines A., 2015.** Asset Building and Community Development., New York., SAGE publications



- Grignon C., Passeron J.-C., 1989.** Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature. Paris, Le Seuil
- Habouzit R., 2017.** La copropriété dégradée, le relogement et après ? Professionnels et habitants dans une opération rénovation urbaine. Thèse de doctorat en sociologie. Université Paris Saclay
- Hammou K., 2014.** Une histoire du rap en France. Paris, La Découverte
- Hammou K., 2015.** « Rap et banlieue : crépuscule d'un mythe ? », Informations sociales, 4 (4), p. 74-82. <https://doi.org/10.3917/inso.190.0074>
- Hammou K., Sonnette M., 2020.** « Mesurer les processus d'(il)légitimation des musiques hip-hop en France », Volume ! [En ligne], 17 : 2, consulté le 30 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/volume/8573>
- Havet N., 2015.** « L'impact des politiques d'exonérations territoriales : méthodes d'évaluation et résultats », Économie & prévision, 1 (1-2), 117-141. <https://doi.org/10.3917/ecop.206.0117>
- Hbila C., 2012.** Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse : adhésion et résistance des jeunes. Thèse de doctorat de sociologie. Université Rennes 2
- Henry P., 2014.** Un nouveau référentiel pour la culture : pour une économie coopérative de la diversité culturelle. Toulouse, Éditions de l'Attribut.
- Hurtubise R., 2015.** « Participation des usagers, individualisation et institutionnalisation des savoirs d'expérience », Rhizome, 4 (4), 13-14. <https://doi.org/10.3917/rhiz.058.0013>
- Jacquot S., Morelle M., 2020.** « La mécanique de rue n'est pas « sauvage » ! », Revue Projet, 3 (3), 30-31. <https://doi.org/10.3917/pro.376.0030>
- Jesu L., 2016.** L'élite artistique des cités : métamorphoses de l'ancrage du hip-hop dans les quartiers populaires en France (1981-2015). Thèse de doctorat en Sociologie. Université de Lorraine, ffNNT : 2016LORR0095ff. [fftel-01754682f](https://tel-01754682f)
- Jounin N., 2014.** Voyage de classes. Des étudiants de Seine-Saint-Denis enquêtent dans les beaux quartiers, Paris, La Découverte
- Juan M., Laville J., Subirats J., 2020.** « Du social business à l'économie solidaire : Critique de l'innovation sociale ». Toulouse, France
- Kertudo P., Petit C., Van Hille J., Vanoni D., Bonetti M., Laforgue J., 2018.** Les effets de la rénovation urbaine sur la gestion urbaine de proximité et la tranquillité publique (I). Recherche sociale, 1 (1), 5-96. <https://doi.org/10.3917/recsoc.225.0005>
- Kirszbaum T., 2010.** Rénovation urbaine, les leçons américaines, Paris, Presses universitaires de France
- Kirszbaum T., 2014.** « Pouvoir d'agir et politique de la ville : un couple antagonique ? », Urbanisme, Publications d'architecture et d'urbanisme, p. 49-52. [ffhalshs-01100411f](https://doi.org/10.1004/113f)
- Kirszbaum T., 2014.** Valoriser les ressources des quartiers. [Rapport de recherche] Amadeus. 2014. [ffhalshs-01265113f](https://doi.org/10.1004/113f)
- Kirszbaum T., 2016.** « La reconnaissance publique des discriminations territoriales : une avancée en trompe l'œil » in. Hancock C., Lelévrier C., Ripoll F., Weber S., Discriminations territoriales, Entre interpellation politique et sentiment d'injustice des habitants, Paris, Éditions de l'Oeil d'or
- Kirszbaum T., 2008.** « Rénovation urbaine, une mixité très peu sociale », Revue Projet, n° 307 (6), p. 30-37.
- Kokoreff M., Lapeyronie D.,** Refaire la cité. L'avenir des banlieues, Paris, Seuil
- Kretzmann J., McKnight J., 1993.** Building communities from the inside out: a path toward finding and mobilizing a community's assets, Center for urban affairs and policy research, Northwestern University of Chicago
- Laé J.-F., Murard N., 1985.** L'argent des pauvres, Paris, Éditions du Seuil
- Lafargue De Grangeneuve L., 2008.** « Le hip-hop à l'épreuve des politiques culturelles » in. Politique du hip-hop : Action publique et cultures urbaines [en ligne]. Toulouse : Presses universitaires du Midi,, <http://books.openedition.org/pumi/7197>
- Lallement M. (2006).** 4. Capital social et théories sociologiques. Dans : Antoine Bevoort éd., Le capital social : Performance, équité et réciprocité (pp. 71-88). Paris : La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.bevor.2006.01.0071> »
- Lang M., 2020,** Publics populaires. Logiques de participation et production des positions sociales au sein des classes populaires urbaines. Une comparaison entre Barcelone et Marseille, Thèse de doctorat en science politique, Université Jean Monnet-Saint-Étienne/Universitat Autònoma de Barcelona.



Lang R., Hornburg S., 1998. "What is social capital and why is it important to public policy?", *Housing Policy Debate*, 9:1, 1-16, DOI: 10.1080/10511482.1998.9521284

Le Mouvement Associatif, 2017. Participation des associations aux conseils citoyens, [En ligne], http://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2017/10/LMA_conseils-citoyens-synthese-enquete-nationale.pdf

Leclercq B., 2020. « La participation des locataires : un instrument de dépolitisation ? Le dispositif des « locataires référents » dans les quartiers d'habitat social », *Métropolitiques*, <https://metropolitiques.eu/La-participation-des-locataires-un-instrument-de-depolitisation.html>

Lelévrier C., 2010. « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et sociétés*, Vol. 1, n° 1-2, p. 59-74

Louis J., 2019. « Un contre-pouvoir financé par l'État ? Les tables de quartier, une expérimentation à mi-chemin entre dispositif institutionnel et mouvement social », *Participations*, 24 (2), p. 195-216

Louis J., 2021. Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? Étude à partir de l'expérimentation des « tables de quartier », Thèse de doctorat en Aménagement et Urbanisme, Université Paris-Nanterre

Madelin B., Bacqué M.-H., Demoulin J., 2019. « Évaluer les conseils citoyens : Pourquoi ? Comment ? Pour quels résultats : entretien avec Bénédicte Madelin, membre de la coordination Pas sans Nous », *Participations*, 24 (2), p. 217-239.

Magnaghi A., Fiori S., 2018. « Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi », *Métropolitiques*, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-territoiresdu-commun.html>.

Mamou K., 2015. L'échange autour du projet urbain : quels savoirs partagés ?, Thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Nanterre

Mansilla J.-C., 2017. Résistance culturelle hybride des jeunes des quartiers populaires à l'ère du numérique : étude de cas et analyse quali-quantitative comparée (AQCC-QCA) de Medellín, Paris et Sao Paulo. Thèse de doctorat en sociologie. Université Sorbonne Paris Cité, 2017.

Masclat O., 2003. La gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué, Paris, La Dispute.

Mathie A., Cunningham G., 2003. « From Clients to Citizens: Asset-Based Community Development as a Strategy for Community-Driven Development », *Development in Practice*. 13. P. 474-486.

McCauley C., 2011. "Not Just About Income An examination of an asset-based approach to social policy" CURE Policy Brief, Issue 1, [On line], <https://carleton.ca/cure/wp-content/uploads/CURE-Policy-Brief-Number-1.pdf>

Mercklé P., 2016. « Réseaux, catégories sociales et groupes sociaux », in. Mercklé (dir.), *La sociologie des réseaux sociaux*, Paris : La Découverte, p. 55-70

Merklen D., 2009. Quartiers populaires, quartiers politiques, La Dispute, Paris.

Mitlin D., Colenbrander S., Satterthwaite D., 2018. "Editorial: Finance for community-led local, city and national development". *Environment and Urbanization*, Vol. 30, n° 1, p. 3-14

Montgomerie J., Büdenbender M., 2015. "Round the Houses: Homeownership and Failures of Asset-Based Welfare in the United Kingdom", *New Political Economy*, 20:3, 386-405 DOI: 10.1080/13563467.2014.951429

Morin R., Rochefort M., 2003. « L'apport des services de proximité à la construction d'une identité de quartier : analyse de services d'économie sociale et solidaire dans trois quartiers de Montréal ». *Recherches sociographiques*, 44 (2), p. 267-290.

Ndiaye A., Deboulet A., Mamou K., 2019. « La mécanique de rue : vertus cachées d'une économie populaire déniée », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/La-mecanique-de-rue-vertus-cachees-d-une-economie-populaire-denigree.html>

Noguès H., 2015. « Économie sociale et solidaire et système de protection sociale en France : entre tensions et complémentarités », in. Barbier J.-C., *Economie sociale et solidaire et Etat. A la recherche d'un partenariat pour l'action*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, p. 27-41

Noûs C., 2020. "Le covid-19, la guerre et les quartiers populaires", *La nouvelle revue du travail* [Online], n° 16, connection on 13 January 2021. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/6771>;

Observatoire national de la politique de la ville (ONPV), 2020. Rapport 2019, Bien vivre dans les quartiers prioritaires, ANCT, http://www.onpv.fr/uploads/media_items/anct-onpv-rapport2019.original.pdf



ONPV, 2019. Rapport 2018. Emploi et activités économique dans les quartiers prioritaires, ANCT, <http://www.onpv.fr/publications>

ONPV, 2018. Rapport 2017. Les conseils citoyens : état de la mise en œuvre, <http://www.onpv.fr/publications>

ONPV 2017. Mobilité résidentielle des habitants des quartiers prioritaires, CGET, disponible en ligne : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-2017.original.pdf

Pasquier D., 2005. « La « culture populaire » à l'épreuve des débats sociologiques », *Hermès*, n° 42, p. 60-69.

Patel S., 2014. "Addressing the Challenges of Inclusion for the Urban Poor in India and South Africa" in. *South-South Knowledge Sharing for the Inclusion of the Urban Poor India-South Africa Praxis*, Institute of Development Studies / Slum Dwellers International, http://www.mspguide.org/sites/default/files/case/3_web.pdf

Patel S., Arputham J., Bartlett S., 2016. "We beat the path by walking": How the women of Mahila Milan in India learned to plan, design, finance and build housing", *Environment and Urbanization*, Vol. 28, n° 1, p. 223-240

Payet J.-P., Giuliani F., Laforgue D. (dir.) 2008. *La Voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes

Peraldi M., Samson M., 2020. *Marseille en résistances: Fin de règnes et luttes urbaines*. Paris, La Découverte

Pialucha D., Boulanger C., 2019, *Quelles solutions pour financer le foncier solidaire en Europe? Le modèle du Community Land Trust*, *La revue foncière*, n° 28, p. 28 – 31

Pinçon M., Pinçon-Charlot M., 1989. *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil

Plan Urbain, 1994. *Les régies de quartier, expérience et développement. Regards de chercheurs.*

Poblete L. 2014. « Vers la protection du travail informel. Le régime du « monotribut » en Argentine (1998-2013) ». *Revue française des affaires sociales*, 120-136. <https://doi.org/10.3917/rfas.143.0120>

Putnam R. (dir.), 2002. *Democracies in Flux. The Evolution of Social Capital in Contemporary Societies*. Oxford University Press, Oxford

Putnam R., 2000. *Bowling alone. The Collapse and Revival of American Community*. Simon and Schuster, New York.

Ranocchiaro S., Mager C., 2019. « Bologne et Naples au prisme des biens communs : pluralité et exemplarité de projets de gestion « commune » de l'urbain », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 10, n° 1, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/13238>

Regards Sociologiques, n° 40, 2010, La dimension spatiale des ressources sociales

Retière J.-N., 2003. « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n° 63, p. 121-143

Sassen S., 2001 *The Global City: New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press

Schwartz B., 1981. *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Paris, La documentation française

Semin J., 2007. « L'argent, la famille, les amies : ethnographie contemporaine des tontines africaines en contexte migratoire », *Civilisations*, N° 56, p. 183-199

Sen G., Grown C., 1987, *Development, Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, New York, Monthly Review Press.

Siblot Y., 2006. *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de Sciences Po

Simon E., 2013. « Quelques enjeux autour des copropriétés et de leur dégradation. Les lieux de la Ville », Université de Lorraine, Nancy, France. [ffhalshs-01098315f](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01098315f)

Simon P., 1997. « Les usages sociaux de la rue dans un quartier cosmopolite », *Espaces et sociétés*, n° 90 – 91, p. 43-68

Smadja N., et ali. 2011. *Le foncier dans les secteurs Anru*, Rapport ORF, https://www.ekopolis.fr/sites/default/files/2011-06/docs-joints/RES-1103-foncier_dans_anru.pdf

Talpin J., 2015. *Community organizing*. Paris, Seuil

Talpin J., 2016. « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires », *Métropolitiques*, [En ligne], URL : <https://metropolitiques.eu/Une-repression-a-bas-bruit-Comment-les-elus-etouffent-les-mobilisations-dans.html>

Talpin J., Balazard H., Carrel M., Hadj Belgacem S., Sümbül K., Purenne A., Roux G., 2021. *L'épreuve de la discrimination. Enquête dans les quartiers populaires*, Paris, Presses universitaires de France



Talpin J., 2016 b. « Le jour où toi et moi on sera vraiment égaux, j'irai voter » : évitement des discriminations raciales et (dé)mobilisation politique des groupes minorisés ». *Questions de communication*, 2 (2), 65-90. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.10718>

Talpin J., 2020. « La force du nombre : un impératif managérial ? Le community organizing travaillé par le tournant néolibéral ». Juan M. éd., *Du social business à l'économie solidaire, Critique de l'innovation sociale*, Toulouse, France, p. 139-158

Tarrius A., 2010. « Territoires circulatoires et étapes urbaines des transmigrant(e)s », *Regards croisés sur l'économie*, 2 (2), 63-70. <https://doi.org/10.3917/rce.008.0063>

Tellier T., 2007. *Le temps des HLM 1945 – 1975. La saga urbaine des Trente Glorieuses*, Paris, Autrement.

Tessler Lindau S., Diaz Vickery K., Choi H., Makelarski J., Matthews A., Davis M., 2016. "A community-powered, asset-based approach to intersectoral urban health system planning in Chicago", *American Journal of Public Health*, Vol. 106, n° 10, p. 1872-1878

Tissot S., 2003. « De l'emblème au « problème ». Histoire des grands ensembles dans une ville communiste », *Annales de la recherche urbaine*, n° 93, p. 122-129

Tissot S., 2007. *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris, Seuil

Toubon J.-C. et Messamah K., 1990. *Centralités immigrées*, Paris, L'Harmattan

Truong F., 2015. *Jeunesses françaises. Bac +5 made in banlieue*, Paris, La Découverte

Urfalino P., 2004. *L'invention de la politique culturelle*, Paris, Hachette.

Vermeersch S., 2011. « Bien vivre au-delà du « périph » : les compromis des classes moyennes », *Sociétés contemporaines*, 3 (3), p. 131-154. <https://doi.org/10.3917/soco.083.0131>

Vignet J., 2016. « L'habitat participatif, espace de souveraineté commune ou communauté sélective de l'économie solidaire ? », *RECMA*, 3 (3), 88-102. <https://doi.org/10.7202/1037438ar>

Vulbeau A., 2014. « La maîtrise d'usage, entre ingénierie participative et travail avec autrui », *Recherche sociale*, 1 (1), 62-75. <https://doi.org/10.3917/recsoc.209.0062>

Walls D., 2015. *Community organizing*, Oxford, Polity Press

Ward D., Mullender A., 1991. "Empowerment and oppression: An indissoluble pairing for contemporary social work.", *Critical Social Policy*, 11 (32), p. 21-30.

Weber F., 2013. *Penser la parenté aujourd'hui. La force du quotidien*, Paris, Rue d'Ulm.

Weber F., 1989. *Le Travail à-côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris: INRA.

Whiting L., Kendall S., Wills W., (2012). An asset-based approach: An alternative health promotion strategy?. *Community practitioner: the journal of the Community Practitioners' & Health Visitors' Association*. 85. 25-28.

Wong K. F., 2003, « Empowerment as a Panacea for Poverty. Old Wine in new Bottles? Reflections on the World's Bank's Conception of Power », *Progress in Development Studies*, n° 3, pp. 307-322.

Yerochewski C., 2015. "Présentation: travail et informalité: nouvelles figures de l'exploitation et des mobilisations au Nord et au Sud.", *Sociologie et sociétés*, 47 (1), p. 5-16

Young, I.-M. 2014. "Five faces of oppression", *Philosophical Forum*. 19. P. 270-290.

FICHES THÉMATIQUES



1

Cohésion sociale



Une pauvreté accrue dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), plus particulièrement en Martinique et à La Réunion

Les résultats présentés ci-dessous sont une synthèse des fiches présentées dans la publication « Chiffres clés des quartiers prioritaires de la politique de la ville - pauvreté ».

Définis en 2014 à partir du critère unique de concentration urbaine de bas revenus, les QPV rassemblent par construction les résidents les plus pauvres des territoires urbains.

UN TAUX DE PAUVRETÉ ÉLEVÉ ET DES BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX SURREPRÉSENTÉS

Le taux de pauvreté monétaire en QPV¹ est 3 fois plus élevé au sein des QPV que sur l'ensemble du territoire. Cette situation touche principalement les enfants et les familles monoparentales. L'écart avec le reste du territoire est particulièrement élevé pour les couples sans enfants et les couples avec enfants.

Conséquence de cette pauvreté plus marquée, les personnes bénéficiant de dispositifs sous conditions de ressources sont surreprésentés dans les QPV. C'est le cas des bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)². La part des bénéficiaires de la C2S diminue avec l'âge et les femmes sont surreprésentées parmi ces derniers. La plus grande précarité des populations résidant en QPV est confirmée par les caractéristiques des allocataires de la CAF. Les bénéficiaires du RSA y sont 2 fois plus élevés alors que la part des bénéficiaires de la prime d'activité est proche entre les QPV et le reste du territoire.

EN MARTINIQUE ET À LA RÉUNION, UN TAUX DE PAUVRETÉ GLOBALEMENT PLUS ÉLEVÉ MAIS DES ÉCARTS PLUS FAIBLES ENTRE LES QPV ET LE RESTE DU TERRITOIRE

Au sein des départements de la Martinique et de La Réunion, le taux de pauvreté est plus élevé que dans l'hexagone, mais l'écart est moins important entre les QPV et le reste du territoire. Les enfants subissent aussi plus fréquemment une situation de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté monétaire est particulièrement élevé au sein des familles monoparentales.

Les bénéficiaires de la C2S et du RSA sont aussi plus nombreux dans les QPV de La Réunion, alors qu'il existe autant de bénéficiaires de la prime d'activité en QPV ou dans le reste du territoire.

1. Le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % du revenu médian est utilisé ici comme indicateur sur la pauvreté.

2. La C2S (Complémentaire Santé Solidaire) a été mise en place au 1^{er} novembre 2019, en remplacement de la CMU-C (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) et de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé). Les bénéficiaires de la CMU-C ont basculé automatiquement dans ce nouveau dispositif, alors que les bénéficiaires de l'ACS l'intègrent progressivement au fur et à mesure de l'arrivée à terme de leur contrat ACS (contrats d'un an).

Pauvreté

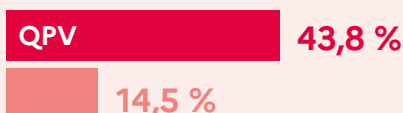
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)



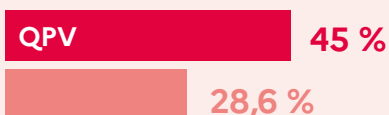
Taux de pauvreté monétaire

QPV / ensemble du territoire

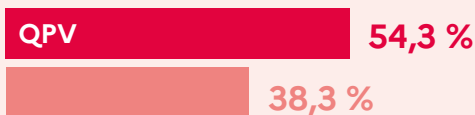
France métropolitaine



Martinique



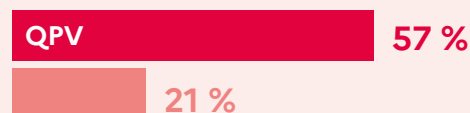
La Réunion



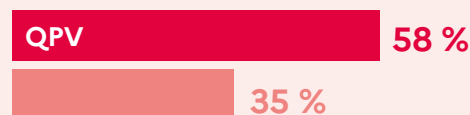
Part des enfants en situation de pauvreté

QPV / ensemble du territoire

France métropolitaine



Martinique



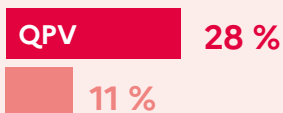
La Réunion



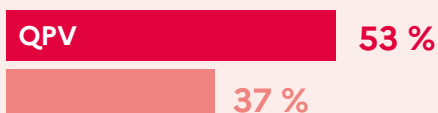
Part des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire

QPV / unités urbaines englobant les QPV

France métropolitaine



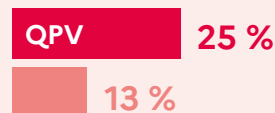
La Réunion



Part des bénéficiaires du RSA

QPV / unités urbaines englobant les QPV

France métropolitaine



La Réunion



Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2017, Cnam/TS-Insee 2020, Fichiers des Caf au 31 décembre 2019 (Cnaf – Insee)

Calculs : ANCT-ONPV.

Réalisation : ANCT- service communication

L'éducation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des enseignants moins expérimentés, plus d'élèves de catégories sociales défavorisées et s'orientant vers des filières professionnelles

Les résultats présentés ci-dessous sont une synthèse des fiches présentées dans la publication « Chiffres clés des quartiers prioritaires de la politique de la ville - éducation ».

LES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DES QPV¹ SONT MAJORITAIREMENT DANS UN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE AVEC DES ENSEIGNANTS MOINS EXPÉRIMENTÉS ET DES TAILLES DE CLASSE PLUS RÉDUITES

Les écoles et collèges relevant des QPV sont souvent des établissements publics. Comme les géographies de la politique de la ville et de l'éducation nationale convergent, ils appartiennent aussi souvent à un réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP+). Les classes comptent alors en moyenne moins d'élèves que dans les établissements éloignés des QPV. Les enseignants y sont aussi plus jeunes et moins expérimentés.

Concernant les écoles, le poids des élèves de moins de 3 ans y est plus important, bien qu'il varie selon les régions. Dans les collèges relevant des QPV, la proportion d'élèves en retard scolaire en 6^e et en 3^e est plus importante. Les taux de réussite au diplôme national du brevet y sont plus faibles et les notes aux épreuves écrites y sont sensiblement moins bonnes, surtout dans les collèges publics.

LES ÉLÈVES RÉSIDANT EN QPV APPARTIENNENT DAVANTAGE À DES CATÉGORIES SOCIALES DÉFAVORISÉES ET S'ORIENTENT PLUS VERS DES FILIÈRES PROFESSIONNELLES COURTES

Par rapport à l'année scolaire précédente, les effectifs de collégiens et de lycéens résidant en QPV augmentent plus que ceux résidant hors QPV. Cette hausse se concentre dans les établissements publics, les élèves résidant en QPV étudiant moins souvent dans un établissement privé. Reflet de la précarité plus forte des populations de QPV, les élèves résidant en QPV appartiennent plus fréquemment aux catégories défavorisées, surtout dans les collèges et lycées publics. La mixité sociale est plus marquée pour les élèves résidant en QPV scolarisés dans les établissements privés, alors que pour les élèves résidant hors QPV, elle est plus forte dans les établissements publics.

Les élèves résidant en QPV s'orientent plus fréquemment vers une filière professionnelle que ceux résidant hors de ces quartiers, notamment les garçons. Dès lors, après le lycée, les étudiants résidant en QPV s'orientent plus vers des filières courtes après le lycée, comme les BTS où ils sont surreprésentés. Les filles sont plus nombreuses dans les BTS « services » alors que c'est l'inverse dans les BTS « production ». Les résidents en QPV sont sous-représentés dans les CPGE, du fait de la forte présence de catégories sociales défavorisées en QPV. Néanmoins, la part des classes sociales défavorisées est plus forte parmi les élèves résidant en QPV que ceux résidant hors QPV.

1. Les établissements scolaires sont définis comme relevant de la politique de la ville lorsqu'ils sont situés à moins de 100 mètres d'un QPV pour les écoles, et moins de 300 mètres pour les collèges.

Éducation

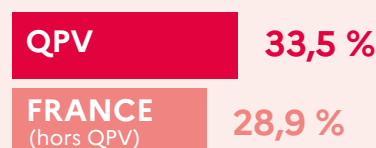
DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)



Part des **professeurs des écoles** en poste depuis moins de deux ans



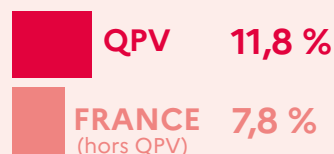
Part des **enseignants de collèges** en poste depuis moins de deux ans



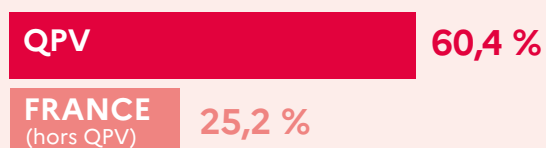
Part des **élèves de moins de 3 ans**



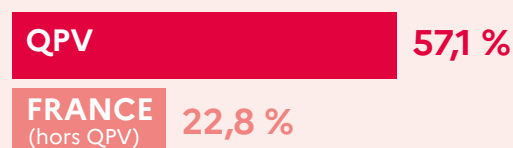
Part des **élèves en retard en 6^e**



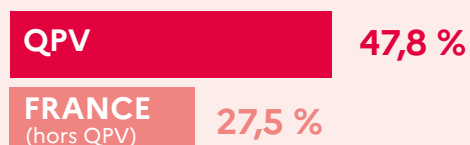
Part des **collégiens** appartenant à une catégorie sociale défavorisée



Part des **lycéens** appartenant à une catégorie sociale défavorisée



Part des **lycéens en 1^{re} professionnelle**



Champ: France métropolitaine, établissements du secteur public
 Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp – année scolaire 2018-2019.
 Calculs : ANCT-ONPV
 Réalisation: ANCT- service communication

Les Cités éducatives

Les Cités éducatives sont un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative déployé dans 80 territoires abritant au moins un QPV (carte 1). Sur les 80 Cités éducatives, 4 se situent dans les Drom (une en Guadeloupe, une en Martinique, une à La Réunion et une à Mayotte). Les 76 autres se répartissent dans 44 des 96 départements de France métropolitaine.

LES GRANDS OBJECTIFS DES CITÉS ÉDUCATIVES

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants.

À travers les Cités éducatives, il s'agit de fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et d'y concentrer les moyens publics. Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier 80 territoires cibles¹. Ce sont majoritairement de grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et des enjeux de mixité scolaire. Les enjeux de cohésion du territoire et le volontarisme des élus locaux sont par ailleurs pris en compte.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les Cités éducatives ont trois grands objectifs :

- conforter le rôle de l'école,
- promouvoir la continuité éducative,
- ouvrir le champ des possibles.

UNE DÉMARCHE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE DES QPV

Les 80 Cités éducatives sont implantées dans 117 QPV. La grande majorité d'entre elles (53 sur 80) se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Parmi celles qui se déploient sur des périmètres plus larges, 20 cités s'appuient sur deux QPV et 7 sur un périmètre allant de trois à cinq QPV. La définition claire de ce périmètre par les acteurs de la Cité éducative est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité.

En moyenne, les Cités éducatives se composent de 3 collèges (1 300 collégiens) et 17 écoles (3 100 écoliers), soit 4 400 élèves en moyenne par cité.

Les QPV abritant des Cités éducatives ont globalement des caractéristiques proches de la moyenne des QPV de France métropolitaine (tableau 1). Ils abritent les populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes, notamment ceux non scolarisés et sans emploi, les étrangers ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentés.

Les QPV se caractérisent par des concentrations urbaines de pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté dans les QPV de France métropolitaine dans lesquels sont implantées les Cités éducatives est 3 fois plus important qu'au niveau national (45,4 % contre 14,5 %).

L'EXTENSION DU DISPOSITIF DES CITÉS ÉDUCATIVES

En septembre 2020, le gouvernement a décidé d'étendre le programme des Cités éducatives à de nouveaux territoires qui cumulent des difficultés scolaires, sociales et urbaines. L'objectif est d'atteindre 200 Cités éducatives en 2022.

1. Instruction du Gouvernement du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « cités éducatives ».

Carte 1

Périmètre des 80 Cités éducatives en 2020

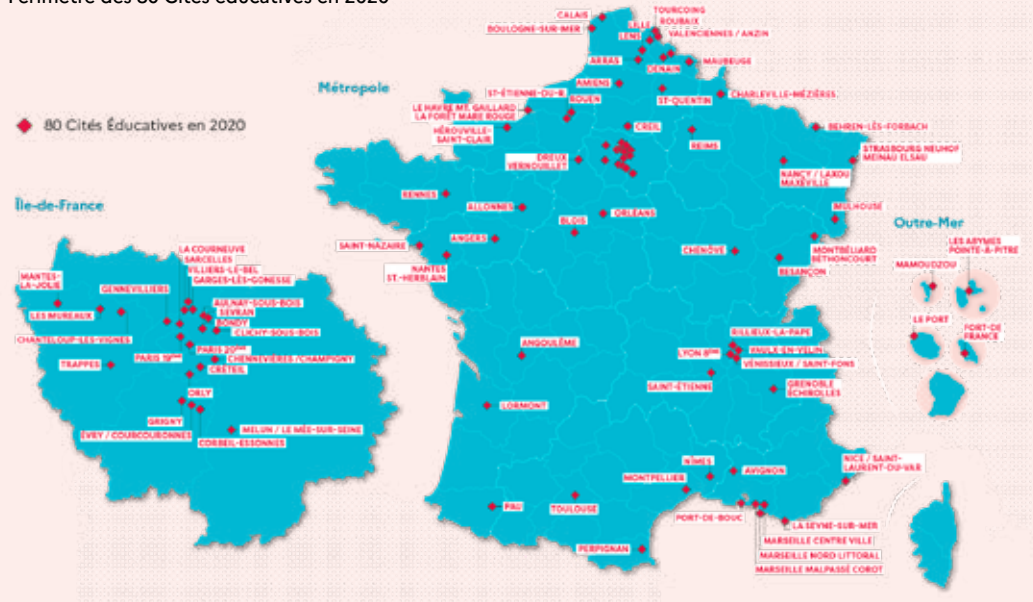


Tableau 1

Caractéristiques des territoires abritant les 76 Cités éducatives situées en France métropolitaine

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine	Ensemble des QPV de France métropolitaine	Ensemble France métropolitaine
Part des moins de 25 ans dans la population	40,5	39,1	29,9
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	28,7	29,4	16,6
Part des étrangers dans la population	25,3	21,8	6,7
Part de familles monoparentales	30,0	31,7	15,3
Taux d'emploi des femmes	37,8	40,0	61,0
Écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes (en points de %)	14,3	12,9	5,8
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain	45,4	43,2	14,5
Part des moins de 26 ans au sein des demandeurs d'emploi résidant en QPV	14,5	14,9*	/

*inclus données relatives aux QPV de La Réunion

Sources : Insee, Recensement population (RP) 2016 - estimations démographiques

Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017

Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2019 (données annuelles) - géoréférencement Insee

Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT- ONPV.

Note de lecture : dans les QPV abritant les 76 Cités éducatives situées en France métropolitaine, la part des jeunes dans la population est de 40,5 %, soit 1,4 point de % de plus que dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine. Par ailleurs, cette proportion est 1,4 fois plus importante que pour l'ensemble de la population de France métropolitaine.

Les volontaires en service civique issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019

Le service civique est un dispositif d'action publique, créé par le code du service national du 10 mars 2010, qui permet à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager dans des missions d'intérêt général, réalisées dans des associations, des collectivités territoriales ou encore des services de l'État.

Le service civique est désormais bien installé dans le paysage des dispositifs de promotion de l'engagement de la jeunesse : à la rentrée de septembre 2020, plus de 480 000 jeunes avaient réalisé une mission de service civique depuis sa création. Son universalité suppose que les volontaires soient le reflet de la jeunesse française et que l'accès y soit possible pour toutes et tous, tout en ciblant certains publics spécifiques comme les jeunes résidant en QPV ou ceux en situation de décrochage scolaire.

UN VOLONTAIRE SUR 8 RÉSIDE EN QPV

En 2019, plus de 140 000 jeunes sont engagés en service civique. 81 000 ont débuté leur mission durant l'année 2019¹, dont 12,8 % issus des QPV soit 10 000 volontaires. Ce taux est supérieur à la part que représentent les 15-24 ans des QPV dans l'ensemble de cette classe d'âge en France (9,3 % en 2015²). Il est en revanche en baisse par rapport à 2017 (13,7 %). L'objectif fixé par le Gouvernement est d'atteindre chaque année 15 % de volontaires en service civique issus des QPV.

Les profils des volontaires évoluent peu au fil des ans. Malgré une homogénéité apparente, notamment en termes d'âge et de sexe (tableau 1), des différences entre les jeunes des QPV et ceux des autres quartiers sont constatées :

- le niveau de formation des volontaires issus des QPV est moins élevé ; 25,9 % sont sortis du système scolaire sans diplôme autre que le brevet, contre 15,7 % pour ceux résidant en dehors des QPV ;

- à l'entrée en mission de service civique, les volontaires issus des QPV sont plus souvent demandeurs d'emploi (47 %) que ceux résidant en dehors de ces quartiers (38,4 %), et ce, pour des raisons structurelles³ ;
- les volontaires issus des QPV sont presque trois fois plus nombreux à bénéficier de l'indemnité complémentaire⁴ (17,4 %, contre 6,5 %).

TROIS QUARTS DES MISSIONS DANS LES ASSOCIATIONS ET LES SERVICES DE L'ÉTAT, AVEC DES INTERRUPTIONS PLUS IMPORTANTES

Les missions réalisées par les volontaires résidant en QPV sont sensiblement les mêmes que pour l'ensemble des volontaires. Elles concernent principalement la solidarité, l'éducation et le sport (tableau 2). Cependant, les missions « solidarité » sont plus fréquentes pour les jeunes des QPV (34,4 %, contre 27,9 % hors QPV).

Les associations constituent le premier organisme d'accueil des volontaires en service civique, aussi bien des résidents en QPV qu'en dehors (respectivement 60,0 % et 63,8 %). Les services de l'État, en progression ces dernières années, accueillent désormais 18,9 % des volontaires (19,3 % hors QPV) ; les établissements publics suivent avec 12 % des volontaires résidant en QPV.

23,1 % des volontaires issus des QPV ont interrompu leur mission en 2019, contre 19,8 % pour les autres. Parmi ces ruptures, les « sorties positives », c'est-à-dire les volontaires quittant un service civique, pour un emploi ou une reprise d'études, concernent 33 % des volontaires des QPV contre 40,5 % pour les autres.

1. Le profil des volontaires est établi sur le « flux 2019 » c'est-à-dire les 81 100 jeunes ayant débuté leur contrat de service civique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Sont exclus de l'analyse les 5 % d'adresses pour lesquelles l'outil de géoréférencement de l'ANCT n'a pas permis de déterminer l'appartenance à un quartier prioritaire.

2. Source : Insee, estimations démographiques 2015.

3. En 2019, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 29 ans est de 30,7 % en QPV, contre 14,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cf. fiche 3.1 « L'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : malgré une amélioration en 2019, des difficultés subsistent et risquent de se renforcer dans le contexte de crise sanitaire ».

4. C'est-à-dire issus d'un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ou d'une bourse de l'enseignement supérieur de niveau V ou VI.

Tableau 1
Le profil des volontaires en service civique en 2019 (en %)

	Volontaires résidant en QPV	Volontaires résidant hors QPV	Ensemble des volontaires
Âge moyen	20,5	20,6	20,6
Sexe			
Hommes	38,6	39,2	39,1
Femmes	61,4	60,8	60,9
Bénéficiaires d'une indemnité complémentaire (RSA ou bourse de l'enseignement supérieur)	17,4	6,5	7,9
Situation à l'entrée			
Demandeurs d'emploi	47,0	38,4	40,3
Étudiants	26,2	33,0	31,7
Inactifs	23,6	24,7	24,3
Salariés	3,2	3,9	3,7
Niveau de formation			
Supérieur au baccalauréat	22,0	34,7	32,5
Baccalauréat	42,3	43,0	43,0
Inférieur au baccalauréat	35,7	22,3	24,5
dont décrocheurs	25,9	15,7	17,3

Source : base de données Elisa (ASP), millésime 2019.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2019.

Traitements : Agence du service civique et ANCT-ONPV (Géoréférencement).

Note de lecture : en 2019, 26,2 % des volontaires en service civique résidant en QPV sont étudiants lors de leur entrée en mission.

Tableau 2
Les missions de service civique en 2019

	Volontaires résidant en QPV	Volontaires résidant hors QPV	Ensemble des volontaires
Durée hebdomadaire (en heures)	26,5	26,8	26,8
Durée moyenne des missions (en mois)	7,0	7,2	7,2
Part des ruptures de mission de service civique (en %)	23,1	19,8	20,1
<i>Part des sorties positives (emploi ou reprise d'études)</i>	33,0	40,5	39,5
Type d'organisme d'accueil (en %)			
Association	60,0	63,8	62,9
Service de l'État	18,9	19,3	19,3
Collectivité territoriale	7,2	5,6	6,2
Établissement public	12,0	9,3	9,5
Autre	1,9	2,1	2,1
Thématique principale de la mission (en %)			
Solidarité	34,4	27,9	28,5
Éducation	31,7	31,4	31,7
Sport	12,3	14,1	13,7
Culture	9,9	11,9	11,7
Environnement	4,3	6,4	6,3
Mémoire et citoyenneté	3,0	3,3	3,3
Autres	4,4	4,9	4,8

Source : base de données Elisa (ASP), millésime 2019.

Champ : ensemble des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) ayant débuté une mission de service civique en 2019.

Traitements : Agence du service civique et ANCT-ONPV (Géoréférencement).

Note de lecture : en 2019, 26,2 % des volontaires en service civique résidant en QPV sont étudiants lors de leur entrée en mission.

La pratique sportive licenciée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

LA PRATIQUE SPORTIVE FÉDÉRALE EST MOINS PRÉSENTE DANS LES QPV QU'EN FRANCE ENTIÈRE

En 2018, parmi les 107 fédérations sportives dont les adresses des licenciés ont pu être exploitées (*liste fédérations*¹), seules 4,2 % des licences sont localisées dans un QPV (*tableau 1 - France métropolitaine et DROM hors Mayotte*), alors que ces quartiers représentent près de 8 % de la population totale : leurs habitants pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,6 % des licences en quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,6 %). Les taux de licences sportives en QPV sont relativement stables par rapport à 2017 (-0,1 point). Cette légère baisse concerne les licences féminines et masculines.

DANS LES QPV, PLUS D'UNE LICENCE SPORTIVE SUR QUATRE CONCERNE LE FOOTBALL

La Fédération française de football (FFF) est fortement surreprésentée parmi les licences délivrées en QPV. Les licences de football représentent en effet 26,9 % des licences sportives délivrées (*graphique 1*), soit près de deux fois plus que pour l'ensemble du territoire (13,5 %). La Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), fédération multisports, est également surreprésentée dans les QPV, la part de cette fédération étant deux fois plus importante dans ces quartiers qu'au niveau national. À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués en QPV. C'est le cas du tennis qui représente 2,7 % des licences délivrées contre 6,3 % au niveau national².

DANS LES QPV, MÊME SI LES FEMMES DISPOSENT MOINS SOUVENT D'UNE LICENCE SPORTIVE, ELLES PRATIQUENT UN PEU PLUS LE HANDBALL OU LE TENNIS QUE DANS LES AUTRES QUARTIERS

En QPV comme au niveau national, les femmes disposent généralement moins souvent d'une licence sportive que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 6,6 % des licences sont délivrées à des femmes dans ces quartiers (contre 7,7 % sur l'ensemble du territoire - *graphique 2*). Les fédérations scolaires échappent à ce constat et délivrent, quant à elles, autant de licences aux filles qu'aux garçons, aussi bien sur tout le territoire que dans les QPV. L'Union sportive de l'enseignement du premier degré délivre ainsi 50,2 % de licences féminines en QPV et la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) 51,1 %. Certaines fédérations sont, quant à elles, nettement plus féminisées en QPV comme, par exemple, la Fédération française de handball (45,0 % de licences féminines en QPV, contre 37,1 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (35,3 %, contre 29,4 %).

1. La liste est consultable sur : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/liste-federations.original.xlsx

2. Le nombre moyen de salles multisports est plus important en QPV que hors QPV, alors que c'est l'inverse pour les courts de tennis. Cf. Audras-Marcy, Mondésir, Janelli, De Labrusse, 2018, L'accessibilité à pied aux équipements sportifs dans les quartiers prioritaires : une bonne couverture mais une offre peu variée, En détail ONPV, lien : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/en-detail-onpv-accessibilite-equipements-sportifs-1.original.pdf

Tableau 1

Part des licences sportives délivrées en quartiers prioritaires entre 2014 et 2018 (en %)

	Part des licences délivrées en quartiers prioritaires				
	2014	2015	2016	2017	2018
France métropolitaine	3,9	3,9	4,1	4,1	4,0
France entière			4,3	4,3	4,2
Sexe					
Hommes			4,7	4,7	4,6
Femmes			3,6	3,7	3,6

Champ : licences sportives délivrées entre 2014 et 2018 en France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte) ; 107 fédérations dont les données ont pu être exploitées au niveau des QPV.

Méthode : pour chacune des 107 fédérations considérées, les données manquantes ou de mauvaise qualité ont été estimées à partir des données disponibles pour les années les plus proches.

Source : INJEP-MEDES, recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Note de lecture : en 2018, 4,2 % des licences sportives ont été délivrées aux résidents des quartiers prioritaires (France métropolitaine et DROM hors Mayotte).

Graphique 1

Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2018 et part des femmes dans ces licences (en %)



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Champ : licences sportives délivrées en 2018 ; en France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte) ; 107 fédérations dont les données ont pu être exploitées au niveau des QPV.

Note de lecture : sur l'ensemble du territoire, la Fédération française de football représente 13,5 % des licences sportives délivrées en 2018 ; mais elle représente 26,9 % des licences délivrées en QPV. La part des licences délivrées à des femmes pour cette fédération est de 7,7 % sur l'ensemble du territoire contre 6,6 % en QPV.

La prestation de compensation du handicap : davantage de bénéficiaires dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Fin 2019, 329 000 personnes handicapées bénéficient de la prestation de compensation du handicap (PCH) en France¹. Mise en place le 1^{er} janvier 2006, celle-ci est destinée à couvrir les surcoûts de toute nature liés au handicap dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse d'aides humaines ou matérielles. Les remontées individuelles sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (RI-PCH), réalisées par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé auprès de 25 départements français, permettent d'analyser les caractéristiques des bénéficiaires ayant des droits ouverts à la PCH du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016, notamment le type de territoire dans lequel ils résident².

UN BÉNÉFICIAIRE DE LA PCH SUR DIX RÉSIDE DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au 31 décembre 2015³, dans les 25 départements recensés dans les RI-PCH, 90 500 personnes ont des droits ouverts à la PCH. Alors qu'ils abritent 7,6 % de la population, les QPV de ces départements regroupent 9,8 % des bénéficiaires de la PCH.

Les bénéficiaires de la PCH résidant dans un QPV sont plus jeunes que leurs homologues hors QPV : ils ont en moyenne 43,5 ans, contre 45,4 ans pour le reste de la population. Les bénéficiaires sont ainsi moins nombreux parmi les personnes de 60 ans ou plus (20 % contre 23 % des bénéficiaires hors QPV - [tableau 1](#)). Les bénéficiaires n'étant pas en couple y sont également surreprésentés, tout particulièrement parmi les femmes.

LES BÉNÉFICIAIRES RÉSIDANT DANS UN QPV ET AYANT REÇU UN PAIEMENT AU TITRE DE LA PCH L'ONT DAVANTAGE ÉTÉ POUR UNE AIDE HUMAINE

Un droit ouvert à une aide dans le cadre de la PCH ne signifie pas automatiquement que cette aide sera mise en œuvre et qu'elle donnera lieu à un paiement à chaque mois d'observation. Les bénéficiaires ayant reçu un paiement désignent ceux ayant reçu un versement pour au moins un volet de la PCH au titre du mois de décembre 2015. Ils représentent 72 % des bénéficiaires résidant en QPV, contre 67 % hors QPV. Ces bénéficiaires résidant dans un QPV ont un peu plus fréquemment reçu un versement pour une aide humaine que ceux n'y résidant pas : 93 % contre 89 % hors QPV ([graphique 1](#)). Ces bénéficiaires d'une aide humaine résidant en QPV recourent davantage à un aidant familial : 76 % contre 71 % pour les autres bénéficiaires. Les recours à un service prestataire (25 % contre 30 %) ou à un emploi direct (6 % contre 13 %) sont en revanche moins fréquents pour les bénéficiaires des QPV.

Les bénéficiaires ayant reçu un paiement résidant dans un QPV sont, à l'inverse, nettement moins nombreux à avoir reçu un versement pour une aide à l'aménagement du logement et du véhicule (5 % contre 13 %). Cette aide recouvre le surcoût lié au transport dans neuf cas sur dix. Les résidents des QPV présentent, en effet, un plus faible niveau de mobilité que les autres, fortement lié à une utilisation plus limitée de la voiture⁴.

DES PAIEMENTS PLUS FAIBLES POUR LES BÉNÉFICIAIRES RÉSIDANT DANS UN QPV

Les bénéficiaires ayant reçu un paiement au titre de la PCH en décembre 2015 et résidant dans un QPV ont en moyenne reçu un montant inférieur à celui perçu par les habitants des autres territoires, et ce quel que soit le type d'aide (650 euros contre 730 euros - [tableau 2](#)). Ces plus faibles montants perçus sont notamment liés au recours plus fréquent à un aidant familial dans ces quartiers.

1. Dernier chiffre connu à ce jour sur les bénéficiaires de la PCH en France (hors Mayotte). Il est issu de l'enquête Aide sociale de la Drees.

2. Baradji, É., Dauphin, L. (2021, février). « Prestation de compensation du handicap : une majorité des paiements financent un aidant familial ». Drees, Études et Résultats, 1182.

3. Les résultats présentés dans cette fiche portent sur l'année 2015, les données sur les paiements au titre du mois de décembre 2016 étant incomplètes dans les RI-PCH. La prochaine collecte sera réalisée sur la situation en 2021, dans le cadre de l'opération RI-Autonomie dont le champ, plus large, couvrira l'ensemble des prestations relatives au handicap et à la perte d'autonomie.

4. Juste, N (2018). La mobilité quotidienne. ONPV, Rapport annuel 2017

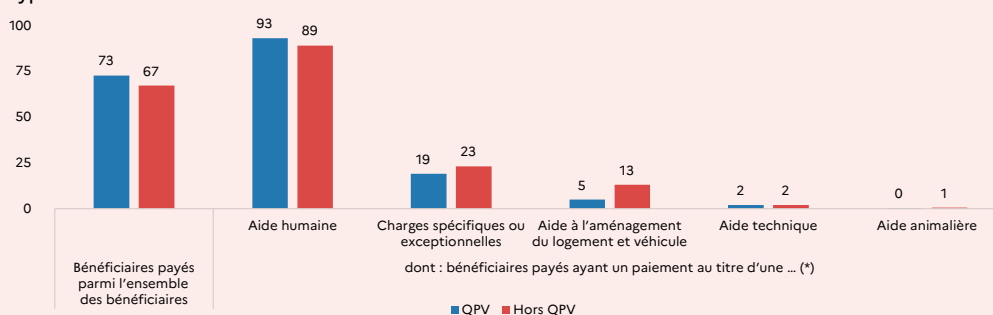
Tableau 1

Répartition des bénéficiaires par lieu de résidence selon le sexe et l'âge au 31 décembre 2015

	Bénéficiaires résidant dans un QPV			Bénéficiaires résidant en dehors d'un QPV		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Âge moyen (en année)	43,7	43,4	43,5	46,7	44,1	45,4
Âge médian (en année)	51,0	46,0	49,0	51,0	49,0	50,0
Sexe						
Femmes	-	-	50	-	-	49
Hommes	-	-	50	-	-	51
Age						
Moins de 20 ans	4	8	6	5	8	7
20-29 ans	11	15	13	11	14	12
30-39 ans	12	15	13	12	12	12
40-49 ans	19	19	19	19	18	18
50-59 ans	31	26	28	29	27	28
60 ans ou plus	22	17	20	24	22	23
Situation matrimoniale						
Marié(e), pacsé(e), vie maritale	35	32	34	37	40	39
Pas en couple	65	68	66	63	60	61
Célibataire	54	41	47	53	43	48
Divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)	11	27	19	9	17	13

Source : RI-PCH, Drees.**Champ :** bénéficiaires ayant des droits ouverts à la PCH au 31 décembre 2015 dans les 25 départements français.**Traitements :** Drees.**Note de lecture :** au 31 décembre 2015, 50 % des bénéficiaires de la PCH vivant dans un QPV sont des hommes.**Graphique 1**

Proportion de bénéficiaires ayant reçu un paiement au titre de décembre 2015 pour un volet de la PCH par le type d'aide selon le lieu de résidence



* Un bénéficiaire peut cumuler plusieurs volets de la PCH. Ainsi la somme des cinq volets est supérieure à 100.

Source : Drees, RI-PCH.**Champ :** bénéficiaires ayant des droits ouverts à la PCH au 31 décembre 2015 et ayant reçu un paiement au titre de ce mois dans les 25 départements français.**Traitements :** Drees.**Note de lecture :** 73 % des bénéficiaires de la PCH résidant dans un QPV ont reçu un paiement au titre du mois de décembre 2015. Parmi eux, 93 % ont perçu un versement pour une aide humaine.**Tableau 2**

Montants perçus au titre de décembre 2015 par les bénéficiaires selon le lieu de résidence

(En euros)

	Bénéficiaires résidant dans un QPV	Bénéficiaires résidant hors QPV
Ensemble	650	730
Aide humaine, dont (*) :	660	730
Aide familiale	380	370
Prestataire	1330	1320
Emploi direct	1250	920
Charges exceptionnelles et spécifiques	70	70
Aide à l'aménagement du logement et véhicule	280	250
Aide technique	590	640
Aide animalière	50	50

* Les montants pour les services mandataires ne sont pas présentés du fait d'un nombre d'observations insuffisants dans la base.

Source : Drees, RI-PCH.**Champ :** bénéficiaires ayant des droits ouverts à la PCH au 31 décembre 2015 et ayant reçu un paiement pour une aide humaine au titre de ce mois dans 25 départements français.**Traitements :** Drees.**Note de lecture :** les bénéficiaires de la PCH résidant dans un QPV et ayant perçu un versement pour une aide humaine au titre du mois de décembre 2015 ont reçu en moyenne 660 euros.

2

Cadre de vie et renouvellement urbain



La suroccupation des logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

La suroccupation d'un logement est définie en rapportant la composition du ménage qui l'occupe au nombre de pièces du logement. Un logement est qualifié de suroccupé dès lors qu'il lui manque au moins une pièce par rapport à une norme « d'occupation normale »¹. Par exemple, un couple avec un enfant dans un logement de deux pièces vit dans un logement suroccupé. La suroccupation est analysée sur le champ des résidences principales, sans distinction d'appartenance du logement à un organisme HLM.

La suroccupation est un phénomène qui concerne essentiellement les grandes villes en France puisque 74 % des ménages vivant dans un logement suroccupé habitent dans une agglomération de plus de 100 000 habitants. Ce phénomène est également beaucoup plus marqué dans les QPV : en 2016, la suroccupation concerne 14 % des ménages dans les QPV métropolitains, soit un taux presque trois fois supérieur à la suroccupation de l'ensemble des ménages de France métropolitaine (4,8 %).

LA SUROCCUPATION DES LOGEMENTS EST SUPÉRIEURE DANS LES QPV À CELLE DE LEUR ENVIRONNEMENT URBAIN

La suroccupation des logements est dans l'ensemble deux fois plus forte dans les QPV que dans les unités urbaines qui les englobent (tableau 1).

Ce taux varie fortement en fonction du type de quartier, défini selon la typologie « Cadre de vie » dressée par l'ONPV dans son rapport 2016². Cette typologie est basée sur la morphologie urbaine et les dynamiques du marché du logement ; elle permet de distinguer cinq grands types de quartiers.

Ainsi, les quartiers HLM de petites unités urbaines présentent le taux de suroccupation le plus faible (8 %). Ces quartiers concentrent par ailleurs 17 % de la population métropolitaine vivant en QPV. Ils sont suivis par les quartiers périphériques des petites adresses de moins de 20 logements (10 %) qui regroupent 8 % de la population des QPV. Le taux de suroccupation est intermédiaire dans les quartiers des centres anciens et les quartiers HLM périphériques (15 %), où résident respectivement 9 % et 36 % de la population des QPV.

Il est maximal dans les quartiers HLM de banlieues éloignées (19 %) où vit 30 % de la population des QPV. Ces différences relatives de suroccupation par type de QPV se retrouvent en partie dans les unités urbaines qui contiennent ces QPV : les Unités Urbaines qui englobent les quartiers HLM de petites unités urbaines ont ainsi un taux de suroccupation de seulement 3 %, inférieur à celui des environnements urbains des autres types de quartiers (entre 7 % et 9 %)³. Les quartiers périphériques des petites adresses se distinguent, puisque la suroccupation des logements de ces quartiers est très proche de celle des unités urbaines qui l'entourent (10 % vs. 9 %) ; l'écart varie de 4 à 11 points de % dans les autres types de quartiers.

DES CONDITIONS DE VIE DANS LES LOGEMENTS DIFFÉRENTES SELON LES TYPES DE QUARTIERS

Les caractéristiques des logements et la composition des ménages sont étroitement liées avec les situations de suroccupation.

En 2016 en France métropolitaine, si les résidences principales des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont constituées à 88 % d'appartements, les quartiers périphériques de petites adresses se distinguent nettement de cette moyenne (49 %) (tableau 2). Ces mêmes quartiers ont la plus grande proportion de résidences principales de 5 pièces et plus (26 %), tous les autres types de quartiers étant proches de la moyenne des QPV métropolitains (14 %). La part des ménages de 6 personnes et plus y est cependant proche de celle de l'ensemble des QPV (5,2 % vs. 5,1 %).

Les résidences principales d'une ou deux pièces sont surreprésentées dans les quartiers de centre-ville (42 %, vs. 25 % en moyenne), et on trouve dans ces quartiers le nombre moyen de personnes par logement le plus faible des 5 types de quartier (2,0 contre 2,4 en moyenne).

La part des familles monoparentales est similaire dans tous les types de quartiers, égale à plus ou moins 4 points de % de la moyenne des QPV métropolitains (32 %).

1. Voir Les conditions de confinement en France, Insee Focus n° 189, avril 2020 pour la définition précise.

2. Voir Rapport annuel 2016 de l'ONPV.

3. Lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements correspondant aux types de quartier qu'elle contient.

Tableau 1

Part des résidences principales suroccupées par type de QPV et dans les unités urbaines englobantes

Typologie cadre de vie	QPV	UU englobant les QPV
Centres anciens	14	9
Quartiers HLM de petites unités urbaines	8	3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	10	9
Quartiers HLM périphériques	15	8
Quartiers HLM de banlieues éloignées	19	8
QPV France métropolitaine	14	7

Source : Recensement de la population 2016, Insee**Champ :** France métropolitaine**Traitements :** Insee - géoréférencement Insee**Note de lecture :** 14 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont suroccupées ; 9 % des résidences principales des unités urbaines englobant ces QPV sont suroccupées.**Note :** lorsqu'une unité urbaine contient plusieurs types de quartiers (au sens de la typologie utilisée ici), elle est comptabilisée dans chacun des environnements englobants correspondant aux types de quartier qu'elle contient.**Tableau 2**

Caractéristiques des résidences principales par type de QPV

Typologie cadre de vie	Part des résidences principales de type appartement	Part des résidences principales d'une ou deux pièces	Part des résidences principales de 5 pièces et plus	Part des familles monoparentales	Part des ménages de 6 personnes ou plus	Nombre moyen de personnes par logement
Centres anciens	86	42	10	31	2,5	2,0
Quartiers HLM de petites unités urbaines	89	19	15	34	4,1	2,3
Quartiers périphériques de petites adresses (moins de 20 logements)	49	21	26	28	5,2	2,5
Quartiers HLM périphériques	93	27	12	32	5,1	2,4
Quartiers HLM de banlieues éloignées	94	22	12	31	6,8	2,7
QPV France métropolitaine	88	25	14	32	5,1	2,4

Source : Recensement de la population 2016, Insee**Champ :** France métropolitaine**Traitements :** Insee - géoréférencement Insee**Note de lecture :** 86 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont des appartements.

La performance énergétique du parc locatif social des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Depuis 2006, un diagnostic de performance énergétique (DPE) est effectué avant la vente ou la mise en location des logements par les propriétaires. Le DPE renseigne sur la quantité annuelle d'énergie nécessaire pour chauffer, produire de l'eau chaude, ventiler et éclairer un logement (DPE énergie) et sur son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre (DPE serre)¹. Le DPE énergie est regroupé en tranche selon une échelle allant de A (consommation inférieure à 51 kWh/m² par an) à G (consommation supérieure à 450 kWh/m² par an).

Au 1^{er} juillet 2021, le DPE des logements devient obligatoire et à partir de 2023, la remise en location des logements les plus énergivores (classe G) en métropole sera interdite².

MOINS DE LOGEMENTS TRÈS PEU ÉNERGIVORES MAIS ÉGALEMENT MOINS DE LOGEMENTS TRÈS ÉNERGIVORES DANS LES QPV

Au 1^{er} janvier 2019, le DPE est réalisé pour 80 % des logements du parc locatif des bailleurs sociaux en France métropolitaine³. Dans les QPV, 82 % des logements du parc social font l'objet d'un DPE contre 79 % dans les autres quartiers des unités urbaines (UU) englobantes. Parmi les logements en QPV avec un DPE effectué, seuls 7,6 % sont très peu énergivores (classes A ou B - [graphique 1](#)). Ces logements à très faible consommation d'énergie constituent 15,3 % des logements du parc locatif social des autres quartiers des UU englobantes. Cet écart peut s'expliquer par l'ancienneté des logements. La moitié de ceux situés en QPV ont été construits avant 1970 alors que l'année médiane de construction est 1984 dans les autres quartiers des UU englobantes. Dans le parc locatif social en QPV, seulement 2,1 % des logements très énergivores sont dénombrés contre 4,5 % dans les autres quartiers des UU englobantes. Ces faibles proportions de logements très énergivores s'inscrivent dans une tendance à la baisse du nombre de logements de classe F ou G dans le parc locatif social.

Entre 2014 et 2019, la part de logements de ces classes a diminué de 1,3 point de % en QPV et de 2,6 points de % dans les autres quartiers des UU englobantes.

LES LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX DE CLASSE A OU B SONT PLUS PRÉSENTS EN QPV

Dans le parc locatif social étiqueté A ou B en QPV, 53 % des logements sont très sociaux, c'est-à-dire financés par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) ou un prêt locatif à usage social (PLUS) d'avant 1977 ([graphique 2](#)). Dans les autres quartiers des UU englobantes, seulement 22,8 % des logements peu énergivores sont financés par un prêt PLAI-PLUS. Les QPV abritent plus de logements très sociaux que les autres quartiers : en 2019, 7 logements sociaux sur 10 dans les QPV contre 4 sur 10 hors QPV. En neutralisant les effets de structures liés à la surreprésentation des logements très sociaux en QPV, ceux de classe A ou B chutent à 31,7 % dans les QPV mais restent toujours plus nombreux que dans les autres quartiers des UU englobantes (22,8 %)⁴. La plupart de ces logements très sociaux et peu énergivores en QPV se situent dans un quartier ayant bénéficié du programme national de rénovation urbaine et/ou du nouveau programme national de renouvellement urbain (à partir de 2013, 6 logements très sociaux sur 10)⁵. Ces logements de classe A ou B très sociaux sont probablement des logements rénovés grâce à ces programmes.

LES LOGEMENTS NOUVELLEMENT MIS EN SERVICE SONT SOUVENT ÉTIQUETÉS A OU B EN QPV

80 400 logements entrent pour la première fois dans le parc locatif social entre le 2 janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019. Près de 1 930 d'entre eux sont situés dans les QPV. Comparativement aux autres quartiers des UU englobantes, la part des logements de classe A ou B nouvellement mis en service reste un peu plus faible. Hors QPV, près de 9 logements sur 10 sont de classe d'énergie A ou B ([graphique 3](#)). C'est le cas pour 8 logements sur 10 dans les QPV.

1. La fiche analyse le DPE énergie du parc locatif social.

2. Décret n°2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine.

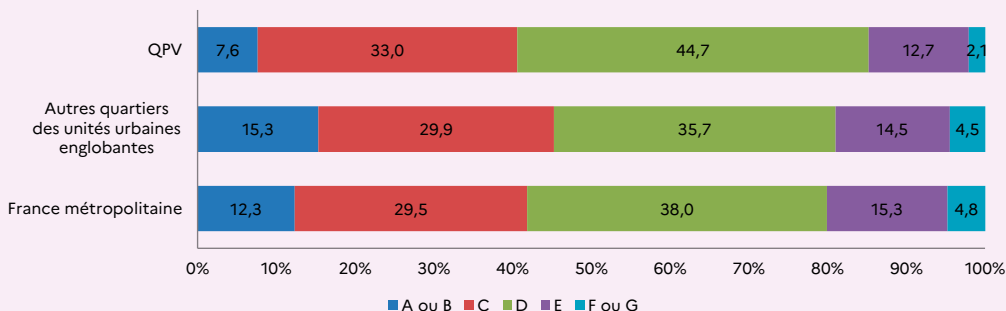
3. Le DPE n'est pas obligatoire dans les outre-mer.

4. Neutraliser l'effet de structure consiste à supposer que la part de chaque type de financements des logements des QPV est identique à celle des autres quartiers des UU englobantes. La part de ces types de financement dans le parc de logements étiquetés A ou B est ensuite déterminée en considérant que la part de chaque type de financements de logement social dans les QPV est égale à celle des autres quartiers des UU englobantes.

5. La réglementation thermique de 2012 fixe un objectif de consommation maximale de 50 kWh/m²/an pour les bâtiments neufs à usage d'habitation à partir du 1^{er} janvier 2013.

Graphique 1

Part des classes de consommation d'énergie dans le parc locatif social (en %)



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019.

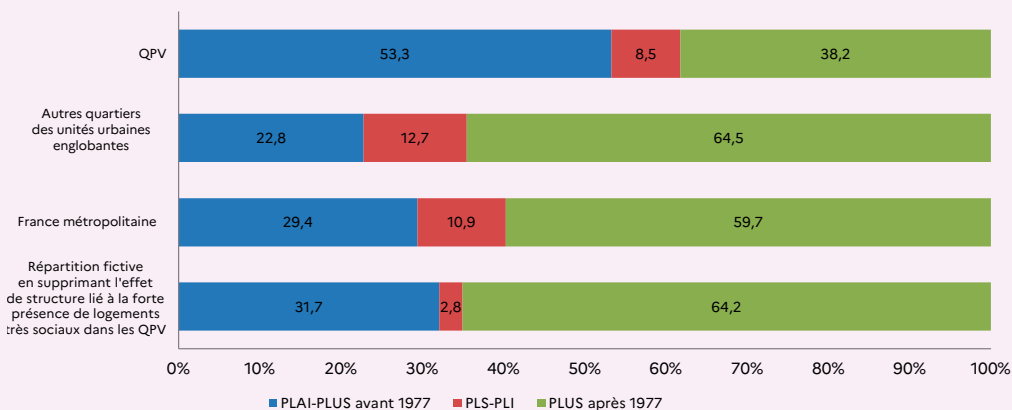
Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 7,6 % des logements du parc locatif social en QPV sont de classe énergie A ou B.

Graphique 2

Part des types de financements dans le parc locatif social étiqueté A ou (en %)



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019.

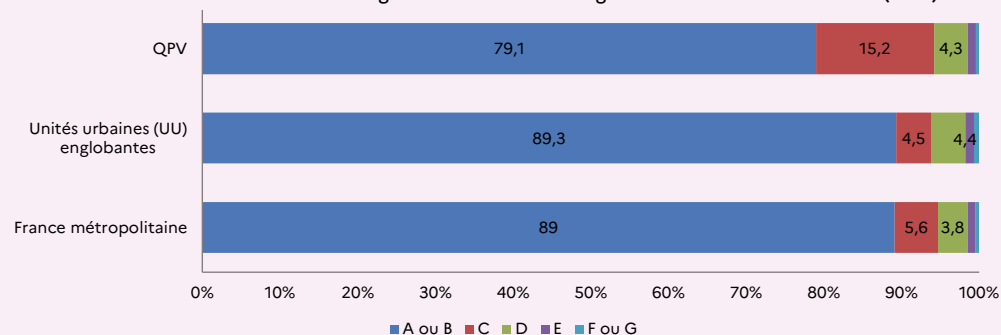
Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 29,4 % des logements du parc locatif social de France métropolitaine de classe énergie A ou B sont financés par prêt PLAI-PLUS avant 1977.

Graphique 3

Part des classes de consommation d'énergie dans les nouveaux logements mis en service en 2019 (en %)



Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2019.

Champ : France métropolitaine.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : 79,1 % des logements du parc locatif social mis en service en QPV entre le 2 janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019 sont de classe énergie A ou B.

État d'avancement physique et financier du programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Le programme national de rénovation urbaine (PNRU) est lancé par la loi du 1^{er} août 2003 de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. 399 conventions pluriannuelles ont été signées entre l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et les différents porteurs de projet, villes ou EPCI, les dernières en 2014. Ces conventions portent sur 594 quartiers choisis¹ dans le cadre d'un appel à projet ouvert aux quartiers Zus et similaires², accueillant près de 4 millions d'habitants.

Au total, le PNRU représente un investissement de plus de 45,2 milliards d'euros de travaux et d'interventions. Il s'articule autour de financements d'actions relevant de douze familles d'opérations : démolition, construction, amélioration de la qualité de service, réhabilitation, résidentialisation³, équipements publics de proximité...

AU 31 DÉCEMBRE 2020, 58 % DES CONVENTIONS DU PNRU SONT CLOTURÉES

Sur les 399 conventions du PNRU, 230 sont achevées au 31 décembre 2020, soit 58 %. À cette date, près de 920 000 logements sont traités dans le cadre d'une opération de ce programme. Les opérations relatives à l'habitat (représentant 66 % des investissements et 60 % des subventions de l'Anru) sont engagées à 98 % et sont réalisées à 97 %.

Un pic de réalisation des principales opérations du PNRU a eu lieu en 2011-2012, une baisse étant constatée à partir de 2013 du fait du début de la phase d'achèvement des travaux dans un nombre croissant de quartiers ([graphique 1](#)). La fin des projets s'étale toutefois jusqu'en 2021 pour mener à bien les opérations engagées tardivement ou dont la réalisation a été retardée du fait de contraintes opérationnelles (réponses aux demandes de relogement, maîtrise foncière, dépollution, fouilles...), voire parfois financières (augmentation des coûts de construction, désengagement de certains financeurs...) ou sanitaires en 2020.

Depuis 2013, le niveau de reconstruction de logements sociaux dépasse celui des démolitions, permettant de combler partiellement le déficit d'offre observé en début de programme. Le taux de reconstruction des logements sociaux démolis devrait atteindre 87 % à la fin du PNRU⁴.

L'ANRU PARTICIPE À HAUTEUR DE 25,4 % AU FINANCEMENT DU PNRU

Les sources de financement du PNRU sont les suivantes :

- 45,4 % (20,5 milliards d'euros) proviennent des organismes HLM, un dixième sous forme de fonds propres, le reste en prêts de la Caisse des dépôts (CDC) ;
- 25,4 % (11,7 milliards d'euros) proviennent de l'Anru (financés à plus de 95 % par l'UESL-Action Logement) ;
- 21,2 % (9,6 milliards d'euros) proviennent des collectivités territoriales dont 13,1 % des communes et des EPCI, 4,7 % des régions et 3,4 % des départements ;
- 8 % (3,6 milliards d'euros) proviennent de l'État, des fonds européens (Feder) et de la CDC (hors prêts) ([graphique 2](#)).

Depuis 2016, aucune nouvelle autorisation d'engagement n'est possible au titre du PNRU. Au 31 décembre 2020, le montant des subventions Anru atteint 11,4 milliards d'euros, soit 98 % du total des subventions programmées⁵ ([graphique 3](#)). Les crédits du PNRU non utilisés (opérations programmées non engagées, fonds non affectés), évalués à 600 millions d'euros au total, sont reportés en subventions au bénéfice du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

1. Dont 410 QPV.

2. Il s'agit de quartiers non Zus, mais présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues.

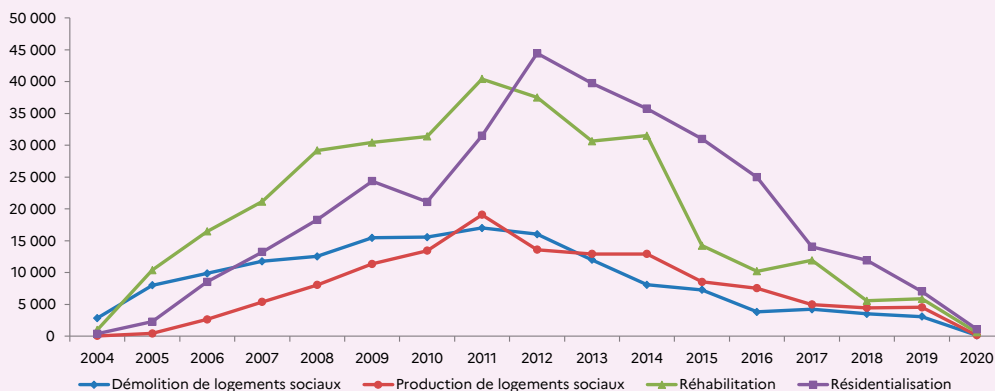
3. La résidentialisation a pour objectif de redonner un usage, une fonction, une lisibilité, à des espaces souvent indifférenciés ou résiduels. Elle permet la transformation des grands ensembles en « unités résidentielles ». Autrement dit, la qualité du paysage urbain est recherchée.

4. Les reconstructions de logements sociaux des projets situés dans les Drom ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre, car non-financées par l'Anru mais par le ministère des Outre-mer.

5. Cette donnée intègre les projets faisant l'objet de conventions pluriannuelles ainsi que les opérations isolées.

Graphique 1

Nombre de logements démolis et livrés au 31 décembre 2020 (année par année)



Source : Anru, Agora, données au 31-12-2020 ; enquête livraison, 3^e trimestre 2020.

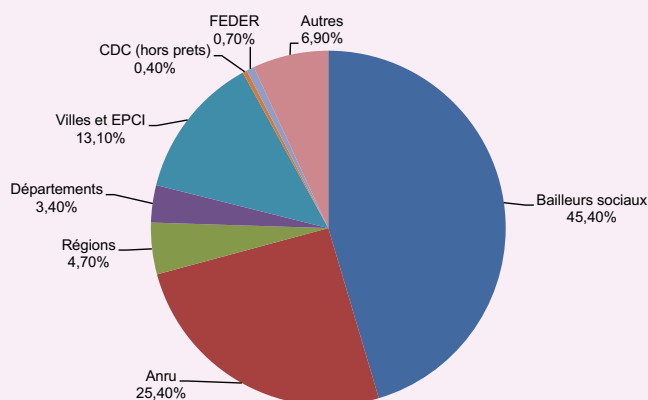
Champ : en 2020, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées par l'Anru depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 99 % des opérations.

Traitements : Anru.

Note de lecture : en 2014, 12 930 reconstructions sont réalisées dans le cadre du PNRU.

Graphique 2

Origines des financements du PNRU (en %)



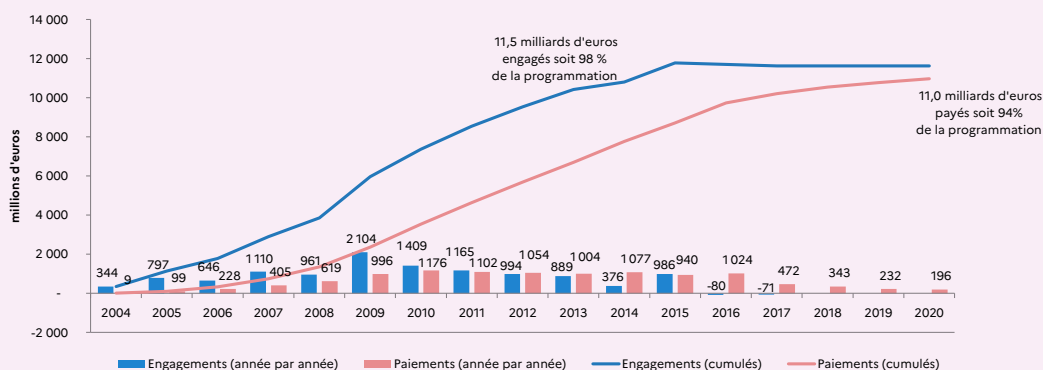
Source : Anru, base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2020.

Traitements : Anru.

Note de lecture : 45,4 % des financements du PNRU proviennent des bailleurs sociaux.

Graphique 3

Montants des engagements et des paiements des subventions Anru, au 31 décembre 2020 (en millions d'euros)



Source : base de données de programmation et d'engagements Agora, au 31 décembre 2020, Anru.

Champ : opérations financières depuis 2004.

Note de lecture : en 2020, le montant des engagements cumulés depuis 2004 s'élève 11,5 milliards d'euros.

État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) est lancé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. À l'origine de 5 milliards d'euros équivalent-subvention¹, l'enveloppe confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) pour financer ce programme de 2014 à 2024 a été doublée courant 2017. Elle est à nouveau abondée en février 2021, et atteint ainsi 12 milliards d'euros², dont 8 milliards d'euros provenant d'Action logement, 2,8 milliards d'euros des bailleurs sociaux et 1,2 milliard d'euros apporté par l'État.

Au total, cette enveloppe devrait générer un effet de levier de près de 50 milliards d'euros d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du programme³.

UNE PHASE DE PRÉFIGURATION DES PROJETS EN VOIE D'ACHÈVEMENT

Le NPNRU vise en priorité 216 quartiers « d'intérêt national » présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants⁴. En complément, 264 quartiers dits « d'intérêt régional » sont identifiés parmi les QPV⁵. La moitié de ces quartiers (60 % des quartiers d'intérêt national et 40 % des quartiers d'intérêt régional) étaient déjà dans le premier programme de rénovation urbaine ou se situent à proximité immédiate d'un quartier ayant bénéficié du PNRU.

La contractualisation des projets du NPNRU est quasiment achevée. Elle est réalisée en deux étapes avec dans un premier temps la définition avec l'Anru d'un protocole de préfiguration à l'échelle de l'intercommunalité pour concevoir des projets urbains de qualité. Puis une convention pluriannuelle de renouvellement urbain explicitant le projet opérationnel et les conditions de sa mise en œuvre est signée par les partenaires. 87 % des financements disponibles au 31 décembre 2020 ont été alloués (graphique 1).

L'abondement de février 2021 pourra venir renforcer les projets déjà formalisés dans une convention et ceux encore au stade du protocole de préfiguration.

DES OPÉRATIONS ONT PU ÊTRE ENGAGÉES DÈS LE PROTOCOLE

Au 31 décembre 2020, les projets de 400 quartiers, dont le montant total est estimé à plus de 33,4 milliards d'euros, sont cofinancés par l'Anru à hauteur de 10,4 milliards d'euros. Ces investissements vont notamment permettre de financer : la démolition de 90 300 logements sociaux, la reconstruction de 67 400 et la réhabilitation de 122 600, ainsi que la construction ou réhabilitation de 830 équipements dont 308 écoles.

L'Anru et ses partenaires peuvent, depuis le printemps 2018, valider le démarrage d'opérations prêtes et consensuelles sans attendre la signature de la convention. Au 31 décembre 2020, l'avancement financier de ces opérations s'établit à :

- en programmation : 316 millions d'euros de subventions et 79 millions d'euros de prêts,
- en engagements : 243 millions d'euros de subventions et 67 millions d'euros de prêts (tableau 1),
- en paiements : 146 millions d'euros de subventions.

Près des trois quarts des engagements sur protocoles portent sur des opérations d'investissements (73 %), le reste portant sur des opérations d'ingénierie.

En octobre 2020, les chantiers ont commencé dans 230 quartiers et 290 opérations sont achevées correspondant à :

- la démolition de 5 600 logements,
- la reconstruction de 1 500 logements,
- la réhabilitation de 2 600 logements,
- 60 opérations sur des équipements publics,
- et 38 opérations d'aménagement.

1. En effet, les 5 milliards d'euros d'équivalent-subvention représentent 6,4 milliards d'euros de concours financiers (sous forme de subventions et de prêts bonifiés). Les 12 milliards d'euros d'équivalent-subvention représentent 14,1 milliards d'euros de concours financier.

2. Cet effet de levier est obtenu grâce aux investissements complémentaires des maîtres d'ouvrage des opérations (organismes HLM, collectivités locales, etc.) et aux autres organismes subventionnant des projets (collectivités territoriales, Europe, etc.).

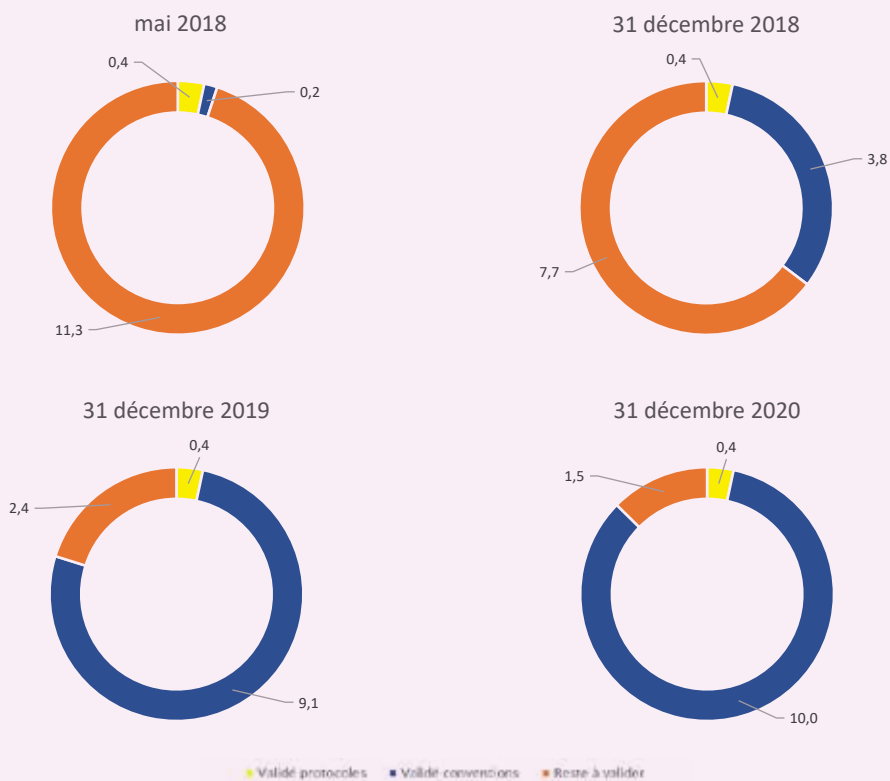
3. La liste de ces quartiers a été arrêtée par le ministre en charge de la Ville (arrêté du 29 avril 2015) sur proposition du Conseil d'administration de l'Anru.

4. La liste des quartiers d'intérêt régional a été fixée par arrêté du 15 janvier 2019. Pour rappel, 480 QPV sont éligibles au NPNRU.

5. Un protocole de préfiguration peut porter sur plusieurs quartiers.

Graphique 1

Nombre de logements démolis et livrés au 31 décembre 2020 (année par année)



Source : Anru, Agora, données au 31-12-2020 ; enquête livraison, 3^e trimestre 2020.

Champ : en 2020, les réponses cumulées aux enquêtes annuelles menées par l'Anru depuis 2008 permettent d'obtenir des données portant sur 99 % des opérations.

Traitements : Anru.

Note de lecture : en 2014, 12 930 reconstructions sont réalisées dans le cadre du PNRU.

Tableau 2

Caractéristiques des résidences principales par type de QPV

	Subventions Anru en millions d'euros	Prêts Action Logement en millions d'euros	Concours financiers en millions d'euros	Part des montants programmés
Montants totaux engagés	243	67	310	79 %
Dont opérations d'ingénierie	84	0	84	76 %
Dont opérations d'investissements	159	67	226	79 %

Source : Recensement de la population 2016, Insee

Champ : France métropolitaine

Traitements : Insee - géoréférencement Insee

Note de lecture : 86 % des résidences principales des QPV dans les centres anciens sont des appartements.

La mobilité des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) franciliens durant la crise liée à la Covid-19

AVEC LA CRISE SANITAIRE, LA MOBILITÉ DES HABITANTS DES QPV A MOINS DIMINUÉ QU'AILLEURS EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2018, 9 % des habitants des QPV ne sortaient pas de chez eux de la journée en semaine, contre 7 % pour les autres Franciliens¹. En septembre-octobre 2020, cette proportion a augmenté pour atteindre 12 % dans les QPV contre 11 % en dehors des QPV².

Par ailleurs, le nombre moyen de déplacements quotidiens des personnes qui sortaient de chez elles un jour donné n'a pas significativement évolué entre 2018 et septembre-octobre 2020 pour les habitants des QPV, passant de 3,9 à 3,8. Il a en revanche baissé plus fortement pour les autres Franciliens, passant de 4,2 déplacements par jour en 2018 à 3,8 en septembre-octobre 2020.

Ainsi, si les habitants des QPV se déplaçaient moins que les autres Franciliens avant la crise sanitaire, leur mobilité a été moins impactée par cette dernière. Ceci s'explique par la structure socio-démographique dans ces quartiers : plus de jeunes en âge scolaire qui avec la fermeture des écoles ne se déplacent pas, d'inactifs qui figurent parmi les catégories de population les moins mobiles, mais aussi des actifs qui occupent des métiers dont la mobilité a moins évolué qu'ailleurs avec la crise sanitaire³.

UNE MOBILITÉ PLUS CONTRAINTE POUR LES ACTIFS RESIDANT DANS LES QPV PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Avant la crise sanitaire, en 2018, les actifs occupés résidant dans les QPV étaient deux fois plus nombreux à ne pas se déplacer un jour de semaine : 6 % contre 3 % dans le reste de l'Île-de-France (graphique 1). La population active dans les QPV est composée majoritairement d'employés et d'ouvriers, or ce sont ces catégories qui se déplacent habituellement le moins dans le cadre professionnel ou pour les loisirs et les achats depuis le lieu de travail.

Les actifs en QPV passent aussi plus de temps à se rendre au travail : 40 % de leurs déplacements domicile-travail durent plus d'une heure contre 26 % pour les autres actifs franciliens, ce qui laisse moins de temps pour les autres activités. 59 % de leurs déplacements domicile-travail se font en transports collectifs, dans un contexte où seul un ménage sur deux dispose d'une voiture contre les deux-tiers des autres ménages franciliens.

La crise sanitaire a engendré une forte progression du télétravail en Île-de-France qui a surtout concerné les cadres, moins les employés et les ouvriers. Les actifs en QPV ont eu moins accès au télétravail : 13 % des actifs franciliens hors QPV télétravaillaient un jour donné en septembre-octobre 2020, contre seulement 9 % dans les QPV. En novembre-décembre, dans un contexte de confinement ou de fortes restrictions des activités, cette part est passée à 24 % pour l'ensemble des actifs hors QPV, mais à seulement 17 % dans les QPV.

Ainsi, la mobilité quotidienne des actifs en QPV a moins diminué qu'ailleurs. En septembre-octobre, la part de ceux qui ne se sont pas déplacés de la journée est restée stable à 6 % par rapport à la situation observée avant la crise, alors qu'elle a augmenté de 6 points de % pour l'ensemble des actifs franciliens (graphique 1). Pour ceux qui se sont déplacés, le nombre de déplacements quotidiens n'a reculé que de 5 % contre 13 % pour les autres actifs hors QPV (graphiques 2 et 3). Durant cette période, les actifs résidant dans les QPV se sont autant déplacés en voiture qu'avant la crise et ils n'ont que peu réduit leurs déplacements en transports collectifs (graphique 2).

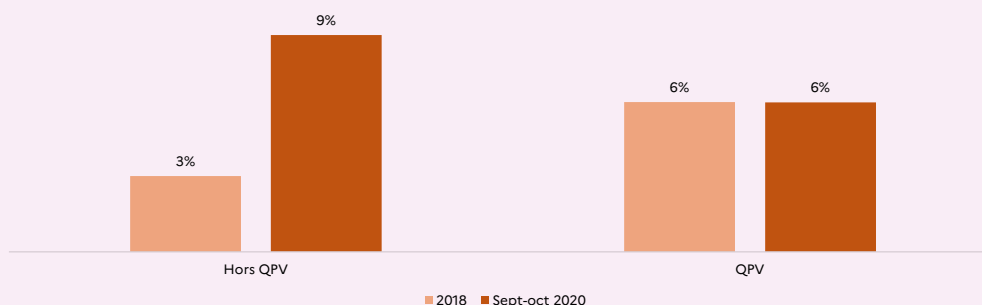
1. Les données pour 2018 sont issues de la première phase de la nouvelle Enquête Globale Transport (EGT) réalisée auprès de 7 000 Franciliens (dont 600 en QPV) âgés de 5 ans et plus. Plus d'informations sur le site de l'Observatoire de la mobilité en Île-de-France (Omnil) : www.omnil.fr.

2. À partir de septembre 2020, Île-de-France Mobilités a lancé une enquête sur la mobilité des Franciliens au temps de la Covid-19. Cette enquête est réalisée par vagues : 5 300 Franciliens âgés de 5 ans et plus ont été interrogés en septembre-octobre, puis 3 800 en novembre-décembre (dont respectivement 700 et 450 en QPV). Les modalités de réalisation et le questionnaire de cette enquête garantissent la comparabilité des résultats avec l'EGT.

3. En raison des types d'emplois exercés, le recours au télétravail est moins fréquent en QPV (11,9 % des professionnels habitants en QPV contre 21,2 % de l'ensemble des personnes en emploi). Les déplacements domicile-travail qui découlent de cette impossibilité de télétravailler n'ont donc pas été réduits (Robin, 2021).

Graphique 1

Part des actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée (en semaine)



Sources : EGT H2020 (Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA) / Résultats partiels 2018 ; enquête sur la mobilité au temps de la Covid-19 (Île-de-France Mobilités).

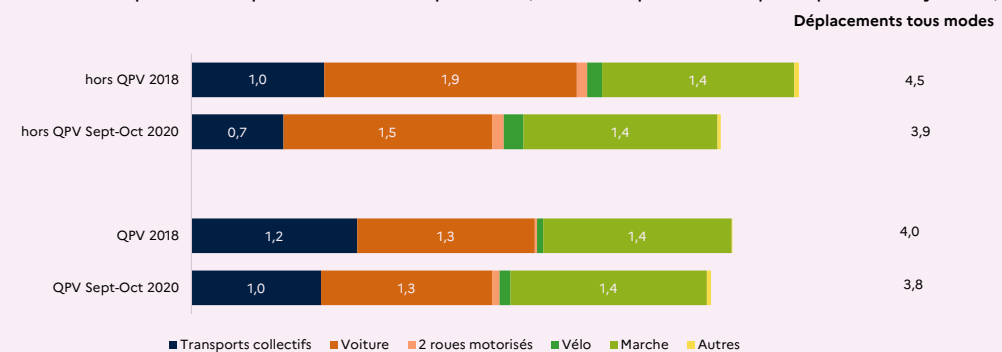
Champ : Île-de-France.

Traitements : Île-de-France Mobilités.

Note de lecture : la part des actifs résidant en dehors des QPV qui ne sont pas sortis de chez eux un jour donné est passée de 3 % en 2018 à 9 % en septembre-octobre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. Dans le même temps, cette part est restée stable à 6 % pour les actifs résidant dans les QPV.

Graphique 2

Nombre de déplacements quotidiens des actifs par mode (hors actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée)



Sources : EGT H2020 (Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA) / Résultats partiels 2018 ; enquête sur la mobilité au temps de la Covid-19 (Île-de-France Mobilités).

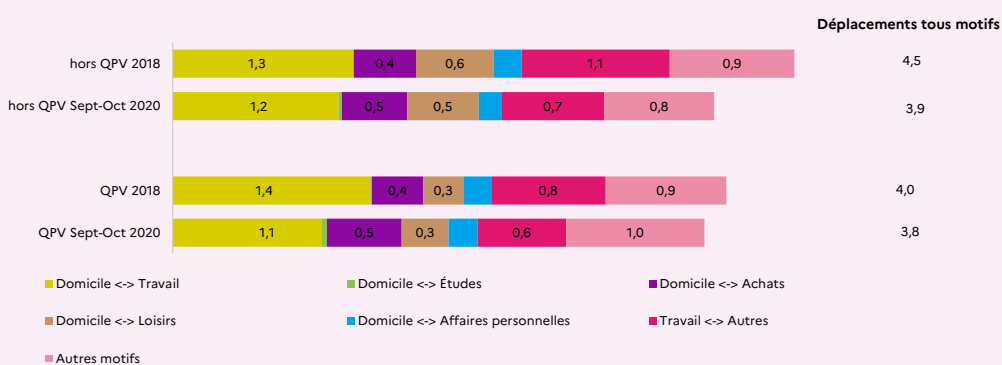
Champ : Île-de-France.

Traitements : Île-de-France Mobilités.

Note de lecture : en 2018, les actifs résidant dans les QPV réalisaient en moyenne 4,0 déplacements par jour dont 1,2 en transports collectifs, 1,3 en voiture et 1,4 exclusivement à pied.

Graphique 3

Nombre de déplacements quotidiens des actifs par motif (hors actifs qui ne se sont pas déplacés de la journée)



Sources : EGT H2020 (Île-de-France Mobilités-OMNIL-DRIEA) / Résultats partiels 2018 ; enquête sur la mobilité au temps de la Covid-19 (Île-de-France Mobilités).

Champ : Île-de-France.

Traitements : Île-de-France Mobilités.

Note de lecture : en 2018, les actifs résidant dans les QPV réalisaient en moyenne 4,0 déplacements par jour dont 1,4 entre le domicile et le lieu de travail, et 0,8 entre le lieu de travail et un autre lieu que le domicile.

L'(im)mobilité quotidienne des femmes et des hommes

L'analyse de la mobilité quotidienne de la population de 9 500 communes françaises révèle des différences dans les pratiques spatiales entre les personnes résidant ou non en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), mais ces différences s'avèrent moins marquées que celles qui existent entre les femmes et les hommes.

LE TEMPS PASSÉ AU DOMICILE ET EN DEHORS : UNE QUESTION DE GENRE PLUTÔT QUE DE QUARTIER

Au cours d'une journée de semaine, le temps passé au domicile est plus élevé pour les habitants des QPV que pour les habitants hors QPV (écart moyen de 48 min - figure 1a). Cet écart est moins important que celui observé entre l'ensemble des femmes et des hommes (environ 1h20). L'écart est le plus grand (2h16) entre les femmes résidant en QPV et les hommes ne résidant pas en QPV ; il ne diminue que légèrement (1h41) lorsqu'on restreint l'analyse à la seule population active. En ce qui concerne le temps passé sur le lieu de travail, les différences au sein de la population active sont également notables : les hommes qui ne résident pas en QPV y passent en moyenne le plus de temps (6h47) et les femmes en QPV le moins de temps (5h20). Cet écart est sans doute lié à la part plus importante du travail à temps partiel et à domicile parmi cette catégorie de population^{1,2}.

Alors que ce sont les femmes résidant en QPV qui passent le plus de temps à leur domicile, ce sont les hommes résidant hors QPV qui passent le plus de temps en dehors de leur secteur³ de résidence (figure 1b). Le temps passé dans le secteur de résidence (mais hors du domicile) est quant à lui similaire selon les différents sous-groupes (environ 1h15). Une disparité accrue selon le genre apparaît toutefois quand on s'intéresse aux seules populations actives, et a fortiori quand on réduit l'analyse aux habitants des QPV : les femmes actives résidant en QPV passent nettement plus de temps dans leur secteur de résidence que les hommes actifs résidant en QPV (1h39 vs 1h11). Cette analyse illustre le fait que les lieux d'activités (notamment professionnels⁴) sont plus proches du domicile pour les personnes résidant en QPV et les femmes.

UNE OCCUPATION GENRÉE DES ESPACES AU QUOTIDIEN

Au cours des 24 heures de la journée, la majorité des sorties du domicile a lieu entre 6h et 8h le matin et les retours, moins synchrones, s'échelonnent de 16h à 20h (figure 2a). A 10h, 47 % des habitants des QPV sont hors de leur domicile (12 % dans leur secteur de résidence et 35 % en dehors), un chiffre nettement moins élevé que pour les habitants des autres quartiers qui, à la même heure, sont 58 % à être hors de leur domicile (13 % d'entre eux sont présents dans leur secteur de résidence et 42 % hors de leur secteur de résidence). Ces sorties du domicile occasionnent des pratiques genrées aussi bien dans l'espace que dans le temps (figure 2b). Le domicile est un espace très majoritairement féminin entre 8h et 16h. Les secteurs de résidence sont majoritairement fréquentés par les femmes entre 8h et 19h et par les hommes à partir de 19h et pour le reste de la soirée. Enfin, parmi les personnes présentes hors de leur secteur de résidence, les hommes sont toujours majoritaires quelle que soit l'heure, mais le ratio femmes/hommes est quasiment équilibré entre 15h et 18h. Ces différences de genre dans les pratiques quotidiennes de l'espace sont un peu plus marquées pour les habitants des QPV que pour ceux des autres quartiers.

Cette analyse spatio-temporelle confirme que les responsabilités domestiques demeurent largement dévolues aux femmes et que leurs pratiques quotidiennes sont plus restreintes à la fois dans l'espace et dans le temps. Aux différences de genre s'ajoutent des différences liées au quartier de résidence. Cependant, celles-ci ne rendent qu'imparfaitement compte à elles seules des différenciations dans les rythmes quotidiens des pratiques spatiales.

Les données sur les pratiques de déplacements ayant été collectées avant la période de crise sanitaire de la Covid-19, il conviendrait de renouveler l'analyse pour considérer les restrictions des pratiques quotidiennes aussi bien dans le temps que dans l'espace qui ont été introduites à partir de mars 2020 et de voir comment l'occupation genrée des espaces domestiques et extérieurs s'en trouve modifiée.

1. ONPV-ANCT (2021). La situation des femmes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur le marché du travail. www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-egalite-06b-la-situation-des-femmes-residant-en-quartiers-prioritaires-de-la-politique.

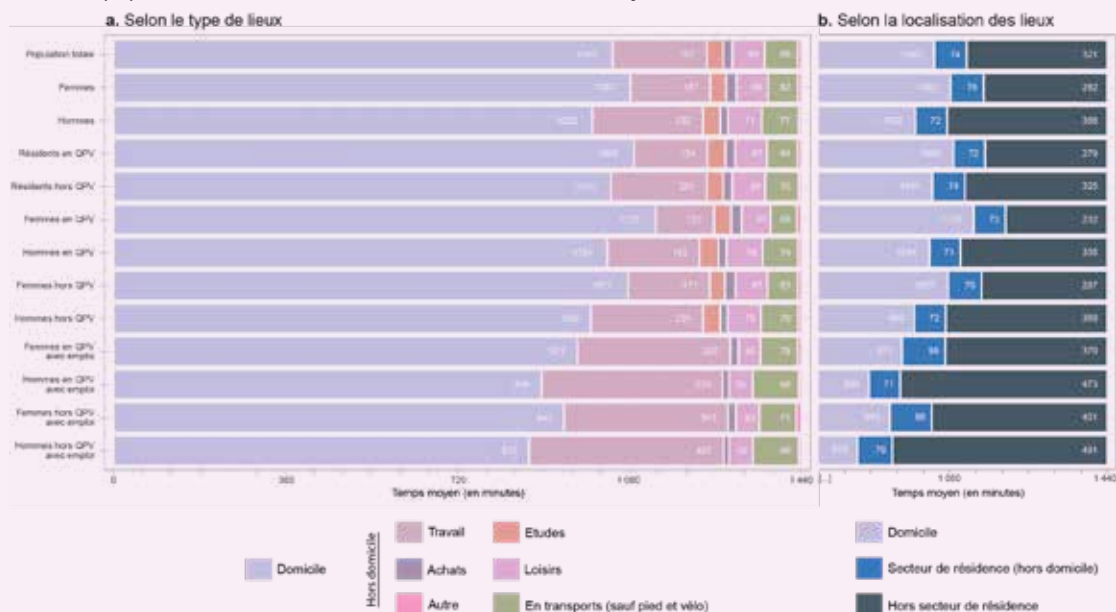
2. Avis du Conseil national des villes (CNV). Mères isolées en QPV, monoparentalité et employeurs publics et privés : le défi de la conciliation des temps. Octobre 2019. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/2019_8.10_2019_avis_meres_isolees_en_qpv.pdf.

3. Les secteurs correspondent à l'unité spatiale minimale pour la diffusion des analyses des données des enquêtes ménages déplacement. Dans les villes centres, les secteurs sont de grands quartiers (ou des arrondissements). En dehors, ils correspondent à une commune ou à un groupe de communes.

4. ONPV-ANCT (2021). Travailler à côté de chez soi : un déterminant méconnu de l'emploi des femmes. <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-egalite-09-travailler-cote-de-chez-soi-un-determinant-meconnu-de-lemploi-des-femmes>.

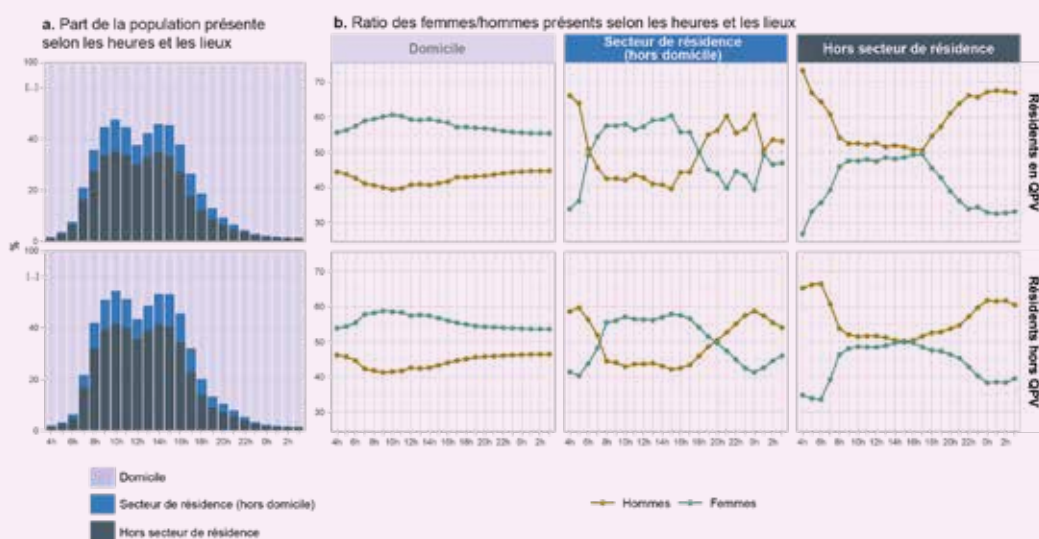
Graphique 1

Temps passé dans les différents lieux d'activité (au cours d'une journée de semaine)



Graphique 2

Rythmes quotidiens des pratiques spatiales des résidents en QPV et hors QPV



Source : données issues du Mobiliscope [v4.0], un outil libre de géovisualisation de la ville à toute heure (<https://mobiliscope.cnrs.fr>), à partir des données initiales produites par le Cerema et DRIEA-STIF-OMNIL.

Champ : échantillon de 357 589 participants de 15 ans et plus issu des 41 enquêtes ménages déplacements d'Alençon (2018), Amiens (2010), Angers (2012), Annemasse (2016), Besançon (2018), Béziers (2014), Bordeaux (2009), Brest (2018), Caen (2011), Carcassonne (2015), Cherbourg (2016), Clermont-Ferrand (2012), Creil (2017), Dijon (2016), Douai (2012), Dunkerque (2015), Grenoble (2010), La Réunion (2016), La Rochelle (2011), Le Havre (2018), Lille (2016), Lyon (2015), Marseille (2009), Martinique (2014), Metz (2017), Montpellier (2014), Nancy (2013), Nantes (2015), Nice (2009), Nîmes (2015), Poitiers (2018), Rennes (2018), Rouen (2017), St-Brieuc (2012), St-Etienne (2010), Strasbourg (2009), Thionville (2012), Toulouse (2013), Tours (2019), Valence (2014), Valenciennes (2019) et de l'Enquête Globale Transport (2010) d'Île-de-France.

Traitements : CNRS-Mobiliscope (A. Douet et J. Vallée).

Note de lecture Graphique 1 : au cours d'une journée de semaine, les femmes résidant en QPV passent en moyenne 1135 minutes à leur domicile et 122 minutes sur leur lieu de travail. Elles passent en moyenne 73 minutes dans leur secteur de résidence (hors domicile) et 232 minutes hors de leur secteur de résidence.

Note de lecture Graphique 2 : à 10h du matin, 12 % des résidents des QPV sont présents dans leur secteur de résidence (hors domicile). Parmi eux, 58 % sont des femmes et 42 % des hommes.

Précision Graphique 2 : sont définis comme résidents QPV les 27 139 participants pour lesquels la « zone fine » de résidence contient une majorité (> 56 %) d'habitants en QPV d'après des données du recensement de 2013.

Délinquance enregistrée en 2019 : à l'exception des cambriolages et des vols non violents, davantage d'infractions commises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

De la même manière que pour les lieux de résidence des personnes mises en cause par la police et gendarmerie nationales¹, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – en partenariat avec l'Insee – géolocalise les adresses de commission des infractions enregistrées par les forces de sécurité. Cette source permet notamment d'étudier la délinquance enregistrée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) (hors Mayotte, hors collectivités d'outre-mer), ici pour l'année 2019.

DAVANTAGE DE DÉLINQUANCE DANS LES QPV QUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, À L'EXCEPTION DES CAMBRIOLAGES ET DES VOLS SANS VIOLENCE CONTRE DES PERSONNES

À l'exception des cambriolages et des vols sans violence contre des personnes, en 2019, le nombre d'infractions enregistrées par habitant est, en moyenne, plus élevé en QPV que sur l'ensemble du territoire national pour les crimes et délits considérés (tableau 1).

Toutefois, les QPV appartenant, par construction, à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants, leur situation doit être replacée dans leur contexte urbain. En effet, la plupart des taux de délinquance augmentent avec la taille des agglomérations², et ceci dans tous les territoires, qu'ils soient ou non concernés par la politique de la ville. Ainsi, il est plus pertinent de comparer les QPV avec l'ensemble des agglomérations de plus de 10 000 habitants afin de limiter cet effet d'urbanisation, en particulier en ce qui concerne les vols de véhicules et les vols dans les véhicules et d'accessoires sur les véhicules. Si leurs nombres par habitant sont plus élevés dans les QPV (respectivement 2,6 ‰ et 5,3 ‰) que sur l'ensemble du territoire (2,1 ‰ et 5,3 ‰), ils demeurent inférieurs à ceux des unités urbaines de plus de 10 000 habitants (2,7 ‰ et 6,7 ‰). En outre, le taux constaté en QPV pour certaines infractions est supérieur à celui des unités urbaines de plus de 10 000 habitants : les coups et blessures volontaires intrafamiliaux (+ 1,2 point entre le taux observé dans les QPV et celui observé dans les moyennes et grandes unités urbaines), les coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial (+ 0,8 point), les vols violents sans arme (+ 0,7 point).

La différence est notamment marquée pour les vols sans violence contre les personnes (+ 5,6 points entre le taux observé dans les QPV et celui observé dans les unités urbaines de moins de 10 000 habitants), ou encore les coups et blessures volontaires dans et hors cadre familial (respectivement + 1,9 point et + 2,0 points), les vols dans les véhicules et d'accessoires sur les véhicules (+ 2,0 points) ou les vols de véhicules (+ 1,2 point).

LES VOLS VIOLENTS AVEC OU SANS ARMES, LES COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES ET LES HOMICIDES PLUS FRÉQUENTS EN QPV

Pour plusieurs types de crimes et délits, le nombre d'infractions enregistrées par habitant est nettement plus élevé dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines qui englobent les QPV (graphique 1). C'est notamment le cas pour les homicides, les vols violents avec ou sans arme, les coups et blessures volontaires (dans et en dehors du cadre familial), les viols (dans et en dehors du cadre familial) et les agressions et harcèlements sexuels intrafamiliaux, qui sont de 1,2 à 2,0 fois plus fréquents dans les QPV que dans leurs unités urbaines englobantes.

En revanche, pour les vols sans violence contre des personnes, agressions et harcèlements sexuels en dehors du cadre familial, les vols de véhicules ou liés aux véhicules et les cambriolages de logement, les taux d'infraction par habitant sont inférieurs dans les QPV relativement aux autres quartiers des unités urbaines englobantes.

1. Fiche « délinquance enregistrée », rapport 2019 de l'enquête Cadre de vie et sécurité du SSMSI.

2. Pramil J. (2016), « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstat Analyse n°14, SSMSI, décembre

Tableau 1

Nombre d'infractions enregistrées pour 1 000 habitants par zone géographique

Type d'infraction	QPV	Unités urbaines comportant des QPV (dont QPV)	Unités urbaines comportant des QPV (hors QPV)	Ensemble hors unité urbaine	Petites unités urbaines (moins de 10 000 habitants)	Moyennes et grandes unités urbaines (10 000 habitants et plus)	France entière hors Mayotte
Agressions et harcèlements sexuels en dehors du cadre familial	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3	0,4	0,4
Agressions et harcèlements sexuels intrafamiliaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Cambriolages de logement	2,2	4,2	4,5	2,7	2,8	4,1	3,6
Coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial	3,3	2,6	2,4	0,7	1,3	2,5	1,9
Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	3,4	2,2	2,0	1,2	1,5	2,2	1,9
Homicides	0,03	0,02	0,01	0,01	0,01	0,02	0,01
Viols en dehors du cadre familial	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2
Viols intrafamiliaux	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Vols avec armes	0,3	0,2	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1
Vols dans/sur véhicules	5,3	6,9	7,2	2,3	3,3	6,7	5,3
Vols de véhicules	2,6	2,7	2,8	1,0	1,4	2,7	2,1
Vols sans violence contre des personnes	10,7	15,2	15,9	2,9	5,1	14,7	10,9
Vols violents sans arme	2,5	1,9	1,9	0,1	0,2	1,8	1,2

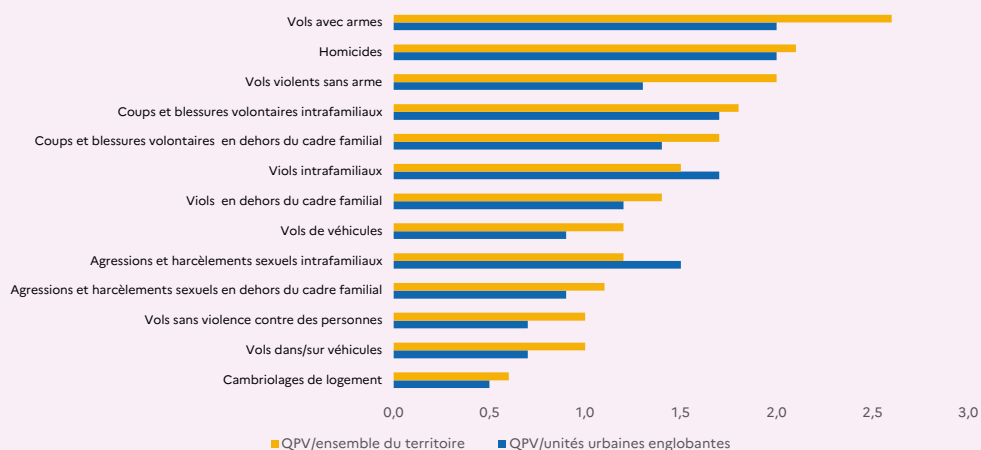
Source : SSMSI, base géolocalisée des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2013.

Champ : France hors Mayotte hors collectivité d'outre-mer, année 2019.

Note de lecture : en moyenne en 2019, dans les QPV, 2,2 cambriolages sont enregistrés pour 1 000 habitants, contre 4,1 pour les moyennes et grandes unités urbaines de plus de 10 000 habitants et 3,6 pour l'ensemble de la France (hors Mayotte hors collectivités d'outre-mer).

Graphique 1

Écarts relatifs entre le nombre d'infractions par habitant commises dans les QPV et le nombre d'infractions par habitant sur l'ensemble du territoire d'une part, et le nombre d'infractions par habitant dans les autres quartiers des unités urbaines qui englobent les QPV d'autre part



Source : SSMSI, base géolocalisée des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie – Insee, recensement de la population 2013.

Champ : France hors Mayotte hors collectivité d'outre-mer, année 2019.

Note de lecture : en 2019, le nombre de vols avec armes par habitant est en moyenne 2,6 fois plus élevé dans les quartiers prioritaires que sur l'ensemble du territoire, et 2,0 fois plus élevé que dans les autres quartiers des unités urbaines qui les englobent.

Le nombre de personnes mises en cause par habitant pour des crimes ou des délits enregistrés par les services de sécurité est nettement plus élevé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Dans le cadre des travaux sur la délinquance enregistrée¹, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – en partenariat avec l'Insee – géolocalise (encadré 1) les lieux de résidence des personnes mises en cause (encadré 2) pour des crimes ou des délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationales. L'analyse de ces données, qui recouvre l'ensemble de la France à l'exception de Mayotte et des collectivités d'outre-mer, permet notamment de mesurer le ratio – dans une population donnée – de personnes mises en cause par les forces de sécurité selon leur lieu de résidence. Elle complète ainsi les travaux existants sur la délinquance dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui montrent à la fois une plus forte victimation des habitants de QPV et un sentiment d'insécurité plus prégnant dans ces quartiers².

DES RATIOS NETTEMENT PLUS ÉLEVÉS POUR LES HABITANTS DE QPV, NOTAMMENT POUR LES VOLS VIOLENTS

Pour toutes les formes de délinquance considérées³, le ratio de personnes mises en cause (encadré 3) dans la population des QPV est, en moyenne, systématiquement plus élevé que le ratio national et que dans les autres quartiers des unités urbaines qui englobent ces QPV (graphique 1).

La surreprésentation des habitants des QPV parmi les mis en cause est maximale pour les vols violents, avec ou sans arme : le ratio de personnes mises en cause est 3,8 fois (avec arme) et 3,6 fois (sans arme) plus élevé en QPV pour ce type d'atteintes par rapport à celui observé sur l'ensemble de la population.

Le ratio de mis en cause y est également 2,0 à 2,8 fois plus élevé pour les homicides, les vols de véhicules, les cambriolages de logement, les coups et blessures volontaires en dehors du cadre familial et les vols simples.

Enfin, pour les violences sensibles (sexuelles ou intra-familiales), le ratio de personnes mises en cause dans les QPV est plus élevé de 1,2 à 1,8 fois, mais ces écarts sont moins marqués que pour les autres types d'atteintes.

Ainsi ces quartiers, marqués par de forts taux de victimation et de délinquance enregistrés par les forces de sécurité, mais aussi par un sentiment d'insécurité prégnant, ont des ratios de personnes mises en cause particulièrement élevés.

1. Rapport ONPV 2019, fiche 3.5 « délinquance enregistrée »

2. Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2019, SSMSI. Les victimations sont notamment les atteintes aux personnes et aux biens, portées ou non à la connaissance des forces de sécurité sur une période donnée.

3. Il s'agit de la quasi-totalité des formes de délinquances présentées chaque année dans le Bilan annuel de la délinquance enregistrée publié par le SSMSI

ENCADRÉ 1 - GÉOLOCALISATION DES PERSONNES MISES EN CAUSE

La comptabilisation des personnes mises en cause dans des territoires spécifiques, comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville, nécessite le géocodage des adresses de résidence de ces personnes. Les adresses utilisées, récoltées dans les systèmes d'information de la police nationale et de la gendarmerie nationale, sont disponibles sous forme de champs textuels remplis à la main par les policiers/gendarmes. La précision et la qualité de ces adresses sont donc variables : elles dépendent notamment des connaissances à disposition des agents lors de la rédaction de la procédure, ou encore tout simplement de l'existence d'une résidence fixe attribuable à l'auteur présumé. L'opération de géocodage de ces adresses génère également de l'imprécision mais n'induit pas de biais (Pour plus de détails, voir Pramil J. (2020), « Une plus forte concentration de personnes mises en cause dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Interstat Analyse n°30, SSMSI, décembre*).

ENCADRÉ 2 - DÉFINITION DE « MIS EN CAUSE »

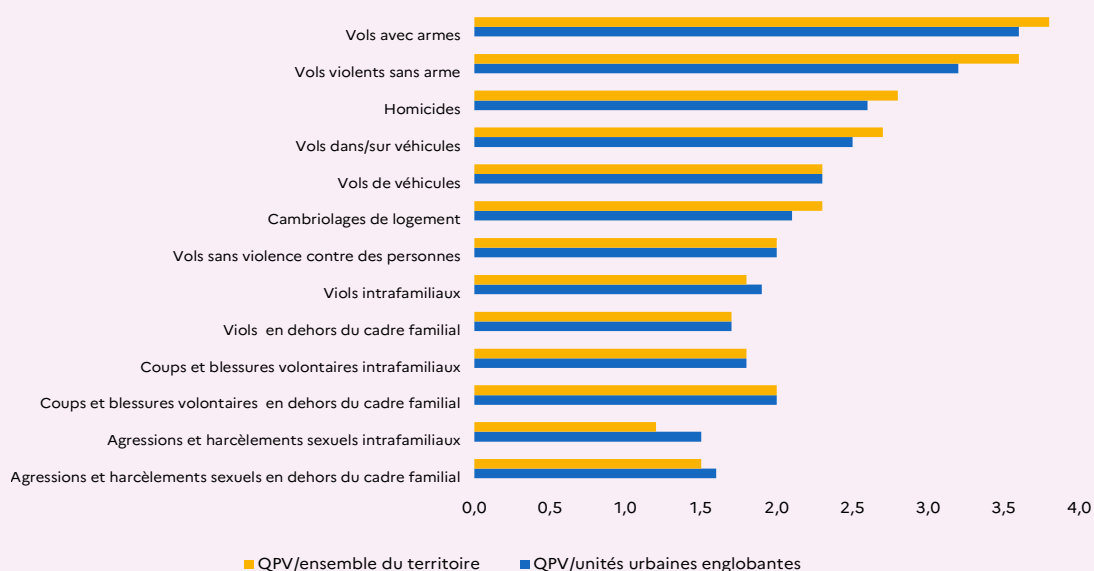
Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées, quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable que cette dernière ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. La personne est alors « mise en cause ». Une personne mise en cause n'est pas nécessairement coupable : la détermination de la culpabilité incombe aux autorités judiciaires.

ENCADRÉ 3 - LE RATIO DE PERSONNES MISES EN CAUSE PERMET ÉGALEMENT D'APPRÉHENDER LA DÉLINQUANCE D'UN TERRITOIRE ET COMPLÈTE LE TAUX D'INFRACTION

Sur un territoire et une période donnés, le ratio de personnes mises en cause correspond au nombre de personnes mises en cause par les forces de sécurité rapporté au nombre d'habitants. Un individu réitérant est comptabilisé autant de fois que les forces de sécurité le mettent en cause, y compris pour des faits différents, faute de disposer d'un identifiant unique des personnes dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie. Ainsi, la présence de réitérants parmi les habitants d'un territoire augmente le ratio de personnes mises en cause sur ce territoire. Le ratio ainsi calculé ne reflète pas l'ensemble de la délinquance : les auteurs d'infractions échappant aux forces de sécurité ne sont pas comptabilisés dans ce ratio. Cette proportion varie d'ailleurs en fonction du type de délinquance considéré.

Graphique 1

Rapport entre le ratio de personnes mises en cause qui résident en QPV et le ratio national d'une part, et le ratio des autres quartiers des unités urbaines qui englobent les QPV d'autre part



Source : SSMSI, base géolocalisée des personnes mises en cause par les forces de sécurité – Insee, recensement de la population 2013.

Champ : France hors Mayotte hors collectivité d'outre-mer, année 2019.

Note de lecture : en 2019, pour des faits de vols violents sans arme, le ratio de personnes mises en cause par les forces de sécurité est 3,6 fois plus élevé pour les personnes qui résident en QPV que le ratio calculé pour l'ensemble de la population, et 3,2 fois plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines qui les englobent.

Évolution des représentations des résidents de grands ensembles de banlieues populaires sur les chaînes de télévision

Depuis 2009, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mis en œuvre un « baromètre de la diversité » qui constitue un outil d'évaluation objective de la perception de la diversité de la société française à la télévision. Au fil des années, le CSA a fait évoluer son baromètre en y intégrant de nouveaux critères quantitatifs – tels que la situation de précarité ou, pour la première fois en 2018, en lien avec le Conseil national des villes (CNV) celui du lieu de résidence – mais aussi des critères qualitatifs, tels que le rôle positif, négatif ou neutre des personnes présentes à l'antenne. La méthode repose sur un visionnage systématique des programmes diffusés entre 17 heures et 23 heures (hors publicités et bandes annonces) sur dix-huit chaînes télévisées ainsi que des programmes d'information de la mi-journée des chaînes qui en diffusent parmi ces dix-huit. Ce travail d'indexation représente près de 2 400 programmes (environ 1 450 heures) dont 700 fictions, 600 magazines/documentaires, 500 programmes d'information, 400 divertissements et près de 80 retransmissions sportives. Lors du visionnage, les indicateurs du CSA classent les personnes qui s'expriment à l'antenne selon les critères quantitatifs (sexe, origine de la personne, etc.) et qualitatifs (rôle, attitude, etc.). Cette indexation est réalisée en tenant compte des catégories de sens commun supposé, c'est-à-dire selon la perception qu'en auraient la plupart des téléspectateurs. L'indexation du lieu de résidence pour la seconde année consécutive permet d'analyser l'évolution de la représentation des habitants des grands ensembles de banlieues populaires.

UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES RÉSIDENTS DES GRANDS ENSEMBLES DE BANLIEUES POPULAIRES PAR RAPPORT À 2018

En 2019, les habitants des grands ensembles de banlieues populaires représentent 7 % des personnes indexées dans les programmes visionnés (graphique 1). Leur visibilité sur les chaînes a augmenté de 4 points par rapport à 2018. Cette progression semble due principalement à la forte hausse de la diffusion de programmes de fiction se déroulant dans les grands ensembles de banlieues populaires (graphique 2).

Les résidents de centres-villes historiques et de quartiers périphériques de pavillons et de petits immeubles sont également plus présents sur les

chaînes de télévision. Leur part augmente respectivement de 7 et 4 points par rapport à 2018. C'est l'inverse pour les habitants des villages dont la part a chuté de 26 % à 10 % sur la période 2018-2019.

Les personnes résidant outre-mer représentent 10 % des personnes indexées. Mais en retirant la chaîne France Ô de l'ensemble des chaînes visionnées en 2019, les ultra-marins deviennent quasi-inexistants (0,4 % des indexés), soit un constat identique à celui de 2018. Depuis fin août 2020, suite au rapport de la Commission de concertation sur la réforme de l'audiovisuel public visant à accélérer la transformation numérique de l'audiovisuel, France Ô ne diffuse plus de programmes sur les chaînes de la TNT.

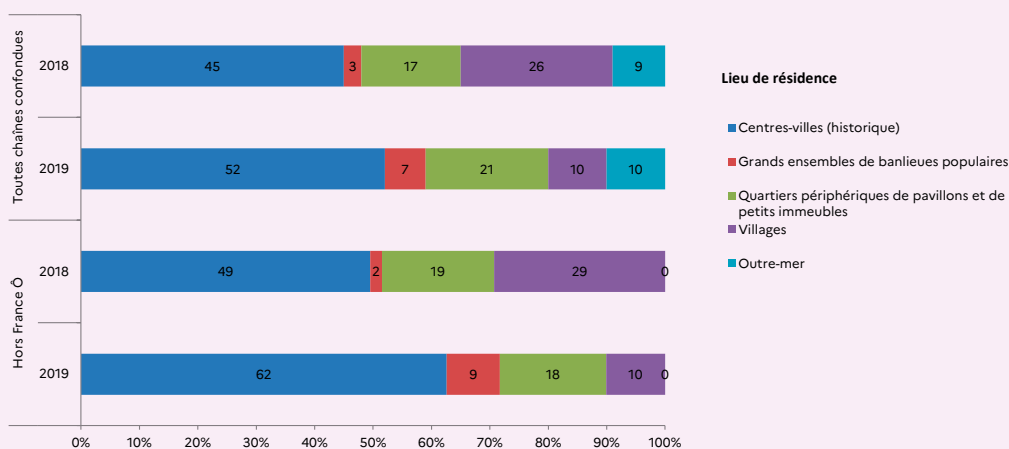
UNE ÉVOLUTION DES REPRÉSENTATIONS BÉNÉFIQUE À TOUTES LES CATÉGORIES DE POPULATIONS RÉSIDANT DANS LES GRANDS ENSEMBLES DE BANLIEUES POPULAIRES

Pour toutes les catégories de populations retenues, la part des habitants des banlieues populaires parmi l'ensemble des personnes indexées de chaque catégorie, augmente en 2019. Leur proportion parmi les personnes « non-blanches » passe de 5 % à 7 %, tout comme celle parmi les inactifs qui passe de 3 % à 6 % (graphique 2). L'augmentation la plus importante est chez les personnes de 65 ans et plus. De 1 % des représentations en 2018, la proportion des habitants des grands ensembles de banlieues populaires de 65 ans et plus passe à 10 % en 2019, soit une hausse de 9 points. La représentation des personnes résidant dans les grands ensembles de banlieues populaires est moins stéréotypée en 2019 : les personnes « blanches », les « catégories socioprofessionnelles supérieures (CSP+)¹ », les personnes âgées de « 65 ans et plus » sont plus présentes. C'est également le cas pour les types de programmes : les résidents des banlieues populaires sont plus visibles dans les « fictions », comme héros, personnages principaux ou secondaires qu'en 2018. La part des fictions filmées dans les banlieues populaires passe de 4 % en 2018 à 16 % en 2019, soit une augmentation de 12 points. Les résidents des grands ensembles de banlieues populaires sont également davantage représentés comme acteur principal. De 2 % des représentations en 2018, ils passent à 7 % en 2019.

1. Les catégories socioprofessionnelles supérieures se réfèrent à la nomenclature et classification des professions INSEE.

Graphique 1

Évolution de la répartition des personnes indexées selon le lieu de résidence (en %)



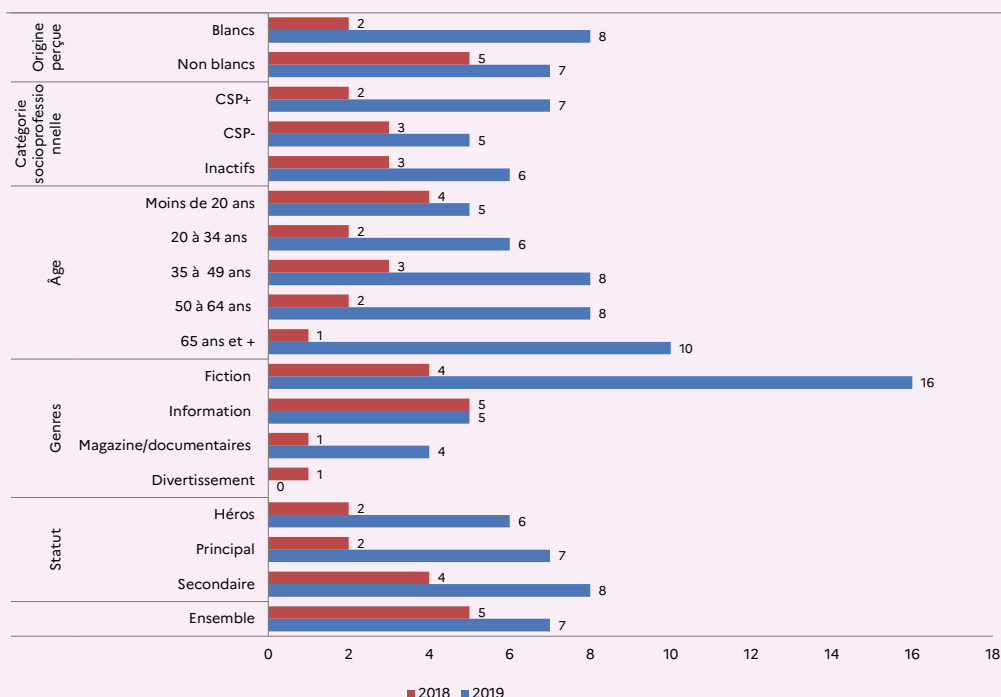
Source : baromètre de la diversité, CSA (2018, 2019).

Champ : personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi 37 100 en 2018 et 37 800 personnes en 2019 vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018 ainsi que du 11 au 17 mars et du 9 au 15 septembre 2019, sur les tranches horaires de 17 h à 23 h ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture : en 2019, 52 % des personnes indexées sont perçues comme résidant dans un quartier de « centres-villes (historique) ».

Graphique 2

Évolution de la part des personnes indexées résidant dans un grand ensemble de banlieues populaires par catégories sociales et programmes (en %)



Source : baromètre de la diversité, CSA (2018, 2019).

Champ : personnes dont le lieu de résidence est indexé parmi 37 100 en 2018 et 37 800 personnes en 2019 vues sur TF1, France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô, M6, W9, BFM TV, C8, CStar, Gulli, CNews, NRJ 12, TMC, TFX, RMC Story, Canal +, du 4 au 10 juin et du 10 au 16 septembre 2018 et du 11 au 17 mars et du 9 au 15 septembre 2019, sur les tranches horaires de 17 h à 23 h ainsi que durant les journaux d'information de la mi-journée de ces chaînes, hors publicités, bandes annonces, membres des publics et des foules, personnes dont on parle mais dont on ne sait rien, personnes/personnages qui n'ont pas de traits humains réalistes.

Note de lecture : en 2019, 7 % des personnes indexées non blanches sont perçues comme résidant dans un quartier de « grands ensembles de banlieues populaires ».

3

Développement de l'activité économique et de l'emploi



L'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : malgré une amélioration en 2019, des difficultés subsistent et risquent de se renforcer dans le contexte de crise sanitaire

Les résultats présentés ci-dessous sont une synthèse des fiches présentées dans la publication « Chiffres clefs de la politique de la ville – Emploi » (2021).

MALGRÉ L'EMPLOI EN PROGRESSION ET LE CHÔMAGE EN DIMINUTION, L'ÉCART ENTRE LES QPV ET LES AUTRES QUARTIERS NE SE RÉDUIT PAS

En 2019, et pour la cinquième année consécutive, le taux de chômage des personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a diminué dans les QPV. En dépit de cette diminution du taux de chômage, la situation de l'emploi dans les QPV reste toujours très dégradée par rapport à celle des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Le taux de chômage des habitants des QPV est deux fois et demie supérieur à celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Depuis 2014, l'écart de taux de chômage entre les QPV et les autres quartiers des unités urbaines englobantes est stable.

QUELLE QUE SOIT LA CATÉGORIE DE PERSONNES CONSIDÉRÉE, LE TAUX DE CHÔMAGE EST BEAUCOUP PLUS IMPORTANT EN QPV

Au sein de la population des résidents en QPV, les jeunes, les descendants d'immigrés et les moins diplômés sont les trois catégories de population qui enregistrent les taux de chômage les plus importants. Pour autant, les jeunes et les peu diplômés sont également les deux catégories pour lesquelles l'écart entre les QPV et les autres quartiers des unités urbaines englobantes est le moins marqué.

DES CONDITIONS D'EMPLOI PLUS PRÉCAIRES

Les contrats temporaires (CDD et intérim) sont plus répandus pour les salariés des QPV. Occupant plus souvent des emplois peu qualifiés, les résidents des QPV sont plus fréquemment ouvriers ou employés non qualifiés.

En QPV, l'intérim est sensiblement plus répandu chez les hommes que chez les femmes qui, à l'inverse, sont plus fréquemment en CDD. Depuis 2014, la proportion de CDI diminue, quel que soit le lieu de résidence. Cette baisse est, dans les QPV, plus importante que celle dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes.

DE FORTES VARIATIONS DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI LIÉES À LA CRISE SANITAIRE

Comme sur l'ensemble du territoire, la crise liée à l'épidémie de la COVID-19 stoppe la bonne dynamique de l'emploi. Le nombre total de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégorie A, B ou C) a augmenté pendant le premier confinement, mais à un rythme moins élevé pour les résidents en QPV que pour les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Le volume d'entrée en formation des demandeurs d'emploi a chuté temporairement lors du premier confinement en QPV et dans les autres quartiers puis est reparti à la hausse.

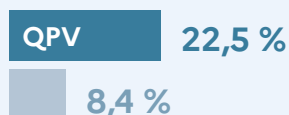
Emploi

DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)



Taux de chômage en 2019

QPV / autres quartiers des unités urbaines englobant les QPV



Un taux de chômage en QPV élevé pour les trois catégories suivantes :

Jeunes



Niveau diplôme inférieur CAP-BEP



Descendants d'immigrés



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité

QPV / autres quartiers des unités urbaines englobant les QPV

au T2 2020



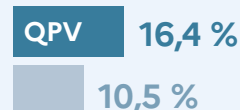
au T3 2020



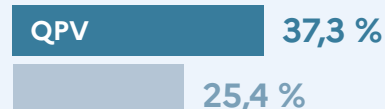
Part intérim



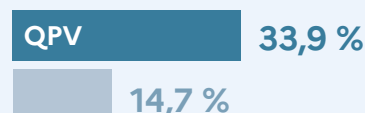
Part CDD



Part employés



Part ouvriers



Champ: France métropolitaine.

Sources : Insee, Enquêtes Emploi en continu (EEC) 2019 et Pôle emploi (STMT)

Calculs : ANCT-ONPV.

Réalisation : ANCT-Service communication

Contrats aidés : des recrutements en baisse en 2019

Le parcours emploi compétences (PEC) est le principal dispositif de recrutement en contrats aidés. Destiné au secteur non-marchand, il vise à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Il remplace depuis 2018 le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Dans le secteur marchand, les recrutements en contrats aidés prennent la forme de contrats uniques d'insertion - contrats d'initiative emploi (CUI-CIE) mais la prescription de CUI-CIE n'est désormais autorisée que dans les départements d'outre-mer (DOM) ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens (CAOM). En 2019, la quasi-totalité des recrutements en contrats aidés prennent la forme de PEC (tableau 1).

Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'année 2019. Les données relatives à l'année 2020 incluant la période de la crise sanitaire seront disponibles à la fin de l'été 2021.

EN 2019, 13,6 % DES SALARIÉS RECRUTÉS EN CONTRATS AIDÉS RÉSIDENT EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Depuis 2017, en France métropolitaine, le nombre de nouveaux contrats aidés a fortement baissé (- 70 %), passant de 261 700 en 2017 à 80 700 en 2019. Dans les QPV, la baisse du volume de contrats aidés a suivi le même rythme, chutant de 37 900 en 2017 à 11 000 en 2019. En 2019, les résidents des QPV de France métropolitaine qui ont bénéficié d'un contrat aidé représentent 13,6 % de l'ensemble des bénéficiaires (contre 14 % en 2019). Ce résultat est en deçà de l'objectif cible national fixé à 15 % dans la circulaire de programmation 2019 du fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE).

DES BÉNÉFICIAIRES DE CONTRATS AIDÉS PLUS JEUNES ET MOINS DIPLÔMÉS DANS LES QPV

Les bénéficiaires de PEC issus des QPV sont globalement un peu moins âgés que ceux résidant dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes : 17,1 % des résidents en QPV ont 50 ans ou plus, contre 20,7 % dans les unités urbaines englobantes, hors QPV (tableau 2).

Les bénéficiaires de contrats aidés résidant dans les QPV sont également moins diplômés : 22,4 % ont un niveau inférieur au CAP-BEP, contre 15,1 % de ceux des unités urbaines englobantes. Les bénéficiaires de contrats aidés habitant en QPV sont aussi moins souvent des travailleurs handicapés : 8,9 % sont dans cette situation, contre 12,6 % dans les unités englobantes.

DANS LES QPV, LES SALARIÉS EN CONTRATS AIDÉS SONT UN PEU MOINS SOUVENT EN CDI

Les salariés en PEC résidant en QPV sont un peu moins fréquemment en CDI que ceux des unités urbaines englobantes (2,8 %, contre 4,5 %), mais sont aussi souvent employés à temps partiel (environ 80 % du temps). Les associations et autres personnes morales tendent à recruter de la même façon en QPV et dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes (tableau 3).

Tableau 1

Part des résidents des QPV dans les embauches en parcours emploi compétences (PEC) et autres contrats aidés, en 2019

	PEC	Autres contrats aidés non marchands	Autres contrats aidés marchands	Ensemble des contrats aidés
Nombre d'entrées	78 714	393	1 612	80 719
dont résidents des QPV	10 688	62	223	10 973
Part des résidents des QPV dans les entrants en contrats aidés (%)	13,6	15,8	13,8	13,6

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2019 résidant en France métropolitaine - conventions initiales et reconductions.

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : en 2019, parmi les 78 714 embauches en PEC, 10 688 résident en QPV, soit 13,6 %.

Tableau 2

Profil des entrants en PEC et en autres contrats aidés, en 2019 (en %)

	PEC		Autres contrats aidés marchands	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Age				
Moins de 20 ans	27,2	26,2	12,2	12,8
20-29 ans	55,7	53,1	77,6	77,7
30-39 ans	17,1	20,7	10,2	9,5
Sexe				
Hommes	30	29	53,7	58,3
Femmes	70	71	46,3	41,7
Niveau de formation initiale				
Supérieur au Bac	15,3	23,1	10,7	19,1
Bac	26,6	28,1	20,5	23,2
CAP-BEP	35,6	33,6	46,3	44
Inférieur au CAP-BEP	22,4	15,1	22,4	13,7
Travailleur handicapé	8,9	12,6	0,5	2,7

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2019 résidant en France métropolitaine - conventions initiales.

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : en 2019, les moins de 26 ans représentent 27,2 % des contrats PEC en QPV.

Tableau 3

Les employeurs et secteurs recourant aux PEC et aux autres types de contrats aidés, en 2019 (en %)

	PEC		Autre contrat aidé marchand	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Statut de l'employeur				
Commune, EPCI ou autres collectivités territoriales	19,8	19,4		
Association ou autre personne morale	53,8	53,6		
Établissement public	26,4	26,6		
Secteur d'activité				
Agriculture, sylviculture et pêche			2,4	1,7
Industrie			20	16,9
Construction			11,2	10,9
Tertiaire			66,3	70,5

Source : Agence de services et de paiement (ASP).

Champ : entrants en contrats aidés en 2019 résidant en France métropolitaine - conventions initiales.

Traitements : Dares – géoréférencement Insee.

Note de lecture : en 2019, 19,8 % des employeurs des PEC des QPV sont des communes, EPCI ou autres collectivités territoriales.

Insertion des sortants de contrats aidés : des taux d'insertion des résidents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en progression malgré des écarts persistants avec le reste du territoire

Les personnes ayant bénéficié d'un parcours emploi compétences (PEC) ou d'un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) sont interrogées six mois après la fin de leur contrat afin de connaître leur situation. Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'année 2019. Les données relatives à l'année 2020 incluant la période de la crise sanitaire seront disponibles à la fin de l'été 2021.

UN PEU PLUS DE LA MOITIÉ DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CONTRAT AIDÉ VIVANT DANS LES QPV SONT EN EMPLOI APRÈS LEUR SORTIE

En 2019, 55,8 % des sortants de contrats aidés résidant en QPV sont toujours en emploi 6 mois après leur sortie. 41,8 % d'entre eux ont même décroché un emploi durable¹ (tableau 1). L'insertion dans l'emploi est la plus forte pour les plus qualifiés : 67,7 % des titulaires d'un diplôme supérieur au bac sont en emploi 6 mois après leur sortie de PEC (tableau 2). Elle est aussi élevée pour les femmes (59,6 % des bénéficiaires de PEC), les personnes âgées de 26 à 49 ans (58,1 % des bénéficiaires de PEC) et les personnes âgées de 50 ans ou plus (55 % des bénéficiaires de PEC). Entre 2018 et 2019, le taux d'insertion dans l'emploi après un contrat aidé a progressé de 2,6 points de % dans les QPV, et de 7,3 points dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Sur la même période, le taux d'insertion dans l'emploi durable est resté stable dans les QPV, tandis qu'il augmentait de 6 points dans les unités urbaines englobantes (hors QPV).

DES TAUX D'INSERTION DANS L'EMPLOI PLUS FAIBLES DANS LES QPV, QUELLES QUE SOIENT LES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES

En 2019, l'insertion dans l'emploi est plus faible dans les QPV que dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. 55,8 % des bénéficiaires de contrats aidés vivant en QPV sont en emploi 6 mois après leur sortie, contre 63 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. L'insertion dans l'emploi durable est aussi plus faible dans les QPV (41,8 %) que dans les unités urbaines englobantes (49,9 %).

L'insertion professionnelle plus faible dans les QPV est notable pour les moins de 26 ans : en QPV, 47,5 % d'entre eux se déclarent en emploi, contre 56,7 % dans les unités urbaines englobantes. C'est aussi le cas pour les personnes bénéficiant d'un niveau d'études correspondant au bac (taux d'insertion de 57,2 % en QPV contre 67,8 % dans les unités urbaines englobantes), tandis que les taux d'insertion pour les autres niveaux de diplôme sont similaires en QPV et dans les unités urbaines englobantes.

A contrario, le taux d'insertion dans l'emploi est plus fort dans les QPV par rapport aux autres quartiers des unités englobantes lorsque l'employeur du contrat aidé est une commune, un EPCI ou une autre collectivité territoriale. Il est en revanche notablement plus faible lorsque l'employeur est un établissement public.

Par rapport à leurs prédécesseurs CUI-CAE, les PEC offrent à leurs bénéficiaires des taux d'insertion professionnelle similaires. Cependant, pour les résidents des QPV, les PEC semblent moins propices au retour à l'emploi que les CUI-CAE lorsque le bénéficiaire est un homme ou qu'il est âgé de moins de 26 ans. Ainsi, 59 % des hommes en CUI-CAE dans les QPV renouent avec l'emploi six mois après la fin de leur contrat, contre 44,6 % lorsque le contrat est un PEC. En revanche, par rapport aux CUI-CAE, les PEC ont accru le taux d'insertion en emploi des femmes et des 50 ans ou plus résidant en QPV.

LES SORTANTS DE PEC VIVANT DANS UN QPV SONT DAVANTAGE SATISFAITS DE LEUR CONTRAT

De manière générale, les sortants de contrats aidés habitant dans les QPV sont un peu plus satisfaits du déroulement de leur contrat aidé que les autres bénéficiaires : 86,7 % considèrent que le passage en CUI-CAE leur a permis de se sentir utile et de reprendre confiance, contre 84,8 % des sortants des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Pour les sortants de PEC, le pourcentage atteint aussi 85,9 % dans les QPV (contre 77,8 % pour les jeunes sortants de PEC et résidant dans des unités urbaines englobantes).

1. L'emploi durable intègre les CDI, les CDD de plus de six mois, les titularisations dans la fonction publique et les emplois de travailleur indépendant. Les emplois aidés sont exclus de cette catégorie, quelle que soit leur durée.

Tableau 1

Situation professionnelle à six mois des sortants de contrats aidés interrogés en 2019 (en %)

	Emploi		Emploi durable		Stages de formation, études	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
PEC	55,7	62,6	40,4	50	2	3,3
CUI-CAE	55,9	63,3	43,1	49,9	2,7	2,4
Ensemble	55,8	63	41,8	49,9	2,4	2,7

	Chômage		Inactivité	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
PEC	38,4	28,7	3,9	5,5
CUI-CAE	38,1	29,6	3,2	4,7
Ensemble	38,2	29,2	3,5	5,0

Source : Agence de services et de paiement (ASP).**Champ** : personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de QPV ; France métropolitaine.**Traitements** : Dares - géoréférencement Insee.**Lecture** : en 2019, 55,7 % des personnes sorties de PEC résidant en QPV déclarent être en emploi six mois après leur sortie.**Tableau 2**

Taux d'insertion dans l'emploi à six mois selon les caractéristiques des salariés en contrats aidés (en %)

	PEC		CUI-CAE	
	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Sexe				
Hommes	44,6	54,6	59,0	57,5
Femmes	59,6	65,0	54,9	63,9
Âge				
Moins de 26 ans	47,5	56,7	56,2	65,5
26 à 49 ans	58,1	66,4	59,5	66,2
50 ans ou plus	55,0	59,5	47,9	56,6
Niveau de formation				
Supérieur au bac	67,7	69,2	63,7	68,1
Bac	57,2	67,8	59,6	64,5
BEP-CAP	54,3	57,8	55,4	58,9
Inférieur au CAP	47,1	49,1	46,9	52,1
Statut de l'employeur				
Commune, EPCI ou autre collectivité territoriale	62,1	56,9	54,1	53,2
Association ou autre personne morale	49,8	55,7	55,3	63,4
Établissement public	60,0	70,9	57,2	64,5

Source : Agence de services et de paiement (ASP).**Champ** : personnes sorties de contrat aidé interrogées en 2019 résidant dans une unité urbaine englobante de QPV ; France métropolitaine.**Traitements** : Dares - géoréférencement Insee.**Lecture** : en 2019, 44,6 % des hommes sortis de PEC résidant en QPV déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

3.4 Les emplois francs : 41 730 emplois francs signés entre avril 2018 et décembre 2020

Instaurés par le décret n° 2018-230 du 30 mars 2018, les emplois francs constituent un dispositif visant à répondre aux inégalités d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants des QPV. En donnant une prime à l'embauche à toute entreprise ou association ayant fait le choix de recruter un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant en QPV, les emplois francs visent à dynamiser l'embauche des habitants des QPV. Le montant de la prime est modulé selon le type de contrat (CDI ou CDD)¹.

Déployée à partir d'avril 2018, cette aide à l'embauche a d'abord été expérimentée sur certains territoires². Elle a été généralisée à l'ensemble de la France à compter du 1^{er} janvier 2020, et doit prendre fin le 31 décembre 2021. Par ailleurs, ce dispositif a été complété, depuis le 15 octobre 2020, par l'emploi franc renforcé (emploi franc +) qui consiste en une revalorisation du montant de l'aide pour les jeunes de moins de 26 ans³. Les emplois francs+ s'inscrivent dans le cadre du plan « #1 jeune 1 solution » qui mobilise une large palette de dispositifs pour aider les jeunes à trouver une formation, un emploi, une mission ou un accompagnement qui correspondent à leurs besoins.

EN 2020, 22 320 EMPLOIS FRANCS SIGNÉS

22 320 demandes d'aides financières de recrutement en emploi franc (y compris emploi franc +) ont été acceptées sur l'année 2020 sur près de 27 360 demandes déposées, soit plus de 80 % des demandes⁴ (tableau 1). En cumulé, depuis la mise en place du dispositif en 2018, ce sont 41 730 contrats emplois francs qui ont été signés⁵.

Les mois d'avril à juin 2020, période du premier confinement et de sa sortie, ont été marqués par un fort ralentissement du nombre de demandes d'emplois francs

(graphique 1). La fin de l'année a été plus dynamique, d'octobre à décembre, malgré le 2^e confinement. Enfin, pour le dernier trimestre 2020, 849 demandes d'emplois francs + ont été déposées entre mi-octobre et fin décembre 2020.

UNE SURREPRÉSENTATION DE JEUNES PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DES EMPLOIS FRANCS

Les bénéficiaires des emplois francs sont majoritairement des hommes (53,6 % - tableau 3) en correspondance avec le poids qu'ils représentent parmi les demandeurs d'emploi vivant en QPV (53,3 % sont des hommes).

Les jeunes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires des emplois francs : les moins de 26 ans représentent 27,1 % des bénéficiaires sachant qu'ils ne représentent que 14,9 % des demandeurs d'emploi vivant en QPV.

L'objectif des emplois francs est de favoriser l'emploi durable (CDI ou CDD d'au moins 6 mois). Ainsi, 78,1 % des demandes acceptées concernent une embauche en CDI ou en CDI intérimaire. À titre de comparaison, la part des CDI dans les embauches hors intérim en France est de l'ordre de 17 % pour les 3 premiers trimestres 2020⁶.

Près de la moitié des embauches dans le cadre des emplois francs (48,9 % sur l'année 2020) se font dans des petites et moyennes entreprises (PME), qui emploient entre 10 et 250 personnes.

La part des embauches en emplois francs dans les entreprises de moins de 10 salariés s'est maintenue au même niveau durant l'année 2020 (21,4 % contre 21,0 % depuis la mise en place du dispositif) alors qu'elle est en recul au niveau national dans le contexte de la crise sanitaire⁷. Cinq secteurs d'activité regroupent près d'un quart des embauches via le dispositif des emplois francs : l'aide à domicile, la restauration de type rapide, les activités des agences de travail temporaire, le nettoyage courant des bâtiments et la restauration traditionnelle.

1. 15 000 € sur trois ans pour un CDI, 5 000 € sur deux ans maximum pour un CDD d'au moins six mois.

2. 194 QPV jusqu'en décembre 2019, puis étendu à 740 QPV fin mars 2019.

3. 17 000 € sur trois ans en CDI et 8 000 € pour un CDD d'au moins six mois. Ce dispositif initialement prévu jusqu'au 31 janvier 2020 a été prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

4. Les motifs de rejet de la demande d'aide financière dans le cadre des emplois francs sont principalement liés aux cotisations sociales de l'entreprise d'embauche qui ne sont pas à jour, du lieu de résidence du demandeur d'emploi en dehors d'un QPV, une demande incomplète ou encore une durée de contrat inférieure à 6 mois.

5. Au lancement du dispositif, l'objectif était une conclusion de 25 000 contrats pour une durée de 20 mois pour un périmètre de 194 QPV, soit un objectif de 1 250 emplois francs signés par mois. Fin novembre 2019, plus de 17 500 contrats avaient été signés. L'élargissement du dispositif à l'ensemble du territoire a alors été acté avec un objectif de 40 000 emplois signés pour fin 2020, fixé dans le projet de loi de finances pour 2020. En termes de ratio de contrats signés par mois, cet objectif consistait en un maintien à 1 250 malgré l'élargissement du périmètre du dispositif.

6. Source : Les embauches et les fins de contrat rebondissent fortement au 3^e trimestre 2020, Dares, Dares Indicateurs n° 03, janvier 2021.

7. « Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois reculent de 17,4 % dans les TPE et de 16,7 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus. » Source : Les embauches de plus d'un mois se replient au quatrième trimestre 2020, Acoess stat n° 319 - Janvier 2021.

Tableau 1

Volumes des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs, en 2020 et en cumul d'avril 2018, date de mise en place du dispositif, au 31 décembre 2020

Données provisoires, arrêtées au 28/02/2021

	Année 2020	En cumul avril 2018 à décembre 2020
Nombre de demandes d'aides transmises à Pôle emploi	27 358	51 121
dont emplois francs +	824	824
Nombre de demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs	22 319	41 735
dont emplois francs +	693	693

Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2021).

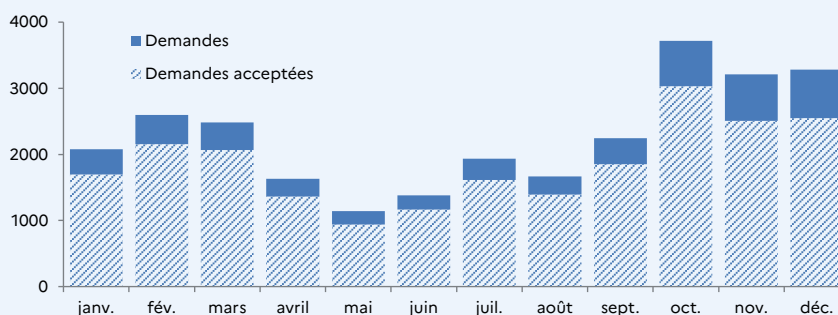
Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à Pôle emploi.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : en 2020, sur les 27 358 demandes d'aides au titre des emplois francs, transmises à Pôle emploi, 22 319 ont été acceptées, soit 81,6 % d'entre elles.

Graphique 1

Calendrier des demandes d'aides emplois francs, qu'elles soient acceptées ou non, en 2020



Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2021).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à Pôle emploi.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : en 2020, sur les 27 358 demandes d'aides au titre des emplois francs, transmises à Pôle emploi, 22 319 ont été acceptées, soit 81,6 % d'entre elles.

Tableau 2

Caractéristiques des bénéficiaires et des emplois des demandes d'aides acceptées au titre des emplois francs, en 2020 et en cumul d'avril 2018, date de mise en place du dispositif, au 31 décembre 2020 (en %)

Données provisoires, arrêtées au 28/02/2021

	Année 2020	En cumul avril 2018 à décembre 2020
Sexe du salarié		
Hommes	53,6	53,6
Femmes	46,4	46,4
Âge du salarié		
Moins de 26 ans	27,1	26,5
26 à 49 ans	61,8	62,1
50 ans et plus	11,0	11,4
Nature du contrat		
CDI	73,7	75,7
CDI intérimaire	4,4	4,1
CDD	21,9	20,2
Taille de l'entreprise		
Moins de 10 salariés	21,4	21,0
10 à 249 salariés	48,9	49,5
250 à 4 999 salariés	20,4	20,8
5 000 salariés et plus	9,4	8,9
5 principaux secteurs d'activité des emplois exercés par les salariés en emplois francs		
Aide à domicile	7,2	6,7
Restauration de type rapide	5,1	5,3
Activités des agences de travail temporaire	4,3	4,3
Nettoyage courant des bâtiments	3,6	3,5
Restauration traditionnelle	3,0	3,3

Source : SISF - Pôle emploi (extraction du 28/02/2021).

Champ : demandes d'aides au recrutement dans le cadre du dispositif emplois francs transmises à Pôle emploi.

Traitements : Pôle emploi.

Note de lecture : en 2020, les bénéficiaires des emplois francs sont majoritairement des hommes (53,6 %).

L'accueil des jeunes par les missions locales : un besoin d'accompagnement plus fort et un suivi plus poussé en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Le réseau des missions locales aide les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Son action auprès des jeunes va d'une activité d'information et de conseil à, selon les profils, un accompagnement plus intensif et plus régulier. Cet accompagnement vise à traiter l'ensemble des problèmes auxquels ils sont confrontés et ainsi lever les freins à leur insertion professionnelle et leur parcours vers l'autonomie. 437 missions locales étaient réparties sur le territoire national au 31 décembre 2019, dont 94 % accueillaient des jeunes résidents des QPV.

Au 1^{er} janvier 2017, le Parcours contractualisé d'accès à l'emploi et l'autonomie (PACEA) est devenu le nouveau cadre d'accompagnement des jeunes en mission locale. Il s'adresse à tout jeune volontaire qui entre dans un accompagnement contractualisé après qu'un diagnostic approfondi a mis en évidence ce besoin. La Garantie jeunes (GJ), modalité d'accompagnement spécifique et intensive du PACEA, est quant à elle destinée aux 16-25 ans ni en emploi, ni en formation. Ces bénéficiaires, accompagnés pendant 12 mois, reçoivent une allocation d'un montant maximum de 497 euros mensuels nets au 1^{er} avril 2020, en partie cumulable avec des revenus d'activité.

Les résultats présentés ci-dessous portent sur l'année 2019. Les données relatives à l'année 2020 incluant la période de la crise sanitaire seront disponibles à la fin de l'été 2021.

17 % DES JEUNES ACCUEILLIS POUR LA PREMIÈRE FOIS EN MISSION LOCALE EN 2019 VIVENT DANS UN QPV

En 2019, 397 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale et, parmi eux, 66 000 résidaient dans un QPV (17 % - [tableau 1](#)). Si davantage de jeunes ont été accueillis pour la première fois en mission locale par rapport à 2018 (+ 12 %), la part des jeunes résidant en QPV est stable (18 % en 2018). Près d'un jeune de 16-25 ans sur dix résidant en QPV a ainsi été accueilli.

Par ailleurs, 69 000 jeunes résidant en QPV sont entrés dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement national, en grande majorité en PACEA.

22 000 d'entre eux ont bénéficié de la GJ. Les jeunes des QPV représentent 19 % des jeunes entrés dans un dispositif national en 2019. Ils sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de la GJ (22 % des entrants). En outre, les jeunes des QPV en PACEA restent plus longtemps suivis dans les missions locales¹. En effet, 61 % de ceux en PACEA au 31 décembre 2019 fréquentent la mission locale depuis plus d'un an contre 56 % pour l'ensemble des jeunes ([tableau 1](#)).

LES JEUNES DES QPV EN MISSION LOCALE SONT PLUS JEUNES ET MOINS DIPLÔMÉS

Les 16 à 18 ans représentent 47 % des jeunes de QPV primo-accueillis en 2019, contre 42 % pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes ([tableau 2](#)). Par ailleurs, 18 % des primo-accueillis des QPV sont, en 2019, de nationalité étrangère hors Union européenne, contre 14 % de ceux des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Les jeunes des QPV sont, en moyenne, moins diplômés : 22 % ont un niveau inférieur au CAP ou au BEP, contre 19 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Enfin, les jeunes des QPV sont moins souvent titulaires du permis de conduire : 15 % le détiennent, contre 21 % des jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes. Le profil du public accueilli en mission locale est stable dans le temps.

UN ACCOMPAGNEMENT PLUS POUSSÉ EN FAVEUR DES JEUNES DES QPV

Au cours des six mois qui ont suivi leur premier accueil en mission locale en 2019, les jeunes des QPV ont été reçus en entretien individuel² en moyenne 4,1 fois contre 3,7 fois dans les unités urbaines englobantes, et ont suivi 3,1 ateliers³ contre 2,5 dans les unités urbaines englobantes ([tableau 3](#)).

En outre, les jeunes des QPV entrent plus souvent en PACEA ou en GJ que les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes (respectivement 16 %, contre 12 % pour la GJ en 2019), conformément au ciblage dont ils font l'objet.

Le niveau d'accompagnement en mission locale est stable dans le temps.

1. L'ancienneté est calculée à partir de la date de premier accueil du jeune. N'ont été ici pris en compte que les jeunes en PACEA au 31 décembre 2019, et ayant eu un premier accueil avec la mission locale avant le 31 décembre de l'année.

2. Un entretien individuel est un entretien au cours duquel le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

3. Les ateliers permettent aux jeunes d'apprendre à rédiger des CV ou d'apprendre comment bien interagir en entretien par exemple.

Tableau 1

Nombre de jeunes bénéficiaires d'un accompagnement en mission locale en 2019 et part issue des QPV

	Nombre de jeunes accueillis pour la première fois en mission locale	Nombre de jeunes rentrés en PACEA	Dont nombre de jeunes rentrés en GJ	
Ensemble des bénéficiaires	397 000	327 000	99 000	
Bénéficiaires des QPV	66 000	62 000	22 000	
Part des résidents des QPV (en %)	17	19	22	

Ancienneté dans la mission locale des jeunes en PACEA au 31 décembre de l'année, en pourcentage				
	Moins de 6 mois	De 6 à 11 mois	De 12 à 23 mois	24 mois et plus
Ensemble des bénéficiaires	27	17	27	29
Bénéficiaires des QPV	24	15	28	33

Source : IMILO.**Champ :** jeunes de 16 à 25 ayant été en contact avec une mission locale en 2019 (France entière).**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** au cours de l'année 2019, 66 000 jeunes des QPV ont été accueillis pour la première fois en mission locale, soit 17 % de l'ensemble des jeunes primo-accueillis.**Tableau 2**

Caractéristiques des jeunes accueillis pour la première fois dans une mission locale en 2019 (en %)

	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Nombre de primo accueillis	66 000	213 000
Âge		
16-18 ans	47	42
19-21 ans	35	37
22-25 ans	18	21
Sexe		
Hommes	52	53
Niveau de formation		
Niveau < BEP-CAP	22	19
Niveau BEP-CAP	28	24
Niveau Bac	43	46
Niveau > Bac	7	11
Nationalité		
Française	78	83
Étrangère UE	4	3
Étrangère hors UE	18	14
Titulaire du permis de conduire au moment du premier accueil	15	21

Source : IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2019, dans les unités urbaines comprenant des QPV.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee**Note de lecture :** au cours de l'année 2019, 52 % des 66 000 primo-accueillis habitant des QPV sont des hommes.**Tableau 3**

Suivi des jeunes au cours des 6 mois suivant le premier accueil

	QPV	Autres quartiers des unités urbaines englobantes
Événements		
Nombre moyen d'entretiens individuels	4,1	3,7
Nombre moyen d'ateliers	3,1	2,5
Nombre moyen d'informations collectives	0,3	0,2
Dispositifs		
Pourcentage de jeunes entrant en PACEA	58	54
Pourcentage de jeunes entrant en GJ	16	12

Source : IMILO.**Champ :** jeunes ayant eu un premier entretien individuel dans une mission locale en 2019, dans les unités urbaines comprenant des QPV. Les dispositifs et événements considérés sont ceux ayant eu lieu dans les 6 mois suivant le premier accueil du jeune.**Traitements :** Dares – géoréférencement Insee.**Note de lecture :** six mois après leur premier entretien individuel ayant eu lieu au cours de l'année 2019, les jeunes des QPV ont, en moyenne, eu 4,1 entretiens, contre 3,7 pour les jeunes des autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Les Cités de l'emploi

En appui du pilier emploi-insertion des contrats de ville et compte tenu d'une situation dégradée du marché de l'emploi, le ministère de la Ville a installé, en 2020 dans 24 territoires, des collectifs en faveur de l'emploi et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : les Cités de l'emploi (carte 1). Sur les 24 Cités de l'emploi, 1 se situe en outre-mer, à La Réunion.

LES GRANDS OBJECTIFS DES CITÉS DE L'EMPLOI

Les Cités de l'emploi visent à améliorer le repérage et le raccrochage des demandeurs d'emplois des QPV aux différents dispositifs de droit commun.

Elles ouvrent, en outre, la possibilité de déployer des actions spécifiques pour assurer un suivi individualisé et adapté aux difficultés de publics particulièrement fragilisés.

Chaque cité se compose d'un collectif d'acteurs, institutionnels et associatifs. La gouvernance associe toujours la préfecture et, dans la mesure du possible, un représentant de la collectivité (ville ou intercommunalité). Elle fédère, au moins, les acteurs impliqués dans le pilier « emploi insertion » du contrat de ville. La nature expérimentale de la démarche permet d'associer d'autres parties prenantes comme par exemple l'association des bailleurs sociaux, des clubs sportifs ou autres associations de proximité présentes sur le quartier.

À l'instar des Cités éducatives, les Cités de l'emploi ne s'ajoutent pas aux dispositifs existants mais proposent un nouveau cadre de coopération entre les acteurs pour favoriser un traitement global des difficultés d'insertion des habitants des QPV.

UNE DÉMARCHE QUI SE DÉPLOIE À L'ÉCHELLE DES QPV

Les 24 Cités de l'emploi sont implantées dans 105 QPV. 5 cités se déploient sur le périmètre d'un seul QPV. Les 19 autres cités s'étendent sur deux à vingt QPV. La définition précise du périmètre géographique par les acteurs de la cité de l'emploi est une étape fondatrice dans le projet territorial de la cité.

Les QPV concernés par les Cités de l'emploi ont globalement les mêmes caractéristiques que l'ensemble des QPV de France métropolitaine (tableau 1). Ils abritent les populations particulièrement fragiles socialement et économiquement. Les jeunes, et notamment ceux non scolarisés et sans emploi, ainsi que les familles monoparentales y sont surreprésentés.

Le niveau de diplôme des habitants des QPV de France métropolitaine au sein desquels sont implantées les Cités de l'emploi est faible : la proportion de personnes sans diplôme y est 1,7 fois supérieure au niveau national (49,1 % contre 29,0 %). Par ailleurs, les actifs vivant dans ces QPV occupent plus fréquemment un emploi précaire (21,6 % contre 13,3 %).

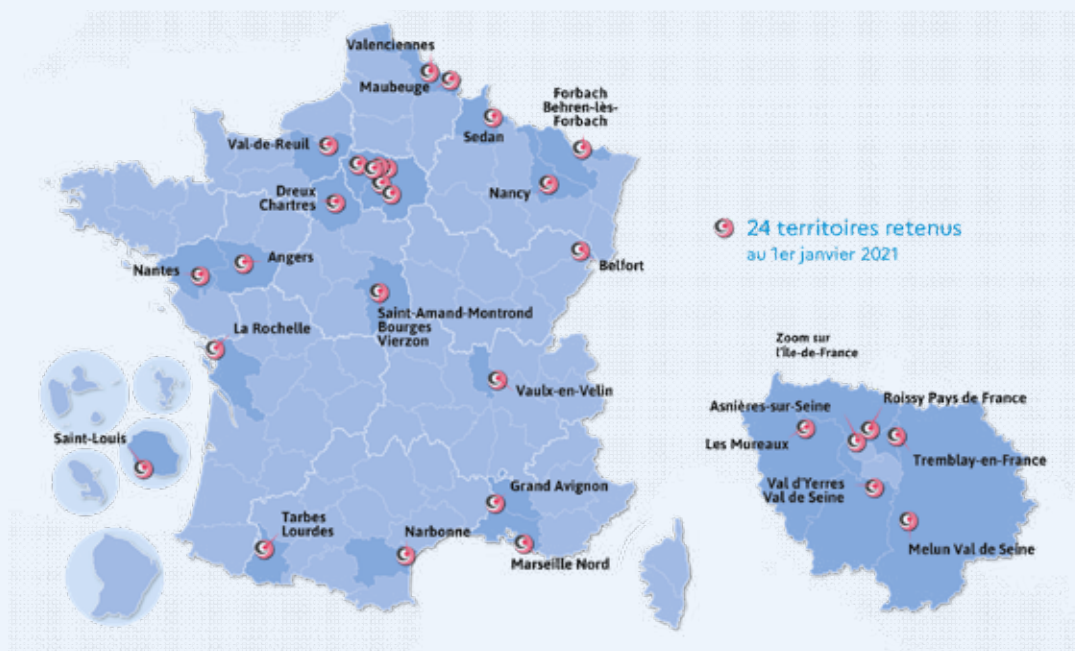
Les demandeurs d'emploi résidant dans les QPV concernés par les Cités de l'emploi représentent 11 % de l'ensemble de ceux vivant en QPV. Ils ont des caractéristiques semblables.

L'EXTENSION DU DISPOSITIF DES CITÉS DE L'EMPLOI

Le Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 a décidé l'extension de la démarche à 60 nouveaux sites dès le premier semestre 2021.

Carte 1

Périmètre des 24 Cités de l'emploi au 1^{er} janvier 2021



Traitements : ANCT- pôle ADT Cartographie.

Tableau 2

Caractéristiques des territoires abritant les 24 Cités de l'emploi au 1^{er} janvier 2021 (en %)

	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine	Ensemble des QPV de France métropolitaine	Ensemble France métropolitaine
Part des moins de 25 ans dans la population	40,7	39,1	29,9
Part des 55-64 ans dans la population	10,0	10,3	12,6
Part des femmes dans la population	51,9	52,0	51,6
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi	29,4	29,4	16,6
Part de familles monoparentales	31,4	31,7	15,3
Part des emplois précaires parmi les emplois	21,6	22,7	13,3
Part de la population sans diplôme	49,1	47,4	29,0
	Ensemble des cités de l'emploi de France métropolitaine et La Réunion	Ensemble des QPV de France métropolitaine et La Réunion	
Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C	84 900	759 400	
Part des femmes parmi les DEFM catégories ABC	47,2	50,9	
Part des moins de 26 ans parmi les DEFM catégories ABC	14,9	14,9	
Part des 50 ans et plus parmi les DEFM catégories ABC	25,2	24,9	
Part des personnes ayant un niveau de formation inférieur au CAP-BEP parmi les DEFM catégories ABC	25,3	24,7	
Part de bénéficiaires du RSA parmi les DEFM catégories ABC	32,6	31,8	

Sources : Insee, Recensement population (RP) 2016 - estimations démographiques. Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2019 (données annuelles) - géoréférencement Insee.

Champ : France métropolitaine sauf pour les données sur les demandeurs d'emploi pour lesquelles le champ est France métropolitaine et La Réunion.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : dans les QPV abritant les 23 Cités de l'emploi situées en France métropolitaine, la part des jeunes dans la population est de 40,7 %, soit 1,6 point de % de plus que dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine. Par ailleurs, cette proportion est 1,4 fois plus importante que pour l'ensemble de la population de France métropolitaine.

La démographie d'entreprises : une forte croissance du nombre d'entreprises implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en 2019

EN 2019, UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT SUR DEUX IMPLANTÉ DANS LES QPV EST SOUS LE RÉGIME DU MICRO-ENTREPRENARIAT

Au 1^{er} janvier 2019, 262 600 établissements sont implantés dans un QPV¹ (graphique 1). Parmi eux, 26 100, soit 10 %, le sont dans un département et région d'outre-mer (Drom), hors Mayotte.

Depuis 2014, le nombre d'établissements implantés dans les QPV de France métropolitaine est en forte croissance (+ 38 % entre 2014 et 2019, soit une différence nette de 64 800 établissements supplémentaires). La hausse est particulièrement importante en 2019 (le nombre d'établissements augmente de 7,1 % entre les 1^{er} janvier 2017 et 2018 et 9,4 % sur l'année suivante). L'effectif d'établissements implantés dans les QPV des Drom progresse également mais dans une moindre mesure (+ 4,0 % entre les 1^{er} janvier 2018 et 2019).

71 200 nouveaux établissements se sont installés en QPV de France métropolitaine en 2019, soit une augmentation de 20,5 %, contre 14,1 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cette augmentation concerne particulièrement des nouveaux établissements sous le statut de micro-entrepreneur : + 29,0 % sur an. En 2019, leur nombre atteint 34 700, soit une nouvelle implantation sur deux. Ce nombre est en augmentation de + 62,1 % depuis 2014.

Le taux d'installation² dans les QPV métropolitains augmente donc en 2019 pour atteindre 30,1 % (21,1 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), contre 27,3 % l'année précédente et 24,6 % en 2014. Il est significativement moins élevé dans les Drom : le taux d'installation y atteint cette même année 12,8 % en QPV, contre 13,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes. Cela correspond ainsi à l'installation de 3 300 nouveaux établissements, dont 600 sous le statut de micro-entrepreneur. Ces flux plus faibles de nouveaux établissements dans les Drom illustrent une activité économique moins dynamique dans ces territoires par rapport à l'ensemble de la métropole, en QPV comme ailleurs.

LE COMMERCE DE DÉTAIL EST LE SECTEUR D'ACTIVITÉ LE PLUS REPRÉSENTÉ DANS LES ENTREPRISES IMPLANTÉES EN QPV, TANDIS QUE LE SECTEUR DU TRANSPORT EST PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE

Le commerce de détail reste le secteur d'activité le plus représenté dans les QPV : il constitue 17,9 % des établissements implantés dans ces territoires, en métropole, et 19,1 % dans les Drom (graphique 2). Les entreprises du secteur des travaux de construction spécialisés sont également fréquentes dans les QPV, notamment de métropole. À l'inverse, le secteur des activités scientifiques et techniques est sous-représenté dans les QPV, quelle qu'en soit leur localisation.

Dans les QPV de métropole, le secteur du transport et de l'entreposage est, quant à lui, surreprésenté (9,2 %, contre 3,9 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes). Ce secteur est particulièrement dynamique puisqu'il concentre, en 2019, 26,1 % des installations des nouveaux établissements dans les QPV de France métropolitaine.

Enfin, parmi les 34 700 nouvelles implantations en QPV de métropole sous le régime du micro-entrepreneuriat en 2019, 33,6 % sont dans le secteur du transport et de l'entreposage. Cela illustre le phénomène d'ubérisation dans le secteur du transport de personnes, particulièrement important dans les QPV métropolitains les moins en difficultés³.

En outre-mer, le secteur du commerce de détail a un poids plus important que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (19,1 %, contre 13,2 %). Les QPV des Drom sont globalement plus industriels que ceux de métropole : 8,2 % relèvent ainsi d'industries manufacturières, extractives ou autres, contre 4,2 % dans les QPV métropolitains.

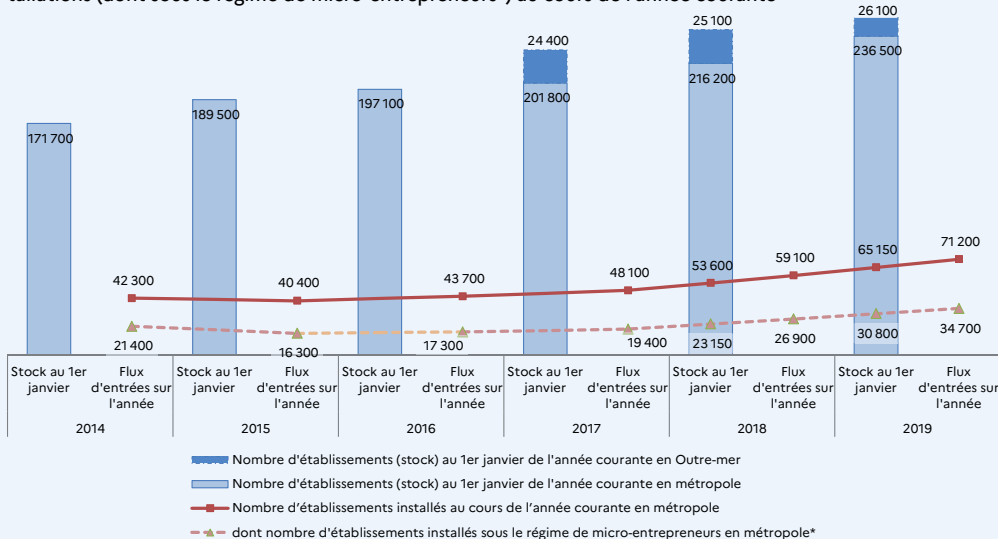
1. Les chiffres de cette fiche sont issus de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2014 à 2019. Pour chaque millésime sont disponibles d'une part, les stocks d'établissements implantés au 1^{er} janvier d'une année courante et d'autre part, les flux d'établissements qui se sont installés (par création ou transfert d'activité) en cours d'année. Depuis 2017, les données géoréférencées de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion sont toutes disponibles.

2. Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1^{er} janvier de l'année courante.

3. Dieusaert P. (2019), « Démographie d'entreprises dans les quartiers prioritaires : un rattrapage en cours notamment grâce au secteur du transport » - Rapport ONPV 2018.

Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés dans les QPV au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs*) au cours de l'année courante



* Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

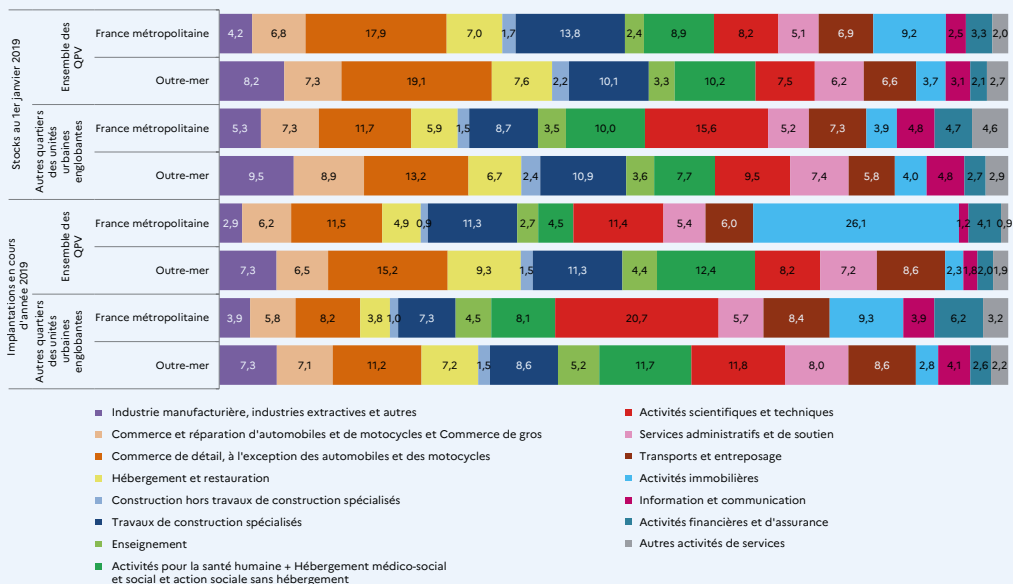
Champ : QPV de métropole et des Drom (hors Mayotte).

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2019, 236 500 établissements sont implantés dans les QPV métropolitains, 26 100 dans ceux des Drom. Sur l'ensemble de l'année 2019, 71 200 nouveaux établissements se sont installés dans un QPV métropolitain, dont 34 700 sous le régime du micro-entrepreneuriat.

Graphique 2

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1^{er} janvier 2019 et de ceux implantés au cours de l'année 2019 dans les QPV (en %)



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements.

Champ : QPV de métropole et des Drom (hors Mayotte).

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2019, 17,9 % des 236 500 établissements implantés en QPV métropolitains relèvent du secteur du commerce de détail, contre 19,1 % de ceux implantés en QPV des Dom. Sur l'ensemble de l'année 2019, 11,5 % des 71 200 nouveaux établissements qui se sont implantés en QPV métropolitains relèvent de ce secteur d'activité, contre 15,2 % pour ceux implantés en QPV ultramarins.

Les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE) : une croissance du nombre d'établissements implantés en 2019

UNE PROGRESSION DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE 6,7 % ENTRE 2018 ET 2019

Les ZFU-TE sont des zones créées dans des quartiers de plus de 8 000 habitants particulièrement défavorisés. Au nombre de 100, elles contiennent un ou plusieurs QPV. Sous réserve de respecter une clause locale d'embauche, l'implantation d'une entreprise dans une ZFU-TE donne lieu à un dispositif d'exonération totale de charges fiscales et de cotisations sociales pendant 5 ans et d'exonération partielle ensuite¹. Au 1^{er} janvier 2019², 96 903 établissements y étaient implantés, contre 90 430 en 2018, soit une progression de 6,7 %, contre 7,1 % dans les unités urbaines englobantes. Le rythme d'augmentation du nombre total d'établissements en ZFU-TE, qui ralentissait sensiblement depuis 2014, s'accélère de nouveau depuis 2017 et se poursuit en 2019 (graphique 1).

De plus, au cours de l'année 2019, le nombre d'implantations de nouveaux établissements progresse nettement, avec 24 050 établissements nouvellement implantés, soit une augmentation de 18,5 % par rapport à 2018 (contre 13,8 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), en continuité avec la hausse de l'année précédente (+ 17,3 % entre 2017 et 2018). Le taux d'installation³ en ZFU-TE s'élève ainsi, au cours de l'année 2019, à 24,8 % (contre 22,5 % en 2018) et est plus élevé que celui des autres quartiers des unités urbaines englobantes (22,8 %). Enfin, parallèlement à cette forte activité, le nombre total d'implantations sous le régime de micro-entrepreneur⁴ progresse également en ZFU-TE : 9 736 installations en 2019, contre 7 300 en 2018.

LA CONSTRUCTION, LES SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX SURREPRÉSENTÉS, LE TRANSPORT ET L'ENTREPOSAGE TOUJOURS EN PLEIN ESSOR

Au 1^{er} janvier 2019, les secteurs les plus représentés parmi les établissements implantés en ZFU-TE sont ceux des travaux de constructions spécialisés (15 %), d'activités pour la santé humaine et de l'hébergement médico-social (13,8 %), du commerce de détail hors automobiles et motocycles (12,2 %), et des activités scientifiques et techniques (11,8 % - graphique 2). Par rapport aux autres quartiers des unités urbaines englobantes, les ZFU-TE se distinguent par une plus forte proportion d'établissements de travaux de construction spécialisés (+ 6,4 points de %) et d'établissement d'activités pour la santé humaine et d'hébergement médico-social (+ 4,6 points de %). À l'inverse, le secteur des activités scientifiques et techniques (- 5 points de %) est significativement sous-représenté.

En termes d'installations, le transport et l'entreposage continuent d'être particulièrement dynamiques en ZFU-TE : 23,2 % des nouvelles implantations de l'année 2019 concernent ce secteur d'activité, bien qu'il représente seulement 7,5 % des établissements installés en ZFU-TE au 1^{er} janvier 2019. Cela illustre sans doute le phénomène d'uberisation, très répandu dans le secteur des transports (taxi, VTC, livraison à domicile). Ce travail est souvent effectué sous le régime de micro-entrepreneur par l'intermédiaire d'une plateforme numérique : en 2018, deux micro-entrepreneurs des transports sur trois travaillent via une plateforme numérique⁵. Au cours de l'année 2019 en ZFU-TE, 40,5 % des entreprises nouvellement implantées le sont sous ce régime de micro-entrepreneur. Or, la croissance des nouvelles implantations via ce statut pose un certain nombre de questions en matière de précarisation des conditions de travail des entrepreneurs⁶.

1. Le dispositif a évolué depuis sa création en 1995, avec tout d'abord un élargissement géographique en 2004 et en 2006, puis une refonte du dispositif mise en place en 2015 avec une nouvelle dénomination « Territoires entrepreneurs » et des avantages réduits. La durée du dispositif passe de 14 ans (5 ans puis dégressivité pendant 9 ans) à 8 ans (5 ans puis dégressivité pendant 3 ans). Le plafond de l'exonération passe également de 100 000 à 50 000 € par an, avec toujours une majoration possible de 5 000 € par salarié habitant dans un QPV ou une ZFU embauché par l'entreprise pendant plus de 6 mois à temps plein.

2. Les données de cette fiche sont issues de la source statistique d'étude de la démographie des entreprises (Sirene) des années 2010 à 2019. Pour chaque millésime sont disponibles, d'une part, les stocks d'établissements implantés au 1^{er} janvier d'une année courante et, d'autre part, les flux d'établissements qui se sont installés (par création ou transfert d'activité) en cours d'année.

3. Le taux d'installation correspond au nombre annuel d'installations d'établissements (transferts et créations pures) rapporté au nombre d'établissements en activité présents au 1^{er} janvier de l'année courante.

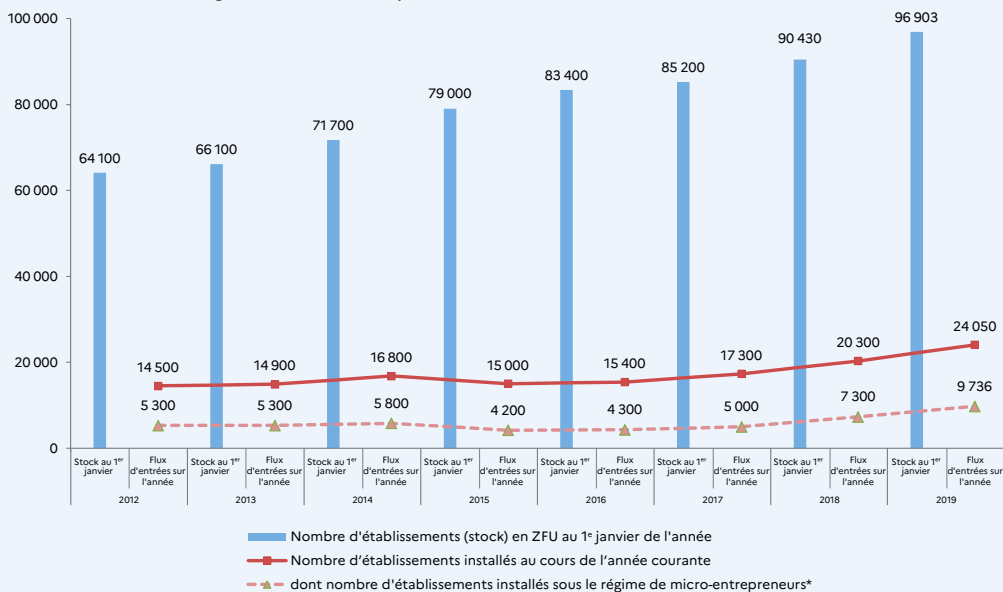
4. Un micro-entrepreneur est une personne exerçant une activité non salariée en entreprise individuelle. Le régime du micro-entrepreneur est, depuis le 19 décembre 2014, la nouvelle dénomination de celui de l'auto-entrepreneur.

5. « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », Insee Première n°1821, octobre 2020.

6. Bianquis, Gaspard. « Le chauffeur Uber, entrepreneur précaire ? », Regards croisés sur l'économie, vol. 19, no. 2, 2016, pp. 155-159.

Graphique 1

Nombre d'établissements en activité implantés en ZFU-TE au 1^{er} janvier de l'année courante et nombre d'installations (dont sous le régime de micro-entrepreneurs*) au cours de l'année courante



* Régime de l'auto-entrepreneur jusqu'en 2014.

Source : Répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

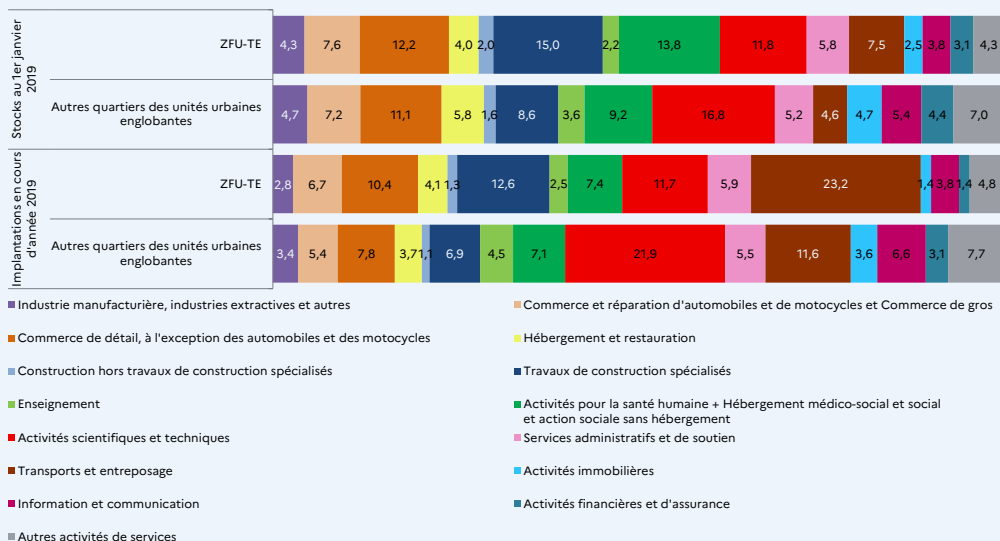
Champ : ZFU-TE métropolitaines.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2019, 96 903 établissements sont implantés en ZFU-TE. Sur l'ensemble de l'année 2019, 24 050 nouveaux établissements se sont installés en ZFU-TE, dont 9 736 sous le régime du micro-entrepreneuriat.

Graphique 2

Répartition par secteur d'activité des établissements en activité au 1^{er} janvier 2019 et de ceux implantés au cours de l'année 2019 en ZFU-TE et autres quartiers des unités urbaines englobantes (en %)



Source : Répertoire des entreprises et des établissements, Insee.

Champ : ZFU-TE métropolitaines et autres quartiers des unités urbaines englobantes.

Traitements : ANCT-ONPV.

Note de lecture : au 1^{er} janvier 2019, 12,2 % des 96 603 établissements implantés en ZFU-TE relèvent du secteur du commerce de détail, contre 11,1 % de ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes. Sur l'ensemble de l'année 2019, 10,4 % des 24 050 nouveaux établissements qui se sont implantés en ZFU-TE relèvent de ce secteur d'activité, contre 7,8 % pour ceux implantés dans un autre quartier des unités urbaines englobantes.

ANNEXE FINANCIÈRE

Les moyens financiers de la politique de la ville

Laurence LANGA (DGCL),
Olivier MALARET, Matthieu TOUCHARD (ANCT)

L'action de l'État en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se traduit par la mobilisation de crédits budgétaires spécifiques. Il s'agit essentiellement :

- de crédits du programme 147 se traduisant annuellement par 20 000 subventions allouées majoritairement aux associations qui conduisent des actions tournées vers les publics prioritaires ;
- de mesures fiscales visant à soutenir les acteurs économiques et sociaux qui interviennent au bénéfice des habitants des quartiers dans le cadre des 435 contrats de ville ;
- de dotations directes aux collectivités locales concernées par la géographie prioritaire de la politique de la ville ;
- de la recherche constante d'un meilleur ciblage des politiques publiques de l'État vers les publics prioritaires de la politique de la ville.

Cette palette d'interventions est complétée par les actions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui gère le programme national de rénovation urbaine (PNRU) et le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Ainsi, chaque année, 900 millions à 1 milliard d'euros sont investis dans la rénovation des quartiers afin d'améliorer les logements et le cadre de vie de leurs habitants.

Les crédits budgétaires du programme 147 « politique de la ville » : 512,9 millions d'euros en 2021

Les crédits du programme 147 « politique de la ville » (P147) s'élevaient, en loi de finances initiale pour 2020, à 469,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et 494,4 millions d'euros en crédits de paiement. En loi de finances 2021, ces crédits s'élèvent à 512,9 millions d'euros (tableau 1). Les crédits du programme 147 continuent de bénéficier d'une augmentation de 20 % par rapport à 2018. Des moyens complémentaires sont accordés en 2021 pour le financement de 46 nouvelles cités éducatives, le financement de 1 000 adultes-relais supplémentaires accordés dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été » ou encore la consolidation de la subvention versée à l'Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (Evide).

95 % DES CRÉDITS SONT DÉCONCENTRÉS

Les crédits du P147 sont gérés par le niveau déconcentré de l'État (préfets de région et de département) pour l'essentiel (95 %) et par le niveau national (5 %). Ils sont alloués par les préfets de région et de département en application des orientations du Gouvernement dans le cadre des contrats de ville. Les crédits nationaux financent, quant à eux, les têtes de réseaux associatives et des actions d'envergure nationale soutenues par le ministère en charge de la Ville, ainsi que les actions communes ou spécifiques, comme les adultes-relais, qui sont déployés localement à l'initiative des préfets.

LES FINANCEMENTS SONT RÉPARTIS SELON LES TROIS PILIERS DES CONTRATS DE VILLE

Les financements des contrats de ville 2015-2022 s'articulent autour de trois piliers qui doivent, chacun, reprendre 3 priorités transversales : l'égalité femmes-hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

- Le pilier « cohésion sociale » mobilise 75 % des crédits d'intervention¹ (incluant notamment le financement des adultes-relais et des programmes de réussite éducative) ainsi que les crédits dédiés aux 80 cités éducatives². Il a pour objectifs prioritaires la réussite éducative, le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre les générations. Ce pilier s'attache notamment aux domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du sport. Il concerne aussi la stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, la promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français ainsi que des mesures particulières en direction des associations.
- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » regroupe 3 % des crédits d'intervention. Il a pour objectif une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants, en particulier de ceux qui résident dans le logement social. Ce pilier concerne la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier et l'amélioration des relations entre la police et la population. Il comprend aussi le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) répondant à des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale³.
- Le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » représente 17 % des

1. Les dépenses d'intervention renvoient essentiellement aux crédits territorialisés du P147 faisant l'objet d'une programmation annuelle et se traduisant notamment par des subventions versées aux associations pour la mise en œuvre d'action à destination des habitants des QPV.

2. En janvier 2021, ont été annoncées 46 nouvelles cités éducatives portant le nombre total à 126.

financements d'interventions. Il a pour objectif la réduction de moitié, sur la durée des contrats, des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes. Ce pilier regroupe les financements de contrats aidés et d'aides à l'emploi pour les jeunes issus des quartiers, ou encore la présence de Pôle emploi et des missions locales dans les quartiers. Il concerne aussi le soutien à l'entrepreneuriat. À sa faveur, pourront être mobilisés des financements de la Caisse des dépôts (CDC) et du programme des investissements d'avenir (PIA).

Le solde (5 %) est consacré aux actions de pilotage, aux ressources partagées et au co-financement des équipes projets en charge de la politique de la ville dans les collectivités territoriales.

Tableau 1

Ventilation des crédits du programme 147 relatif à la politique de la ville en millions d'euros : Évolution de la loi de finances initiale (LFI) 2019 (après transferts) - LFI 2021 en millions d'euros

	LFI 2019	LFI 2020	LFI 2021	Évolution 2019-2020 %	Évolution 2020-2021 %	Évolution 2019-2021 %
Total programme politique de la Ville	508,9	494,4	512,9	- 2,8%	3,7%	0,8%
Masse salariale (délégués du préfet et délégués du Gouvernement)	19,4	18,9	18,9	- 2,6%	0,0%	- 2,6%
hors compte d'affectation spéciale (CAS) pensions	14,2	13,8	13,8	- 2,8%	0,0%	- 2,8%
CAS pensions	5,2	5,1	5,1	- 1,9%	0,0%	- 1,9%
Interventions de la politique de la ville	415,3	417,6	443	0,6%	6,1%	6,7%
Compensation des exonérations de charges sociales accordées aux entreprises en zone franche urbaine (ZFU)	15,4	4,9	4,8	- 68,2%	- 2,0%	- 68,8%
Subvention pour charge de service public de l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Epidé)	28,9	28	31,2	- 3,1%	11,4%	8,0%
Fonctionnement spécifique de la politique de la ville	5	0	0	- 100,0%	-	-
Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)	25	25	15	0,0%	-40,0%	- 40,0%
Évolution des emplois du P147 - Délégués du préfet en ETP	299	291	291	- 2,7%	0,0%	- 2,7%

3. Cf. fiche 2.4 « État d'avancement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) » par Sarah Audras-Marcy (Anru), Rapport ONPV 2020.

Pour mémoire, l'enveloppe dédiée au nouveau programme de renouvellement urbain a été portée de 5 à 10 milliards d'euros en 2018. Outre l'engagement de l'État s'élevant à 1 milliard d'euros via le P147 sur la durée du programme, la nouvelle contribution des différentes parties prenantes au doublement de l'enveloppe se décompose comme suit :

- participation d'Action Logement à hauteur de 2 milliards d'euros, avec la signature d'une convention le 11 juillet 2018 entre l'État, Action Logement et l'Anru.
- participation du monde HLM à hauteur de 2 milliards d'euros (article 74 du PLF 2019 qui prévoit une hausse de 154 millions d'euros (qui s'ajoutent aux 30 millions d'euros initialement prévus) du versement de la Caisse de garantie du logement locatif social entre 2019 et 2031, comme prévu par la convention tripartite signée entre l'État, l'Union sociale de l'habitat et Action logement.

Suite aux annonces du Comité interministériel à la Ville du 29 janvier 2021, un abondement de 2 milliards d'euros supplémentaires a été décidé par le Premier ministre au sein du PNRU. Ces crédits supplémentaires ont pour objectifs d'embellir le cadre de vie, d'améliorer la qualité des logements et de mettre à disposition des habitants des quartiers prioritaires des équipements sportifs, sociaux, éducatifs, rénovés et de qualité proches de chez eux. Ainsi, le montant total s'élèvera à 12 milliards d'euros d'équivalent-subventions sur ce programme.

L'action de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en 2020 pendant la crise sanitaire

Le programme 147 « politique de la Ville » est mobilisé, pendant le premier confinement de mars 2020, pour garantir la continuité éducative et parer à l'urgence de la crise sanitaire dans les QPV :

- afin d'assurer la continuité éducative pendant le premier confinement, jusqu'à 15 % des enveloppes territoriales allouées au titre des cités éducatives ont été mobilisés pour l'achat de matériel informatique. Un montant de 5 millions d'euros supplémentaire est octroyé pour couvrir l'ensemble des besoins y compris pour les QPV ne bénéficiant pas du programme « Cité éducative » ;
- pour soutenir les associations de proximité qui se sont mobilisées pleinement durant cette période, des montants par région pouvant aller jusqu'à 50 000 euros ont été débloqués.

Près de 104 millions d'euros supplémentaires ont été octroyés au programme 147 grâce au dégel de la réserve de précaution⁴ et à l'obtention de 86,5 millions d'euros de moyens nouveaux lors de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020. Ces moyens complémentaires ont permis de développer les dispositifs tels que « Quartiers d'été », « Quartiers solidaires » ou « Vacances apprenantes ».

À l'issue du premier confinement, le déploiement de l'opération « Quartiers d'été » a accompagné durant la période estivale les jeunes et leurs familles, fortement impactés par le confinement et les difficultés de maintien de la continuité éducative. Cette opération comportait 6 volets correspondant à autant d'objectifs :

- accompagner davantage les enfants pour des « Vacances apprenantes »,
- renforcer la présence des services publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- soutenir les actions civiques et de tranquillité publique,
- valoriser la solidarité,
- donner la priorité à la formation et à l'emploi,
- développer la culture et encourager le sport.

Son volet « Vacances apprenantes » a intégré un dispositif des colos apprenantes.

Plus de 580 000 jeunes (7-21 ans) ont pu participer à une action dans le cadre de « Quartiers d'été » (433 000 dans le cadre de la période estivale et 149 000 dans le cadre des vacances de la Toussaint)⁵. 47 090 enfants inscrits aux colos apprenantes résidaient en QPV. Au total, 69 740 enfants ont bénéficié de colos apprenantes en 2020, dans le cadre de 1 676 séjours.

L'instruction du 11 septembre 2020 a lancé la dynamique « Quartiers solidaires » afin que les habitants des QPV bénéficient pleinement de la stratégie déployée dans le cadre du plan de relance.

Elle s'est traduite par un soutien aux associations de grande proximité à travers la création d'un fonds d'urgence exceptionnel « Quartiers solidaires » à hauteur de 20 millions d'euros permettant de répondre à 4 priorités :

- l'éducation et la fracture numérique,
- la santé et l'aide alimentaire,
- l'insertion professionnelle,
- la culture.

Pour chacun de ces axes, une attention particulière est portée à l'égalité femmes / hommes. Les services de l'État ont été à ce titre invités à rendre compte parmi les associations soutenues combien étaient engagées dans la promotion de cette égalité.

LES MESURES FISCALES : DE L'ORDRE DE 1,7 MILLIARD⁶ EN 2021

L'action de l'État en matière de politique de la ville se traduit, également, par des mesures fiscales en faveur du développement économique, du logement et de la rénovation urbaine.

Le développement économique

- Exonération des cotisations foncières des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les petits commerces dans les QPV. Afin de soutenir l'attractivité et le développement économique dans les QPV, la loi de finances rectificative pour 2014 a instauré des exonérations de fiscalité locale en faveur des commerces et services de proximité à compter du 1^{er} janvier 2015. Ces exonérations concernent la cotisation foncière

4. La réserve dite de précaution consiste à rendre indisponibles pour les programmes du budget général une fraction des crédits dont l'ouverture est prévue par la loi de finances afin de pouvoir les réallouer au cours de l'exercice à d'autres programmes budgétaires. Et cela en fonction des nécessités apparues en cours de gestion. Le taux de mise en réserve est défini dans l'exposé général des motifs du projet de loi de finances et est différencié pour les dépenses de personnel (titre 2) et pour les autres dépenses (hors titre 2).

5. Sur les remontées de 86 % des départements.

6. Toutes les mesures fiscales inscrites dans le projet annuel de performance (PAP) 2020 ne donnent pas lieu à une estimation de leur impact budgétaire. Ce chiffre correspond à un ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elles sont réservées aux très petites entreprises (TPE) qui exercent une activité commerciale (moins de 11 salariés et un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros) et qui sont inscrites au registre du commerce et des sociétés (RCS). Ces exonérations s'appliquent aux établissements existants au 1^{er} janvier 2015 dans les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, ainsi qu'à ceux qui y font l'objet d'une création ou d'une extension entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2020.

- Exonération pour les entreprises implantées en ZFU-territoires entrepreneurs
Le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué. L'objectif est d'y maintenir ou de créer des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services, de les ouvrir sur l'extérieur pour y accroître la mixité fonctionnelle et sociale, et d'améliorer la situation de l'emploi local. Ce dispositif a été transformé au 1^{er} janvier 2015 en « territoires entrepreneurs ».

Le logement et le renouvellement urbain

- Abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des bailleurs sociaux (avec contrepartie sur l'entretien des immeubles)
L'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permet aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des QPV. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen, notamment, d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires. L'État compense à hauteur de 40 % les moins-values de recettes fiscales pour les collectivités locales, pour un coût budgétaire de 68 millions d'euros.

- TVA à 5,5 % pour l'achat d'un logement en accession sociale à la propriété⁷

L'application du taux réduit de TVA favorise la production d'une offre diversifiée de logements neufs dans les quartiers urbains en difficulté et le renforcement de leur attractivité résidentielle. Instaurée en 2006 pour les zones concernées par le PNRU, cette mesure a été étendue en 2015 à l'ensemble des QPV. Cette extension permet aux territoires non situés en « zones Anru » de bénéficier de cet effet levier. Cette mesure fiscale œuvre concrètement en faveur de plus de mixité sociale dans les zones ciblées par la politique de la ville (quartiers et bande de 300 mètres autour) et permet d'intensifier la dynamique nationale engagée dans ce domaine depuis la mise en place du dispositif.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSU) : 2,47 MILLIARDS D'EUROS EN 2021

La DSU est versée aux communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et faisant face à des charges relativement élevées pour répondre au besoin de leurs habitants. C'est l'un des principaux instruments de péréquation financière en direction des villes : deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants et 10 % des communes de 5 000 à 9 999 habitants en bénéficient. La DSU vient en complément de la dotation globale de fonctionnement. Pour le calcul des attributions annuelles, la situation des communes est prise en compte via de nombreux critères comme le niveau de revenus des habitants, le nombre de logements sociaux ou le poids de la population résidant dans les quartiers prioritaires. L'augmentation cumulée des crédits de la DSU sur la période 2018-2021 est de 380 millions d'euros (LFI) (tableau 2).

En 2020, la DSU bénéficie à 693 communes de plus de 10 000 habitants, dont 535 ont une partie de leur population résidant dans un quartier prioritaire politique de la ville. Elle a bénéficié également à 125 communes de 5 000 à 9 999 habitants, dont 71 disposent sur leur territoire d'un QPV.

Tableau 2
Crédits annuels de la dotation de solidarité urbaine

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant annuel en milliards d'euros	1,731	1,911	2,091	2,201	2,291	2,381	2,471

7. Mesure non chiffrée pour 2020.

L'augmentation annuelle des crédits est répartie depuis 2017 entre toutes les communes. Ainsi, un peu plus de 500 villes, dont la DSU augmentait au mieux de 1 %, enregistrent désormais une hausse annuelle nettement supérieure. Il s'agit par exemple de métropoles (Marseille : + 4,4 % en 2019, + 4 % en 2020), de villes situées en périphérie de grandes métropoles (Villeurbanne : + 7,8 % en 2019, + 6 % en 2020), ou encore de villes situées au cœur de départements plus ruraux (Guéret : + 6,0 % en 2019, + 7 % en 2020). Pour ces trois communes, la DSU représente respectivement 34,0 %, 26,9 % et 22,8 % de la dotation globale de fonctionnement.

Le rythme d'évolution de la DSU des communes les plus en difficulté reste élevé (Roubaix : + 4,4 % en 2020, Clichy-sous-Bois : + 5,0 % en 2020). Pour ces deux communes, la DSU représente respectivement 71,8 % et 79,7 % de la dotation globale de fonctionnement.

LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) : 150 MILLIONS D'EUROS EN 2021

La DPV est une dotation d'équipement versée par l'État aux communes bénéficiaires de la DSU, faisant partie du périmètre d'intervention de l'Anru, dont la proportion de leur population résidant en QPV est supérieure à 19 %⁸. Les crédits permettent de financer les actions prévues dans le cadre des contrats de ville. C'est un des instruments privilégiés d'intervention de l'État pour faire face aux enjeux identifiés dans ces quartiers.

Les critères d'éligibilité ont été modifiés en 2017 pour prendre en compte la nouvelle géographie prioritaire et les quartiers d'intérêt national retenus dans le cadre du NPNRU. Ainsi, sont devenues éligibles des communes telles que Saint-Denis, Val-de-Reuil, Yonnax ou Nîmes.

Depuis 2019, sont également prises en compte les communes concernées par un programme d'intérêt régional. Afin de stabiliser la liste des communes éligibles en évitant les « effets de bord », les modalités d'application du critère relatif à la DSU ont été assouplies et le plafonnement du nombre de communes bénéficiaires de la DPV a été supprimé.

Le montant de cette dotation, stable depuis 2017, s'élève à 150 millions d'euros (LFI 2021). Elle est répartie par les préfets concernés à l'issue d'un appel à projets répondant aux enjeux identifiés dans les QPV. Il s'agit de cibler les moyens sur les villes bénéficiaires de la DSU, présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.

Les nouveaux critères ont permis en 2020 de rendre éligibles 204 communes, dont 187 de métropole

(160 communes de métropole en 2018) et 17 communes d'outre-mer.

LES CRÉDITS DE DROIT COMMUN : 5,35 MILLIARDS D'EUROS ESTIMÉS À DESTINATION DES QPV EN 2021, CONTRE 5,19 MILLIARDS OUVERTS EN 2020

L'analyse des contributions des programmes budgétaires de droit commun à la politique de la ville répond au besoin croissant de visibilité de l'effort engagé par l'État en faveur des QPV. À ce titre, le document de politique transversale « Ville » (DPT Ville), annexé au projet de loi de finances, permet de recenser chaque année les contributions de chaque programme à la mise en œuvre d'actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il comprend notamment une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique de la ville pour les deux années écoulées et pour l'exercice budgétaire à venir.

38 programmes budgétaires ont contribué à l'édition 2021 du DPT, 28 ayant fourni une évaluation chiffrée. Les crédits dédiés à la politique de la ville au sein de ces derniers représentent un effort budgétaire total de 5,69 milliards d'euros en autorisations d'engagement (soit 4,5 % d'augmentation par rapport aux crédits ouverts par la LFI et les LFR de l'année 2020) et 5,35 milliards d'euros de crédits de paiement (soit 3 % d'augmentation par rapport aux crédits ouverts par la LFI et les LFR de l'année 2020) soit 5,17 milliards d'euros d'autorisations d'engagement et 4,83 milliards d'euros de crédits de paiement mobilisés par les programmes budgétaires de droit commun (hors programme budgétaire 147 « politique de la ville »).

Les 40 mesures issues de la mobilisation nationale pour les habitants des QPV, annoncées le 18 juillet 2018, ont donné une nouvelle impulsion à cet engagement de l'ensemble des politiques publiques pour ces quartiers. Elles comprennent notamment le déploiement d'abord à titre expérimental, puis la généralisation du dispositif des emplois francs et de la police de sécurité du quotidien, ainsi que le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les écoles relevant des réseaux d'éducation prioritaire (Rep/Rep+). Lancée en juin 2019, « La Grande équipe de la réussite républicaine » vise à renforcer de véritables dynamiques territoriales autour de projets concrets et conforter cette ambition par la priorisation des mesures ciblant l'emploi et l'éducation.

Plusieurs mesures sont par ailleurs prises pour mieux recenser et mobiliser les dispositifs de droit commun à un échelon infra-communal.

La convergence des zonages prioritaires a constitué en ce sens une avancée majeure.

8. Le critère de la population en QPV n'est pas appliqué pour les territoires ultramarins.

Le renforcement de la territorialisation des politiques publiques se traduit également par l'adaptation des systèmes d'information afin d'intégrer la nouvelle géographie prioritaire aux dispositifs de pilotage mis en œuvre par les services. À ce titre, le déploiement d'un outil de géo-référencement⁹ déployé par l'ANCT et qui vise à identifier, parmi les bénéficiaires de dispositifs, la part de ceux qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, permet d'améliorer la qualité des données physico-financières renseignées par les ministères à l'échelle infra-communale. C'est le cas aujourd'hui pour les dispositifs à destination de personnes bénéficiant d'une aide de l'État (dispositifs d'insertion professionnelle, Garantie Jeunes, Service civique, etc.).

9. <https://sig.ville.gouv.fr/>

Pour cette sixième édition, le rapport 2020 de l'Observatoire national de la politique de la ville analyse les vulnérabilités et les ressources des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Six études ont été réalisées afin de répondre à plusieurs questions posées dans le contexte de crise liée à la Covid-19: quel est le profil des habitants des QPV de la France métropolitaine et d'Antilles-Guyane? Les résidents des QPV sont-ils plus exposés à la Covid-19 en raison de leurs conditions de vie et des métiers qu'ils exercent? Disposent-ils d'un accès au numérique pour effectuer les tâches du quotidien? Quelles sont les ressources mobilisées par ces habitants pour faire face aux difficultés?

La seconde partie du rapport est constituée de courtes analyses sous forme de vingt-quatre fiches synthétiques. Certaines constituent une mise à jour des données produites dans les précédents rapports annuels sur les thèmes usuels de la politique de la ville (scolarisation, pauvreté, délinquance, renouvellement urbain, emploi et chômage). De nouveaux thèmes sont traités grâce à la collaboration renforcée avec de nombreux partenaires.

Ces contributions complètent la connaissance des 1514 QPV qui sont, par construction, des concentrations urbaines de pauvreté.

ONPV
Observatoire national de la
politique de la ville

www.onpv.fr